



NOBODY'S UNPREDICTABLE*

« Nobody's Unpredictable » est la signature publicitaire d'Ipsos.

Parce que les clients de nos clients sont de plus en plus souvent infidèles à leurs habitudes – ils zappent, changent volontiers de comportements, de points de vue, de préférences –, nous aidons nos clients à capter ces mouvements qui caractérisent nos sociétés.

Nous les aidons à comprendre leurs clients – et le monde – tels qu'ils sont.

www.ipsos.com

* personne n'est imprévisible

D O C U M E N T D E R E F E R E N C E



14 avril 2009



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2009 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le présent document de référence comprend un rapport financier annuel conforme à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et un rapport de gestion conforme aux articles L.225-100 et suivants du Code de commerce. Enfin, ce document correspond au Rapport annuel qui sera remis aux actionnaires pour l'Assemblée générale du 29 avril 2009.

Le présent document de référence est disponible auprès d'Ipsos SA, 35 rue du Val de Marne – 75013 Paris ainsi que sur le site internet d'Ipsos : www.ipsos.com et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-France.org

Note préliminaire

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 présentés respectivement au 4.2 et au 4.1 du Chapitre 3 du document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2008 ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2007 présentés respectivement au 3.2 et 3.1 du Chapitre 4 du document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2008 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 présenté au 5 du Chapitre 5 du document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2008 ;
- le paragraphe 1.1 du Chapitre 1 « Chiffres clés » du document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2008 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006 présentés respectivement au 3.2.2 et au 3.2.1 du document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 avril 2007 ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2006 présentés respectivement au 3.3.2 et 3.3.1 du document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 avril 2007 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 présenté au 3.4 du document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 avril 2007 ;
- le paragraphe 2.1.5 « Chiffres clés » du document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 avril 2007.

Les parties non incorporées par référence des documents de référence 2006 et 2007 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre section du présent document de référence.

Les documents de référence 2006 et 2007 sont disponibles sur le site internet d'Ipsos www.ipsos.com, ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org

I. Activité du groupe Ipsos

9

1. Un leader des études pour comprendre le monde	9
1.1 Chiffres clés	10
1.2 Une société de croissance	10
1.3 Un groupe socialement responsable	13
2. Stratégie et organisation	13
2.1 Des fondamentaux solides	13
2.2 Organisation opérationnelle et management	14
3. Un métier, cinq spécialisations	16
3.1 Etudes marketing	16
3.2 Mesure de l'efficacité publicitaire	17
3.3 Etudes médias	18
3.4 Etudes d'opinion et recherche sociale	19
3.5 Etudes liées à la gestion de la relation-client et la relation-salarié	19
4. Les études par enquêtes	19
4.1 Etudes quantitatives et qualitatives	20
4.2 Le recueil des données	20
4.3 Les outils de production du Groupe	22
4.4 Les études internationales	22
4.5 Le traitement et la diffusion des données	23
5. Clientèle du Groupe	23
6. Marché et concurrence	24
6.1 Le marché mondial des études	24
6.2 L'environnement concurrentiel	24
6.3 Les principaux groupes d'études mondiaux	25
6.4 Le cadre réglementaire du marché des études	26
7. Systèmes d'information	26
7.1 L'infrastructure	26
7.2 Les développements	27
7.3 Le système d'information et de gestion	27
7.4 L'Intranet Ipsos	27
8. Ressources humaines	27
8.1 Les ressources humaines et l'environnement social	27
8.2 Les politiques applicables à la population salariée	28
9. Fournisseurs et investissements en matériel	28
9.1 Les locaux	28
9.2 Les investissements en matériel	28
9.3 Les fournisseurs	29
10. Evolution récente	29
11. Glossaire	29

2. Rapport de gestion relatif à l'exercice 2008

31

1. Situation et activité du groupe Ipsos au cours de l'exercice 2008	32
2. Présentation des comptes consolidés du groupe Ipsos	32
3. Présentation des comptes sociaux d'Ipsos SA	34
4. Informations sur le capital d'Ipsos SA et sur l'action Ipsos	35
4.1 Division du nominal	35
4.2 Augmentation de capital intervenue au cours de l'exercice 2008 et capital social au 31 décembre 2008	35
4.3 Capital social au 28 février 2009	35
4.4 Evolution du cours de bourse	35
4.5 Plans d'options et plans d'attributions gratuites d'actions	36
4.6 Rachat par Ipsos SA de ses propres actions	36
4.7 Franchissements de seuil	37
5. Direction d'Ipsos SA	37
5.1 Composition du Conseil d'administration d'Ipsos SA	37
5.2 Information nominative relative à la rémunération totale et aux avantages de toute nature versés par Ipsos SA et par les sociétés contrôlées par Ipsos SA à chacun des mandataires sociaux	37
5.3 Opérations des dirigeants sur les titres émis par Ipsos SA (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)	46
6. Commissaires aux comptes	46
7. Informations sociales	47
8. Informations relatives au respect de l'environnement	47
9. Informations complémentaires sur des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L.225-100-3 du Code de commerce)	47
10. Faits exceptionnels et litiges	48
11. Activité des filiales consolidées	48
12. Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Ipsos est confronté	49
12.1 Risques afférents au groupe Ipsos	49
12.2 Risques de marché	51
13. Notations	53
14. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice 2008	53
15. Evolution et perspectives d'avenir	53
16. Proposition d'affectation du résultat	54
17. Annexe 1 au présent rapport de gestion : rapport spécial du Conseil sur les options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions	54
1. Options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2008	54
2. Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2008	56
18. Annexe 2 au présent rapport de gestion : tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires d'Ipsos SA au Conseil d'administration dans les domaines des augmentations de capital	58
19. Annexe 3 au présent rapport de gestion : rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	59
1. Introduction	59
2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	60
3. Gouvernement d'entreprise	65
4. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Ipsos SA	67
Annexe au rapport du Président : liste des mandats de chaque administrateur dans toutes sociétés, liste des mandats antérieurs, dates de nomination et d'expiration de leur mandat d'administrateur d'Ipsos SA	70

3. Comptes consolidés	76
3.1 Rapport des Commissaires au comptes sur les comptes consolidés	76
3.2 Comptes consolidés	78
4. Comptes sociaux	114
4.1. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	114
4.2. Comptes sociaux	117
5. Ipsos SA, son capital et ses dirigeants	131
1. Renseignements concernant Ipsos SA	131
1.1 Dénomination sociale	131
1.2 Siège social	131
1.3 Date d'immatriculation et durée d'Ipsos SA	131
1.4 Forme juridique	131
1.5 Registre du commerce et des sociétés	131
1.6 Code APE et dénomination du secteur d'activité	132
1.7 Consultation des documents sociaux	132
1.8 Objet social (article 2 des statuts)	132
1.9 Exercice social (article 27 des statuts)	132
1.10 Assemblée générale (articles 20 à 23 des statuts)	132
1.11 Affectation et répartition des résultats	132
1.12 Clauses statutaires particulières	132
1.13 Cession des actions	133
1.14 Nantissement des actifs	133
2. Renseignements concernant le capital social	133
2.1 Capital social et nominal des actions	133
2.2 Evolution du capital social depuis cinq ans	134
2.3 Répartition du capital et des droits de vote	135
2.4 Capital autorisé non émis	137
2.5 Augmentation de capital réservée aux adhérents du plan épargne entreprise d'Ipsos SA	137
2.6 Capital potentiel	137
2.7 Autres titres donnant accès au capital	139
2.8 Titres non représentatifs du capital	140
2.9 Options d'achat d'actions	140
2.10 Rachat par Ipsos SA de ses propres actions	140
2.11 Dividendes et politique de distribution	143
3. Fonctionnement des organes d'administration, de Direction, rémunération des organes de Direction et rapport complémentaire sur les nominations d'administrateurs et les renouvellements des mandats d'administrateur	144
3.1 Tableau de synthèse relatif aux actions, options et droits de vote des mandataires sociaux	144
3.2 Rapport complémentaire sur les nominations d'administrateurs et les renouvellements des mandats d'administrateur présentés à l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009	144
4. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration d'Ipsos SA	147
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	148
6. Organigramme du groupe Ipsos	152

6. Projets de résolutions Assemblée générale mixte du 29 avril 2009	154
1. Aide à la lecture des projets de résolutions présentés à l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009	154
2. Texte des projets de résolutions	156
7. Responsables du document de référence, responsables du contrôle des comptes et responsable de l'information financière	169
1. Responsables du document de référence	169
2. Attestation des responsables du document de référence	169
3. Responsables du contrôle des comptes	170
3.1 Commissaires aux comptes titulaires	170
3.2 Commissaires aux comptes suppléants	170
3.3 Précédents Commissaires aux comptes	170
3.4 Honoraires des Commissaires aux comptes	170
3.5 Rapports des Commissaires aux comptes	171
4. Responsable de l'information financière	171
5. Information des actionnaires et investisseurs	171
8. Table de concordance	172

I. Activité du groupe Ipsos

I. Un leader des études pour comprendre le monde

Leader mondial des études par enquêtes, Ipsos est entièrement dédié à une seule activité : la production, l'interprétation et la diffusion d'informations collectées auprès des individus sur leurs opinions, désirs, attitudes et comportements.

Pour travailler au plus près des attentes de ses clients, Ipsos a organisé son activité en cinq spécialisations : études publicitaires, études marketing, études médias, études d'opinion et recherche sociale, études liées à la gestion de la relation-client.

Ainsi, les experts d'Ipsos analysent les nuances qui différencient et singularisent chaque individu et croisent leurs savoir-faire pour tisser le portrait fidèle des citoyens-consommateurs et de la société dans laquelle ils vivent. Cette démarche qu'Ipsos définit sous la signature « **Nobody's Unpredictable** » lui permet d'apporter à ses clients la compréhension de leurs publics, de leurs marchés et d'un monde en évolution.

Une des forces et singularités d'Ipsos par rapport aux autres groupes de recherche internationaux, est d'être dirigé et contrôlé par des professionnels des études. Grâce à une stratégie claire d'anticipation de l'évolution de leur métier et de leur marché, ils ont su construire un groupe solide autour d'un positionnement unique de multispécialiste.

Ipsos emploie aujourd'hui plus de 9 000 personnes réparties dans 64 pays qui travaillent avec plus de 5 000 clients dans le monde.

Son chiffre d'affaires consolidé s'établit en 2008 à 979,3 millions d'euros, en hausse de 5,6 % par rapport à 2007, dont 7,8 % de croissance organique. Une performance qui encore une fois surpasse celle du marché et de ses principaux acteurs.

I.1 Chiffres clés

Compte de résultat synthétique

En millions d'euros	2008	2007
Chiffre d'affaires	979,3	927,2
Marge brute	602,5	561,5
Marge opérationnelle	98,1	90,6
Résultat net ajusté, part du Groupe	61,0	56,9
Résultat net part du Groupe	51,5	46,5
Effectif au 31 décembre	9 094	8 088

Situation financière

En millions d'euros	2008	2007
Fonds propres totaux	449,9	467,7
Endettement financier net	304,7	242,8
Trésorerie	92,4	83,2
Endettement net	212,3	159,6
Ratio d'endettement net	47 %	34 %
Total du bilan	1 104,9	1 047,3

Capital Ipsos au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, le capital social était composé de 33 773 540 actions d'une valeur nominale unitaire de 25 centimes d'euro chacune. La répartition du capital social et des droits de vote était alors la suivante :

	Actions	%	Droits de vote ⁽¹⁾	%
LT Participations	9 504 344	28,14 %	17 088 688	41,63 %
SG Capital Développement	389 600	1,15 %	779 200	1,90 %
SALVEPAR	497 360	1,47 %	994 720	2,42 %
Salariés	424 108	1,26 %	684 774	1,67 %
Auto détention	1 481 983	4,39 %		
Public	21 476 145	63,60 %	21 502 787	52,38 %
Total⁽²⁾	33 773 540	100 %	41 050 169	100 %

(1) Le nombre total de droits de vote présentés dans cette colonne comprend les seuls droits de vote exerçables en Assemblée générale, et ne tient pas compte des actions privées de droit de vote (ligne « Auto détention »). A titre d'information, l'ensemble des droits de vote attachés aux actions, y compris celles privées de droits de vote, à prendre en compte conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF pour le calcul des franchissements de seuils exprimés en droits de vote est de : 42 532 152.

(2) Les nombres d'actions et de droits de vote présentés sur cette ligne correspondent au nombre d'actions composant le capital en circulation au 31 décembre 2008.

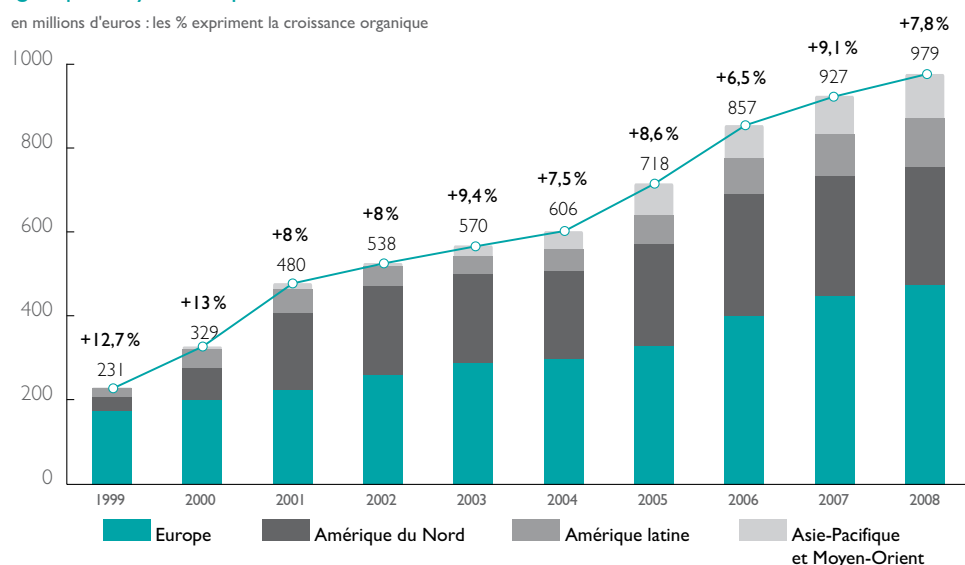
I.2 Une société de croissance

Croître toujours plus vite que le marché est la volonté d'Ipsos depuis sa création. Objectif : assurer une croissance

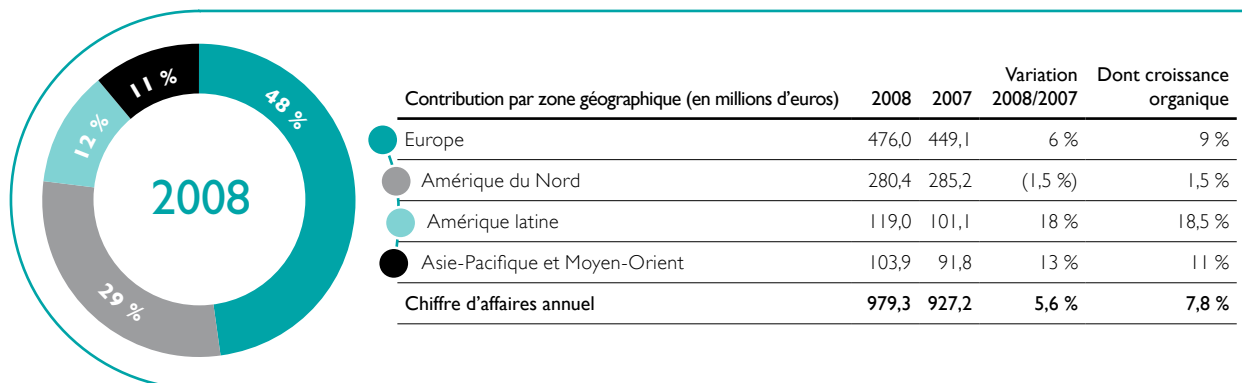
industrielle continue, interne et externe par une politique active d'acquisition de sociétés géographiquement ou professionnellement complémentaires.

Croissance organique moyenne depuis 10 ans : 9,1 %

en millions d'euros : les % expriment la croissance organique



Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique



Une naissance sous le signe de la différence

En 1975, Didier Truchot crée Ipsos à Paris avec une approche nouvelle du métier des études. Son objectif est de délivrer des informations à forte valeur ajoutée, rigoureuses et fiables, en les accompagnant de l'éclairage et du conseil aptes à les rendre immédiatement opérationnelles.

Un développement rapide

Au cours des années 80, la Société connaît une phase de forte croissance. Cette période coïncide avec l'arrivée à la Co-Présidence d'Ipsos, de Jean-Marc Lech, jusqu'alors Président de l'IFOP.

La Société bénéficie d'un contexte favorable, celui de l'explosion en France du secteur de la communication. La publicité est alors remarquablement dynamique, la presse pour cadres (presse économique, presse magazine) se développe, et la période d'alternance politique s'accompagne de l'émergence de la communication politique et des problématiques de gestion d'image.

Très vite, Ipsos acquiert une image d'excellence dans le domaine des études médias, de l'évaluation de l'efficacité publicitaire, des études d'opinion et de la recherche sociale.

En 1989, Ipsos réalise un chiffre d'affaires de 100 millions de francs (15 millions d'euros) et occupe la cinquième position sur le marché français derrière Nielsen, Secodip, la Sofres et BVA.

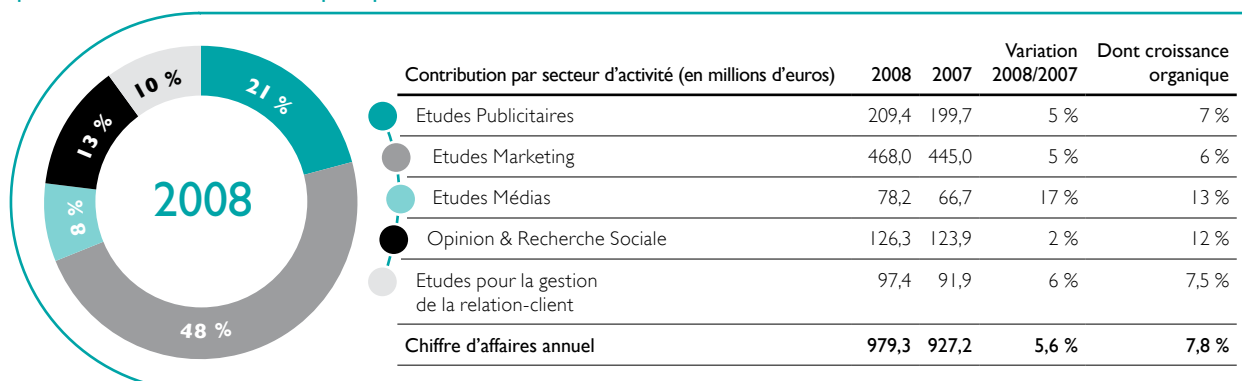
Cependant, les grandes entreprises internationales, désireuses de se développer sur tous les grands marchés, veulent pouvoir travailler avec les mêmes prestataires d'études dans le monde entier, afin de disposer de données homogènes et comparables. Les dirigeants d'Ipsos perçoivent cette évolution et décident de développer le Groupe à l'international.

L'expansion en Europe

Au début des années 90, Ipsos s'établit dans les grands pays européens (Europe du Sud, Allemagne, Royaume-Uni) et en Europe centrale en initiant une politique d'acquisitions ciblées.

Les sociétés approchées doivent être ouvertes à une cession de la totalité de leur capital, l'objectif d'Ipsos étant de constituer un véritable groupe intégré ; les cibles doivent être des acteurs significatifs sur leurs marchés (parmi les trois ou quatre premiers intervenants) ; le management de ces sociétés doit comprendre le projet Ipsos et y adhérer : les prises de contrôle sont amicales, les dirigeants ayant vocation à rester à la tête des nouvelles filiales ; enfin, les sociétés doivent avoir une activité en rapport avec au moins un des métiers d'Ipsos.

Répartition du chiffre d'affaires par spécialisation



Le Groupe s'étend alors rapidement, ce qui requiert la mobilisation de capitaux importants et le renforcement de ses fonds propres. Ipsos, jusqu'alors détenu aux deux tiers par les Co-Présidents et pour le tiers restant par les cadres, organise en juillet 1992 l'entrée de plusieurs investisseurs financiers, qui seront relayés en septembre 1997 par le groupe Artémis (M. François Pinault), via son fonds Kurun associé au fonds Amstar (M. Walter Butler).

La constitution d'un groupe mondial, l'introduction en Bourse

En 1999, Ipsos fait appel au marché afin de disposer des moyens nécessaires à la constitution d'un groupe de statut mondial tout en conservant son autonomie.

L'introduction d'Ipsos sur le Nouveau marché de la Bourse de Paris le 1^{er} juillet 1999 a été réalisée dans d'excellentes conditions. Au total, 2 539 533 titres Ipsos ont été mis à la disposition du marché à un prix de 33,5 euros (avant la division par quatre de la valeur nominale de l'action intervenue le 4 juillet 2006), dans le cadre d'une offre à prix ferme et d'un placement garanti. L'opération a été souscrite 12,6 fois. Le succès de cette opération a permis de conforter la position d'Ipsos auprès de ses grands clients internationaux face à ses concurrents déjà cotés.

Ipsos intensifie sa politique d'acquisition sur tous les grands marchés

Au cours des années 2000 et grâce à une croissance organique soutenue, Ipsos intensifie sa politique d'acquisition et étend son réseau sur les cinq continents.

La croissance organique du Groupe est de 9,1 % en moyenne sur les dix dernières années, une performance supérieure à celle du marché et à celle des autres sociétés d'études internationales.

En 2008, Ipsos est présent sur tous les marchés stratégiques et se classe dans le top 5 des groupes d'études mondiaux.

Les opérations de croissance externe

Europe de l'Ouest

Szonda, Hongrie (1990)
RSL Research Services Ltd, Royaume-Uni (1991)
Makrotest, Italie (1991)
GFM-GETAS, Allemagne (1992)
ECO Consulting, Espagne (1992)
Insight, France, Belgique (1993)
WBA, Allemagne (1993)
Explorer, Italie (1994)
Création d'un bureau Ipsos au Portugal (1995)
Médiangles, France (2000)
Imri, Suède (2002)
Eureka Marknadsfakta, Suède (2002)
Intervjubolaget, Suède (2002)
Sample-INRA, Allemagne (2002)
INRA, Belgique (2002)
Research in Focus, Royaume-Uni (2003)
MORI, Royaume-Uni, Irlande (2005)
ResearchPartner, Norvège (2007)

Amérique latine

Metrica, Argentine (1996)
Novaction, Argentine, Brésil, Mexique (1997)
Bimsa, Mexique (2000)
Search Marketing, Chili (2001)
Mora y Araujo, Argentine (2001)
Marplan, Brésil (2001)
Hispania Research Corporation, Porto Rico, Panama (2004)
Napoleón Franco, Colombie (2005)
Apoyo Opinion y Mercado, Pérou (2006)
Livra Panels, Argentine (2008)
Alfacom, Brésil (2008)
Punto de Vista, Chili (2009)

Amérique du Nord

ASI, États-Unis (1998)
Angus Reid, Canada, États-Unis (2000)
Tandemar, Canada (2000)
NPD (Marketing Research Division), États-Unis, Canada (2001)
Riehle Research, États-Unis (2001)
AC Nielsen Vantis, États-Unis (2002)
Marketing Metrics, États-Unis (2003)
Descarie & Complices, Canada (2005)
Shifrin Research, États-Unis (2005)
Understanding UnLtd, États-Unis (2005)
Camelford Graham, Canada (2006)
Monroe Mendelsohn, États-Unis (2008)
Forward Research, États-Unis (2008)

Asie-Pacifique

Marketing for Change, Australie (1999)
Link Survey, Chine (2000)
Feng & Associates Marketing Services, Chine (2002)
Partner Market Research, Taïwan (2003)
NCS Pearson, Australie (2003)
The Mackay Report, Australie (2003)
TQA Research, Australie (2004)
Japan Statistics and Research Co Ltd, Japon (2004)
Active Insights, Corée (2004)
Guangdong General Marketing Research Company Ltd, Chine (2005)
<i>Joint-venture</i> Ipsos en Thaïlande (2005)
Indica Research, Inde (2007)
Eureka, Australie (2007)
<i>Joint-venture</i> Ipsos en Indonésie (2008)
B-Thinking, Chine (2008)

Europe centrale et orientale, Moyen-Orient et Afrique

Stat, Liban (1993) et création d'Ipsos Stat en Jordanie, Koweït, EAU, Arabie Saoudite (2001)
Demoskop, Pologne (2001)
F. Squared, Russie, Pologne (2002)
Tambor Market Research & Consulting, République tchèque, Slovaquie (2006)
IMI (Research Division), Egypte (2006)
IDRS, Irak (2006)
KMG Research, Turquie (2007)
Markinor, Afrique du Sud (2007)
Strategic Puls, Serbie, Croatie, Slovaquie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Monténégro (2008)
Création d'un bureau Ipsos au Maroc (2009)

1.3 Un groupe socialement responsable

En tant que groupe international opérant dans plus de soixante pays, Ipsos entend pleinement assumer ses responsabilités sociales et éthiques.

Plusieurs initiatives ont été prises ces dernières années par les sociétés du Groupe en faveur de la communauté sociale et de l'environnement. Ainsi en 2008, Ipsos a soutenu de nombreuses associations à travers des donations et des actions de volontariat.

Le Groupe a décidé de relayer ces initiatives et de les coordonner à travers la mise en place d'un programme global, *Taking Responsibility*, dont l'objectif est de promouvoir la responsabilité sociale de l'entreprise et son engagement vis-à-vis de la communauté et de l'environnement. Ce programme qui s'adresse à tous les salariés d'Ipsos, doit permettre de renforcer les initiatives de solidarité et de protection de l'environnement. Ces actions feront l'objet de comptes rendus réguliers.

Le 19 novembre 2008, Ipsos a été la première société d'études internationale à rejoindre le Pacte mondial des Nations unies. Ipsos s'est ainsi engagé à adopter, soutenir et mettre en œuvre les principes fondamentaux dans les domaines des droits de l'homme, du travail, et de l'environnement. L'adhésion au Pacte mondial de l'O.N.U. démontre l'engagement d'Ipsos sur le long terme pour une croissance responsable, c'est-à-dire qui bénéficie aux économies et sociétés locales.

2. Stratégie et organisation

Croissance et rentabilité sont au cœur de la stratégie d'Ipsos. Cette stratégie s'appuie sur des fondamentaux inchangés : une politique d'acquisitions ciblées, un positionnement unique de multispécialiste qui lui permet d'apporter les meilleures solutions d'études aux problématiques de ses clients ; le développement de la politique Grands Comptes, définie comme un véritable partenariat et qui lui permet de croître avec ses clients ; et un effort constant pour améliorer sa rentabilité.

Initié en 2007, le programme Transformation « Nouvel Elan » a permis de mettre en place en 2008 une organisation renforcée par territoire et par ligne de métier. L'ambition du Groupe est de devenir le leader dans chacune de ses expertises et de faire de la marque Ipsos une marque mondiale, synonyme d'excellence dans chacun de ses domaines choisis de spécialisation.

2.1 Des fondamentaux solides

2.1.1 Une présence géographique renforcée

Au 1^{er} janvier 2009, Ipsos dispose d'une présence forte dans 64 pays. Le Groupe est implanté sur tous les grands marchés, et aussi dans les pays en développement qui représentent aujourd'hui 25 % de son chiffre d'affaires.

En 2009, Ipsos poursuit le développement de son réseau et acquiert la société chilienne Punto de Vista qui lui permet de renforcer sa position de leader en Amérique latine. Au 1^{er} janvier 2009, Ipsos ouvre également un bureau au Maroc.

2.1.2 Les grands clients

Ipsos poursuit et renforce son programme **Global PartneRing**. Ce programme, conçu comme un véritable partenariat, est limité à un nombre restreint de clients qui présentent des caractéristiques communes :

- ils mettent en œuvre d'importants programmes Recherche et Développement pour la mise au point de leurs nouveaux produits ;
- ils achètent de façon récurrente les produits et services Ipsos ;
- ils sont clients d'Ipsos pour au moins deux de ses spécialisations ;
- ils souhaitent entretenir une relation privilégiée avec Ipsos et travailler avec des équipes dédiées qui reflètent leur propre organisation.

En 2008, ce programme concernait seize Grands Comptes. Ensemble, ils ont contribué à hauteur de 26 % au chiffre d'affaires du Groupe.

En 2009, Ipsos lance un second programme pour une soixantaine de ses clients qui présentent un potentiel important de développement au niveau international et dans nos différentes spécialisations. La gestion de la relation commerciale avec ces clients est confiée aux responsables des pays.

2.1.3 L'expertise dans ses spécialisations

L'objectif d'Ipsos est d'être le partenaire privilégié de ses clients dans ses domaines choisis de spécialisation. Pour cela, Ipsos a doté chacune de ses lignes de métier d'une organisation intégrée avec un management unique et des équipes dédiées opérant à l'échelle mondiale. Leur mission est triple : former et qualifier les équipes ; assurer la bonne exécution des programmes de recherche pour satisfaire et fidéliser les clients ; innover et renouveler l'offre d'études pour développer l'activité.

Ipsos dispose également de solides capacités opérationnelles pour le recueil et le traitement des informations. Sous la marque **Ipsos Interactive Services**, Ipsos accélère le développement de ses plateformes d'enquêtes dédiées à la gestion des *access panels on-line* et propose des solutions d'études innovantes et performantes.

2.1.4 L'amélioration de la rentabilité

Optimisation de la structure de coûts

Ipsos conjugue sa forte croissance interne avec une amélioration continue et régulière du niveau de sa marge opérationnelle. Ainsi, Ipsos travaille aux meilleures solutions d'études au meilleur coût en harmonisant son offre au niveau international et en mettant la technologie au cœur de son développement.

L'utilisation appropriée des meilleures techniques d'enquête associées aux technologies multimédias et à Internet permettent d'agir efficacement sur les structures de coûts tout en améliorant la qualité des prestations (rapidité de collecte et transmission des informations). Les investissements réalisés dans des technologies de pointe permettent au Groupe de concentrer son effort sur sa véritable valeur ajoutée : son expertise des marchés, des marques et de l'opinion publique.

Par ailleurs, pour permettre à un plus grand nombre de clients d'accéder à ses informations, Ipsos généralise pour ses grandes études des modes de financement syndiqués. Cette forme de commercialisation particulièrement adaptée pour les grandes études d'audience, ou encore pour les observatoires multipays, permet une fois atteint le seuil de rentabilité de chaque étude, de dégager des marges bénéficiaires importantes.

Ipsos a été dès l'origine un précurseur dans l'offre de produits d'études normés, grâce auxquels nos clients peuvent avoir accès à des informations à forte valeur ajoutée, comparables dans le temps et permettant des *benchmarks* sectoriels. Ces produits permettent également – avec l'utilisation de méthodologies d'enquête et d'analyse récurrentes – de générer des économies de conception et de réalisation importantes, libérant ainsi les équipes commerciales entièrement dédiées à la relation-client.

Renforcement des structures de management et de contrôle

Ipsos est doté de structures de management aux niveaux central, régional, et pour chacune de ses lignes de métier, ainsi que de structures de contrôle de l'activité des filiales. Leur mission est d'améliorer la rentabilité du Groupe, de renforcer son contrôle aussi bien au plan financier que pour ce qui concerne la gestion des ressources humaines, et de coordonner les actions à conduire auprès de nos grands clients.

2.2 Organisation opérationnelle et management

2.2.1 L'organisation opérationnelle

Une organisation unique autour de cinq spécialisations

Ipsos décline son métier – les études par enquêtes – en cinq spécialisations. Ce positionnement différenciateur est pleinement opérationnel grâce à une organisation par lignes de métier intégrées, organisées au niveau mondial.

En 2008, Ipsos a renforcé ses lignes de métier autour de cinq nouvelles marques dotées chacune d'une structure de management globale et intégrée et d'équipes expertes entièrement dédiées :

1) Ipsos ASI – The Advertising Research Specialists est la marque du Groupe dédiée aux études publicitaires. Présentes sur tous les grands marchés, ses équipes spécialisées mettent en œuvre et commercialisent l'offre mondiale du Groupe en matière de *copy-testing*, *brand tracking* et *brand equity*.

2) Ipsos Marketing – The Innovation and Brand Research Specialists est la marque du Groupe qui fédère l'offre Ipsos pour les études Grande Consommation, Industrie & Services et Santé. Ses équipes dédiées apportent à nos clients une expertise inégalée et une gamme complète de produits pour les aider à toutes les étapes de la vie d'une marque ou d'un produit. Elles délivrent également des informations tactiques et stratégiques sur les marchés et les comportements des consommateurs.

3) Ipsos MediaCT – The Media, Content and Technology Research Specialists regroupe les savoir-faire des équipes dédiées d'une part à l'étude des médias, de leurs contenus et de leurs audiences, et d'autre part à l'étude des technologies supports des nouveaux médias. Les équipes expertes d'Ipsos MediaCT proposent aussi bien de grandes études internationales qu'une offre d'études adaptées aux médias et opérateurs locaux.

4) Ipsos Public Affairs – The Social Research and Corporate Reputation Specialists est dotée d'un management intégré qui anime et coordonne les travaux des équipes expertes travaillant dans 20 pays sur les problématiques opinion, recherche sociale et études de stratégie d'entreprise. Au Royaume-Uni, cette expertise est proposée sous la marque Ipsos MORI, et au Canada sous la marque Ipsos Reid.

5) Ipsos Loyalty – The Customer and Employee Research Specialists propose une double expertise pour les études liées à la gestion de la relation-client et les études internes en entreprise pour la gestion de la relation-salarié.

Des services partagés

Ipsos Global Operations fédère et coordonne les capacités du Groupe pour les activités de recueil et de traitement des informations dans les différents pays, ainsi que celles d'**Ipsos Interactive Services** pour les études réalisées via Internet et les *access panels on-line*.

Un programme dédié pour les grands clients

Ipsos Global PartneRing est un programme spécifique dédié à nos grands clients avec lesquels Ipsos travaille sur une base multipays dans au moins deux de ses spécialisations. Ce programme, conçu comme un véritable partenariat, permet de coordonner et dynamiser nos relations avec ces clients majeurs.

Une organisation régionale

L'activité d'Ipsos au niveau régional est animée, coordonnée et contrôlée par des équipes de direction chargées de la bonne adéquation des moyens humains et de production, et responsables des résultats des sociétés opérationnelles.

En Amérique du Nord, l'activité est structurée autour des cinq marques spécialisées d'Ipsos, ainsi que sur des marques reconnues et leaders sur leur marché ou leur spécialisation : la société Ipsos Reid (numéro 1 au Canada), Ipsos Descarie (études francophones au Québec), Ipsos Camelford Graham et Ipsos Understanding UnLtd, deux sociétés expertes pour les études qualitatives, et Ipsos Vantis (études de modélisation). Elles s'appuient sur des moyens opérationnels et fonctionnels partagés et optimisés et travaillent en étroite synergie auprès de nos grands clients. Avec un chiffre d'affaires de 280,4 millions d'euros en 2008, la région contribue pour 29 % à l'activité du Groupe.

L'activité d'Ipsos en Amérique latine a été remarquable, portée essentiellement par la croissance organique (+18,5 %). Ipsos a également réalisé deux acquisitions significatives dans des activités complémentaires : Livra Panels, société basée en Argentine qui dispose d'une plateforme dédiée pour les études on-line, et la société Alfacom, basée au Brésil et spécialisée dans les études pour le secteur automobile. Forte croissance organique et acquisitions ciblées : Ipsos conforte sa position de leader dans la région.

En Europe, l'activité est organisée autour de deux Directions régionales : Europe continentale de l'Ouest d'une part et Europe centrale & Afrique d'autre part. Le Royaume-Uni et l'Irlande constituent le troisième pôle de développement de la région. Avec un chiffre d'affaires 2008 de 475,8 millions d'euros, la région contribue pour 48 % à l'activité totale du Groupe.

L'activité en 2008 a été soutenue, portée principalement par une croissance organique forte de 9 %, à laquelle les pays d'Europe de l'Est ont largement contribué.

En Asie-Pacifique, Ipsos a organisé son activité autour de trois Directions régionales : Chine – Hong Kong – Taïwan ; Australie – ASEAN – Inde ; Asie du Nord-Est. Le périmètre d'intervention s'est élargi en 2008 avec l'acquisition de la société chinoise B-Thinking spécialisée dans les études pour le secteur automobile, et la création de la *joint-venture* Ipsos en Indonésie.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la Direction régionale basée au Liban impulse et coordonne le développement de l'activité dans la région qui compte depuis le 1^{er} janvier 2009 un nouveau bureau Ipsos au Maroc.

Relation société mère-filiales

La société mère Ipsos SA a à la fois un rôle de gestion des participations et un rôle de prestation de services et d'assistance technique à ses filiales. En particulier, Ipsos SA assure la gestion de la marque Ipsos, de son logo et de ses produits. Elle en concède l'usage à ses filiales en contrepartie d'une redevance de marque. Le montant de cette redevance (calculée sur la base de 2 % du chiffre d'affaires externe des filiales) s'est élevé à 18,4 millions d'euros pour l'exercice 2008.

2.2.2 Organigramme opérationnel du Groupe

Au 1^{er} janvier 2009, Ipsos est présent dans 64 pays. Son organisation matricielle à la fois géographique et par ligne de métier permet de reproduire à l'échelon local les fondamentaux à l'origine du succès d'Ipsos : la spécialisation de ses activités, la gestion dédiée pour les Grands Comptes et la constitution de plateformes opérationnelles pour les enquêtes et la conduite des études internationales.

Management Council		Ipsos Présidence Comité exécutif		Global Headquarters Services
		Ipsos ASI	Etudes publicitaires	
		Ipsos Marketing	Etudes marketing	
		Ipsos MediaCT	Etudes médias	
		Ipsos Public Affairs	Etudes d'opinion et image des entreprises	
		Ipsos Loyalty	Etudes qualité et satisfaction	
		The Ipsos Global PartneRing	Gestion de grands clients	
Ipsos Global Operations, Ipsos Interactive Services, Ipsos Global Studies				
Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, France, Royaume-Uni, Hongrie, Irlande, Italie, Macédoine, Monténégro, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine	Canada États-Unis	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, Guatemala, Mexique, Panama, Pérou, Puerto Rico, République dominicaine, Venezuela	Australie, Chine, Corée, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande	Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Syrie

2.2.3 Management

Deux Co-Présidents

Ipsos est la seule société d'études de sa taille à être dirigée et contrôlée par ses deux fondateurs : Didier Truchot et Jean-Marc Lech. Animés par la même vision stratégique, ils ont su lui apporter des élans complémentaires. Economiste de formation, Didier Truchot a initié la politique d'offre de produits d'études standardisés et a développé les activités du Groupe dans les domaines de la mesure de l'efficacité publicitaire et des médias. Jean-Marc Lech, diplômé en philosophie, sociologie et sciences politiques, a notamment mis en œuvre le développement du Groupe dans le domaine de la recherche sociale.

Comité exécutif

La Direction du Groupe est assurée par un Comité exécutif qui se réunit deux fois par mois pour définir ses orientations stratégiques et en assurer le suivi. Le Comité supervise tous les domaines de la matrice Ipsos : Lignes de métier, Régions, Ressources humaines, Finance, Développement, Communication, Juridique, Innovation et programme Global PartneRing. Il est composé de dix membres :

- **Didier Truchot**, Co-Président d'Ipsos et fondateur du Groupe.
- **Jean-Marc Lech**, Co-Président d'Ipsos depuis 1982.
- **Lisiane Droal**, Directeur des ressources humaines Groupe.
- **Brian Gosschalk**, Président-directeur général de la région Europe continentale. Il préside également la ligne de métier Ipsos Public Affairs.
- **Carlos Harding**, Directeur général délégué d'Ipsos, en charge du développement et des acquisitions. Il préside la région Amérique latine.
- **Stewart Jones**, Président-directeur général d'Ipsos Global Operations et d'Ipsos Interactive Services.
- **Pierre Le Manh**, Président-directeur général d'Ipsos Marketing et Président des régions Europe centrale et de l'Est, Moyen-Orient et Afrique.
- **Jim Smith**, Chairman and CEO de la région Amérique du Nord.
- **Laurence Stoclet**, Directeur Financier Groupe.
- **Henri Wallard**, Directeur général délégué d'Ipsos, il préside la ligne de métier Ipsos Loyalty et la région Asie-Pacifique.

Management Council

Le *Management Council* se compose de 70 dirigeants du Groupe répartis en six comités spécialisés. Chaque comité est placé sous la direction d'un membre du Comité exécutif et émet des recommandations sur les questions qui lui ont été soumises par le Comité exécutif. Le *Management Council* se réunit en formation plénière deux fois par an pour identifier les pistes d'amélioration dans six domaines : Territoires, Lignes de métiers, Relation-Client, Opérations, Equipes, Prospective.

Services Centraux (Global Headquarters Services)

Les services du Groupe rassemblent autour des Co-Présidents, les fonctions suivantes :

- Communication *corporate* ;
- Développement *corporate* ;
- Finances, Contrôle de gestion et Budget ;
- Gestion des Grands Comptes ;
- Innovation & Technologie ;
- Juridique ;
- Ressources humaines.

3. Un métier, cinq spécialisations

Ipsos exerce son activité exclusivement dans le domaine des études par enquêtes. Son métier consiste à recueillir, traiter et analyser les informations permettant de cerner les attentes et opinions des individus, qu'il s'agisse de consommateurs, de clients ou de citoyens, et de comprendre leurs comportements et leurs motivations. Pour être toujours au plus près de ses clients, Ipsos a choisi de spécialiser ses activités dans cinq domaines d'expertise.

3.1 Etudes marketing

Ipsos Marketing – The Innovation and Brand Research Specialists répond aux besoins croissants d'informations tactiques et stratégiques sur les marchés, et propose une gamme complète de produits d'études à haute valeur ajoutée pour aider les clients à développer des marques innovantes. Ses équipes spécialisées, organisées autour de quatre domaines d'expertise – Grande Consommation, Industrie & Services, Santé et Etudes Qualitatives – délivrent des solutions d'études intégrées quali/quantitative et mettent en œuvre des techniques avancées de modélisation et prévision de ventes.

3.1.1 Grande Consommation

Comprendre les consommateurs et les marchés, générer des idées, développer et optimiser les mix, modéliser les volumes de ventes, assurer une gestion optimale de la marque et de son positionnement, développer des stratégies qui influenceront les décisions sur le point de vente : telles sont les problématiques d'études auxquelles répondent les équipes expertes d'Ipsos Marketing.

Elles apportent des solutions globales pour aider les clients à bâtir leurs marques depuis les premières étapes d'innovation jusqu'au stade de maturité, ainsi que des solutions dédiées à l'étude du *shopper* aussi bien sur le point de vente qu'en amont et en aval de l'acte d'achat.

3.1.2 Industrie & Services

Au sein d'Ipsos Marketing, les équipes d'Ipsos Vantis proposent leur expertise en matière de prévision et de modélisation. Elles délivrent des solutions d'études innovantes et performantes aux secteurs Automobile, Biens durables, Services financiers, et Services publics.

3.1.3 Santé

Les problématiques Santé requièrent un savoir-faire spécifique et des équipes hautement spécialisées. Les experts Ipsos proposent aux grands laboratoires pharmaceutiques des solutions d'études innovantes et des services de *consulting* pour construire des marques fortes et optimiser leur potentiel de ventes.

Cette expertise couvre de multiples classes thérapeutiques et diverses populations cibles, et intègre à la fois les études auprès des médecins et des patients. Ces études permettent d'estimer le potentiel des nouveaux produits vendus sous prescription, de positionner les marques, de définir les stratégies de communication, et de suivre leurs performances sur le marché.

3.1.4 Les études qualitatives

Ipsos est l'une des rares sociétés d'études capables de proposer une réelle expertise des études qualitatives au niveau mondial, ainsi que des prestations homogènes sur tous les grands marchés.

L'objectif de ces études est d'explorer les enjeux, idées et valeurs qui commandent les attitudes et comportements des consommateurs de manière sous-jacente. Les experts Ipsos savent comprendre et interpréter l'univers des consommateurs – leurs différences culturelles et comportementales mais aussi leurs points communs – et délivrent à nos clients des enseignements à la fois riches de sens et opérationnels.

En s'appuyant sur son analyse des sociétés de consommation, Ipsos se positionne comme force de proposition avec une haute valeur ajoutée stratégique pour l'innovation (création de produits, de marques, lancements, etc.), la gestion de l'image (bilan de marque, positionnement, gestion ou développement de portefeuille, etc.), et les études d'évaluation (concepts, packaging, communication, médias, produits, services, etc.).

Ipsos Marketing a développé des méthodologies et des techniques originales parmi lesquelles on peut citer *Krisis™*, une approche de groupe basée sur la théorie des conflits, ou encore *Consumer Direct™*, une méthodologie mettant en œuvre des groupes de travail collaboratif qui permettent de connecter directement les clients et les consommateurs.

3.2 Mesure de l'efficacité publicitaire

Construire des marques solides et développer des stratégies de communication locales ou internationales constituent pour les annonceurs un enjeu décisif. Pour les aider à choisir

leurs concepts de communication, à mesurer et à anticiper l'efficacité de leurs actions publicitaires, et leur apporter un diagnostic précis qui garantisse le retour sur leurs investissements médias, Ipsos a développé une organisation mondiale dédiée exclusivement à cette activité.

Les experts d'Ipsos ASI – **The Advertising Research Specialists** placent la relation-client au centre de leurs préoccupations. Ils développent des méthodes d'évaluation innovantes et validées pour que les clients disposent d'informations homogènes et de résultats comparables, quels que soient les pays où leurs communications sont déployées.

3.2.1 Les post-tests

Ipsos a d'abord développé des produits d'études permettant d'évaluer l'efficacité des campagnes a posteriori, c'est-à-dire après leur diffusion, avec des produits d'études adaptés à chaque média (*Baromètre Affichage*, *Suivi Télévision Cinéma* et *Suivi Impact Presse*). Commercialisés de façon syndiquée, plusieurs annonceurs pouvant participer à une même vague d'enquête, ces produits ont grandement contribué aux premiers succès d'Ipsos. Ils sont aujourd'hui commercialisés en France et dans les marchés du Sud de l'Europe, en Amérique latine, en Chine et au Moyen-Orient. Cependant dans les pays anglo-saxons, la préférence des annonceurs va aux études *tracking* qui permettent de suivre de manière régulière l'évolution de la notoriété, de la sympathie et de l'image de leurs marques et de mesurer les effets de leurs campagnes publicitaires.

3.2.2 Les prétests

Tester l'efficacité des campagnes de communication avant leur diffusion, est un préalable indispensable à toute action média d'envergure. Ipsos est aujourd'hui le numéro un mondial des prétests de films publicitaires (*copy-testing*), spécialité de la société ASI que le Groupe a acquise en 1998.

La gamme de prétests Ipsos – dont *Ipsos ASI Next*TV*, son produit vedette proposé dans 30 pays – a été conçue pour fournir aux annonceurs des produits globaux permettant de mesurer les effets de leurs campagnes sur tous les marchés avec des données homogènes, et d'optimiser ainsi leurs créations.

Renouvelée en permanence pour tenir compte des nouvelles offres médias, elle intègre systématiquement les modes de recueil on-line.

Elle comprend des prétests développés pour les premières étapes du processus créatif (*Next*Idea*, *copy-test on-line* sur animatic ou story-board), des prétests adaptés à un média ou cible spécifique (*Next*Outdoor* pour l'affichage, *Next*Print* pour les annonces presse, *Next*Kids* pour les enfants), ainsi que des prétests pour les campagnes multimédias (*Next*360*). Enfin certains prétests intègrent les expertises quantitatives et qualitatives.

3.2.3 Tracking et évaluation de marques

Ipsos ASI développe des études à forte valeur ajoutée pour le suivi des marques et de leurs communications (*tracking*), ainsi que des évaluations précises du capital marque (*brand equity*). Ces études – comme *Brand*Graph* et *Brand*Graph 360* – sont réalisées de plus en plus souvent on-line.

3.3 Etudes médias

Ipsos réorganise son activité médias autour de la marque **Ipsos MediaCT – The Media, Content and Technology Research Specialists**, pour mettre son offre en concordance avec les mutations structurelles qui ont récemment marqué le secteur.

Auparavant, la consommation de contenus (informations générales, divertissement, sport et informations économiques) s'effectuait à travers les journaux, les magazines, la télévision et la radio. Les études médias s'attachaient à éclairer les décideurs éditoriaux et marketing des médias sur les attentes, les goûts et les comportements des lecteurs, auditeurs, téléspectateurs, etc. (marketing éditorial). Elles visaient également à apporter aux annonceurs et à leurs agences-conseil la connaissance des médias à travers lesquels ils pourraient atteindre leurs publics (études d'audience).

Avec l'arrivée d'Internet, de la technologie mobile et des nouvelles capacités de stockage des contenus numériques, le cadre d'activité s'est considérablement élargi : les consommateurs ne se limitent plus à recevoir des informations. Ils vont à leur rencontre, les partagent entre amis et participent même à leur création.

Dans ce contexte, les médias investissent les nouveaux espaces de communication tandis que les décideurs éditoriaux et marketing attendent un éclairage pertinent sur la meilleure façon de diffuser leurs contenus via Internet et les supports mobiles.

Ipsos MediaCT fonde son expertise sur l'étude des médias, de leurs contenus et de leurs audiences, et sur l'étude des technologies supports des nouveaux médias. Les experts Ipsos proposent aux acteurs du secteur des médias des solutions d'études leur permettant d'optimiser le rayonnement de leur marque dans les nouveaux espaces de diffusion. Pour les entreprises des nouvelles technologies et des télécoms, ils ont mis au point des solutions pour la gestion des risques liés à l'innovation. Enfin ils aident les entreprises du secteur du divertissement à diffuser et à commercialiser leurs contenus dans les meilleures conditions.

3.3.1 Mesure d'audience

Ipsos est un acteur historique dans le domaine de la mesure d'audience. Il conduit l'étude *National Readership Survey* (au Royaume-Uni) depuis plus de trente ans. Les contrats RAJAR (Royaume-Uni), Audipress (Italie) et Monomedia Revistas (Espagne) sont des contrats à long terme.

Les études EGM (*Estudio General de Medios* conduite dans dix pays d'Amérique latine) et NMA (*National Media Analysis*, onze pays au Moyen-Orient) ont été lancées à l'initiative d'Ipsos et sont commercialisées en multisouscription auprès de plusieurs sociétés et agences médias.

En 2008, Ipsos MediaCT a connu un succès majeur en remportant au Royaume-Uni le contrat POSTAR pour la mesure d'audience des supports d'affichage *Out of Home* (hors domicile). Pour la première fois, Ipsos utilise la technologie GPS qui lui permet d'estimer l'audience du média en observant 10 000 individus dans leurs déplacements et leur exposition à ces supports.

Ipsos a par ailleurs développé une série d'enquêtes spécialisées ciblant les dirigeants d'entreprise et cadres de direction. Etablie à l'origine dans les années 1970, l'étude BE (*Business Elite*) est désormais conduite dans plus de trente pays. Elle permet de disposer, via une base de données globale unique, d'informations sur les habitudes de consommation-médias des élites dirigeantes dans le monde.

3.3.2 Etudes de contenus médias

Ipsos propose des évaluations de contenus : test de couverture de magazines, évaluation de nouveaux programmes ou services musicaux, etc. Grâce à sa vaste base de panels consommateurs, il aide également ses clients à définir et segmenter leurs audiences, et à maintenir un contact étroit avec leurs publics.

3.3.3 Etudes de capital des marques, études Innovation

Les médias historiques (journaux, télévision, etc.) cherchent à se différencier des milliers de fournisseurs de contenus sur Internet en valorisant notamment leur capital-marque. Ipsos MediaCT, en collaboration avec Ipsos ASI, a développé l'outil *EquityMCT* pour mesurer les atouts et faiblesses des marques des médias traditionnels et les aider dans leurs choix d'investissements.

Des milliers de nouvelles marques sont introduites chaque année sur le marché. Une majorité d'entre elles disparaissent rapidement en raison d'un manque de besoin perçu, d'une incompréhension de la part des consommateurs ou d'une insuffisance de publicité. Dans les secteurs des médias, des contenus et des nouvelles technologies où les progrès sont rapides, ce sont la création de nouveaux produits, les élargissements de gammes et l'amélioration des caractéristiques des produits qui viennent renforcer l'avantage comparatif. Les producteurs de biens de consommation l'ont compris depuis longtemps et ont investi massivement dans les études innovation produits.

Ipsos MediaCT, en partenariat avec Ipsos Vantis, a adapté l'approche CPG (Biens de Consommation), en développant un programme d'études flexible PERFORM (*Product Evaluation and Research For Optimising Results in-Market*) qui vise à accompagner les sociétés des secteurs des médias, des nouvelles technologies et des télécoms tout au long

du cycle de développement de leur nouveau produit ou service – depuis la conceptualisation jusqu'à la commercialisation – en réduisant les risques et en maximisant les chances de succès lors de l'introduction de leur produit sur le marché.

3.4 Etudes d'opinion et recherche sociale

Ipsos se distingue, parmi les grands groupes de rang mondial, par son offre d'études d'opinion – publique, *corporate*, médias –, dont la vocation est d'éclairer les décideurs politiques et les chefs d'entreprise sur les enjeux de société et les attitudes et comportements des citoyens-consommateurs.

Les experts d'Ipsos Public Affairs – **The Social Research and Corporate Reputation Specialists** conduisent des enquêtes de climat politique et des estimations de votes, et mesurent l'évolution des opinions sur une grande variété de problématiques.

3.4.1 Etudes Corporate et Réputation

Ipsos Public Affairs éclaire ses clients – entreprises privées ou institutions publiques – sur leur environnement en développant des programmes d'études spécifiques pour évaluer leur image de marque et leur réputation.

Son étude phare, Ipsos Global@dvisor, a été reconduite en 2008 dans 22 pays. Cette étude semi-annuelle disponible en ligne et en souscription permet de mesurer les risques liés à la réputation de nos clients. Elle s'adresse aux entreprises et institutions internationales qui souhaitent évaluer et mieux gérer les menaces potentielles qui pèsent sur leur réputation.

3.4.2 Etudes gouvernementales et Secteur public

Les équipes spécialisées d'Ipsos fournissent aux gouvernements et décideurs politiques l'information dont ils ont besoin pour développer et évaluer leurs politiques, programmes et actions de communication. Au centre de cette expertise se trouve le *Social Research Institute* d'Ipsos MORI et qui est aujourd'hui déployé à l'échelle internationale.

3.4.3 Etudes politiques et électorales

Les équipes spécialisées d'Ipsos conduisent des enquêtes de climat politique, et réalisent des estimations de vote. Elles participent aux soirées électorales organisées par les grands médias (Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, France, Hongrie, Italie, Mexique, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis).

Par ailleurs, une politique active de partenariat avec les grands médias permet d'assurer de nombreuses reprises sur des sujets d'actualités : partenariat Ipsos – Thomson-Reuters aux États-Unis, Ipsos – *Le Point* en France, ou encore CanWest au Canada.

3.4.4 Etudes de tendances

Ipsos Public Affairs analyse le comportement des citoyens-consommateurs et les évolutions socioéconomiques. Alors que ces études sont généralement réalisées à un niveau national, Ipsos Public Affairs se distingue de ses concurrents en conduisant aussi ces études à un niveau global. Celles-ci montrent ainsi l'émergence de préoccupations mondiales telles que la sécurité alimentaire, la santé et l'environnement.

3.5 Etudes liées à la gestion de la relation-client et la relation-salarié

La part croissante dans l'économie des services et le développement des stratégies de marketing relationnel, s'accompagnent d'un besoin accru d'études pour comprendre les mécanismes de la relation-client et mettre en œuvre les meilleures stratégies de fidélisation de la clientèle et des publics internes en entreprise. Nos clients utilisent ces informations pour déterminer leurs priorités d'action et pour définir les stratégies de motivation des salariés.

Les équipes expertes d'Ipsos Loyalty – **The Customer and Employee Research Specialists** proposent des solutions Etudes innovantes, validées et homogènes sur tous les grands marchés. Elles intègrent les technologies de pointe pour recueillir et traiter de grands volumes d'informations au meilleur coût. Elles innovent encore en délivrant en ligne les résultats d'études via un extranet sécurisé.

L'offre Ipsos Loyalty comprend plusieurs produits propriétaires permettant :

- de mesurer les facteurs de satisfaction et d'identifier les attentes des clients ;
- de mesurer et comprendre les facteurs de la fidélité et d'identifier les stratégies de fidélisation profitables sur certains segments de clientèle ;
- de maximiser la valeur du client en synthétisant des données CRM issues des transactions, des centres d'appel et des cartes de fidélité, et en les associant aux données d'enquête Ipsos ;
- d'aider à la gestion des moments décisifs de la relation-client et de s'assurer que les programmes de fidélité et récompenses ciblent les clients stratégiques et atteignent leurs objectifs.

Les équipes dédiées à la gestion de la relation-salarié mesurent les facteurs de satisfaction et attentes des salariés et proposent plusieurs programmes d'étude spécifiques, dont *Employee Engagement*, pour la gestion du changement au sein des organisations.

4. Les études par enquêtes

Pour produire des informations fiables, homogènes, justes – y compris dans leur prix – et pour les délivrer rapidement à ses clients, Ipsos s'est doté d'outils de recueil, de traitement et de livraison des données puissants et efficaces, qui intègrent les technologies les plus sophistiquées.

Le développement des techniques on-line et leur intégration dans l'ensemble du processus d'enquête est un important facteur de rapidité, de qualité et d'amélioration des coûts. Il requiert l'intervention des spécialistes du on-line à chacune des étapes, de la conception des questionnaires et des plans d'échantillonnage jusqu'à la livraison et l'exploitation des résultats par nos clients. C'est la mission d'**Ipsos Interactive Services** qui déploie au plan mondial des plateformes exclusivement dédiées à la gestion des panels on-line.

Ipsos considère que l'optimisation des capacités opérationnelles du Groupe est un moyen privilégié d'amélioration de sa rentabilité. La nouvelle Direction mondiale créée en 2008 pour la gestion des Opérations du Groupe – **Ipsos Global Operations** – a pour mission d'être à la fois un centre d'excellence et de profit.

A noter que plusieurs sociétés du Groupe ont satisfait à la nouvelle norme « Etudes » ISO 20252 intégrée à ISO 9001. C'est le cas, notamment, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, du Brésil, de la Roumanie... Les autres pays, dont la France, sont engagés dans cette démarche.

Le processus de réalisation d'une étude peut se décomposer, selon le schéma ci-dessous, en plusieurs étapes faisant intervenir des équipes de Directeurs et chargés d'études spécialisés travaillant en relation avec le client et des équipes techniques chargées de gérer la formation des enquêteurs, la collecte des données d'enquêtes ainsi que le traitement informatique des données brutes collectées.

4.1 Etudes quantitatives et qualitatives

Parmi les principaux modes de recueil de données, on distingue traditionnellement :

- **les études quantitatives** qui sont basées sur la constitution et l'interrogation de grands échantillons et font appel à des techniques statistiques ;
- **les études qualitatives**, fondées sur des échantillons plus restreints, afin d'explorer dans le détail les motivations, les résistances, les valeurs à l'œuvre dans l'objet d'étude.

Etudes qualitatives et quantitatives sont aujourd'hui le plus souvent normées, c'est-à-dire standardisées pour constituer un protocole déclinable localement ou internationalement.

Les études quantitatives

Les études quantitatives reposent sur la constitution et le questionnement d'échantillons représentatifs de la population

ciblée au moyen d'entretiens individuels. Ipsos apporte à ses clients une expertise et une organisation éprouvée à tous les stades de la réalisation d'une étude :

- définition et mise en place de l'échantillon à interroger ;
- rédaction des questions dont la pertinence et la clarté conditionnent la qualité des réponses ;
- choix des techniques de recueil selon la forme la plus adaptée (face-à-face, téléphone, questionnaire papier, ou Internet) et administration des questionnaires selon des procédures rigoureuses ;
- synthèse et interprétation des résultats.

Ipsos accompagne ses clients à toutes les étapes de ce processus et les conseille dans les choix méthodologiques et techniques appropriés ; lors de la dernière étape, il les guide dans l'analyse des résultats afin de dégager leur signification opérationnelle.

Les études qualitatives

Les études qualitatives reposent sur une approche d'investigation approfondie au cours d'entretiens de groupe ou d'entretiens individuels réalisés en face à face ou on-line. Ces approches d'investigation ont pour objet de recueillir de l'information de façon périphérique ou adjacente, en mettant en évidence ce que le sujet à étudier représente, plus que sa réalité objective.

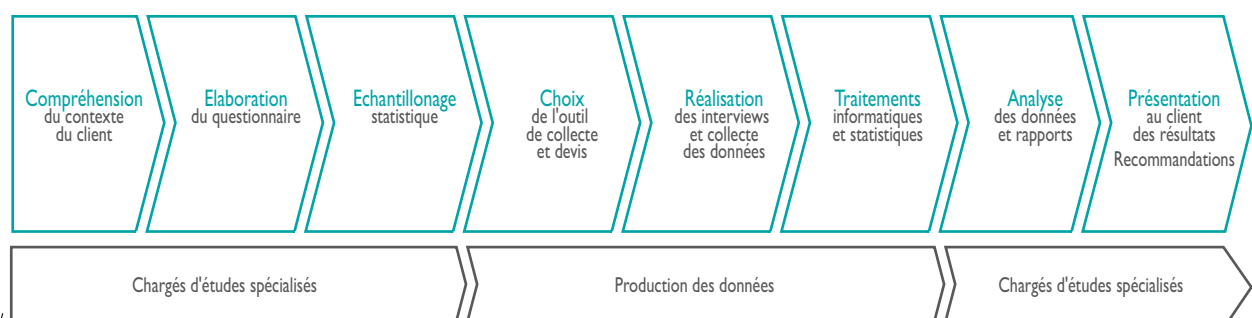
Ipsos réalise chaque année 15 000 entretiens ou réunions de groupe, animés par des experts de formation psychologique ou psychosociologique, formés aux méthodes Ipsos (groupe de confrontation Krisis™, intégration des nouvelles technologies dans les groupes projectifs, complémentarité quali/quant, panel on-line...).

Les études qualitatives sont transverses aux cinq domaines de spécialisation d'Ipsos, même si ce sont dans les domaines des études communication et marketing qu'elles sont le plus utilisées.

4.2 Le recueil des données

4.2.1 Les enquêteurs et les différentes techniques d'enquêtes

Le recueil des données requiert l'emploi de personnels vacataires réalisant les enquêtes en face à face ou téléphoniques mais aussi de consultants spécialisés (souvent des psychologues ou des sociologues) animant et interprétant les réunions de groupe.



Le contact avec les personnes interviewées et le recueil des données exigent un réel savoir-faire et requièrent l'observation d'une méthodologie très stricte. Cela conduit le Groupe à accorder une importance toute particulière à cette catégorie de personnel qui est formée aux méthodes Ipsos. La qualité des résultats dépend en effet non seulement de la conception des questionnaires et de l'interprétation des réponses, mais d'abord de la rigueur des interviews.

Dans un souci de rationalisation et d'amélioration des performances, Ipsos procède au regroupement de ses activités d'enquêtes par téléphone et développe des centres d'appels partagés spécialisés par langue (en Amérique du Nord pour l'Anglais, au Mexique pour l'Espagnol et au Liban pour le Français). Cette démarche vise à mutualiser les capacités et les ressources et à optimiser les coûts salariaux. Elle permet également de garantir une meilleure cohérence méthodologique dans le recueil et le traitement des données.

Par ailleurs, plusieurs centres d'enquêtes téléphoniques multilingues sont dédiés à la réalisation des enquêtes internationales. Des chefs d'équipe spécialement formés aux études internationales encadrent des enquêteurs parlant dans leur langue maternelle et assurent une coordination optimale et un mode d'administration homogène des questionnaires, quelle que soit la langue utilisée.

Les différentes techniques d'enquêtes utilisées

Les méthodes de recueil d'informations dites quantitatives mettent en œuvre quatre modes d'administration des questionnaires qui varient en fonction des caractéristiques de l'étude :

- entretiens en face à face, au cours desquels les consommateurs sont consultés individuellement par un enquêteur qui peut faire réagir l'interviewé sur des documents visuels ou audiovisuels ;
- entretiens par téléphone ;
- réunions de groupe, les consommateurs étant réunis dans une salle et consultés collectivement ;
- enquêtes autoadministrées, réalisées sans enquêteur, les personnes interrogées devant répondre à un questionnaire envoyé à leur domicile par voie postale ou par Internet.

4.2.2 Les grandes étapes de l'innovation

Ipsos, qui a été une des premières sociétés d'études à généraliser l'utilisation du téléphone, y compris pour les enquêtes électorales, a systématisé depuis 1992 l'emploi de l'informatique dans la collecte de l'information : système Cati avec automatisation des appels pour les enquêtes téléphoniques, système Capi pour les interviews en face à face et système Cawi pour les enquêtes on-line par Internet.

Les bénéfices de l'informatique ont été immédiats tant en ce qui concerne la fiabilité des résultats – les réponses étant validées au moment de leur entrée – que la rapidité de traitement et de livraison des résultats à nos clients.

L'utilisation de logiciels d'interview permet d'améliorer la richesse des questionnaires et la qualité intrinsèque de l'information collectée. Le logiciel d'interview fait varier les questions en fonction des réponses précédentes, sans intervention de l'enquêteur, et il alterne automatiquement les items, ce qui supprime les biais d'enquête. De plus, l'ordinateur vérifie en permanence la cohérence des réponses apportées par les interviewés, ce qui permet de leur faire préciser leurs déclarations si deux réponses venaient à être contradictoires.

L'utilisation de l'informatique permet également d'améliorer les techniques d'études, telles que la méthode d'analyse conjointe utilisée pour faire réagir les interviewés à un ensemble de stimuli en fonction de critères individuels ; grâce à une programmation sophistiquée, ces stimuli peuvent être adaptés en fonction des réponses de chaque interviewé.

Enfin, la technologie multimédia permet de tester les produits, packagings et messages publicitaires en plaçant les interviewés en situation réelle d'exposition.

Les enquêtes téléphoniques assistées par ordinateur (Cati : Computer Assisted Telephone Interviews)

Le Groupe dispose de centres Cati dans 32 pays, soit un total de 4 100 stations-enquêteurs dont les deux tiers sont équipées de systèmes de numérotation prédictive. Ce dispositif permet d'optimiser l'utilisation de la technologie Cati et de réduire les délais de réalisation des enquêtes.

Les enquêtes en face à face assistées par ordinateur (Capi : Computer Assisted Personal Interviews)

L'utilisation de l'informatique dans les enquêtes en face à face a été un facteur d'amélioration de la fiabilité et de la rapidité. Cette technologie est optimisée avec les technologies multimédia qui autorisent la diffusion de l'image et du son au cours des interviews, ou encore avec le Capi double écran et, plus récemment, avec le Capi multimédia double écran sans fil (l'enquêteur et l'interviewé étant équipés chacun d'un ordinateur portable relié par liaison radio).

Enfin, pour certains types d'études – comme par exemple les études de fréquentation touristique – ne nécessitant pas des questionnaires trop longs et ne comprenant que des questions fermées, le Groupe a équipé ses enquêteurs d'assistants personnels et/ou de *Net Books*, qui facilitent à la fois l'interview et la transmission des données aux centres de traitement.

La technologie Capi est utilisée de façon homogène en Europe où 4 500 enquêteurs sont équipés d'ordinateurs portables. En revanche, cette technologie n'est pas utilisée en Amérique du Nord où le recueil des données s'effectue aujourd'hui principalement on-line, et plus rarement par téléphone ou par courrier.

L'utilisation de la technologie GPRS/3G

Ipsos utilise cette technologie qui permet de centraliser en temps réel les informations collectées par les postes Capi afin de les traiter encore plus rapidement.

4.2.3 Le recueil de l'information on-line

Le recueil des données requiert l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse dont le coût est élevé. Le développement des enquêtes en ligne présente à ce titre un double avantage : amélioration de la productivité et réduction des délais.

Ipsos considère que, de la même manière que le téléphone n'a pas fait disparaître les entretiens en face à face, Internet ne saurait se substituer à toutes les autres formes de recueil. Toutefois, son interactivité et ses capacités multimédias en font un outil adapté à de nombreuses enquêtes. Le recours à Internet exige de la part des sociétés d'études le même professionnalisme que pour les autres types d'enquêtes (pour bâtir leurs questionnaires, constituer leurs échantillons et analyser correctement les informations recueillies) mais aussi un savoir-faire nouveau : celui de l'interview en temps réel.

Ipsos, qui réalise pour certains produits d'études plus de la moitié de son chiffre d'affaires via les techniques de recueil on-line, entend maîtriser tous les systèmes de collecte, les plus traditionnels – comme les études face à face – et les plus innovants – comme les systèmes utilisant des terminaux personnels intelligents.

4.2.4 Le sondage nomade

Ipsos tire profit de l'augmentation de la couverture GPRS pour remplacer les enquêtes papier par les enquêtes sur PDA (*Personal Digital Assistant*). Cette technologie est surtout utilisée en Allemagne, en France, en République tchèque, et aussi en Afrique du Sud, au Brésil ou encore au Mexique.

Les expériences d'enquêtes conduites avec enquêteurs auprès d'exclusifs téléphone mobile (sans abonnement fixe) montrent des taux de réponse comparables aux enquêtes réalisées sur téléphone fixe, les conditions d'interview étant peu affectées par le lieu de l'interview.

La constitution de l'échantillonnage doit intégrer de nouveaux facteurs : sur leur mobile, les personnes peuvent être invitées à répondre dans des plages temporelles de plus grande amplitude et par des sollicitations de nature très variée : *push SMS*, *MMS* ou *bluetooth*, appel d'un enquêteur (seul ou accompagné d'un message texte). L'interrogation peut être immédiate ou différée, et les taux de participation varient en fonction du mode de contact et d'interrogation (avec ou sans enquêteur), ainsi que du moment de sollicitation.

L'interrogation sur téléphone mobile exige que soient adaptés les protocoles d'enquête aux spécificités ergonomiques de l'outil et aux contraintes juridiques.

4.3 Les outils de production du Groupe

La valeur ajoutée d'Ipsos réside dans son expertise technique et dans la qualité de l'information et des recommandations qu'il apporte à ses clients. La différence Ipsos repose également sur les innovations que le Groupe a su apporter dans la manière d'administrer les enquêtes, en mettant au point des instruments permettant d'obtenir des informations plus rapidement et à un moindre coût.

Les access panels on-line

Les *access panels* sont constitués d'individus préalablement sélectionnés au cours de précédentes vagues d'enquêtes, et qui acceptent de participer selon une fréquence régulière aux enquêtes Ipsos.

Leur constitution et leur gestion répondent à des règles très précises qui garantissent la qualité des informations recueillies et en font un moyen privilégié d'enquête. En effet, après un coût de recrutement du panel relativement élevé, l'élaboration des échantillons est facilitée par la connaissance précise des caractéristiques sociodémographiques des panélistes, et d'autre part les frais de collecte de l'information sont réduits, puisque celle-ci ne nécessite plus l'intervention d'enquêteurs.

Ipsos Interactive Services est entièrement dédiée à l'administration des panels et à la collecte de données on-line. Elle est dotée d'une plateforme globale ayant la capacité d'opérer pays par pays ainsi que dans le cadre de recherches multipays.

Ipsos dispose d'une position globale unique : ses *access panels on-line* couvrent 24 pays, soit un total de 2,3 millions d'individus. Cette position a été renforcée à l'été 2008 avec l'acquisition de la société *Livra Panels* qui opère depuis l'Argentine dans toute la région Amérique latine.

Les enquêtes omnibus

Ce type d'études syndiquées (dites aussi multiclents) permet à plusieurs clients de participer à une même vague d'enquête dans laquelle ils peuvent interroger un échantillon de personnes défini préalablement. Le recueil se fait en face à face, par téléphone, on-line ou par voie postale.

Dans le cadre de ses études omnibus, Ipsos interroge chaque année 2 millions d'individus.

4.4 Les études internationales

En tant que leader mondial des études, Ipsos considère les études internationales comme un axe de développement prioritaire : ces études, qui exigent un savoir-faire spécifique et des moyens opérationnels globaux, représentent des gisements de croissance importants. Elles procurent de ce fait un réel avantage compétitif.

Ipsos Global Research est une organisation dédiée servie par une communauté étroite et interdépendante d'experts internationaux capables d'intervenir sur tous les grands marchés. Ils répondent à des règles de commercialisation précises visant à développer le volume de cette activité, à réduire les coûts et le temps de réponse aux appels d'offres, et à privilégier la production *in source*.

Ipsos Global Research est ainsi en mesure d'apporter à ses clients des solutions pro-actives et compétitives adaptées à ces besoins d'information spécifiques.

4.5 Le traitement et la diffusion des données

Le traitement des données est une étape cruciale qui mobilise des équipes dédiées et des outils de plus en plus intégrés permettant aussi bien de valider les informations recueillies ainsi que leur cohérence, que d'opérer leur dépouillement statistique. Ces opérations sont de plus en plus souvent réalisées à partir de plateformes de traitement partagées au niveau régional, ou centralisées par ligne de métier ou ligne de produits.

Les informations recueillies et traitées viennent ensuite enrichir nos bases de données qui sont pour Ipsos un facteur important de valorisation de son offre, les historiques de résultats permettant de constituer des normes de référence et de créer des modèles prévisionnels.

Ipsos déploie pour ses clients des solutions innovantes en ligne pour faciliter l'accès aux résultats d'études. Ainsi Ipsos développe des extranets dédiés pour leur permettre de suivre les évolutions de leurs résultats dans les différentes vagues d'enquêtes et d'intégrer les données dans leurs propres outils de gestion. Ce type d'outils est parfaitement adapté pour les études de satisfaction de clientèle qui génèrent des volumes d'information importants.

En France, le site Ipsos.fr est utilisé pour délivrer aux souscripteurs de façon parfaitement sécurisée les résultats de *La France des Cadres actifs*. En Amérique du Nord, Ipsos ASI permet à ses clients de suivre sur Internet l'évolution de leur *tracking* publicitaire.

Dans le domaine des études de management, Ipsos utilise la technologie *Archway*, proposée par Ipsos Interactive Services. Cet outil de présentation et d'analyse des résultats d'études, convivial et adapté à des utilisateurs non spécialistes, permet de diffuser les informations à l'intérieur de l'entreprise au plus près des opérationnels concernés.

5. Clientèle du Groupe

Ipsos compte plus de 5 000 clients dans le monde, entreprises ou institutions publiques, nationales ou internationales. Sa clientèle est bien répartie. L'activité réalisée avec le premier client du Groupe représente moins de 10 % du chiffre d'affaires consolidé et celle avec les dix premiers clients 23 %.

Pour certains de ses grands clients avec lesquels le Groupe travaille sur une base internationale, Ipsos a mis au point plusieurs programmes spécifiques (voir 2.1.2).

Récurrence et rémunération

L'activité du Groupe se caractérise par une réelle récurrence, notamment dans le métier des médias et celui de l'opinion publique, de la recherche sociale et de la satisfaction de clientèle. Les baromètres de satisfaction, d'image, les études d'audience font le plus souvent l'objet de contrats pluriannuels (trois à quatre ans). Dans ses autres lignes de métier, Ipsos constate également une grande fidélité de ses clients (plus de 90 %), même si la relation commerciale est soumise à des contrats annuels ou des commandes renouvelées au fur et à mesure des besoins.

	2008	Exemples de clients
Produits de grande consommation	34 %	ABInBev, Beiersdorf, Cadbury Schweppes, Campari, Coca Cola, Colgate Palmolive, Danone, Diageo, Ferrero, Frito Lay, Kellogg's, Kirin Beer, Kraft, L'Oréal, Lavazza, Levi Strauss, LVMH, Mc Cain, Masterfood, Molson Breweries, Nestlé, Pepsi, Procter & Gamble, Reckitt Benckiser, Sara Lee, SC Johnson, Shiseido, Unicharm, Unilever, Wrigley.
Médias, Information et télécommunications	16 %	BBC, BT, Broadcasters Audience Research Board, Channel 4, China Mobile, Conde Nast, Consuledit SRL, France Telecom, France Télévision, Google, Gruner & Jahr, The Guardian Media Group, Intel Corporation, Lagardère Media, Lenovo, LG, Microsoft, Mondadori, Nokia, Postar Ltd, RAJAR, Reuters, RTVE, Sprint, Sony Ericsson, Telecom Italia, Time Warner, T-Mobile International, Virgin Mobile, Universal, Warner Brothers, Yahoo, Telefonica.
Institutions et services publics	12 %	Australian Department of Employment and Workplace Solutions, British Council, Commission européenne, Deutsche Post AG, Deutsche Telecom AG, Home Office, Higher Education Funding Council (UK), International Post Corporation, La Poste, Ministère de l'Economie et de la Fonction publique, UK National Health Service, OCDE, RATP, Sport England, Veolia.
Pharmacie-santé, Biochimie	10 %	Abbott Lab., AstraZeneca, BASF, Bayer Roche, Elanco Animal Health, GlaxoSmithKline, Meril, Merck, Monsanto, Novartis, Pfizer, Sanofi-Aventis, Sandoz, Schering Pharmaceutical, Syngenta, United Healthcare Wyeth.
Services financiers	7 %	Arab Bank, Axa, Bank of America, Chase, China Construction Bank, Citicorp, Crédit Agricole, GE Money, HSBC, ING, La Banque Postale, MasterCard, Morgan Stanley, National Bank of Kuwait, Ping'an Insurance, Royal Bank of Scotland, TD Bank, Visa International.
Services aux entreprises	7 %	Accenture, Canon, Federal Express, JD Power, Hewlett Packard Compaq, Lenovo, Agences de communication, sociétés d'études.
Distribution, Energie	6 %	Asda/Walmart, Best Buy, British Gas, Castrol, EDF, Exxon Mobil, GDF-Suez, J Sainsbury PLC, Repsol, Shell, Tesco, Total, Walnut.
Transports et loisirs	3 %	Air Canada, Air France, Boeing, British Airways, Canadian Broadcasting Corporation, Federal Express, La Française des Jeux, Mexicana De Aviación, Nintendo, Qantas, Star Alliance, Texas Lotteries.
Automobile	3 %	Bentley, Caterpillar, Daimler Chrysler, Fiat, Ford Motor Company, General Motors Corporation, PSA Peugeot-Citroën, Groupe Volkswagen, Michelin, Mercedes-Benz, Nissan, Toyota.
Biens durables	2 %	Bosch, Epson Mexico, Hewlett Packard, Indesit Merloni, LG Electronics, Panasonic, Philips, Samsung, Siemens, Sony Electronics, Whirlpool.

La rémunération des études se fait traditionnellement à la livraison, pour les études ne nécessitant qu'un ou deux mois de travaux, ou avec un paiement fractionné échelonné selon l'avancement des travaux pour les études plus longues. Un acompte est systématiquement facturé à la signature du contrat.

6. Marché et concurrence

6.1 Le marché mondial des études

Le marché mondial

Selon le rapport Esomar 2008, les dépenses Etudes dans le monde représentaient en 2007 un marché de 28 milliards de dollars US, en progression de 6,5 % par rapport à 2006. Pour l'année 2008, Ipsos estime que la croissance du marché a ralenti légèrement, avec une progression de l'ordre de 5 %, soit un marché de 29,6 milliards de dollars US.

Le marché est toujours dominé par deux régions : l'Europe et l'Amérique du Nord. Cependant, en 2007 comme en 2006, la croissance est portée par les marchés émergents (principalement l'Inde, la Chine, l'Europe de l'Est et l'Amérique latine). Les dépenses Etudes dans ces marchés représentaient 18 % des dépenses Etudes mondiales ; elles ont progressé en 2007 de 19 %.

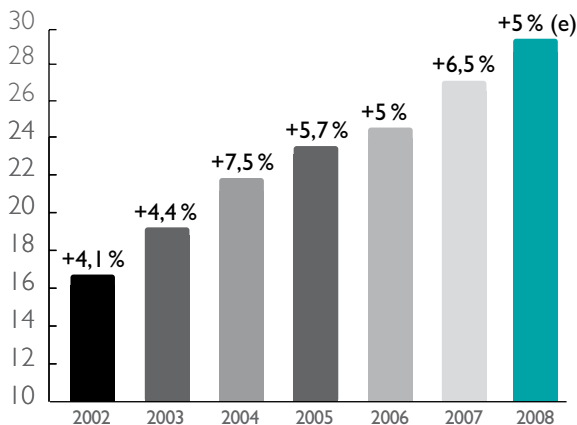
Le marché des études demeure un marché robuste qui continue à croître plus rapidement que l'économie en général et plus rapidement que les dépenses publicitaires.

Il dispose d'un fort potentiel dans les pays en développement qui sont en phase de démarrage et qui ont connu en 2008 des rythmes de progression à deux chiffres. Dans les économies matures, la marge de progression des dépenses Etudes reste importante, compte tenu de la faiblesse relative de la part des dépenses Etudes comparée à celle des dépenses publicitaires.

Un marché mondial de 29,6 milliards de dollars US

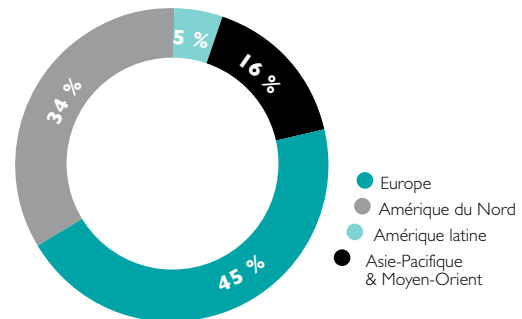
(Rythme de croissance annuel)

En milliards de dollars US



Source : Esomar 2008 pour les données 2007 et antérieures ; estimation Ipsos pour 2008

Répartition du marché mondial des études en 2007



Source : Esomar 2008

6.2 L'environnement concurrentiel

2008 a été marqué par la transformation du paysage concurrentiel. Le rachat de TNS, 3^e groupe mondial des études, par WPP, 4^e groupe mondial via sa branche études Kantar, contribue à la consolidation du secteur. Cette dernière opération d'envergure confirme le mouvement de concentration du marché.

Ensemble les dix premiers acteurs représentaient 54 % du marché mondial avec 11 412 millions d'euros de revenus en 2007. Ce sont des groupes mondiaux capables de fournir un service global à leurs grands clients, à la différence cependant des trois dernières sociétés qui interviennent quasi exclusivement sur le marché américain (Westat et Arbitron) et japonais (Intage).

Rang	Noms des sociétés		CA 2007 (en millions d'euros)
1	The Nielsen Company	États-Unis	3 081
2	Kantar / TNS (WPP)	Royaume-Uni	2 693
3	IMS Health Inc.	États-Unis	1 601
4	GfK	Allemagne	1 162
5	Ipsos	France	927
6	Synovate (Aegis)	Royaume-Uni	633
7	Information Resources Inc.	États-Unis	512
8	Westat	États-Unis	341
9	Arbitron	États-Unis	257
10	Intage	Japon	205

Source : Esomar 2008 – les données Kantar et TNS ont été agrégées suite au rachat de TNS par le groupe WPP

Ce classement réunit deux types d'intervenants. La première catégorie concerne les sociétés spécialisées dans l'activité « panels » qui recueillent les informations par voie de relevés pratiqués de façon systématique sur les lieux de vente (panels distributeurs), au domicile des particuliers (panels audience TV), ou encore par des systèmes de pège (relevé des insertions publicitaires dans les médias).

La seconde catégorie concerne les sociétés d'études par enquêtes qui recueillent directement les informations auprès des individus en les interrogeant sur leurs opinions, attitudes, désirs ou intentions. Ipsos intervient uniquement sur ce second segment.

Panels
1/3 du marché total des études
Forte concentration
Secteur profitable en situation de monopole
Croissance moyenne
Activité multiclient
Principaux acteurs
The Nielsen Company, IMS Health, IRI, TNS*, GfK, Observer Group

Enquêtes
2/3 du marché total des études
Dispersion encore relativement élevée
Secteur profitable en situation de leadership
Croissance forte
Activité mono ou multiclient
Principaux acteurs
The Kantar Group, TNS*, Ipsos, GfK, Synovate, Westat

* TNS a été racheté en 2008 par WPP et intégré à sa branche études The Kantar Group.

Ipsos, un leader mondial des études par enquêtes

Rang	Noms des sociétés	Pays d'origine	CA 2007 (en millions d'euros)	Part du CA total
1	Kantar / TNS (WPP)	Royaume-Uni	2 125	79 %
2	Ipsos SA	France	927	100 %
3	GfK AG	Allemagne	720	62 %
4	Synovate (Aegis)	Royaume-Uni	633	100 %
5	Westat	États-Unis	341	100 %

Source : évaluation Ipsos d'après les données publiées par les sociétés

6.3 Les principaux groupes d'études mondiaux

The Nielsen Company est le principal groupe de recherche au monde constitué par la réunion de AC Nielsen (études de marchés, recherche d'informations et analyse du comportement du consommateur) et de Nielsen Media Research spécialisé dans la mesure d'audience de la télévision principalement aux États-Unis. En 2008, The Nielsen Company a réalisé un chiffre d'affaires de 5 012 millions de dollars US.

The Kantar Group est la structure-holding en charge de la gestion des filiales de WPP qui exercent leur activité sur le marché des études et de la gestion de l'information. En 2008, The Kantar Group qui comptait jusqu'alors deux enseignes – Research International et Millward Brown – a intégré l'activité de TNS Sofres suite à son acquisition par le Groupe WPP. Son chiffre d'affaires pour 2008 était de 1 301,8 millions de livres (GBP). Avec l'acquisition de TNS, The Kantar Group ajoute les panels à son portefeuille d'activité et se classe au deuxième rang mondial des études.

IMS Health est le leader des études pour le secteur de la pharmacie. Il a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 2 329,5 millions de dollars US.

GfK est un acteur majeur des systèmes d'information pour les biens durables et des systèmes de suivi des marchés internationaux. Avec l'acquisition de la société NOP en 2005, la société allemande a élargi son territoire d'intervention au Royaume-Uni et aux États-Unis, et a intégré de nouvelles expertises (études médias, études automobiles et pharmaceutiques). En 2008, GfK a réalisé un chiffre d'affaires de 1 220 millions d'euros.

Synovate est une filiale du groupe Aegis, intervenant dans les études par enquêtes avec une position significative en Amérique du Nord et dans la région Asie-Pacifique. Elle a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 518,2 millions de livres (GBP).

Information Resources est une société américaine spécialisée dans la collecte d'informations marketing basées sur la technologie du scanner. Elle est directement concurrente d'AC Nielsen. Au cours de l'exercice 2007, Information Resources a réalisé un chiffre d'affaires de 702 millions de dollars US.

Westat est une société américaine dont le capital est détenu par ses salariés. A partir d'une expertise dans le domaine des études statistiques, elle a développé un savoir-faire dans les études pour les administrations. Elle a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 467,8 millions de dollars US.

Arbitron est une société américaine spécialisée dans les études médias et marketing, et principalement dans la mesure d'audience radio. Elle a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 368,8 millions de dollars US.

Intage est une société japonaise spécialisée dans les études marketing (panels consommateurs, distribution, études *ad hoc*). En 2008, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 33 100 milliards de yen.

6.4 Le cadre réglementaire du marché des études

Sur le plan international, l'activité de l'industrie n'est pas régie par des normes juridiques spécifiques et clairement établies. Elle est cependant soumise à un ensemble de règles déontologiques mises en place par les entreprises groupées en organisations professionnelles. Il s'agit principalement du Code Esomar (ICC/Esomar – *International Chamber of Commerce, European Society for Opinion and Marketing Research*) qui met en avant les principes de l'anonymat de la personne interrogée et précise les responsabilités des demandeurs d'études et des chercheurs. Il précise également les règles à respecter concernant l'enregistrement des données.

En France, le corps de normes françaises suivant s'applique aux sociétés d'études et à leur activité :

- la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la Directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 transposée en France en 2004 ;
- la loi du 19 février 2002 modifiant la loi du 19 juillet 1977 relative à la diffusion et la publication de certains sondages d'opinion ;
- la recommandation de la CNIL n° 82-097 du 1^{er} juin 1982 portant recommandation relative à la collecte et au traitement d'informations nominatives recueillies par sondage en vue de procéder à des études de marché ou de produits ;
- la réglementation relative à la propriété littéraire et artistique en date du 11 mars 1957, qui protège l'ensemble des travaux d'études ;
- les recommandations du Bureau de vérification de la publicité pour l'exploitation des sondages à des fins publicitaires.

Ipsos déclare à la CNIL ses traitements d'informations nominatives réalisées au titre de ses enquêtes en France.

Ces déclarations se font dans le cadre de la recommandation de la CNIL n° 82-097 du 1^{er} juin 1982. Cette recommandation autorise des déclarations par catégorie d'objets qui doivent être renouvelées chaque année.

A titre individuel, les filiales du Groupe participent aux associations professionnelles représentatives dans les principaux marchés.

7. Systèmes d'information

L'ensemble des actions liées aux développements technologiques est coordonné par la Direction Innovation et Technologie qui, outre son rôle d'harmonisation des méthodes, des matériels et des outils, élabore les schémas directeurs des évolutions technologiques.

7.1 L'infrastructure

Ipsos est doté d'une infrastructure globale, véritable colonne vertébrale du Groupe, permettant la communication et l'échange d'informations entre les différentes filiales, les employés et les clients. Elle joue également un rôle clé dans l'intégration de nouvelles sociétés et garantit la fluidité des informations.

L'infrastructure se compose des réseaux de télécommunications, des serveurs, des data centres, des ordinateurs personnels et des équipements portables. Des équipes dédiées fournissent un soutien technique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Une équipe de sécurité globale est également chargée de prévenir tout accès non autorisé aux systèmes d'information du Groupe et d'assurer la mise en œuvre d'un plan de continuité en cas d'échec du système.

Afin de renforcer l'unité du Groupe, Ipsos a également initié la migration de l'ensemble des salariés vers l'adresse e-mail @ipsos.com.

Par ailleurs dans un souci de sécurisation de son réseau, Ipsos a mis en place un programme de formation à l'attention de ses salariés pour les initier aux bonnes pratiques en matière de sécurité de l'information. D'autre part un audit a été mené afin d'évaluer les exigences des clients en matière de sécurité. Enfin, le Groupe effectue des tests et des suivis réguliers de son infrastructure pour mieux détecter les éventuelles intrusions.

7.2 Les développements

En collaboration avec les spécialisations Ipsos, la Direction Innovation et Technologie développe les logiciels intégrés aux outils d'études. Elle travaille également en étroite liaison avec les équipes chargées des Opérations pour renforcer la productivité des systèmes de production du Groupe.

On peut citer parmi les principales applications développées en 2008 :

- perfectionnement du logiciel d'études médias *Poppy* et du logiciel d'études publicitaires *Sherpa Ad Tracking* ;
- développement de nouvelles applications sur le logiciel *Interactive Forum* (assistance multilingue) ;
- développement de systèmes performants pour les études *outdoor* ;
- développement de nouveaux systèmes d'analyse et de *web-reporting* pour nos clients, notamment pour les études marketing, les études pour la gestion de la relation-client et les études internes en entreprise ;
- développement pour nos clients de systèmes personnalisés de *reporting*.

7.3 Le système d'information et de gestion

Ipsos a développé un système global d'information et de gestion utilisé par les principaux pays, et en cours de déploiement dans les pays nouvellement intégrés. Ce système qui permet d'anticiper au mieux les évolutions de la demande des clients et du marché des études, structure Ipsos au niveau international dans sa double dimension Métier et Système de gestion de Grands Comptes clients.

7.4 L'Intranet Ipsos

Ipsos est doté d'un intranet global, conçu comme un outil de partage de connaissances. Redéfini avec un nouveau design et une nouvelle ergonomie, l'Intranet Ipsos permet aux collaborateurs du Groupe quel que soit le pays où ils travaillent de disposer d'informations actualisées sur les cinq spécialisations et sur les expertises Ipsos (études qualitatives, recueil et traitement des données quantitatives, conduite d'études internationales, etc.). C'est également un support dans les domaines de l'information *corporate*, des ressources humaines, de la technologie, des opérations et des finances.

L'Intranet Ipsos accueille également un site *e-learning* qui propose des programmes de formation pour chacune des spécialisations du Groupe, ainsi que des programmes dédiés aux statistiques, aux stratégies de négociation, à la gestion de la relation-client, l'innovation, etc. Au total, trente cours sont disponibles. Depuis son lancement en 2003, plus de 4 000 salariés ont suivi plus de 11 500 sessions de formation, accessibles depuis leur lieu de travail ou leur domicile, via Internet.

8. Ressources humaines

8.1 Les ressources humaines et l'environnement social

Au 31 décembre 2008, Ipsos employait 9 094 collaborateurs dans le monde (41 % en Europe, 18 % en Amérique du nord, 17,5 % en Amérique latine, 16 % en Asie-Pacifique et 7,5 % au Moyen-Orient/Afrique). La population salariée d'Ipsos présente une stabilité importante liée à l'attractivité du Groupe et le turnover, variable selon les régions, est en moyenne de 24 %.

Le Groupe poursuit sa politique de recrutement à la recherche de cadres expérimentés et à fort potentiel, spécialisés dans ses lignes de métier, et aussi de cadres plus juniors qui sont formés aux méthodes et techniques Ipsos. Dans un souci de diversification du profil de ses cadres dirigeants, l'expérience acquise chez les grands clients ou à leur service – par exemple dans les agences de communication – est très fortement valorisée pour développer au plus haut niveau des relations suivies et constructives avec nos clients.

Répartition des effectifs par fonction

Fonctions	2008
Chargés et Directeurs d'études ou de clientèle	49 %
Production/Traitement informatique/Supervision du terrain	32 %
Administration et Management	19 %
	100 %

Outre les effectifs permanents, des enquêteurs vacataires travaillent pour Ipsos. Dans certains pays, ils peuvent être considérés selon les législations locales comme des salariés à contrat à durée déterminée. L'essentiel de ces vacataires travaille moins de six mois par an pour le Groupe.

Ipsos n'est pas doté d'organe de représentation du personnel au niveau du Groupe, mais il en existe localement. En France, des bilans sociaux sont réalisés en conformité avec la réglementation et communiqués aux Directions et représentants du personnel des filiales concernées.

Afin de renforcer l'unité du Groupe, Ipsos a mis en place des politiques et pratiques communes dans des domaines tels que la gestion de la performance. La politique de rémunération variable repose principalement sur la rentabilité par entité et la performance individuelle. Elle est ajustée de façon à refléter les objectifs stratégiques du Groupe.

Par ailleurs, l'association au capital de ses collaborateurs est un principe fort de la gestion des ressources humaines. En 1999, lors de son introduction en Bourse, puis en 2000 lors de son augmentation de capital, Ipsos a offert à ses salariés la possibilité d'investir dans des actions de la Société.

En 2002, le Groupe a mis en place un instrument de motivation et de fidélisation, l'IPF, *Ipsos Partnership Fund* qui concernait encore au 31 décembre 2008 une trentaine de personnes. Ce programme a permis de créer une réelle communauté d'intérêts entre les principaux dirigeants et cadres du Groupe et l'ensemble des actionnaires d'Ipsos.

Pour les autres cadres clés du Groupe, un plan d'allocation d'options de souscription d'actions a été mis en place en 2002, et renouvelé en 2004 et 2005. Il a été remplacé en 2006 par un plan d'allocation gratuite d'actions qui s'adresse aux personnes ayant réalisé d'excellentes performances et démontré un réel potentiel de développement.

8.2 Les politiques applicables à la population salariée

Le groupe Ipsos applique une politique d'égalité et de non discrimination des salariés selon laquelle aucun salarié ne sera pénalisé au titre de sa situation maritale, de son sexe, de sa couleur de peau, de sa religion, nationalité, origine ethnique ou de son âge, soit au moyen de l'absence de progression salariale, ou par la menace d'une rupture de son contrat de travail, ou par des attaques physiques, ou verbales, de nature sexuelle ou raciste.

Par ailleurs, le groupe Ipsos respecte l'ensemble des règles éthiques internationales applicables en matière salariale et d'une façon générale les règles de protection des droits de l'homme.

L'ensemble de ces dispositions est rappelé dans le *Green Book*, un ouvrage diffusé aux salariés du Groupe qui décrit sa constitution, ses valeurs et son organisation, dont des extraits sont disponibles sur le site internet : www.ipsos.com.

9. Fournisseurs et investissements en matériel

9.1 Les locaux

Le Groupe est locataire de l'ensemble des immeubles utilisés pour son exploitation, y compris son siège social, à l'exception d'immeubles au Japon d'une valeur de 2,5 millions d'euros. Il n'existe pas de charge majeure au titre de ces immeubles.

Il n'y a pas de lien entre les différents bailleurs du Groupe et les mandataires sociaux d'Ipsos SA.

9.2 Les investissements en matériel

Valeur brute au bilan

En millions d'euros	2008	2007
Immobilisations corporelles	93,6	90,9
Immobilisations incorporelles	53,6	48,7
Frais de recherche et développement	2,7	2,9
Total	149,9	142,5

Les immobilisations corporelles correspondent principalement à des acquisitions de matériel informatique et à des agencements.

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des acquisitions de logiciels. En effet, les méthodes de questionnement et les technologies propres au métier d'Ipsos reposent sur l'utilisation de logiciels et de matériels standards organisés de façon appropriée aux besoins du Groupe.

Ipsos développe également une activité de production de logiciels, qui sont utilisés par ses chargés d'études, et pour certains d'entre eux, commercialisés auprès de ses clients. Ipsos considère que ces logiciels confèrent une forte valeur ajoutée à ses études, en permettant notamment aux clients du Groupe d'intégrer les données produites dans leur propre système de gestion.

Le financement des immobilisations corporelles et incorporelles est effectué, soit sur les ressources propres du Groupe, soit par le biais de contrats de location de crédit-bail. Le crédit-bail est retraité dans les comptes consolidés du Groupe.

9.3 Les fournisseurs

Les fournisseurs d'Ipsos sont très atomisés. Les principaux fournisseurs sont les opérateurs de téléphone dans chaque pays, les opérateurs globaux Colt et AT&T pour notre réseau interne, le fabricant Dell pour les PC et les serveurs, la société SPSS pour les logiciels de traitement de collectes Cati et Capi et pour certains traitements statistiques et la société Microsoft pour les softwares PC et les serveurs. Dans le souci d'améliorer sa marge opérationnelle, Ipsos poursuit sa politique de globalisation des contrats avec ses fournisseurs.

Dans certains pays (en Amérique latine notamment), la collecte des données sur le terrain est sous-traitée. Pour la réalisation des études internationales conduites dans des pays où Ipsos n'est pas présent, la sous-traitance est également utilisée auprès de sociétés d'études locales.

Répartition moyenne des coûts d'exploitation du Groupe par nature, hors coûts des enquêteurs et masse salariale

	2008
Locaux	33 %
Honoraires	12 %
Coûts informatiques	16 %
Voyages et déplacements	13 %
Télécommunication	7 %
Communication (publicité, publications...)	5 %
Fournitures de bureau et reprographie	5 %
Autres charges d'exploitation	9 %
	100 %

10. Evolution récente

Le 18 mars 2009, Ipsos a annoncé l'acquisition de Punto de Vista, la société leader au Chili pour les études liées à la qualité et à la gestion de la relation-client.

Ipsos a acquis 100 % du capital de la société qui intègre les activités d'Ipsos Loyalty au Chili. Elle est présidée par Carlos Arentsen, son fondateur et principal actionnaire.

Fondée en 1990, Punto de Vista compte parmi ses clients les principales entreprises des secteurs finance, distribution et télécommunications auxquelles elle délivre des solutions Etudes à forte valeur ajoutée. Reconnue sur son marché pour la qualité de son offre, elle est la première société d'études chilienne à avoir obtenu la certification ISO 9001-2000.

Basée à Santiago, la société qui emploie 62 personnes, a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 3,6 milliards de pesos chiliens (4,5 millions d'euros).

11. Glossaire

Access Panel : ensemble d'individus recrutés par une société d'études pour participer à ses enquêtes, plusieurs fois par an, à un rythme défini à l'avance, pour garantir la qualité des informations recueillies.

Advertising research : mesure de l'efficacité publicitaire. Cette discipline comprend notamment l'évaluation de la qualité de l'exécution publicitaire (pré et post-tests), les bilans et suivis de campagne (*tracking*), ainsi que les bilans et suivis de marque (*brand equity*).

Baromètre : étude permettant de suivre dans le temps des indicateurs sur les marchés, entreprises, marques et produits, services, etc. Réalisée dans les mêmes conditions méthodologiques (même structure d'échantillon, mêmes questions...), elle permet de mesurer les évolutions de marché ou les tendances d'opinion sur un thème donné.

Bilan de Marque (Brand*Equity) : étude visant à explorer le capital d'une marque dans son univers concurrentiel et à rechercher ses potentiels de développement ; ces études associent les expertises quantitatives et qualitatives.

Capi (Computer-Assisted Personal Interviewing System) : enquête en face à face assistée par ordinateur. L'enquêteur utilise un ordinateur portable sur l'écran duquel il lit les questions et saisit directement les réponses.

Cati (Computer-Assisted Telephone Interviewing System) : enquête téléphonique assistée par ordinateur. L'enquêteur administre le questionnaire par téléphone et enregistre directement les réponses sur un ordinateur.

Copy-testing : pré ou post-test d'une publicité (ex. : Next*TV, le produit mondial de prétest de films d'Ipsos).

CRM : Customer Relationship Management – Gestion de la relation-client. La CRM a pour objectif d'identifier et augmenter le nombre des clients les plus rentables à long terme. Elle permet aux entreprises de connaître leurs clients, de suivre leur relation et de cibler leurs actions marketing.

CSM : Customer Satisfaction Measurement, la mesure de la satisfaction client est une composante des études liées à la gestion de la relation-client.

ERM : Employee Management Research / Conseil en management ou études internes en entreprise. Ces études ont pour vocation d'aider à analyser, mobiliser et optimiser le capital humain des entreprises. Elles permettent de piloter la gestion du changement au sein des organisations et de valider la bonne compréhension par les salariés des politiques managériales.

Études multiclients : ces études regroupent d'une part les études syndiquées – réalisées pour le compte des donneurs d'ordres groupés en associations qui sont propriétaires des résultats (ex. : les études de mesure d'audience des médias) – et d'autre part les produits conçus et réalisés par Ipsos et commercialisés auprès de plusieurs clients (ex : Trend Observer – L'observatoire des Tendances). Dans ce cas, les résultats sont la propriété d'Ipsos.

Fidélité : pour les spécialistes des études, le concept de fidélité repose sur les comportements et les attitudes. Les résultats attendus sont la répétition des actions (achats, vote...) et la recommandation.

Modèles prédictifs : technique de prédiction du comportement des clients fondée sur des méthodologies statistiques.

Omnibus (étude) : outil d'enquête mutualisé qui permet à plusieurs clients de participer à la même vague d'enquête. Administrées selon une fréquence régulière (hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle), les études omnibus s'adressent à un échantillon de répondants défini à l'avance. Elles sont réalisées en face à face, par téléphone, on-line ou par voie postale.

Panel : échantillon représentatif d'individus interrogés régulièrement sur des variables identiques. Le recueil d'informations peut être fait de façon automatique, ne nécessitant pas d'intervention directe des participants (ex : panels de téléspectateurs dans le cadre de l'audimétrie passive). Sont également appelés « panels », les informations recueillies directement auprès de sources professionnelles, par exemple à partir des relevés de ventes dans le cas des panels de distributeurs.

Prétest : produit d'étude paramétré permettant de contrôler la valeur de communication d'un message publicitaire avant sa diffusion.

Qualitative (étude) : étude à vocation exploratoire (explorer un secteur inconnu, identifier les principales dimensions d'un problème, formuler des hypothèses, comprendre des motivations...) ou opérationnelle, qui se fonde sur une analyse en profondeur du discours des interviewés (en groupe ou individuellement). Elle porte le plus souvent sur un échantillon restreint d'individus, qui n'a pas besoin d'être représentatif. Elle peut être une phase préliminaire à une démarche quantitative.

Quantitative (étude) : étude visant à quantifier des attitudes ou des comportements, à mesurer les variables dont ils dépendent, à comparer, à mettre en relief des corrélations... le plus souvent réalisée par sondage, sur un échantillon qui doit être représentatif afin que les résultats puissent être généralisés à l'ensemble de la population étudiée. Elle nécessite la mise au point d'instruments de mesure standardisés et codifiables (questionnaires structurés).

Segmentation : regroupement des clients d'après leurs similarités pour optimiser la gestion client et la rentabilité potentielle à long terme.

Sondage : enquête sur un échantillon représentatif de la population cible.

Terrain : ensemble des opérations de recueil d'informations dans le cadre des enquêtes quantitatives, incluant l'organisation du travail des enquêteurs (descriptif des personnes à interroger, instructions pour le choix des interviewés, quotas, passation du questionnaire, contrôles).

Tracking publicitaire : bilans de campagne et études barométriques de la santé des marques. Ces études ont pour vocation de comprendre et d'expliquer le fonctionnement des publicités et leur apport à la marque.

Valeur du client : mesure des flux potentiels de revenus et de coûts au cours de la vie d'un consommateur.

2. Rapport de gestion relatif à l'exercice 2008

Les actionnaires d'Ipsos SA ont été réunis en Assemblée générale pour que leur soit rendu compte de l'activité d'Ipsos SA durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et pour soumettre à votre approbation les comptes consolidés et sociaux dudit exercice.

Les Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité et la sincérité des comptes consolidés et sociaux dudit exercice. De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport de gestion sont annexés le rapport spécial du Conseil sur les options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions (se reporter au 17 du présent rapport de gestion) et un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (se reporter au 18 du présent rapport de gestion).

Le Président rend compte dans un rapport joint au présent rapport de gestion (se reporter au 19 du présent rapport de gestion) des faits et éléments relatifs à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Ipsos SA, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés. Ce rapport précise également le code de gouvernement d'entreprise, élaboré par les organisations représentatives des entreprises, auquel la Société se réfère, les dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale, les règles arrêtées par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et le lieu de publication des informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce et les éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur général. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Président conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

I. Situation et activité du groupe Ipsos au cours de l'exercice 2008

Au cours de l'exercice 2008, le groupe Ipsos a finalisé les opérations suivantes :

Acquisition de sociétés et prises de participation :

- acquisition de 100 % de la société Monroe Mendelsohn et de sa filiale Mendelsohn Media Research (États-Unis),
- acquisition de 100 % de la société Forward Research (États-Unis),
- acquisition de 100 % du groupe Livra (Argentine, Royaume-Uni),
- acquisition de 100 % de la société Alfacom (Brésil),
- acquisition de 100 % de la société Stat System (Brésil),
- acquisition du fonds de commerce du groupe B-Thinking (Chine) payée partiellement en actions Ipsos China,
- acquisition de 60 % du groupe Strategic Puls (Balkans occidentaux).

Achat d'intérêts minoritaires :

- achat de 13,93 % complémentaires dans Ipsos China. Suite à une émission de titres en faveur des vendeurs du groupe B-Thinking, Ipsos SA ne détient plus que 67,27 % de la société,
- achat des 49 % dans Ipsos Korea (Corée) non encore détenus par Ipsos SA,
- achat de 19 % complémentaires dans MORI North (Royaume-Uni),
- achat par Ipsos SA de 19,76 % complémentaires dans la société Ipsos Hispania (Puerto Rico),
- acquisition de 7,5 % dans Ipsos Interactive Services Ltd par Ipsos SA, portant sa participation à 100 %.

Par ailleurs, durant l'année 2008 :

- l'achat de 40 % complémentaires dans Ipsos Tambor (République tchèque) en cours en 2007 a été finalisé,
- une *joint-venture* a été créée en Indonésie dont Ipsos SA détient 60 %,
- Ipsos Hong Kong a cédé sa participation dans Ipsos Singapore à Ipsos SA dans le cadre d'une restructuration interne,
- Ipsos Observer France a absorbé Ipsos Opérations France dans le cadre d'une restructuration interne,
- Ipsos Srl a absorbé Ipsos Novaction Italia dans le cadre d'une restructuration interne,
- Ipsos Access Panels GmbH a changé de nom pour devenir Ipsos ASI GmbH,
- Novaction Australasia Pty Ltd a changé de nom pour devenir Ipsos Loyalty Pty Ltd,
- Ipsos Eureka Pty Ltd a changé de nom pour devenir Ipsos Public Affairs Pty Ltd.

2. Présentation des comptes consolidés du groupe Ipsos

L'économie mondiale est en récession. Ce n'était pas le cas dans la première partie de 2008 sauf aux États-Unis. La situation économique s'est détériorée peu à peu, avant d'enregistrer une profonde dégradation après le *collapse* du système bancaire dans les jours qui ont suivi le 15 septembre 2008, date de la chute de Lehman Brothers.

Quand le temps sera venu, les historiens diront si cette date signifie pour le monde libéral la fin d'une période ou la fin tout court, à l'image du 9 novembre 1989 qui a marqué la chute du soviétisme.

Aujourd'hui tous les agents économiques, toutes les institutions sont affectées par la *disruption* des systèmes financiers et des pratiques qui ont nourri la croissance mondiale pendant 20 ans. Les faits sont là : la crise de 2008 est sans équivalent depuis l'émergence de l'économie moderne : elle est brutale, elle frappe au cœur parce qu'elle a bloqué les financements. Elle est globale. Elle est aussi citoyenne. Elle conduit les opinions publiques dans le monde entier à s'interroger sur la pertinence des mécanismes de répartition de la richesse produite qui ont vu quelques-uns s'enrichir et beaucoup s'endetter.

Cela étant, il serait impossible de comprendre cette crise si on la réduisait à un mécanisme univoque de transmission de la sphère strictement financière à la sphère de l'économie. La période actuelle est aussi marquée par d'autres changements. La perte d'autorité des institutions, les interrogations sur la capacité des marques à justifier des politiques de prix élevés, la fragmentation de l'audience des médias et le développement des réseaux digitaux qui permettent aux personnes de communiquer entre elles à travers le monde, sont des phénomènes qui se développent depuis plusieurs années et qui remettent en cause le marketing des années 80.

Enfin, il faudrait être sourd et aveugle, pour ignorer que d'autres défis questionnent les pratiques d'avant le 15 septembre 2008. Le réchauffement climatique, qu'il soit ou non directement provoqué par l'activité humaine, influe sur le comportement des gens, un peu aujourd'hui, beaucoup demain. L'incroyable progression de l'obésité, notamment chez les jeunes, aux USA, en Europe, en Chine... conduit, un peu aujourd'hui, beaucoup demain, les consommateurs et par conséquent, l'industrie agroalimentaire à modifier leurs habitudes. Le vieillissement de la population rend très aléatoires tous les mécanismes existants de financement des systèmes de retraite et de santé.

Nous sommes donc entrés dans une période de profonde révolution. Il est évident qu'Ipsos et tous les intervenants de l'industrie des études seront appelés à être des acteurs majeurs de cette transformation. Ipsos y voit une formidable opportunité. Notre métier est d'apporter aux entreprises et aux institutions le point de vue des gens, de les informer sur ce qu'ils font, de ce qu'ils pensent, de ce qu'ils ont l'intention

de faire. Notre positionnement est d'être le partenaire préféré de nos clients dans nos domaines de spécialisations.

Un nouveau marketing va devoir être inventé. Ipsos fournit à ses clients à travers le monde des services *People Insights*. Ces services seront essentiels demain, plus encore qu'aujourd'hui.

Bonne progression des résultats

En millions d'euros	2008	2007	Evolution
Chiffre d'affaires	979,3	927,2	+5,6 %
Marge brute	602,5	561,5	+7,3 %
Marge brute / chiffre d'affaires	61,5 %	60,6 %	
Marge opérationnelle	98,1	90,6	+8,2 %
Marge opérationnelle / chiffre d'affaires	10,0 %	9,8 %	
Marge opérationnelle / marge brute	16,3 %	16,1 %	
Résultat net part du Groupe	51,5	46,5	+10,8 %
Résultat net ajusté* part du Groupe	61,0	56,9	+7,4 %

* Le résultat net ajusté est calculé avant les éléments non monétaires liés à l'IFRS 2 (rémunération en actions), avant l'amortissement des incorporels liés aux acquisitions (relation-client), avant les impôts différés passifs relatifs aux goodwill dont l'amortissement est déductible dans certains pays, et avant les autres produits et charges non courants.

La rentabilité. La *marge brute* qui se calcule en retranchant du chiffre d'affaires les coûts directs, variables et externes, liés à l'exécution des contrats, continue à progresser : elle s'établit à 61,5 % contre 60,6 % pour l'année précédente. Elle reflète la capacité des équipes à tenir de bons niveaux de prix, ainsi que les effets positifs de la poursuite du passage aux études on-line, notamment en Europe où le recueil des données par Internet progresse de 20 %.

La *marge opérationnelle* progresse plus vite que le chiffre d'affaires et que la marge brute grâce à une bonne maîtrise des frais généraux. Elle représente 10,0 % du chiffre d'affaires consolidé, soit 20 points de base de mieux qu'en 2007. Dans la mesure où la région « Reste du monde » comprend des frais centraux non réalloués, la variation du taux de marge opérationnelle de cette zone ne correspond pas à la seule évolution de la profitabilité des régions Asie-Pacifique et Moyen-Orient.

Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions. Une partie des écarts d'acquisition, de la société MORI principalement, a été affectée aux relations-clients au cours des douze mois suivant la date de l'acquisition et fait l'objet d'un amortissement au compte de résultat selon les normes IFRS sur plusieurs années. Cette dotation s'élève à 1 million d'euros en 2008.

Autres charges et produits non courants. Le solde net de ce poste s'établit à -1,2 million d'euros contre -2,6 millions d'euros en 2007, et enregistre des éléments à caractère inhabituel et spécifiquement désignés. En 2007, il s'agissait principalement pour 1,9 million d'euros d'une charge exceptionnelle liée à l'aboutissement d'un dossier fiscal relatif aux taxes sur les ventes au Brésil.

En 2008, Ipsos a enregistré un profit exceptionnel de 1 million de livres sterling suite à la décision du groupe WPP de renoncer à exercer son option de vente qui portait sur les actifs de TNS dans la mesure d'audience télévisuelle. A l'inverse, diverses

charges exceptionnelles ont été enregistrées, dont des coûts d'avocats pour 1,4 million d'euros liés à la conclusion d'un litige qui opposait Ipsos à la société Arbitron.

Charges de financement. Les charges de financement s'élèvent à 12,3 millions d'euros, en augmentation de 8 % par rapport à 2007 où elles s'établissaient à 11,3 millions d'euros, en raison de la hausse de l'endettement moyen. Les autres charges et produits financiers correspondent aux résultats de change qui sont négatifs de 1,9 million d'euros, alors qu'ils étaient négatifs de 0,4 en 2007.

Impôts. Le taux effectif d'imposition au compte de résultat en normes IFRS s'établit à 29,5 % contre 31 % en 2007 et correspond à la moyenne mondiale des taux de droit commun qui ont tendance à baisser. Il intègre, comme par le passé, une charge d'impôts différés passifs qui vient annuler l'économie d'impôts réalisée grâce à la déductibilité fiscale des amortissements d'écarts d'acquisition dans certains pays, alors même que cette charge d'impôts différés ne serait due qu'en cas de cession des activités concernées. Le taux d'impôt payé réellement par Ipsos a été de 24 % en 2006, 18 % en 2007 et de 26 % en 2008, et devrait rester inférieur à 30 % dans les années à venir.

Le résultat net part du Groupe est en amélioration sensible de 10,8 % à 51,5 millions d'euros et le résultat net ajusté s'établit à 61,0 millions d'euros. Le bénéfice net par action ajusté s'établit à 1,90 euro.

Dividendes. Afin d'associer davantage les actionnaires au succès de l'entreprise, le Conseil d'administration va proposer à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,50 euro par action, en hausse de 25 % par rapport à l'exercice précédent, qui sera mis en paiement le 2 juillet 2009. Il correspond à une distribution de 26 % du résultat net ajusté et à un rendement pour les actionnaires en phase avec les pratiques des sociétés performantes.

La structure financière. Les *capitaux propres* s'élèvent à 450 millions d'euros alors que les dettes financières nettes sont de 212 millions d'euros au 31 décembre 2008 d'où un ratio d'endettement de 47 %, largement inférieur à la limite de 100 % qu'Ipsos s'est fixée.

La *capacité d'autofinancement* progresse de 6,8 % en ligne avec l'amélioration de la profitabilité mais est compensée par l'augmentation des impôts réellement décaissés dont il convient de noter qu'ils étaient exceptionnellement peu élevés en 2007.

La bonne génération de cash-flow au cours de ces douze derniers mois a permis de financer des **acquisitions ciblées** pour 70 millions d'euros dont deux sociétés américaines Forward Research (études marketing) et Monroe Mendelsohn (études médias), les sociétés latino-américaines Livra (études on-line) et Alfacom (études Loyalty), B-Thinking en Chine et Strategic Puls, leader dans les Balkans.

Par ailleurs, Ipsos a mis en œuvre son **Programme de Rachat d'actions** afin de limiter l'effet dilutif de ses plans d'association des salariés au capital par le biais d'attributions gratuites d'actions. Ce sont 457 017 actions qui ont été ainsi achetées sur le marché pour 8,8 millions d'euros au premier trimestre 2008, puis annulées. En conséquence, le nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice 2008 a été de 32 166 188 titres, déduction faite des actions propres.

La trésorerie s'élève à 92 millions d'euros au 31 décembre 2008, ce qui permet à Ipsos de disposer d'une importante flexibilité financière notamment pour poursuivre sa politique d'acquisition.

3. Présentation des comptes sociaux d'Ipsos SA

Ipsos SA est la société holding du groupe Ipsos. Elle n'a pas d'activité commerciale. Elle est propriétaire de la marque Ipsos et facture aux filiales des redevances de marque pour son utilisation.

Les états financiers présentés ont été établis conformément aux règles généralement admises en France et sont homogènes par rapport à l'exercice précédent. Ces règles figurent principalement dans les textes suivants : Code de commerce, Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 et Règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan comptable général.

Au cours de l'exercice social 2008, Ipsos SA a enregistré un bénéfice net de 19 488 436 euros.

Le total des produits d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels s'est élevé à 66 171 446 euros alors qu'il ressortait à 48 523 799 euros pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation, financières et exceptionnelles (avant impôt sur les bénéfices) s'est élevé à 47 497 096 euros, contre 38 043 061 euros, pour l'exercice précédent.

Ipsos SA, formant un groupe fiscal avec sa filiale Ipsos France SAS et certaines de ses sous-filiales françaises, constate un produit d'impôt de 814 086 euros. Aucune charge d'Ipsos SA est non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, le résultat d'Ipsos SA se solde par un bénéfice de 19 488 436 euros.

Le tableau qui suit fait apparaître les résultats financiers d'Ipsos SA au cours des cinq derniers exercices :

Date d'arrêté	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 443 385	8 544 586	8 503 881	8 465 836	7 099 418
Nombre d'actions ordinaires	33 773 540	34 178 345	34 015 523	33 863 344	28 397 672
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 044 038	367 767	183 761	181 561	147 895
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements & provisions	18 829 826	8 850 433	12 635 973	7 132 239	8 714 081
Impôt sur les bénéfices	(814 086)	(482 292)	(370 920)	1 157 330	87 672
Dot, amortissements & provisions	(155 476)	1 629 765	(3 250 520)	(776 397)	2 022 984
Résultat net	19 488 436	10 962 490	9 756 373	6 751 306	6 603 425
Résultat distribué	16 886 770	13 671 338	9 524 346	8 465 836	6 389 476
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, et avant dot, amortissements & provisions	0,58	0,27	0,38	0,18	0,30
Résultat net	0,58	0,32	0,29	0,20	0,23
Dividende attribué	0,50	0,40	0,28	0,25	0,23
Personnel					
Effectif moyen	3	3	3	3	3
Masse salariale	1 220 667	1 393 078	993 380	1 070 434	1 145 875
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	435 818	429 325	295 133	368 624	350 312

4. Informations sur le capital d'Ipsos SA et sur l'action Ipsos

4.1 Division du nominal

Il est rappelé que l'Assemblée générale annuelle d'Ipsos SA réunie le 31 mai 2006 a décidé de diviser par quatre la valeur nominale de l'action Ipsos pour la porter de 1 euro à 25 centimes d'euro. Cette division a pris effet le 4 juillet 2006.

4.2 Augmentation de capital intervenue au cours de l'exercice 2008 et capital social au 31 décembre 2008

Lors de sa séance du 18 mars 2009, le Conseil d'administration a constaté que, à la suite de la création de 48 299 actions issues de levées d'options de souscription entre la dernière constatation du capital social le 20 mars 2008 et le 31 décembre 2008, le capital d'Ipsos SA au 31 décembre 2008 était de 8 443 385 euros, composé de 33 773 540 actions d'une seule catégorie ayant une valeur nominale de 25 centimes d'euro, chacune entièrement libérée.

Il est précisé que l'actionnariat d'Ipsos SA au 31 décembre 2008 est le suivant :

	Nombre actions	% actions	Nombre DV ⁽¹⁾	% DV
LT Participations	9 504 344	28,14 %	17 088 688	41,63 %
SG Capital Développement	389 600	1,15 %	779 200	1,90 %
SALVEPAR	497 360	1,47 %	994 720	2,42 %
Salariés	424 108	1,26 %	684 774	1,67 %
Auto détention	1 481 983	4,39 %		
Public	21 476 145	63,60 %	21 502 787	52,38 %
Total⁽²⁾	33 773 540	100,00 %	41 050 169	100,00 %

(1) Le nombre total de droits de vote présentés dans cette colonne comprend les seuls droits de vote exerçables en assemblée générale, et ne tient pas compte des actions privées de droit de vote (ligne « Auto détention »). A titre d'information, l'ensemble des droits de vote attachés aux actions, y compris celles privées de droits de vote, à prendre en compte conformément à l'article 223-II du règlement général de l'AMF pour le calcul des franchissements de seuils exprimés en droits de vote est de : 42 532 152.

(2) Les nombres d'actions et de droits de vote présentés sur cette ligne correspondent au nombre d'actions composant le capital en circulation au 31 décembre 2008.

4.3 Capital social au 28 février 2009

Dans sa séance du 18 mars 2009, le Conseil d'administration a constaté que, à la suite de la création de 3 560 actions issues de levées d'options de souscription entre le 1^{er} janvier 2009 et le 28 février 2009, le capital d'Ipsos SA au 28 février 2009 était de

8 444 275 euros, composé de 33 777 100 actions d'une seule catégorie ayant une valeur nominale de 25 centimes d'euro, chacune entièrement libérée.

4.4 Evolution du cours de bourse



4.5 Plans d'options et plans d'attributions gratuites d'actions

Conformément aux articles L.225-184 et L.225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce, un rapport spécial annexé au présent rapport de gestion (17 du présent rapport de gestion) décrit les opérations réalisées par Ipsos SA en ce qui concerne les options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2008.

4.6 Rachat par Ipsos SA de ses propres actions

Le Programme de Rachat d'actions d'Ipsos SA en vigueur au 1^{er} janvier 2008 qui avait été approuvé par les actionnaires le 2 mai 2007 (le « Programme de Rachat 2007 ») a pris fin le 29 avril 2008.

Le Programme de Rachat d'actions actuellement en vigueur a été approuvé par les actionnaires le 29 avril 2008 et expirera le 28 octobre 2009 (le « Programme de Rachat 2008 »). Un nouveau Programme de Rachat d'actions sera soumis à l'Assemblée générale annuelle du 29 avril 2009.

Achats et ventes d'actions propres effectués par Ipsos SA (hors contrat de liquidité)

Au 1^{er} janvier 2008, Ipsos SA détenait directement 1 807 525 de ses propres actions.

Du 3 janvier au 31 janvier 2008, Ipsos SA a acheté (en dehors du contrat de liquidité) 457 017 actions Ipsos au prix moyen de 19,33 euros, pour un montant total de 8 834 075 euros. Ces achats ont été effectués dans le cadre du Programme de Rachat 2007.

Aucun achat n'a été effectué dans le cadre du Programme de Rachat 2008 (en dehors du contrat de liquidité).

Durant l'exercice 2008, Ipsos SA a transféré :

- 169 560 de ses actions au prix unitaire de 17,25 euros en conséquence de l'exercice d'options d'achat d'actions accordées précédemment par Ipsos SA, et
- 134 228 de ses actions en livraison des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration lors de sa séance du 26 avril 2006.

Dans sa séance du 18 mars 2008, le Conseil d'administration a par ailleurs décidé d'annuler 457 017 de ses propres actions qui avaient été acquises du 3 au 31 janvier 2008, à cette fin, dans le cadre du Programme de Rachat 2007.

Au 31 décembre 2008, Ipsos SA détenait 1 481 176 de ses propres actions (en dehors du contrat de liquidité).

La totalité de ces actions était affectée à l'objectif de permettre à Ipsos SA d'honorer ses obligations liées à des programmes d'options d'achat sur actions et d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires d'Ipsos SA

et de ses filiales. Il est rappelé qu'au 31 décembre 2008 les engagements au titre d'options d'achat déjà attribuées et encore exerçables s'élèvent à 1 056 000, et qu'à la même date les attributions gratuites d'actions réalisées et non encore livrées représentent 486 524 actions, soit au titre de cet objectif des engagements pour un total de 1 542 524 actions d'Ipsos SA. Aucune réallocation n'est intervenue durant l'exercice.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ces Programmes de Rachat durant l'exercice.

Achats et ventes d'actions propres effectués dans le cadre du contrat de liquidité

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu par Ipsos SA avec Société Générale et SG Securities (Paris) SAS en février 2003, Ipsos détenait au 1^{er} janvier 2008 et au 31 décembre 2008, respectivement 22 561 et 807 actions propres :

- au premier trimestre 2008, achats de 42 406 actions au prix moyen de 18,47 euros et ventes de 44 418 actions au prix moyen de 19,11 euros,
- au deuxième trimestre 2008, achats de 38 306 actions au prix moyen de 22,46 euros et ventes de 48 809 actions au prix moyen de 21,85 euros,
- au troisième trimestre 2008, achats de 67 156 actions au prix moyen de 21,73 euros et ventes de 72 127 actions au prix moyen de 21,89 euros,
- au quatrième trimestre 2008, achats de 50 801 actions au prix moyen de 18,54 euros et ventes de 55 069 actions au prix moyen de 18,79 euros.

Résumé des opérations

Les opérations sur actions propres réalisées pendant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, se résument de la manière suivante :

Capital social d'Ipsos SA constaté au 1^{er} janvier 2008	34 178 344
Capital auto détenu au 1 ^{er} janvier 2008	1 807 525
Nombre de titres achetés entre le 1 ^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008	655 685
Prix moyen pondéré brut des titres achetés	19,64
Nombre de titres vendus ou transférés entre 1 ^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008	524 240
Prix moyen pondéré brut des titres vendus ou transférés	19,64
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	457 017
Capital social d'Ipsos SA constaté au 31 décembre 2008	33 773 540
Capital auto détenu au 31 décembre 2008	1 481 983 actions
	Soit 4,39 %

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres au 31 décembre 2008

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 31 décembre 2008	4,39 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	457 017
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2008	1 481 983
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2008	25 560 245
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2008	28 565 230

Détail des flux bruts cumulés pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 et des positions ouvertes au 31 décembre 2008

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes à ce jour			
	Achats/ Transferts	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres						
(1) Contrat de liquidité	198 668	220 422	-	-	-	-
(2) Plans d'options d'achat ou d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe Ipsos	0	303 788	-	-	-	-
(3) Achats de 457 017 actions dans un objectif d'annulation	457 017					
Echéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen/prix moyen de la transaction						
Supra (1)	20,36	20,55	-	-	-	-
Supra (2)		17,25	-	-	-	-
Supra (3)	19,33		-	-	-	-
Montants	12 879 818	9 769 640	-	-	-	-

4.7 Franchissements de seuil

Conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce la société Oddo Asset Management, agissant pour le compte d'OPCVM dont elle assure la gestion, a informé, à titre de régularisation, Ipsos SA ainsi que l'Autorité des marchés financiers, par courrier en date du 20 mai 2008, avoir franchi en hausse le seuil de 5% du capital d'Ipsos SA le 27 mars 2008.

Cette même société, agissant pour le compte d'OPCVM dont elle assure la gestion, a informé Ipsos SA ainsi que l'Autorité des marchés financiers, par courrier en date du 29 mai 2008 avoir franchi en baisse le seuil de 5 % du capital d'Ipsos SA le 23 mai 2008.

5. Direction d'Ipsos SA

5.1 Composition du Conseil d'administration d'Ipsos SA

Le Conseil d'administration, au 18 mars 2009, est composé de :

Monsieur Didier Truchot, Président et Directeur général,
Monsieur Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué,
Monsieur Yves-Claude Abescat,
Monsieur Jean-Michel Carlo,
Monsieur Yann Duchesne,
Monsieur Carlos Harding, Directeur général délégué,
Monsieur Henry Letulle,
La société LT Participations, représentée par Monsieur Pascal Cromback,
Monsieur Wladimir Mollof,
Madame Laurence Stoclet,
Monsieur Henri Wallard, Directeur général délégué.

Le rapport du Président joint au présent rapport de gestion contient une annexe qui liste l'ensemble des mandats exercés dans toute société par chaque administrateur au 31 décembre 2008 et au 28 février 2009, leurs mandats antérieurs, la date de début de leur mandat, l'expiration du mandat, leur âge, et le nombre d'actions détenues dans la Société.

5.2 Information nominative relative à la rémunération totale et aux avantages de toute nature versés par Ipsos SA et par les sociétés contrôlées par Ipsos SA à chacun des mandataires sociaux

Le Conseil d'administration dans sa séance du 29 avril 2008 a procédé à l'attribution gratuite d'actions au profit de Messieurs Didier Truchot, Jean Marc Lech, Carlos Harding et Henri Wallard (voir tableau au 5.2.3 du présent rapport de gestion).

Il est rappelé que le Conseil d'administration dans sa séance du 29 avril 2008 a décidé de fixer à 25 % la proportion d'actions reçues par Messieurs Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding et Henri Wallard, dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions consentie, qu'ils seront individuellement tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leur fonction de Directeur général ou Directeur général délégué.

Le Conseil d'administration n'a procédé à aucune attribution d'options en 2008.

5.2.1 Administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos

Durant l'exercice 2008 :

Didier Truchot, Président et Directeur général, a perçu la somme de 475 604 euros,

Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué, a perçu la somme de 475 604 euros,
 Carlos Harding, Directeur général délégué et administrateur, a perçu la somme de 443 962 euros,
 Laurence Stoclet, administrateur, a perçu la somme de 454 138 euros,

Henri Wallard, Directeur général délégué et administrateur a perçu la somme de 510 284 euros.

Répartition de la rémunération entre éléments fixes et variables (aucune des personnes concernées n'a perçu d'élément exceptionnel) :

En euros	Rémunération fixe perçue en 2008*	Rémunération variable perçue en 2008 au titre de l'exercice 2007	Rémunération variable due au titre de l'exercice 2008**
Didier Truchot	350 204	125 400	76 000
Jean-Marc Lech	350 204	125 400	76 000
Carlos Harding	323 962	120 000	76 000
Laurence Stoclet	334 138	120 000	76 000
Henri Wallard	390 284	120 000	76 000

* Y compris primes de vacances, valorisation voiture de fonction ou autres avantages, et paiement compensatoire de congés payés non pris le cas échéant.
 ** A verser en 2009.

La rémunération fixe de chacune de ces personnes est revue à chaque début d'exercice par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration.

Modalités de détermination de la rémunération variable

Chacune de ces personnes peut recevoir un bonus dont le montant est déterminé par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration. Sans qu'il s'agisse d'engagements contractuels, la politique d'Ipsos SA est de procéder à un calcul d'un niveau de bonus soumis au Comité des rémunérations et au Conseil d'administration sur la base de 40 % de la rémunération fixe à objectifs atteints. Le critère unique de détermination de l'enveloppe du *Partnership Pool* auxquels sont assujettis les Co-Présidents, Madame Laurence Stoclet et Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard, est le taux de résultat opérationnel consolidé du groupe Ipsos avant bonus *Partnership* (OP BPP), par rapport au budget post-acquisitions, avec une fourchette (de 90 % à 110 %).

Pour les Co-Présidents, la méthode de calcul s'établit comme suit :

- bonus à objectifs atteints : 40 % de la rémunération fixe (soit 140 000 euros),
- bonus maximum : 150 % du montant du bonus à objectifs atteints (soit 210 000 euros).

Pour Madame Laurence Stoclet et Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard, les objectifs individuels sont les suivants :

Carlos Harding :

- *Corporate Development* : poursuivre la réalisation des opérations d'acquisitions et de *joint-venture* conformément à la politique à moyen terme d'Ipsos,
- assurer l'atteinte du budget en Amérique latine,
- *coaching* des équipes Nestlé,
- contribuer à une bonne collaboration entre les lignes de métier/PartneRing et la région Amérique latine.

Laurence Stoclet :

- déployer les systèmes d'informations de management conformément au plan prévu,

- maximiser la génération de trésorerie libre,
- négociation des clauses financières pour les contrats-cadres pour les principaux clients et les grands contrats,
- améliorer la qualité des équipes,
- contribuer à une bonne collaboration entre les équipes Finance et les autres parties d'Ipsos (régions, lignes de métier, PartneRing et autres fonctions).

Henri Wallard :

- Innovation & Technologie : mettre en place l'organisation Innovation & Technologie Groupe en assurant :
 - la qualité et le moindre coût de nos infrastructures,
 - le succès des grands projets de développement Innovation & Technologie ;
- Asie-Pacifique : assurer la transition en 2008 :
 - atteinte du budget,
 - mise en place de la nouvelle organisation régionale ;
- Ipsos Loyalty : continuer la mise place de la structure du management et assurer l'atteinte du budget ;
- *coaching* des équipes Microsoft ;
- contribuer à une bonne collaboration entre les lignes de métier/ PartneRing et l'Asie ;
- contribuer à une bonne collaboration entre les équipes Ipsos Loyalty et les régions.

Critères de performance pour l'attribution gratuite d'actions

Aucune attribution gratuite d'actions n'a eu lieu depuis la publication des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publié par l'AFEP et le MEDEF en octobre 2008 (les « Recommandations AFEP-MEDEF »).

En 2007 et en 2008 l'attribution gratuite d'actions aux dirigeants mandataires sociaux était soumise à la condition que les objectifs fixés concernant la rémunération variable décrits en plus de détail ci-dessus soient atteints. L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux en 2007 et 2008 était uniquement soumise à une condition de présence au sein du groupe Ipsos.

Un tableau de synthèse montrant les attributions et acquisitions d'actions gratuites des mandataires sociaux figure au 5.2.3.

Engagements dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation de fonctions

Aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 22 mars 2005, chacun de Messieurs Lech et Truchot a droit, sauf acte contraire à l'intérêt social, au versement en cas de révocation avant la fin de son mandat d'une indemnité égale à deux fois sa rémunération brute perçue au cours de l'année civile précédant la cessation de ses fonctions au sein d'Ipsos SA. Ces indemnités ont été revues par le Conseil d'administration du 18 mars 2008, qui les a soumises à une condition de performance.

Ces engagements dont Messieurs Lech et Truchot sont bénéficiaires sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et ont fait chacun l'objet d'une résolution approuvée par l'Assemblée générale du 29 avril 2008. La condition de performance applicable à chacun de Messieurs Lech et Truchot depuis le 1^{er} janvier 2009 pour le paiement des indemnités susvisées en cas de cessation de fonctions est décrite en plus de détails au dernier tableau du point 5.2.3 ci-dessous.

Chacun de Madame Laurence Stoclet et Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard bénéficie d'une clause de conscience au titre de laquelle chacun d'eux peut bénéficier d'une indemnité de licenciement égale à l'indemnité légale augmentée de douze mois de rémunération en cas de modification dans la structure de l'actionariat, dans la composition du Conseil d'administration ou dans l'organisation de la Direction d'Ipsos SA ou du groupe Ipsos qui aurait pour effet direct de modifier la nature des attributions ou des pouvoirs de Messieurs Lech et Truchot de sorte qu'ils ne seraient plus en mesure de fixer la stratégie du groupe Ipsos. La condition de performance applicable à chacun de Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard depuis le 1^{er} janvier 2009 pour le paiement des indemnités susvisées en cas de cessation de fonctions est décrite en plus de détails au dernier tableau du point 5.2.3 ci-dessous.

Madame Laurence Stoclet et Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard ont par ailleurs souscrit à une interdiction temporaire de concurrence au profit du groupe Ipsos d'une durée de douze mois, compensée par une indemnité égale à la rémunération reçue durant l'année civile précédente ou les douze mois précédents, versée sur une base mensuelle. Ipsos SA ou Ipsos group GIE, le cas échéant, a la faculté de renoncer au bénéfice de cette interdiction temporaire de concurrence.

Par ailleurs, Monsieur Wallard était jusqu'en juillet 2008 actionnaire minoritaire de la société Ipsos Asia et à ce titre reste lié à Ipsos SA par une interdiction temporaire de concurrence postérieurement à son départ du groupe Ipsos le cas échéant.

Il n'existe aucun régime de retraite complémentaire spécifique pour les mandataires sociaux d'Ipsos SA.

5.2.2 Administrateurs externes

Au titre de leur mandat d'administrateur Madame Victoire de Margerie, administrateur de la Société jusqu'au 26 juillet 2008, Monsieur Patrick Sayer, administrateur de la Société jusqu'au 24 juin 2008, Monsieur Nicolas Bazire administrateur d'Ipsos SA jusqu'au 16 janvier 2009, Monsieur Yves-Claude Abescat, Monsieur Jean-Michel Carlo, Monsieur Pascal Cromback, Monsieur Yann Duchesne, Monsieur Henry Letulle et Monsieur Wladimir Mollof n'ont pas perçu de rémunération au titre de l'exercice 2008 autre que des jetons de présence.

Conformément aux règles fixées par le Conseil d'administration et le Comité d'audit, les administrateurs n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos perçoivent des jetons de présence après la fin de chaque semestre sur la base :

- d'un jeton de 1 000 euros par participation effective durant l'exercice à une réunion du Conseil d'administration ou à l'un de ses Comités spécialisés,
- d'un demi-jeton de 500 euros pour une participation par téléphone durant l'exercice à une réunion du Conseil d'administration ou à l'un de ses Comités spécialisés,
- d'une compensation annuelle de 10 000 euros pour le Président du Comité d'audit,

dans la limite de l'enveloppe fixée par l'Assemblée générale.

Le montant de l'enveloppe à répartir entre les membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence a été fixé par l'Assemblée générale du 31 mai 2006 à 70 000 euros par an.

Le détail des jetons de présence versés en 2007 et en 2008 figure au 5.2.3.

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 18 mars 2009 a décidé d'augmenter le montant des jetons de présence concernant les participations aux séances du Conseil d'administration à 1 500 euros la séance (750 euros pour les demi-jetons) pour l'année 2009. La compensation annuelle du Président du Comité d'audit sera maintenue à 10 000 euros.

Il est proposé à l'Assemblée générale qui se tiendra le 29 avril 2009 d'augmenter l'enveloppe à répartir entre les membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence de 70 000 euros à 100 000 euros.

5.2.3 Tableaux de synthèse établis conformément à la recommandation de décembre 2008 de l'Autorité des Marchés Financiers relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux

Vous trouverez ci-après les tableaux de synthèse établis conformément à la recommandation de décembre 2008 de l'Autorité des Marchés Financiers relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant

Mandataire social	2007	2008
Didier Truchot, Président et Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	457 688	426 204
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	0	195 300
Total	457 688	621 504
Jean Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	457 688	426 204
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	0	195 300
Total	457 688	621 504
Carlos Harding, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	423 369	399 962
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	155 182,50	117 180
Total	578 551,50	517 142
Henri Wallard, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	483 979	466 284
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	155 182,50	117 180
Total	639 161,50	583 464

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2007		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Didier Truchot, Président et Directeur général				
Rémunération fixe*	332 288	332 288	350 204	350 204
Rémunération variable	125 400	0	76 000	125 400
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	457 688	332 288	426 204	475 604
Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué				
Rémunération fixe*	332 288	332 288	350 000	350 204
Rémunération variable	125 400	0	76 000	125 400
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	457 688	332 288	426 000	475 604
Carlos Harding, Directeur général délégué				
Rémunération fixe*	300 139	300 139	321 152	321 152
Rémunération variable	120 000	0	76 000	120 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature**	3 230	3 230	2 810	2 810
Total	423 369	303 369	399 962	443 962
Henri Wallard, Directeur général délégué				
Rémunération fixe*	363 979	363 979	390 284	390 284
Rémunération variable	120 000	0	76 000	120 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	483 979	363 979	466 284	510 284

* Hors prime de vacances et indemnités de congés payés.

** Voiture de fonction.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants bruts versés au cours de l'exercice 2007	Montants bruts versés au cours de l'exercice 2008
Yves-Claude Abescat		
Jetons de présence	9 500 €	8 000 €
Autres rémunérations	0	0
Nicolas Bazire		
Jetons de présence	1 500 €	0
Autres rémunérations	0	0
Jean-Michel Carlo		
Jetons de présence	5 000 €	5 000 €
Autres rémunérations	0	0
Pascal Cromback		
Jetons de présence	8 000 €	7 000 €
Autres rémunérations	0	0
Yann Duchesne		
Jetons de présence	10 000 €	5 500 €
Autres rémunérations	0	0
Henry Letulle		
Jetons de présence	6 000 €	4 500 €
Autres rémunérations	0	0
Victoire de Margerie		
Jetons de présence	9 000 €	3 500 €
Autres rémunérations	0	0
Wladimir Mollof		
Jetons de présence	15 500 €	15 000 €
Autres rémunérations	0	0
Patrick Sayer (versés à Eurazeo)		
Jetons de présence	2 000 €	0
Autres rémunérations	0	0
Total	66 500 euros	48 500 euros

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Didier Truchot	N° : Date :	N/A	N/A	0	N/A	N/A
Jean-Marc Lech	N° : Date :	N/A	N/A	0	N/A	N/A
Carlos Harding	N° : Date :	N/A	N/A	0	N/A	N/A
Henri Wallard	N° : Date :	N/A	N/A	0	N/A	N/A
Total		N/A	N/A	0	N/A	N/A

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Didier Truchot	N/A	0	N/A
Jean-Marc Lech	N/A	0	N/A
Carlos Harding	N/A	0	N/A
Henri Wallard	N/A	0	N/A
Total	N/A	0	N/A

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social*

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice 2008 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A

Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social*

Actions gratuites attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice 2008 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (19,53 € par action)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'acquisition
Didier Truchot	N° : 3 Date : 29/04/2008	10 000	195 300	29/04/2008	29/04/2010	Présence
Total		10 000	195 300			
Jean-Marc Lech	N° : 3 Date : 29/04/2008	10 000	195 300	29/04/2008	29/04/2010	Présence
Total		10 000	195 300			
Carlos Harding	N° : 3 Date : 29/04/2008	6 000	117 180	29/04/2008	29/04/2010	Présence
Total		6 000	117 180			
Henri Wallard	N° : 3 Date : 29/04/2008	6 000	117 180	29/04/2008	29/04/2010	Présence
Total		6 000	117 180			
Laurence Stoclet	N° : 3 Date : 29/04/2008	6 000	117 180	29/04/2008	29/04/2010	Présence
Total		6 000	117 180			

* Ce tableau ne reprend que ceux des mandataires sociaux qui ont effectivement reçu des actions gratuites.

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2008*	Conditions d'acquisition*
	N/A	0	N/A

Actions gratuites devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux

Actions gratuites devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2008*	Conditions d'acquisition
Didier Truchot	N° : 1 Date : 26/04/2006	3 336	Présence
Total		3 336	
Jean Marc Lech	N° : 1 Date : 26/04/2006	3 336	Présence
Total		3 336	
Carlos Harding	N° : 1 Date : 26/04/2006	4 348	Présence
Total		4 348	
Henri Wallard	N° : 1 Date : 26/04/2006	4 368	Présence
Total		4 368	

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'Assemblée	28/07/98	28/07/98	24/05/00	24/05/00	24/05/00	06/03/02	11/06/03	11/06/03
Date du Conseil d'administration ou du Directoire selon le cas	28/07/98	10/05/99	09/06/00	08/08/01	18/12/02	09/07/02	02/03/04	22/04/05
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	390 648	392 944	300 000	479 200	376 000	2 309 280	558 000	96 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux :								
Didier Truchot	14 392	10 400	7 832	4 536	0	61 440	0	0
Jean-Marc Lech	14 392	10 400	7 832	4 536	0	61 440	0	0
Carlos Harding	14 392	12 800	3 952	4 040	0	61 440	0	0
Laurence Stoclet	0	7 208	6 752	4 040	0	61 440	0	0
Henri Wallard	0	0	0	0	0	69 120	0	0
Yves-Claude Abescat	0	0	0	0	0	0	0	0
Nicolas Bazire	0	0	0	0	0	0	0	0
Jean-Michel Carlo	0	0	0	0	0	0	0	0
Pascal Cromback	0	0	0	0	0	0	0	0
Yann Duchesne	0	0	0	0	0	0	0	0
Henry Letulle	0	0	0	1 800	0	31 920	0	0
Victoire de Margerie	0	0	0	0	0	0	0	0
Wladimir Mollof	0	0	0	0	0	0	0	0
Patrick Sayer	0	0	0	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	28/07/03	15/05/04	10/06/03 et 10/06/04	08/08/04 et 08/08/05	18/12/05 et 18/12/06	09/07/05	02/03/07 et 02/03/08	22/04/08 et 22/04/09
Date d'expiration	28/07/08	28/07/08	09/06/08	08/08/09	18/12/10	09/07/10*	02/03/12	22/04/13
Prix de souscription ou d'achat	5,15	5,72	30	16,75	14,50	17,25	19,25	20,75
Modalités d'exercice	En une tranche	En une tranche	En une ou trois tranches	En une ou trois tranches	En une ou trois tranches	Une tranche donnant droit à un nombre croissant d'actions sous-jacentes en fonction de la date de levée, avec un maximum de 120 actions par option	En une ou trois tranches	En une ou trois tranches
Nb d'actions souscrites au 28/2/09	276 104	265 528	0	210 731	156 637	695 280	63 697	0
Nb cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	114 544	127 416	300 000	174 092	101 901	558 000	212 242	32 000
Options de souscription ou d'achats restantes à livrer en fin d'exercice	0	0	0	94 377	117 462	1 056 000	282 061	64 000

* L'Assemblée générale du 29 avril 2008 a, dans sa vingt-sixième résolution, prolongé la période d'exercice des options de deux ans.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires, et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires, et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan N° 1	Plan N° 2	Plan N° 3	Plan N° 4	Plan N° 5
Options consenties, durant l'exercice 2008, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	175 640	17,20	4 720	164 520	2 400	0	4 000

Dirigeants mandataires sociaux*	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non		Oui	Non
Didier Truchot Président et Directeur général		X		X	Indemnité égale à deux fois sa rémunération brute perçue au cours de l'année civile précédant la cessation de ses fonctions au sein d'Ipsos SA. Cette indemnité est soumise à la condition de performance suivante : - si la cessation de fonctions intervient en 2009, le chiffre d'affaires 2008 du Groupe doit être supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants, - si la cessation de fonctions intervient en 2010, l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants, - si la cessation de fonctions intervient en année N (à compter de 2011), l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants.		X
Début premier mandat : 23/02/1988							
Début mandat actuel : 23/06/2004							
Fin mandat : AG statuant sur exercice clos le 31/12/2009							
Jean-Marc Lech Vice-Président et Directeur général délégué		X		X	Indemnité égale à deux fois sa rémunération brute perçue au cours de l'année civile précédant la cessation de ses fonctions au sein d'Ipsos SA. Cette indemnité est soumise à la condition de performance suivante : - si la cessation de fonctions intervient en 2009, le chiffre d'affaires 2008 du Groupe doit être supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants, - si la cessation de fonctions intervient en 2010, l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants, - si la cessation de fonctions intervient en année N (à compter de 2011), l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants.		X
Début premier mandat : 23/02/1988							
Début mandat actuel : 23/06/2004							
Fin mandat : AG statuant sur exercice clos le 31/12/2009							
Carlos Harding Directeur général délégué	N/A	N/A		X	Clause de conscience au titre de laquelle il peut bénéficier d'une indemnité de licenciement égale à l'indemnité légale augmentée de douze mois de rémunération en cas de modification dans la structure de l'actionariat, dans la composition du Conseil d'administration ou dans l'organisation de la Direction d'Ipsos SA ou du groupe Ipsos qui aurait pour effet direct de modifier la nature des attributions ou des pouvoirs de Messieurs Lech et Truchot de sorte qu'ils ne seraient plus en mesure de fixer la stratégie du groupe Ipsos. Cette indemnité est soumise à la condition de performance suivante : - si la cessation de fonctions intervient en 2009, le chiffre d'affaires 2008 du Groupe doit être supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants ; - si la cessation de fonctions intervient en 2010, l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants ; - si la cessation de fonctions intervient en année N (à compter de 2011), l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants.		X
Début premier mandat : 27/03/1992							
Début mandat actuel : 23/06/2004							
Fin mandat : AG statuant sur exercice clos le 31/12/2009							

Dirigeants mandataires sociaux*	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence		
	Oui	Non	Oui	Non		Oui	Non	Oui
Henri Wallard Directeur général délégué	N/A	N/A		X	Clause de conscience au titre de laquelle il peut bénéficier d'une indemnité de licenciement égale à l'indemnité légale augmentée de douze mois de rémunération en cas de modification dans la structure de l'actionariat, dans la composition du Conseil d'administration ou dans l'organisation de la direction d'Ipsos SA ou du groupe Ipsos qui aurait pour effet direct de modifier la nature des attributions ou des pouvoirs de Messieurs Lech et Truchot de sorte qu'ils ne seraient plus en mesure de fixer la stratégie du groupe Ipsos. Cette indemnité est soumise à la condition de performance suivante : - si la cessation de fonctions intervient en 2009, le chiffre d'affaires 2008 du Groupe doit être supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants ; - si la cessation de fonctions intervient en 2010, l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants ; - si la cessation de fonctions intervient en année N (à compter de 2011), l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants.			X
Début mandat : 18/12/2002								
Fin mandat : AG statuant sur exercice clos le 31/12/2008								

5.3 Opérations des dirigeants sur les titres émis par Ipsos SA (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)

Les dirigeants et les personnes qui ont des liens personnels étroits avec eux (mention « personne liée à ») ont informé Ipsos SA des opérations suivantes effectuées durant l'exercice 2008 sur des titres d'Ipsos SA :

Nom	Date	Type d'opération	Nombre d'actions Ipsos	Prix unitaire en euros
Laurence Stoclet	21/07/2008	Levée d'option de souscription d'actions	125	23,02
LT Participations SA	22/05/2008	Vente d'actions	640 000	23,31
LT Participations SA	22/05/2008	Achat d'actions	640 000	23,31
LT Participations SA	02/06/2008	Vente d'actions	640 000	23,53
LT Participations SA	02/06/2008	Achat d'actions	640 000	23,53
LT Participations SA	06/02/2008	Vente d'actions	640 000	23,87
LT Participations SA	06/02/2008	Achat d'actions	640 000	23,87
LT Participations SA	25/07/2008	Vente d'actions	300 000	22,00
LT Participations SA	25/07/2008	Achat d'actions	300 000	22,00
Didier Truchot (personne liée à)	13/06/2008	Vente d'actions	6 601	22,83
Didier Truchot	16/06/2008	Vente d'actions	5 297	22,79

6. Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale annuelle du 31 mai 2006 a nommé la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire d'Ipsos SA en remplacement d'Ernst & Young Audit, et Monsieur Etienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant d'Ipsos SA en remplacement de Monsieur Bruno Perrin, pour la durée de leurs mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. L'Assemblée

générale annuelle du 31 mai 2006 a également nommé la société Grant Thornton en qualité de Commissaire aux comptes titulaire d'Ipsos SA en remplacement de Deloitte & Associés et la société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable IGEC en qualité de Commissaire aux comptes suppléant d'Ipsos SA en remplacement du cabinet BEAS, pour la durée de leurs mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

7. Informations sociales

L'effectif total d'Ipsos SA est de un salarié qui a un contrat à durée indéterminée. Par ailleurs, les deux Co-Présidents d'Ipsos SA sont mandataires sociaux d'Ipsos SA et rémunérés en tant que tels par Ipsos SA.

Les rémunérations de ces trois personnes sont indiquées au paragraphe 5.2.1 du présent rapport de gestion.

Ipsos SA n'emploie pas de main d'œuvre extérieure au groupe Ipsos et Ipsos SA n'a procédé à aucun licenciement au cours de l'exercice 2008.

Les informations concernant d'éventuelles réductions d'effectifs, la sauvegarde de l'emploi, le reclassement, l'organisation du temps de travail, la sous-traitance ne sont pas applicables à Ipsos SA.

8. Informations relatives au respect de l'environnement

En ce qui concerne le respect de l'environnement (consommation de ressources en eau, énergie, matières premières, rejets, déchets, démarches d'évaluation ou de certification, montant des provisions et garanties pour les risques de pollution, existence de services internes à la gestion de l'environnement et objectifs que la Société assigne à ses filiales à l'étranger sur ce point notamment, etc.), Ipsos SA et ses filiales françaises et étrangères sont des prestataires de services dont l'activité ne génère pas de risques pour l'environnement. Chaque société du groupe Ipsos se conforme à la réglementation qui lui est applicable dans ce domaine. Autant que possible la consommation de papier est limitée et l'usage du papier recyclé encouragé. Par ailleurs, le développement des services on-line favorise la réduction de consommation de papier.

9. Informations complémentaires sur des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L.225-100-3 du Code de commerce)

9.1 L'information sur l'actionariat d'Ipsos SA au 31 décembre 2008 figure au 4.2 du présent rapport de gestion.

LT Participations, qui détient 41,63 % des droits de vote, est une société holding animatrice détenue majoritairement par Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech, Co-Présidents d'Ipsos SA et dont les mandats à l'intérieur du groupe Ipsos sont détaillés dans le rapport du Président.

Les salariés du groupe Ipsos détiennent 1,26 % des droits de vote, dont 0,20 % au travers d'un Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) « Ipsos actionariat » et 0,05 % au travers d'un trust *The MORI Group Limited Employee Benefit Trust*.

SG Capital Développement (1,90 % des droits de vote) et SALVEPAR (2,42 % des droits de vote) font partie du groupe Société Générale qui est l'une des principales banques du groupe Ipsos.

9.2 Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, autre que les sanctions attachées aux non-déclarations de franchissement de seuils.

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

9.3 Indépendamment des actionnaires mentionnés au 9.1 du présent rapport de gestion, Ipsos SA n'a pas connaissance de participations directes ou indirectes dans son capital en vertu de l'article L.233-12 du Code de commerce.

9.4 Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception du droit de vote double qui est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 31 décembre 2008, 8 758 612 actions Ipsos bénéficiaient d'un droit de vote double.

9.5 Le droit de vote afférent aux actions Ipsos détenues par le FCPE « Ipsos actionariat » est exercé par le Conseil de surveillance du fonds en conformité avec l'article 8 2), second alinéa du Règlement du FCPE.

Le droit de vote afférent aux actions Ipsos détenues par chacun des salariés participant au trust *The MORI Group Limited Employee Benefit Trust* est exercé, par le trustee, au nom et pour le compte de chacun des salariés, sur instruction de ces derniers.

9.6 Les actions Ipsos détenues par le trust *The MORI Group Limited Employee Trust* ne font plus l'objet de règles d'indisponibilité depuis le 21 octobre 2008. La possibilité d'apporter ces actions à une offre publique n'est donc plus limitée.

9.7 Le Conseil d'administration est composé de trois à dix-huit membres nommés par l'Assemblée générale des actionnaires. Conformément à l'article 12 des statuts, les administrateurs sont nommés pour une durée de six années et sont indéfiniment rééligibles sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge. Le nombre d'administrateurs personnes physiques ou de représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 68 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs composant le Conseil d'administration.

Par ailleurs, les modifications statutaires sont de la compétence exclusive de l'Assemblée générale extraordinaire.

9.8 Les délégations accordées par l'Assemblée au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital sont mentionnées au 18 du présent rapport de gestion.

Par ailleurs, le Conseil d'administration dispose des pouvoirs suivants :

- autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou transférer des actions Ipsos (accordée lors de l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2008 en vertu de la douzième résolution),
- autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires (accordée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2008 en vertu de la douzième résolution).

9.9 Les principaux contrats de financement du groupe Ipsos contiennent des clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. La politique du groupe Ipsos est de refuser dans la mesure du possible l'inclusion de clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle d'Ipsos SA dans ses contrats commerciaux ou de partenariat.

9.10 Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech bénéficient d'une indemnité en cas de révocation dans les conditions décrites au 5.2.1 du présent rapport de gestion.

Les membres du Comité exécutif qui sont par ailleurs administrateurs d'Ipsos SA (Madame Laurence Stoclet et Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard) bénéficient d'une clause de conscience décrite au 5.5.1 du présent rapport de gestion. Les autres membres du Comité exécutif, qui ne sont pas administrateurs, bénéficient d'une clause de conscience similaire.

10. Faits exceptionnels et litiges

Ipsos SA n'est engagée dans aucun litige significatif et l'exercice 2008 n'a connu aucun élément exceptionnel.

Pour la période du 1^{er} janvier 2008 à ce jour, Ipsos SA n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (et notamment aucune procédure en suspens ou dont Ipsos SA serait menacé) qui pourrait avoir ou qui a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité d'Ipsos SA et/ou du groupe Ipsos.

11. Activité des filiales consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent le chiffre d'affaires externe réalisé par le groupe Ipsos dans chacun des pays dans lesquels il est implanté, et par secteur d'activité, ainsi que la marge opérationnelle par secteur géographique :

En millier d'euros	2008	2007
France	107 734	106 329
Royaume-Uni	153 225	161 061
Allemagne	38 075	34 051
Italie	31 203	30 017
Espagne	23 893	26 712
Hongrie	8 784	7 506
Belgique	10 871	8 981
Pologne	11 018	10 198
Roumanie	309	52
Portugal	875	476
République tchèque	9 076	3 097
Ukraine	1 742	1 474
Irlande / Russie	16 153	12 205
Afrique du Sud	5 831	2 914
Turquie	13 813	9 898
Suède	8 932	8 273
Slovaquie	1 503	386
Norvège	1 446	449
Balkans	3 139	-
Suisse	28 286	25 070
Total Europe	475 960	449 149
États-Unis	206 058	201 733
Canada	74 364	83 511
Total Amérique du Nord	280 422	285 244
Argentine	6 859	5 484
Brésil	49 093	39 944
Colombie	6 916	5 551
République dominicaine	642	589
Panama	907	978
Costa Rica/Guatemala	1 428	1 350
Venezuela	5 167	2 883
Chili	4 662	4 402
Mexique	30 549	30 180
Puerto Rico	2 579	2 606
Pérou	8 291	6 698
Livra	1 244	-
Bolivie	711	445
Total Amérique latine	119 048	101 110
Australie	21 126	21 522
Japon	20 080	18 815
Hong Kong	814	1 206
Taiwan	922	869
Singapour	1 969	783
Chine	26 740	20 498
Corée du Sud	4 389	6 494
Philippines	475	557
Thaïlande	2 248	2 204
Indonésie	269	-
Inde	3 200	1 066
Total Asie-Pacifique	82 233	74 014
Liban	1 861	2 194
Syrie	23	192
Jordanie / Irak	2 003	1 676
Koweït	1 655	1 366
Bahrein	198	50
Arabie Saoudite	3 830	4 202
Emirats arabes unis	10 830	7 139
Egypte	1 227	882
Total Moyen-Orient	21 626	17 701
Chiffre d'affaires total	979 293	927 218

Contribution au chiffre d'affaires consolidé par spécialisation	31 décembre 2008 IFRS		31 décembre 2007 IFRS	
	en M €	en %	en M €	en %
Etudes publicitaires	209,4	21 %	199,7	22 %
Etudes marketing	468,0	48 %	445,0	48 %
Etudes médias	78,2	8 %	66,7	7 %
Etudes d'opinion et recherche sociale	126,3	13 %	123,9	13 %
Satisfaction de clientèle	97,4	10 %	91,9	10 %
Chiffre d'affaires	979,3	100 %	927,2	100 %

Contribution à la marge opérationnelle par région (en milliers d'euros)	2008	2007
Marge opérationnelle Europe	42 427	39 111
Marge opérationnelle Amérique du Nord	36 040	35 571
Marge opérationnelle Amérique latine	13 997	12 016
Marge opérationnelle Reste du monde	5 583	3 909
Marge opérationnelle totale	98 046	90 607

12. Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Ipsos est confronté

12.1 Risques afférents au groupe Ipsos

12.1.1 Sensibilité aux évolutions macroéconomiques

Les différents marchés sur lesquels le groupe Ipsos intervient sont sensibles à l'évolution de la conjoncture économique. Cependant, les fluctuations économiques de la dernière décennie n'ont pas eu d'impact durable sur le marché des études. En effet, l'incertitude en matière économique a le plus souvent généré un besoin accru d'informations permettant aux décideurs d'arbitrer leurs choix ; cette tendance lourde – associée à la globalisation de l'économie et à la nécessité de disposer d'informations sur tous les grands marchés – a par le passé contribué significativement à la croissance de la demande d'études de marché.

Le groupe Ipsos considère que, sauf en cas de dégradation importante dans un pays majeur, la dispersion géographique de ses activités et son positionnement de multispecialiste devraient lui conférer une bonne capacité de résistance en cas de dégradation localisée de la conjoncture.

Une part significative du chiffre d'affaires du groupe Ipsos est générée par des contrats d'une durée de un an ou par des commandes à court terme. Dans l'éventualité d'une détérioration des conditions macroéconomiques et de la volonté des clients du groupe Ipsos de maîtriser leurs coûts variables, certains projets dont la réalisation a été confiée au groupe Ipsos pourraient être retardés ou annulés et les commandes de nouveaux projets pourraient être moins nombreuses que prévu. Le niveau d'activité du groupe Ipsos auprès de ses clients peut varier d'une année sur l'autre, et ces différences peuvent infléchir ou contribuer à faire varier les bénéfices et résultats d'exploitation du groupe Ipsos.

12.1.2 Saisonnalité du chiffre d'affaires et des résultats

Traditionnellement, le groupe Ipsos affiche un chiffre d'affaires plus important au cours du second semestre de l'exercice conformément à la tendance générale pour les sociétés d'études. Les résultats semestriels représentent traditionnellement moins de 50 % du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle annuels. En conséquence, les résultats d'exploitation et le flux de trésorerie du groupe Ipsos peuvent varier de manière importante au cours de tout exercice donné.

12.1.3 Intégration des nouvelles acquisitions

Ces dernières années, le groupe Ipsos a effectué de nombreuses acquisitions, les acquisitions significatives les plus récentes étant les acquisitions de MORI, Understanding UnLtd, Camelford Graham, Tambor, Apoyo Opinion y Mercado, KMG Research, Markinor, Indica Research, Alfacom, Livra, Strategic Puls et Punto de Vista, et la croissance par acquisitions reste un élément clé de la stratégie du Groupe. L'intégration des sociétés et activités récemment acquises présente des coûts inhérents à ce type d'opération et comporte des incertitudes parmi lesquelles les effets sur les sociétés et activités acquises de l'intégration à l'organisation et à la culture du groupe Ipsos, ainsi que la disponibilité et les efforts demandés à la Direction pour superviser l'intégration et gérer les sociétés et activités nouvellement acquises. Lors des discussions préparatoires aux acquisitions, le groupe Ipsos porte une attention particulière à la préparation de l'intégration au sein de l'organisation du groupe Ipsos et à l'adéquation avec la culture du groupe Ipsos. Les équipes de management régionales du groupe Ipsos sont en charge d'organiser et de veiller à la bonne intégration des sociétés acquises.

Bien qu'Ipsos SA ait par le passé intégré avec succès les sociétés et activités qu'elle a acquises, il n'est pas certain que les futures acquisitions n'occasionneront pas de difficultés et coûts plus importants que prévus. Dans l'hypothèse où une opération d'intégration en cours ou à venir serait retardée ou échouerait, Ipsos SA pourrait avoir à supporter des frais supplémentaires et la valeur de son investissement dans la société acquise

pourrait diminuer. Tous les retards importants, frais inattendus et autres problèmes rencontrés dans le cadre de l'intégration de sociétés et activités qui sont acquises pourraient avoir un effet négatif sur les résultats d'Ipsos SA et sa rentabilité.

12.1.4 Risques liés à la réglementation applicable à l'activité

Toutes les sociétés du Groupe sont entièrement dédiées aux études. Leurs équipes ont une connaissance détaillée des réglementations applicables à leur activité, et notamment à l'égard de la protection des données et de la diffusion des sondages d'opinion. Toutefois, il ne peut être certain que les procédures mises en place par les sociétés du Groupe prémunissent les sociétés de toutes éventuelles infractions à la réglementation applicable.

A l'avenir, l'activité du groupe Ipsos peut également être affectée par les législations relatives à la vie privée qui permettent notamment aux consommateurs de se protéger de tout télémarketing téléphonique non sollicité. De telles législations ont été mises en œuvre aux États-Unis (*Do Not Call List*) et en Italie. Dans d'autres pays, la législation existante tend à être interprétée de façon restrictive par les tribunaux. Bien qu'en règle générale ces réglementations ne s'appliquent pas aux appels relatifs aux études de marché, de nouvelles lois ou règlements ou l'interprétation des lois et règlements existants par les tribunaux pourraient étendre ces dispositifs aux études de marché. Dans l'hypothèse où ces réglementations deviendraient applicables aux appels relatifs aux études de marché, cela pourrait avoir des effets négatifs sur le résultat d'exploitation d'Ipsos SA.

12.1.5 Risques liés aux changements technologiques

Certains segments de marché sur lesquels le groupe Ipsos exerce son activité sont très compétitifs. Le maintien du succès du groupe Ipsos dépendra de sa capacité à améliorer l'efficacité et la fiabilité de ses services sur les segments de marché concernés. Le groupe Ipsos pourrait éprouver des difficultés susceptibles de retarder ou d'empêcher la réussite du développement, de l'introduction ou de la commercialisation de nouveaux services et pourrait également devoir supporter des coûts supérieurs à ceux prévus si ses services et infrastructures avaient besoin d'être adaptés à ces changements à un rythme plus rapide.

12.1.6 Risque de perte de chiffre d'affaires lié au départ de managers clés

Comme toutes les activités de service aux entreprises, les relations commerciales du groupe Ipsos avec ses clients reposent fortement sur la qualité des relations entre ses managers et leurs interlocuteurs chez ses clients. Le départ d'un manager ou d'un directeur de clientèle important du groupe Ipsos pourrait, par conséquent, conduire à la perte pour le Groupe de certains clients. Le groupe Ipsos considère que ce risque est atténué par la répartition du chiffre d'affaires, le client le plus important ne représentant que 10 % du chiffre d'affaires

consolidé, et ce, au travers de contrats dans plusieurs pays. Par ailleurs, le groupe Ipsos tend à réduire ce risque de la manière suivante :

- garantir une rémunération attractive aux managers du Groupe, mettre en place des systèmes de rémunération pluriannuels pour certains hommes clés, et mettre en place des clauses de non-concurrence dans leurs contrats de travail,
- offrir à ses clients non seulement un contact privilégié avec ses équipes spécialisées mais aussi une signature reconnue, des moyens opérationnels puissants et adossés aux technologies les plus avancées et des bases de données qui leur assurent la comparabilité des résultats d'enquête dans le temps et entre les pays,
- fidéliser la clientèle par la qualité des services, mais aussi par la mise en place de contrats-cadres.

12.1.7 Risque d'évolution de la législation du travail

Le groupe Ipsos emploie un nombre important de vacataires pour l'administration des questionnaires. Dans certains pays, en fonction des spécificités locales du droit du travail, ces collaborateurs peuvent avoir un statut de salarié, mais ce cas de figure reste très minoritaire. Dans de nombreux pays où le groupe Ipsos a une activité, on peut observer actuellement une évolution de la législation sociale ou de son interprétation, visant à accorder un statut plus protecteur aux salariés « intermittents ». Cette évolution fait courir un double risque au Groupe :

- un risque juridique, dans le cas où le Groupe n'accorderait pas aux collaborateurs occasionnels certains avantages aujourd'hui réservés à ses salariés permanents, et se trouverait ainsi en contradiction avec la loi. A noter qu'en France, le statut des enquêteurs défini par une convention collective nationale intègre déjà ces évolutions et ne présente ainsi que peu de risques,
- un risque économique, ces évolutions tendant à renchérir le coût de la main-d'œuvre, dans la mesure où le groupe Ipsos ne parviendrait pas à augmenter ses tarifs dans les mêmes proportions. Le Groupe considère que ce risque est néanmoins à nuancer fortement, puisqu'il concerne l'ensemble de la profession et n'induirait en conséquence pas de perte de compétitivité pour le Groupe.

12.1.8 Risque informatique

L'activité du groupe Ipsos comporte une forte utilisation des systèmes d'information. Un dysfonctionnement des systèmes informatiques du Groupe pourrait ainsi avoir des conséquences négatives (perte de résultats d'une enquête, indisponibilité des bases de données, etc.). En pratique, le Groupe tend cependant à limiter ce risque par l'utilisation de systèmes et de logiciels standard du marché, qui sont répartis sur plusieurs sites et la mise en place de sauvegardes ou répliqués des bases de données clés. En cas de problème sur un système ou sur un site, Ipsos a organisé la possibilité de transférer l'activité sur ses autres sites.

Le réseau Ipsos utilise des équipements de sécurité de premier plan autour des technologies Cisco. Ce matériel assure la cohérence de notre réseau et minimise les risques d'intrusion. La majorité des sites sont reliés aux *Ipsos data center* en utilisant des protocoles encryptés sur Internet, s'appuyant sur la technologie VPN (*Virtual Private Network*). Ceci est en cours d'extension à toutes les sociétés du Groupe au niveau mondial.

Le groupe Ipsos a mis en place une politique de mise à jour automatique des logiciels de sécurité et d'antivirus sur toutes les machines. Enfin, chaque accès à Internet depuis les sites Ipsos est protégé par un *firewall*.

Les sociétés du Groupe souscrivent localement aux assurances obligatoires et aux assurances d'usage dans chacun des pays et marchés où elles interviennent. En ce qui concerne les assurances d'usage, elles couvrent les risques liés aux activités et les montants de couverture sont revus régulièrement en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires et/ou des risques encourus. Les sociétés du Groupe sont généralement couvertes, notamment dans les principaux pays, par des polices d'assurances responsabilité civile exploitation, responsabilité civile professionnelle, locaux, matériel informatique, et pertes d'exploitation.

12.1.9 Assurance

L'activité d'Ipsos ne génère pas de risques industriels ou écologiques. Par ailleurs, comme cela est expliqué au paragraphe précédent, en matière de systèmes d'information, la couverture des risques passe prioritairement par la répartition des activités sur plusieurs sites, la mise en place de systèmes de sauvegarde, et la sécurité.

Ipsos SA a souscrit à une police d'assurance pour les mandataires sociaux visant à assurer le groupe Ipsos ainsi que ses dirigeants et administrateurs contre tout dommage du fait d'une faute professionnelle commise par les dirigeants ou par les administrateurs des sociétés du Groupe dans l'exercice de leurs fonctions.

A l'exception de ce qui a déjà été indiqué ci-avant, il n'existe pas à ce jour de programmes d'assurances centralisés ou globaux.

12.2 Risques de marché

12.2.1 Risque de taux

Au 31 décembre 2008, sur 301,6 millions d'euros d'emprunts auprès d'établissements de crédit (y compris l'émission d'emprunt obligataire de mai 2003), environ 78,4 % étaient contractés à taux variable (après prise en compte des *swaps* et des tunnels). Une hausse de 1 % des taux à court terme aurait un impact négatif d'environ 2,4 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe, soit une augmentation de 19,3 % des charges de financement de l'exercice 2008. Dans le cadre de l'émission obligataire de mai 2003 et du crédit syndiqué d'octobre 2005, des *swaps* de taux ont été mis en place. La gestion du risque de taux est centralisée au siège du Groupe sous la responsabilité du trésorier Groupe.

Couverture du risque de taux d'intérêt

En milliers d'euros	JJ à un an		Un an à cinq ans		Au-delà		Total	
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Passifs financiers	9 424	156 677	37 947	97 561			47 371	254 238
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(92 404)	-				-	(92 404)
Position nette avant gestion	9 424	64 273	37 947	97 561	-	-	47 371	161 834
Produits dérivés ⁽¹⁾	4 950	(4 950)	12 969	(12 969)	-	-	17 919	(17 919)
Position nette après gestion	14 374	59 323	50 916	84 592	-	-	65 290	143 915

(1) *Swaps* et tunnels couvrant l'emprunt obligataire à taux fixe d'un montant initial de 90 millions de dollars et le crédit syndiqué à taux variable de 210 millions d'euros.

12.2.2 Risque de change

Le Groupe est implanté dans 63 pays et réalise des travaux dans plus de 100 pays. Ipsos comptabilise les conditions financières et le résultat de ses activités dans la monnaie locale correspondante et les convertit ensuite en euros aux taux de change applicables de sorte que ces résultats puissent être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. Une part importante, et croissante en raison de l'extension de ses activités internationales, du chiffre d'affaires total d'Ipsos et de ses charges d'exploitation est générée dans des monnaies autres que l'euro. Les variations de cours des monnaies peuvent ainsi avoir un effet négatif sur la situation financière d'Ipsos et ses résultats d'exploitation sur tout exercice donné, et également perturber la possibilité de comparer ses comptes d'un exercice à l'autre.

Dans la mesure où les filiales d'Ipsos facturent presque toujours dans leur monnaie locale et que leurs coûts opérationnels sont également dans la monnaie locale, le Groupe ne recourt pas habituellement à des accords de couverture ni à d'autres contrats dans le but de réduire son exposition aux risques de variations de cours des monnaies.

Le risque de change transactionnel du groupe Ipsos se limite essentiellement aux redevances de marque et prestations de services et d'assistance technique facturées par Ipsos SA ou Ipsos group GIE aux filiales, en monnaie locale.

Concernant les besoins de financement des filiales, ils sont assurés autant que possible par le Groupe, dans la devise fonctionnelle de la filiale.

Les emprunts en devise étrangère d'Ipsos SA sont généralement couverts par des actifs de la même devise.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la position nette active (créances clients nettes des dettes fournisseurs en devise et comptes bancaires) des entités supportant les principaux risques de change : Ipsos SA, Ipsos group GIE et Ipsos Holding Belgium.

Il présente le risque de change transactionnel pouvant se traduire par des gains ou pertes de change comptabilisés dans le résultat financier :

Couverture du risque de change

En milliers d'euros	USD	CAD	GBP
Actifs financiers	5 029	78	6 348
Passifs financiers	(1 397)	(63)	(290)
Position nette avant gestion	3 632	15	6 058
Produits dérivés	-	-	-
Position nette après gestion	3 632	15	6 058

Une baisse de 1 % de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar américain, du dollar canadien, de la livre sterling et du yen, entraînerait un gain de change de 0,1 million d'euros en résultat financier.

Sensibilité du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle aux variations de change

L'impact d'une baisse de 1 % du cours de l'euro par rapport au dollar US, au dollar canadien et à la livre sterling serait (impact favorable) :

- de +4,8 millions sur le revenu consolidé 2008,
- de +0,5 million sur la marge opérationnelle 2008.

12.2.3 Risque de liquidité

Dans le cadre de son financement, en novembre 2004, Ipsos a procédé à la mise en place d'un crédit revolving syndiqué multidevises à cinq ans en vue de refinancer un précédent emprunt syndiqué, et en octobre 2005 à la mise en place d'un crédit syndiqué à terme en vue de financer des opérations de croissance externe, dont l'acquisition de MORI. Par ailleurs, en mai 2003, Ipsos a effectué un placement privé aux États-Unis d'un montant de 90 millions de dollars américains.

Le Groupe s'est engagé à atteindre les ratios financiers suivants :

	Niveau à respecter
1. Endettement net consolidé / capitaux propres consolidés	< 1
2. Endettement net consolidé / EBITDA consolidé	< 3,5
3. Marge opérationnelle / frais financiers nets consolidés (seulement USPP)	> 3,75

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, le groupe Ipsos remplissait ces engagements.

Risque de liquidité (au 31 décembre 2008)

Caractéristiques des emprunts	Taux fixe ou taux variable	Montant (en milliers d'euros)	Echéances	Existence ou non de couverture
Emprunt obligataire USPP (Ipsos SA)	Fixe (5,88 %)	46 188	2013	Voir commentaire ci-dessous
Tirages sur ligne de crédit syndiqué 140 M € (Ipsos SA)	Variable	141 432	2009	Non
Tirages sur ligne de crédit syndiqué 210 M € (Ipsos SA)	Variable	98 705	2012	Voir commentaire ci-dessous
Tirages sur ligne de crédit bancaire (Ipsos SA)	Variable	14 118	2011 à 2013	Non
Autres emprunts bancaires (filiales)	Fixe/variable	2 115	2009 à 2013	Non
Concours bancaires courants (filiales)	Variable	1 045	-	Non
Total emprunts et dettes financières		303 603		

Des *swaps* de taux (nominal de 22,1 millions d'euros au 31 décembre 2008) sont affectables à l'emprunt obligataire USPP à dix ans de 90 millions de dollars US.

Des tunnels (nominal de 40,1 millions d'euros au 31 décembre 2008) sont affectables à la ligne de crédit syndiqué de 210 millions d'euros mise en place en octobre 2005.

Pour plus de détails concernant la définition des ratios financiers (covenants), se référer à la note 6.2.5 du chapitre 3.

12.2.4 Options de souscription et d'achat d'actions en cours

Ipsos SA consent des options de souscription et d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe. Au 31 décembre 2008, les options en cours peuvent conduire à la souscription par les bénéficiaires d'options de souscription d'au maximum 557 900 actions, à des prix d'exercice allant de 14,50 euros à 20,75 euros par action, et à l'acquisition par les bénéficiaires d'options d'achat d'au maximum 1 056 000 actions, au prix d'exercice de 17,25 euros. Si tout ou partie de ces actions souscrites ou acquises étaient vendues sur le marché sur une courte période, le cours de l'action d'Ipsos pourrait diminuer dans l'hypothèse où le marché ne serait pas en mesure d'absorber ces actions au prix du marché.

Il est rappelé que les options d'achat d'actions, pour un maximum de 1 056 000 actions, sont couvertes par des actions propres achetées par Ipsos SA à un prix égal au prix d'exercice de ces options.

13. Notations

Ipsos n'a pas fait l'objet de notation par les agences de notation financière.

14. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2008

Le 18 mars 2009, Ipsos a annoncé l'acquisition de 100 % du capital de la société chilienne Punto de Vista SA.

15. Evolution et perspectives d'avenir

Les premiers mois de l'année sont agités. De nombreux secteurs sont engagés dans de profondes restructurations et, d'une façon plus extensive, la plupart des entreprises revoient leur plan.

Un certain nombre de programmes de recherche ont été allégés, reportés, voire annulés surtout quand leurs objectifs concernaient le long terme.

D'autres programmes permettant de guider et de contrôler l'action au jour le jour ont, au contraire, été ou sont en cours d'être renforcés. Le retour à des études plus stratégiques, en tout cas destinées à définir de nouveaux plans d'action, interviendront plus tard, sans doute dans la deuxième partie de 2009.

Dans tous les cas les décisions se prennent plus lentement qu'auparavant et les pressions sur les prix sont importantes.

Pour Ipsos le 1^{er} trimestre 2009 verra l'activité rester stable, voire légèrement régresser (à taux de change et périmètre constants).

Ipsos est bien protégé contre ces tendances négatives en raison :

- de sa présence mondiale qui le met en position de concourir pour un nombre croissant de mandats globaux, résultant eux-mêmes de la volonté des clients de travailler avec un nombre restreint de fournisseurs, capables de délivrer des services homogènes à travers le monde,
- de la qualité de l'engagement et de l'expertise de ses équipes, fruit de son organisation en lignes de métier spécialisées, et de son statut d'entreprise indépendante, contrôlée et gérée par des professionnels,
- de ses relations avec ses clients, et tout d'abord des Grands Comptes gérés via différents programmes élaborés centralement, dont le *Global PartneRing* qui réunit 17 clients représentant plus de 25 % de chiffre d'affaires de la Société,
- de sa réputation qui s'est affirmée au fil des années et qui fait d'Ipsos une entreprise où de nombreux professionnels souhaitent travailler,
- de sa politique de développement de nouveaux produits et services qui sera encore en 2009 un élément essentiel de son activité,
- de la puissance et de la qualité de ses moyens opérationnels qui lui permettent chaque année d'interroger plus de 10 millions de personnes, dans plus de 100 pays et d'exécuter plus de 70 000 contrats.

Pour l'année 2009, Ipsos prévoit pour l'ensemble de l'année une croissance organique en retrait par rapport à sa moyenne historique, mais néanmoins positive et supérieure à celle du marché.

La marge opérationnelle sera maintenue au niveau record atteint en 2008 grâce à un strict contrôle des coûts, ce qui préservera la capacité d'Ipsos à intervenir dans le développement de son offre et dans la gestion de sa relation avec ses clients.

L'année connaîtra un accroissement des besoins de *People Insights*, une prime aux sociétés d'études les plus expertes et, pour les clients internationaux, les plus globales. Ipsos prévoit également une accélération des innovations et un renforcement des liens avec les clients

Des sociétés nouvelles intégreront Ipsos et lui apporteront leurs compétences et moyens spécifiques. L'acquisition de Punto de Vista au Chili est un des premiers pas de l'année.

Au-delà de 2009, Ipsos est très confiant dans l'évolution

du secteur des services *People Insights*. Il possède tous les atouts pour être, comme par le passé, un acteur majeur, innovateur, soutenu par des valeurs éthiques et professionnelles incontestables.

16. Proposition d'affectation du résultat

Compte tenu du report à nouveau antérieur qui s'élève à 13 715 075 euros le bénéfice distribuable de l'exercice s'élève à 33 203 511 euros, la réserve légale étant dûment constituée.

Il est proposé à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 0,50 euro par action et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « report à nouveau ».

Le dividende serait mis en paiement le 2 juillet 2009.

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sauf option par ces derniers pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Enfin, il sera remis aux actionnaires, pour la préparation de l'Assemblée générale qui se tiendra le 29 avril 2009, le texte des projets des résolutions qui seront présentés à cette Assemblée ainsi que le rapport spécifique du Conseil d'administration pour les résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale extraordinaire et un rapport spécial du Conseil sur des nominations de nouveaux administrateurs et des renouvellements de mandats d'administrateurs.

17. Annexe I au présent rapport de gestion : rapport spécial du Conseil sur les options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions

Rapport spécial du Conseil sur les options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'administration rappelle que l'Assemblée générale annuelle réunie le 31 mai 2006 a décidé de diviser par quatre la valeur nominale des actions d'Ipsos SA pour la porter de 1 euro à 25 centimes d'euro. Le Conseil d'administration d'Ipsos SA, dans sa séance du 31 mai 2006,

a fixé la date d'effet de cette division par quatre du nominal de l'action Ipsos au 4 juillet 2006.

Il convient de noter que les nombres, montants et valeurs indiqués dans le présent rapport tiennent compte de la division par quatre du nominal de l'action Ipsos.

I. Options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2008

En application de l'article L.225-184 du Code de commerce, les actionnaires doivent être informés chaque année au moyen d'un rapport spécial des opérations réalisées par Ipsos SA en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

I.1 Attributions d'options au cours de l'exercice 2008

Aucune attribution d'options par Ipsos SA ou par une autre société du groupe Ipsos n'a été consentie au cours de l'exercice 2008.

I.2 Exercices d'options de souscription ou d'options d'achat au cours de l'exercice 2008

Au cours de l'exercice 2008, 221 772 actions d'Ipsos SA ont été souscrites ou achetées du fait de l'exercice d'options, à un prix moyen de 16,93 euros, soit un montant total de 3 754 509,45 euros, réparties comme suit entre les options de souscription et les options d'achat.

I.2.1 Options de souscription

Au cours de l'exercice 2008, 52 212 options de souscription ont été exercées, donnant lieu à la création de 52 212 actions nouvelles, au prix moyen de 15,89 euros, soit un montant global de 829 599,45 euros :

- 3 560 options attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix d'exercice de 5,72 euros,
- 6 692 options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix d'exercice de 16,75 euros,
- 23 281 options attribuées par le Conseil d'administration le 18 décembre 2002 à un prix d'exercice de 14,50 euros,
- 18 679 options attribuées par le Conseil d'administration le 2 mars 2004 à un prix d'exercice de 19,25 euros.

I.2.2 Options d'achat

Au cours de l'exercice 2008, des options d'achat d'actions attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 ont été exercées permettant à leurs bénéficiaires d'acheter 169 560 actions au prix unitaire de 17,25 euros, soit un montant global de 2 924 910 euros.

1.3 Mandataires sociaux et principaux salariés

1.3.1 Attribution d'options au cours de l'exercice 2008

1.3.1.1 Mandataires sociaux

Aucun mandataire social ne s'est vu attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions par Ipsos SA au cours de l'exercice 2008.

Aucune autre société du groupe Ipsos n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de ce même exercice.

1.3.1.2 Principaux salariés

Aucun salarié ne s'est vu attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions par Ipsos SA au cours de l'exercice 2008.

Aucune autre société du groupe Ipsos n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de ce même exercice.

1.3.2 Levées d'options au cours de l'exercice 2008

1.3.2.1 Options levées par les mandataires sociaux

Madame Laurence Stodet, administrateur, a souscrit à 168 actions par exercice d'options de souscription attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 28 juillet 1998 à un prix de 5,72 euros chacune.

Aucune autre levée d'options par les mandataires sociaux n'est intervenue au cours de l'exercice.

1.3.2.2 Options levées par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions souscrites est le plus élevé

Les exercices d'options de souscription ou d'achat d'actions par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions souscrites ou achetées est le plus élevé représentent un total de souscription ou d'achat de 175 640 actions, réparties comme indiqué ci-après.

Ces options ont été attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 24 mai 2000, le 18 décembre 2002 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 24 mai 2000, le 9 juillet 2002 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 6 mars 2002 et le 2 mars 2004 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 6 mars 2002.

1.3.2.3 Les exercices d'options de souscription et/ou d'achat d'actions par les dix salariés non mandataires dont le nombre d'actions souscrites et/ou achetées est le plus élevé sont les suivants :

- Stéphane Truchi : achat de 49 920 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002, à un prix de 17,25 euros chacune,
- Andy Parker : achat de 24 680 actions par exercice de 23 040 options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002, à un prix de 17,25 euros chacune et par exercice 1 640 options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001, à un prix de 16,75 euros chacune,
- Ignacio Lavallen : achat de 23 040 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002, à un prix de 17,25 euros chacune,
- Keith Spencer : achat de 16 160 actions par exercice de 15 360 options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002, à un prix de 17,25 euros chacune et par exercice de 800 options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 16,75 euros chacune,
- Lee Markowitz : achat de 15 360 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002, à un prix de 17,25 euros chacune,
- Antonio Vera Estrada : achat de 12 600 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune,
- Gill Aitchison : achat de 11 520 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002, à un prix de 17,25 euros chacune,
- Kevin Ford : achat de 8 920 actions par exercice de 7 680 options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002, à un prix de 17,25 euros chacune et par exercice de 1 240 options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001, à un prix de 16,75 euros chacune,
- Tim Olafson : achat de 7 440 actions par exercice de 4 000 options attribuées par le Conseil d'administration le 18 décembre 2002, à un prix de 14,50 euros chacune, de 1 040 options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001, à un prix de 16,75 euros chacune et par exercice de 2 400 options attribuées par le Conseil d'administration le 2 mars 2004 pour un prix de 19,25 euros chacune,
- Lisa Lanier : achat de 6 000 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune.

1.3.3 Tableaux de synthèse

1.3.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Mandataire social	Options consenties durant l'exercice 2008			Options levées durant l'exercice 2008	
	Nombre d'options (nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées)	Prix (euros)	Dates d'échéances	Nombre d'actions souscrites (s) ou achetées (a)	Prix de souscription ou d'achat par action
Didier Truchot	0	-	-	0	-
Jean-Marc Lech	0	-	-	0	-
Yves-Claude Abescat	0	-	-	0	-
Nicolas Bazire	0	-	-	0	-
Jean-Michel Carlo	0	-	-	0	-
Yann Duchesne	0	-	-	0	-
Carlos Harding	0	-	-	0	-
Victoire de Margerie	0	-	-	0	-
Wladimir Mollof	0	-	-	0	-
Henry Letulle	0	-	-	0	-
LT Participations	0	-	-	0	-
Patrick Sayer	0	-	-	0	-
Laurence Stoclet	0	-	-	168 (s)	5,72
Henri Wallard	0	-	-	0	-

1.3.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties par Ipsos SA durant l'exercice 2008 et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés d'Ipsos SA et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	0
Options détenues sur Ipsos SA et les sociétés précédemment visées levées durant l'exercice 2008 par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	175 640	17,20

2. Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2008

En application de l'article L.225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce, les actionnaires doivent être informés chaque année des opérations réalisées par Ipsos SA en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce relatifs aux attributions gratuites d'actions.

Le Conseil d'administration d'Ipsos SA, réuni le 29 avril 2008, a procédé à l'attribution gratuite de 323 055 actions d'Ipsos SA dont 84 850 au bénéfice de résidents français (dont 38 000 à des mandataires sociaux) et 238 205 actions aux non-résidents français.

	Nombre d'actions	Valeur IFRS (en euros)
Résidents français hors mandataires sociaux	46 850	914 980,50
Mandataires sociaux	38 000	742 140,00
Total résidents français	84 850	1 657 120,50
Non-résidents français	238 205	4 687 874,40
Total	323 055	6 344 994,90

N.B. La valorisation des actions attribuées aux résidents français est de 19,53 euros par action et la valorisation des actions attribuées aux non-résidents est de 19,68 euros par action.

Pour les 98 bénéficiaires résidents français, le Conseil d'administration d'Ipsos SA a utilisé l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions ordinaires d'Ipsos SA donnée par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 29 avril 2008 (vingt-quatrième résolution) portant sur 5 % du capital de la Société au 29 avril 2008.

Ces actions ne sont acquises qu'après un délai d'acquisition de deux ans, expirant le 29 avril 2010 et à condition que le bénéficiaire soit encore salarié ou mandataire du groupe Ipsos à cette date. Le bénéficiaire est astreint à une obligation de conservation durant les deux années suivantes, soit jusqu'au 29 avril 2012.

Pour les 404 bénéficiaires non résidents français, le Conseil d'administration d'Ipsos SA a autorisé la Direction générale d'Ipsos SA à faire en sorte qu'Ipsos SA s'engage à céder à terme aux filiales d'Ipsos SA qui soit emploient ces bénéficiaires, soit sont les maisons mères des filiales qui emploient ces bénéficiaires, les actions propres correspondantes pour que ces filiales ou les maisons mères de ces filiales puissent procéder à l'attribution gratuite d'actions à l'issue

du délai d'acquisition. Ces actions ne sont acquises par les bénéficiaires qu'après un délai d'acquisition de deux ans et à condition que le bénéficiaire soit encore salarié, directeur, ou mandataire du groupe Ipsos à cette date. Cette attribution porte sur 238 205 actions.

Aucune autre société du groupe Ipsos n'a attribué gratuitement des actions au cours de l'exercice 2008.

Informations sur l'attribution gratuite d'actions à des résidents français

2.1 Mandataires sociaux

Les mandataires sociaux suivants se sont vus attribuer gratuitement des actions par le Conseil d'administration d'Ipsos SA réuni le 29 avril 2008 :

Nom	Nombre d'actions attribuées	Valeur IFRS (en euros)
Didier Truchot (Président et Directeur général)	10 000	195 300
Jean-Marc Lech (Directeur général délégué et administrateur)	10 000	195 300
Carlos Harding (Directeur général délégué et administrateur)	6 000	117 180
Laurence Stoclet (administrateur)	6 000	117 180
Henri Wallard (Directeur général délégué et administrateur)	6 000	117 180
Total	38 000	742 140

En application des dispositions des articles L.225-185 du Code de commerce, il est précisé que le point 5.2 du rapport de gestion, auquel le présent rapport est annexé, mentionne les décisions prises par le Conseil d'administration relatives aux actions attribuées au Président du Conseil d'administration, au Directeur général, aux Directeurs généraux délégués d'une société par actions.

Le Conseil d'administration a la possibilité soit de décider que ces actions ne peuvent être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 29 avril 2008 a décidé de fixer à 25 % la proportion d'actions reçues par Messieurs Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding et Henri Wallard, dans le cadre de l'attribution gratuite consentie, qu'ils seront individuellement tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions de Directeur général ou Directeur général délégué.

2.2 Dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

Les dix salariés suivants se sont vus attribuer gratuitement le plus grand nombre d'actions par le Conseil d'administration d'Ipsos SA en date du 29 avril 2008 ainsi que la valeur de ces actions :

Nom	Nombre d'actions attribuées	Valeur IFRS (en euros)
Lisiane Droal	6 000	117 180
Pierre Le Manh	6 000	117 180
Marie-Christine Bardon	3 000	58 590
Monique Bensimon*	1 000	19 530
Patrice Bergen*	1 000	19 530
Jérôme Foltier*	1 000	19 530
Alexandre Guérin*	1 000	19 530
Jean-Michel Janoueix*	1 000	19 530
Bruno Lackmé*	1 000	19 530
Jean-Michel Mabon*	1 000	19 530
Oliviero Marchese*	1 000	19 530
Antoine Moreau*	1 000	19 530
Juliette Sicot-Crevet*	1 000	19 530
Antoine Solom*	1 000	19 530
Thomas Tougard*	1 000	19 530
Total	27 000	527 310

* Douze salariés résidents français du groupe Ipsos, ayant bénéficié de l'attribution gratuite de 1 000 actions, figurent sur cette liste nominative qui compte donc plus de dix noms.

18. Annexe 2 au présent rapport de gestion : tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires d'Ipsos SA au Conseil d'administration dans les domaines des augmentations de capital

Assemblée générale au cours de laquelle a été donnée la délégation au Conseil d'administration	Description de la délégation donnée au Conseil d'administration	Utilisations faites au cours de l'exercice 2008
AGM du 2 mai 2007 Septième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4,5 millions d'euros.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Huitième résolution	Autorisation, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4,5 millions d'euros.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Neuvième résolution	Autorisation, en cas d'augmentation de capital, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre. Durée de 26 mois. Dans la limite de 15 % de la limite initiale.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Dixième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions et valeurs mobilières en cas d'offre publique d'échange initiée par Ipsos SA. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4,5 millions d'euros s'imputant sur celui de la septième résolution ci-dessus.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Onzième résolution	Délégation de pouvoir à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à Ipsos SA et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Durée de 26 mois. Plafond du montant nominal d'augmentation de capital fixé à 10 % du capital de la Société au 2 mai 2007.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Douzième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par des filiales d'Ipsos SA de valeurs mobilières donnant accès au capital d'Ipsos SA. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4,5 millions d'euros s'imputant sur celui de la septième résolution ci-dessus.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Treizième résolution	Limitation globale des autorisations. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4,5 millions d'euros.	Aucune
AGM du 29 avril 2008 Treizième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4,5 millions d'euros.	Aucune
AGM du 29 avril 2008 Vingt et unième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. Durée de 26 mois. Plafond fixé à un montant nominal de 450 millions d'euros.	Aucune
AGM du 29 avril 2008 Vingt-deuxième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. Durée de 26 mois. Plafond fixé à 80 millions d'euros.	Aucune
AGM du 29 avril 2008 Vingt-troisième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société dont la souscription serait réservée à la société Ipsos Partnership Fund. Durée de 18 mois. Plafond fixé à 10 % du capital au 29 avril 2009, soit 3 372 524 actions.	Aucune

Assemblée générale au cours de laquelle a été donnée la délégation au Conseil d'administration	Description de la délégation donnée au Conseil d'administration	Utilisations faites au cours de l'exercice 2008
AGM du 29 avril 2008 Vingt-quatrième résolution	Délégation d'attribuer gratuitement des actions ordinaires d'Ipsos SA Durée de 38 mois. Plafond fixé à 5 % du capital au 29 avril 2009, soit 1 686 262 actions.	Attribution gratuite par le Conseil d'administration réuni le 29 avril 2008 de 84 850 actions à des salariés ou mandataires sociaux résidents français (plus amplement décrite dans le rapport spécial du Conseil).
AGM du 29 avril 2008 Vingt-cinquième résolution	Autorisation de consentir aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel des options de souscription ou d'achat d'actions. Durée de 38 mois. Plafond fixé à un nombre total d'actions auxquelles les options peuvent donner droit, représentant 10 % du capital au 29 avril 2008, soit 3 372 524 actions.	Aucune
AGM du 29 avril 2008 Vingt-septième résolution	Délégation de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Durée de 26 mois. Plafond fixé à un montant nominal de 450 000 euros.	Aucune
AGM du 29 avril 2008 Vingt-neuvième résolution	Utilisation des délégations financières en période d'offre publique portant sur les titres de la Société. Durée de 18 mois.	Aucune
AGM du 29 avril 2008 Trentième résolution	Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société. Durée de 18 mois. Plafond fixé à un montant nominal de 9 millions d'euros.	Aucune
AGM du 29 avril 2008 Trente et unième résolution	Autorisation de prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique. Durée de 18 mois.	Aucune

19. Annexe 3 au présent rapport de gestion : rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

I. Introduction

I.1 Objectif du présent rapport

Le présent rapport porte sur l'exercice 2008 et a été établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits et éléments relatifs à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Ipsos SA en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés.

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce ce rapport précise également le code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises auquel la Société se réfère, les dispositions

de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale, les règles arrêtées par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, et le lieu de publication des informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce et les éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur général.

Le présent rapport est joint au rapport de gestion.

Toute référence dans les présentes au Code de gouvernement AFEP-MEDEF renvoie au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association française des Entreprises privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en décembre 2008 tel que complété et clarifié par la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux mise en ligne par l'Autorité des Marchés Financiers en décembre 2008. Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF est disponible sur le site internet du MEDEF, <http://www.medef.fr>.

Le groupe Ipsos est confronté, comme toute entreprise, à un certain nombre de risques et aléas internes et externes dans le cadre de ses activités et de la poursuite de sa stratégie. Ipsos SA s'efforce par conséquent de mettre en place une organisation et des procédures dont l'objectif est d'identifier, de quantifier, de prévenir et de contrôler autant que possible ces risques afin d'en limiter les impacts négatifs.

Vous serez bien évidemment conscients que, comme tout système de contrôle, cette organisation et ces procédures ne peuvent éliminer les risques concernés mais seulement contribuer à leur minimisation.

Afin de décrire au mieux et de manière synthétique les procédures dont je dois vous rendre compte, le présent rapport décrira d'abord les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil pour ensuite traiter les questions de gouvernance d'entreprise et des autres mentions obligatoires avant de décrire les procédures de contrôle interne mises en place par Ipsos SA.

1.2 Diligences effectuées par le Président

Pour les besoins de la préparation du présent rapport, j'ai recueilli les observations :

- du Directeur financier du groupe Ipsos,
- de la Direction juridique du groupe Ipsos,
- du Directeur des ressources humaines du groupe Ipsos, ainsi que
- du Directeur des technologies de l'information et des systèmes du groupe Ipsos.

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration d'Ipsos SA. Il fera l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes.

2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

2.1 Composition du Conseil d'administration et Direction générale

2.1.1 Conseil d'administration

Suite aux démissions de Madame Victoire de Margerie et de Messieurs Patrick Sayer et Nicolas Bazire, le Conseil d'administration est composé de onze administrateurs dont six sont externes au 18 mars 2009. Sont considérés comme externes les administrateurs qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos. Parmi ceux-ci, le Conseil d'administration compte trois administrateurs dépourvus de lien d'intérêt particulier avec Ipsos SA, le groupe Ipsos ou sa Direction (administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement AFEP-MEDEF). Le Conseil d'administration proposera aux actionnaires la nomination de trois nouveaux administrateurs dont deux administrateurs que les membres du Conseil d'administration jugent indépendants au regard des critères du Code de gouvernement. Après ces nominations la société respectera la recommandation d'avoir au moins un tiers d'administrateurs indépendants.

Le Conseil a procédé à l'évaluation du caractère indépendant des administrateurs en faisant application des critères énoncés à l'article 8 du Code de gouvernement AFEP-MEDEF et a jugé que, compte tenu de sa grande expérience professionnelle acquise antérieurement à l'exercice de ses fonctions au sein d'Ipsos et aux fonctions exercées depuis son départ du groupe Ipsos, Monsieur Jean-Michel Carlo devait être considéré comme indépendant bien qu'il ait été dirigeant du groupe Ipsos de 2002 à 2004. Aucun censeur n'a été nommé.

Le Conseil d'administration est composé comme suit au 18 mars 2009 :

Administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos :

Didier Truchot, Président et Directeur général,
Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué,
Carlos Harding, Directeur général délégué,
Laurence Stoclet, Directeur financier du Groupe,
Henri Wallard, Directeur général délégué ;

Administrateurs n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos et non dépourvus de lien d'intérêt particulier avec Ipsos SA, le groupe Ipsos, sa Direction :

Yves-Claude Abescat,
LT Participations, représentée par Pascal Cromback,
Henry Letulle ;

Administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement AFEP-MEDEF :

Jean-Michel Carlo,
Yann Duchesne,
Wladimir Mollof.

Madame Victoire de Margerie a démissionné de son mandat d'administrateur le 26 juillet 2008, Monsieur Patrick Sayer a démissionné de son mandat d'administrateur le 24 juin 2008 et Monsieur Nicolas Bazire a démissionné de son mandat d'administrateur le 16 janvier 2009.

L'ensemble des administrateurs a été nommé en Assemblée générale. Le Conseil d'administration ne contient pas d'administrateur élu par les salariés.

Les administrateurs remplissent l'ensemble des conditions de nomination dont celles relatives à la capacité ou aux incompatibilités et interdictions. De plus, conformément à l'article 13 des statuts d'Ipsos SA, chaque administrateur détient au moins quatre actions d'Ipsos SA.

La liste des mandats sociaux exercés par les membres du Conseil au 31 décembre 2008 et au 28 février 2009 est annexée au présent rapport.

Lors de sa séance du 18 mars 2009, le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale des actionnaires d'Ipsos SA convoquée pour le 29 avril 2009 de nommer Messieurs Gilbert Saada, Pierre Le Manh, Hubert Védrine et Patrick Artus au Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration considèrent que Messieurs Hubert Védrine et Patrick Artus sont dépourvus de lien d'intérêt particulier avec Ipsos SA, le groupe Ipsos, sa Direction et doivent donc être considérés comme indépendants au sens du Code de gouvernement AFEP-MEDEF.

Monsieur Gilbert Saada étant également membre du Directoire d'Eurazeo, actionnaire à 24,76 % de LT Participations, et Monsieur Pierre Le Manh étant *global CEO* d'Ipsos Marketing et *Chairman Ipsos Central and Eastern Europe, Middle East and Africa*, le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration considèrent qu'ils ne sont pas dépourvus de lien d'intérêt particulier avec Ipsos SA, le groupe Ipsos, ou sa Direction et ne peuvent donc pas être considérés comme indépendants au sens du Code de gouvernement AFEP-MEDEF.

Si ces quatre personnes sont élues administrateurs par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration sera composé comme suit :

Administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos :

Didier Truchot, Président et Directeur général,
Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué,
Carlos Harding, Directeur général délégué,
Pierre Le Manh, CEO d'Ipsos Marketing et Chairman Ipsos Central and Eastern Europe, Middle East and Africa,
Laurence Stoclet, Directeur financier du Groupe,
Henri Wallard, Directeur général délégué.

Administrateurs n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos et non dépourvus de lien d'intérêt particulier avec Ipsos SA, le groupe Ipsos, sa Direction :

Yves-Claude Abescat,
LT Participations, représentée par Pascal Cromback,
Henry Letulle,
Gilbert Saada.

Administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement AFEP-MEDEF :

Patrick Artus,
Jean-Michel Carlo,
Yann Duchesne,
Wladimir Mollof,
Hubert Védrine.

2.1.2 Direction générale

Ipsos SA est une société anonyme à Conseil d'administration dont les statuts délèguent au Conseil d'administration le choix du mode de direction entre une Présidence et une Direction générale jointe ou duale.

Le Conseil d'administration réuni le 12 décembre 2001 a décidé que la Direction générale d'Ipsos SA serait assumée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Didier Truchot. Ce choix est motivé par le fonctionnement en binôme égalitaire des deux Co-Présidents, l'un étant Président et Directeur général, et l'autre Vice-Président et Directeur général délégué. Le Conseil d'administration réuni le 23 juin 2004 a décidé que la Direction générale d'Ipsos SA continuerait à être assumée par le Président du Conseil d'administration jusqu'à l'expiration de son mandat de Président (renouvelé par le même Conseil jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur), soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au cours de l'année 2010 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Un Vice-Président a été nommé. Sa principale mission est de suppléer au Président en cas d'empêchement de ce dernier, notamment pour présider les séances du Conseil. Trois administrateurs, dont le Vice-Président, ont la qualité de Directeurs généraux délégués.

A ce titre, il est rappelé que le Conseil d'administration réuni le 23 juin 2004 a renouvelé les mandats de Vice-Président du Conseil de Monsieur Jean-Marc Lech (jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au cours de l'année 2010 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009), de Directeur général délégué de Monsieur Jean-Marc Lech (jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général), de Directeur général délégué de Monsieur Carlos Harding (jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général), et de Directeur général délégué de Monsieur Henri Wallard (jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général).

2.2 Fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité d'Ipsos SA et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche d'Ipsos SA et régler les affaires qui le concernent.

Le Conseil d'administration est composé de trois à dix-huit membres nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 12 des statuts, les administrateurs sont nommés pour une durée de six années et sont indéfiniment rééligibles sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge.

Le nombre des administrateurs personnes physiques ou des représentants permanents des personnes morales administrateurs ayant dépassé l'âge de 68 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs composant le Conseil d'administration. Si cette proportion est dépassée, le plus âgé sera réputé démissionnaire d'office.

Chaque administrateur doit être propriétaire de quatre actions au moins pendant toute la durée de son mandat, conformément à l'article 13 des statuts d'Ipsos SA.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation, faite par tous moyens, du Président. Sous réserve des dispositions légales, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par moyen de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions prévues par le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti librement par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut notamment allouer une part supérieure aux administrateurs membres de Comités.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

A la connaissance d'Ipsos SA, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun des principaux dirigeants du groupe Ipsos n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Le Conseil d'administration comprend cinq membres exerçant des fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos (Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding, Henri Wallard et Laurence Stoclet).

LT Participations, principal actionnaire d'Ipsos SA, détenant 28,14 % du capital au 31 décembre 2008, est également administrateur d'Ipsos SA. Il est précisé que Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech sont les principaux actionnaires de la société LT Participations.

Monsieur Patrick Sayer, administrateur d'Ipsos SA jusqu'au 24 juin 2008, est également Président du directoire d'Eurazeo, actionnaire à 24,76 % de LT Participations.

Monsieur Yves-Claude Abescat, administrateur d'Ipsos SA, est Président-directeur général de la société SALVEPAR qui détient 1,47 % du capital d'Ipsos SA. Monsieur Yves-Claude Abescat

est un ancien cadre dirigeant de la Société Générale, banque partenaire du groupe Ipsos, et dont l'un des fonds, SG Capital Développement, détient 1,15 % du capital d'Ipsos SA au 31 décembre 2008, et conjointement avec le FCPR Sogecap Développement, 12,63 % du capital de LT Participations.

Hors les éléments détaillés ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance d'Ipsos SA, de conflits entre les intérêts privés des administrateurs d'Ipsos SA et leurs devoirs à l'égard d'Ipsos SA.

Enfin, sous réserve de ce qui est décrit au 5.2.1 du rapport de gestion, à la date du présent rapport, aucun mandataire social n'est lié à Ipsos SA, ou à l'une de ses filiales, par un contrat de service qui prévoirait l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

En 2007, une étude a été réalisée auprès des administrateurs sur les conditions de travail, le fonctionnement et l'efficacité du Conseil dont les résultats ont été discutés par les membres lors de la séance du 18 mars 2008. Certaines mesures ont été prises en conséquence, dont la demi-journée de travail pour discuter des activités du groupe Ipsos et de sa stratégie mentionnée au 2.2.2 ci-dessous.

2.2.1 Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur relatif à la possibilité de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les administrateurs participant aux réunions par de tels moyens sont réputés présents physiquement pour le calcul du quorum et de la majorité. Conformément à la loi, cette modalité n'est pas applicable pour l'adoption des décisions les plus importantes (notamment la révocation du Président ou l'établissement des comptes).

Ipsos SA a décidé que le règlement intérieur du Conseil d'administration sera accessible au public, sur demande écrite adressée au Secrétaire du Conseil au siège social d'Ipsos SA.

L'adoption d'un règlement intérieur se rapprochant davantage des recommandations du Code de gouvernement AFEP-MEDEF sera proposée au Conseil d'administration.

2.2.2 Compte rendu de l'activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au siège d'Ipsos SA et les Comités d'audit et de rémunération se sont réunis deux fois chacun. 64,50 % des administrateurs étaient présents aux réunions. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de deux heures. Par ailleurs, une demi-journée de travail, le 27 août 2008, a réuni l'ensemble des administrateurs, pour discuter des activités du groupe Ipsos et de sa stratégie.

Les Commissaires aux comptes étaient présents aux réunions du Conseil d'administration des 18 mars et 27 août 2008.

Les principaux thèmes abordés par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé ont été :

- les opérations de développement externe projetées ou réalisées,
- l'évolution de la marche des affaires du groupe Ipsos,
- l'analyse des résultats, et l'examen et l'arrêté des comptes semestriels et annuels,
- la revue du budget,
- le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés,
- la rémunération des Co-Présidents et la rémunération des autres membres du Comité exécutif,
- l'attribution gratuite d'actions,
- la mise en place d'un fonds à effet de levier pour les dirigeants et cadres dirigeants du groupe Ipsos,
- le financement des activités de l'entreprise,
- le gouvernement d'entreprise,
- l'autorisation de conventions réglementées.

Les administrateurs, le Directeur général et les Directeurs généraux délégués d'Ipsos SA ont été informés de l'obligation qui leur incombe de déclarer directement à l'Autorité des Marchés Financiers les opérations sur titres Ipsos qui sont réalisées par eux ou des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits.

Les membres du Conseil d'administration se sont également vus rappeler leur obligation de détention d'actions Ipsos et la recommandation que les actions Ipsos qu'ils détiennent soient inscrites au nominatif.

2.3 Travaux préparatoires aux réunions du Conseil d'administration

2.3.1 Planning des réunions et envoi des documents

En fin d'année, le planning prévisionnel des réunions du Conseil d'administration pour l'exercice suivant est arrêté.

Préalablement à chaque séance, un dossier de préparation est envoyé à chaque administrateur comprenant le procès-verbal à approuver du précédent Conseil d'administration et, en fonction de l'ordre du jour, des fiches techniques explicitant certains des principaux points à examiner lors dudit Conseil d'administration.

2.3.2 Organisation et apport des comités dans le fonctionnement du Conseil d'administration

Afin d'améliorer l'efficacité des prises de décision, le Conseil d'administration a créé en son sein deux Comités, un Comité d'audit et un Comité des rémunérations, composés d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit

Ce Comité créé par le Conseil d'administration le 1^{er} octobre 1999 est chargé d'exercer un contrôle externe sur les règles comptables et les comptes d'Ipsos SA.

Il est actuellement présidé par un administrateur indépendant, Monsieur Wladimir Mollof, qui a été nommé Président du Comité d'audit par le Conseil d'administration réuni le 23 juin 2004. Il est composé de son Président et de Messieurs Pascal Cromback et Yves Claude Abescat. Sa nomination a pris effet le 14 septembre 2007. Le Directeur financier du groupe Ipsos participe aux réunions du Comité d'audit.

Il existe un règlement intérieur du Comité d'audit qui a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 15 décembre 2004. Ce règlement intérieur gouverne les relations entre le Comité d'audit et les Commissaires aux comptes, que le Comité d'audit peut entendre à sa demande, hors la présence du Président du Conseil d'administration.

Ce Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2008 notamment pour l'examen des comptes annuels d'Ipsos SA de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et des comptes semestriels d'Ipsos SA au 30 juin 2008.

Le Comité des rémunérations

Ce Comité également créé par le Conseil d'administration le 1^{er} octobre 1999 est chargé de définir la politique de rémunération, au sens large, des dirigeants du groupe Ipsos.

Il était composé de Madame Victoire de Margerie et de Messieurs Yves-Claude Abescat et Yann Duchesne. Madame Victoire de Margerie a démissionné du Conseil d'administration et du Comité d'audit le 16 juillet 2008.

Le Président-directeur général d'Ipsos SA, le Directeur des ressources humaines du groupe Ipsos et le Secrétaire du Conseil d'administration participent à ces réunions.

Un règlement intérieur est en cours d'élaboration.

Ce Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2008, afin d'examiner les propositions de rémunération, fixe et variable des Co-Présidents et des autres membres du Comité exécutif, de revoir les propositions d'allocations gratuites d'actions Ipsos, les évolutions du système de bonus du groupe Ipsos, ainsi que les propositions de liste des bénéficiaires et les principes d'un fonds à effet de levier pour les dirigeants et cadres dirigeants du groupe Ipsos.

Le rapport de gestion détaille au 5.2. « Information nominative relative à la rémunération totale et aux avantages de toute nature versés par Ipsos SA et par les sociétés contrôlées par Ipsos SA à chacun des mandataires sociaux », les informations relatives à la rémunération, fixe et variable, des mandataires sociaux, et précise les modalités de détermination de leur rémunération variable.

Depuis l'année 2009, le Comité des rémunérations débat également de la qualification d'administrateur indépendant des administrateurs existants. Il propose par ailleurs au Conseil d'administration la nomination de nouveaux administrateurs et évalue leur indépendance à l'égard du Code de gouvernement AFEP-MEDEF.

2.4 Informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration au 29 février 2008

- **Didier Truchot**, 62 ans, Président et Directeur général d'Ipsos SA

Expérience : Monsieur Didier Truchot préside Ipsos depuis sa fondation en 1975.

Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
Au 28 février 2009, Monsieur Didier Truchot détenait 3 436 actions d'Ipsos SA au nominatif.

- **Jean-Marc Lech**, 64 ans, Vice-Président et Directeur général délégué d'Ipsos SA

Expérience : Monsieur Jean-Marc Lech copréside le groupe Ipsos depuis 1982, après avoir été Président et Directeur général de l'IFOP.

Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
Au 28 février 2009, Monsieur Jean-Marc Lech détenait 3 736 actions d'Ipsos SA au nominatif.

- **Carlos Harding**, 61 ans, Directeur général délégué et administrateur d'Ipsos SA

Expérience : Monsieur Carlos Harding a rejoint le groupe Ipsos en 1991 et a depuis dirigé la mise en œuvre de son programme d'acquisitions.

Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
Au 28 février 2009, Monsieur Carlos Harding détenait 5 180 actions d'Ipsos SA au nominatif.

- **Henri Wallard**, 51 ans, Directeur général délégué et administrateur d'Ipsos SA

Expérience : Monsieur Henri Wallard a exercé diverses fonctions dans la haute fonction publique. Avant de rejoindre la Direction générale d'Ipsos en 2002, il a participé à la direction de la Sofres et a été administrateur exécutif de Taylor Nelson Sofres Plc.

Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
Au 28 février 2009, Monsieur Henri Wallard détenait 4 368 actions d'Ipsos SA au nominatif.

- **Laurence Stoclet**, 42 ans, Directeur financier du Groupe et administrateur d'Ipsos SA

Expérience : Madame Laurence Stoclet a été manager dans un grand cabinet d'audit international avant d'exercer des fonctions au sein des directions financières de Groupes européens. Elle a rejoint Ipsos en qualité de Directeur financier en 1998.

Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
Au 28 février 2009, Madame Laurence Stoclet détenait 3 672 actions d'Ipsos SA au nominatif.

- **Yves-Claude Abescat**, 65 ans, administrateur d'Ipsos SA
Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Président directeur général de SALVEPAR.

Expérience : Monsieur Yves-Claude Abescat est Président-directeur général de la société SALVEPAR et ancien cadre dirigeant de la Société Générale. Il a été à ce titre jusqu'au 30 septembre 2006 Directeur de la Banque d'Investissement des Entreprises de Société Générale et membre du Comité de Direction Groupe de Société Générale. Il a exercé de nombreuses responsabilités au sein du groupe Société Générale, notamment des directions de filiales et de fonds. Il participe à la direction ou la surveillance de nombreuses sociétés dans lesquelles le groupe Société Générale détient des participations.

Domicile professionnel : SALVEPAR, Tour Pacific, 11 cours Valmy, 75886 Paris

Au 28 février 2009, Monsieur Yves-Claude Abescat détenait 4 actions d'Ipsos SA au nominatif.

- **Jean-Michel Carlo**, 63 ans, administrateur d'Ipsos SA
Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Directeur à l'Institut d'Etudes politiques de Paris-Sciences Po.

Expérience : Monsieur Jean-Michel Carlo a été Président de Young&Rubicam, partenaire et Directeur général de BDDP puis d'Havas. Il a été Directeur général d'Ipsos Europe et Directeur général délégué d'Ipsos SA de 2002 à 2004. Il a été ensuite Président-directeur général France de BBDO. Il est aujourd'hui Directeur de l'École de Communication de Sciences Po.

Domicile professionnel : 27, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris
Au 28 février 2009, Monsieur Jean-Michel Carlo détenait 1 860 actions d'Ipsos SA au nominatif.

- **LT Participations**, administrateur d'Ipsos SA représentée par Pascal Cromback, 60 ans.

Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Directeur général de la Sofetec.

Expérience : LT Participations est la société holding de contrôle depuis 1988. Monsieur Pascal Cromback a été Président-directeur général d'ETAI durant de nombreuses années.

Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
Au 28 février 2009, LT Participations détenait 9 504 344 actions d'Ipsos SA au nominatif.

- **Yann Duchesne**, 52 ans, administrateur d'Ipsos SA
Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Directeur général de Doughty Hanson.

Expérience : Monsieur Yann Duchesne est Directeur général du fonds d'investissement Doughty Hanson depuis 2003, après avoir été Directeur général France de McKinsey.

Domicile professionnel : Doughty Hanson, 45 Pall Mall, Londres, SW1 Y5JG

Au 28 février 2009, Monsieur Yann Duchesne détenait 40 actions d'Ipsos SA au nominatif.

- **Henry Letulle**, 33 ans, administrateur d'Ipsos SA
Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : notaire stagiaire.

Expérience : avant de rejoindre l'étude notariale Letulle Letulle-Joly Deloison, Henry Letulle a exercé la profession d'avocat durant trois années au sein du bureau de Pékin du cabinet Gide Loyrette Nouel, puis a été Directeur délégué à la Direction générale – *Group Secretary* d'Ipsos jusqu'au 31 décembre 2006.

Domicile professionnel : 3, rue Montalivet, 75008 Paris
Au 28 février 2009, Monsieur Henry Letulle détenait 8 859 actions d'Ipsos SA au nominatif.

- **Wladimir Mollof**, 67 ans, administrateur d'Ipsos SA
Fonctions principales exercées en dehors d'Ipsos SA : Président du Comité exécutif d'Arjil et Président d'Altium Capital Gestion.

Expérience : Monsieur Wladimir Mollof est Président du Comité exécutif d'Arjil et du groupe Altium. Après avoir occupé des fonctions de direction au sein du groupe Dupont de Nemours aux États-Unis et en Europe de 1965 à 1983, Monsieur Mollof participe depuis 1984 à la création et à la gestion de fonds d'investissement européens ainsi que d'opérations de fusions et acquisitions notamment Baring Brothers Hambrecht & Quist, Argos Soditic Apax Partners Finance.

Domicile professionnel : Altium Capital, 84, avenue d'Iéna, 75116 Paris

Au 28 février 2009, Monsieur Wladimir Mollof détenait 4 actions d'Ipsos SA au nominatif.

La liste des mandats de chaque administrateur d'Ipsos SA dans toutes sociétés au 31 décembre 2008 et au 28 février 2009, ainsi que la liste de leurs mandats antérieurs, figure en annexe au présent rapport. Cette annexe précise également les dates de première nomination et d'expiration de leur mandat d'administrateur au sein d'Ipsos SA.

3. Gouvernement d'entreprise

3.1 Code de gouvernement AFEP-MEDEF

En considération des nouvelles dispositions législatives et dans un souci de transparence et de bonne gouvernance d'entreprise, Ipsos SA a communiqué le 17 décembre 2008 l'adoption du Code de gouvernement AFEP-MEDEF comme référentiel pour l'élaboration du présent rapport.

Ipsos considère néanmoins qu'un certain nombre de recommandations issues du Code de gouvernement AFEP MEDEF, établies pour remédier à certains extrêmes qui ont pu être observés par le passé dans les grands groupes, ne sont pas bien adaptées aux réalités d'un groupe comme Ipsos qui est dirigé par des professionnels du métier.

Pour cette raison, Ipsos SA n'applique pas l'intégralité des règles du Code de gouvernement 2008. Je considère néanmoins que la gouvernance d'entreprise d'Ipsos SA est appropriée et fidèle aux meilleures pratiques et dispositions de gouvernement d'entreprise en France.

Ne sont pas appliquées dans leur intégralité les recommandations suivantes :

- le Code de gouvernement AFEP-MEDEF recommande de ne procéder à aucun versement d'indemnités de départ à un dirigeant mandataire social s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, change de fonctions à l'intérieur d'un groupe ou a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. Les conditions de performance fixées par les conseils ne doivent autoriser l'indemnisation d'un dirigeant qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Par ailleurs, selon le Code de gouvernement AFEP-MEDEF l'indemnité de départ ne doit pas pouvoir excéder, le cas échéant, deux ans de rémunération (fixe et variable). Ces règles et ce plafond s'appliquent à l'ensemble des indemnités de départ et incluent notamment les éventuelles indemnités versées en application d'une clause de non-concurrence.

- Comme indiqué au 5.2.1 du rapport de gestion Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech peuvent recevoir une indemnité en cas de révocation avant la fin de leur mandat, et Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard bénéficient d'une clause de conscience. Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech étant les fondateurs et actionnaires de contrôle d'Ipsos SA, il nous semble normal que les paiements d'indemnités de départ à Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech ne dépendent pas d'un changement de contrôle ou de stratégie, ce changement étant constitué par leur révocation. En l'absence de régime de retraite particulier ou surcomplémentaire pour les salariés ou dirigeants d'Ipsos, il nous semble par ailleurs justifié que l'indemnité à percevoir par les Co-Présidents en cas de révocation avant la fin de leur mandat ainsi que les indemnités résultant des clauses de conscience soient dues même à brève échéance des droits à la retraite des personnes concernées.

- Les indemnités de départ de Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard sont calculées sur la base de l'indemnité légale augmentée de douze mois de rémunération. Se rajoute à cette indemnité de départ une indemnité au titre de l'interdiction de non-concurrence souscrite par ces deux dirigeants mandataires sociaux égale à la rémunération reçue durant l'année civile précédente ou les douze mois précédent.

Ipsos considère que le Code de gouvernement AFEP-MEDEF n'a pu viser que les indemnités conventionnelles, le paiement des indemnités légales étant indépendant de la volonté d'Ipsos.

En ce qui concerne l'obligation de non-concurrence, Ipsos considère qu'il s'agit d'un élément important permettant à Ipsos de protéger son goodwill en cas de départ des dirigeants. Selon la jurisprudence cette restriction de la liberté d'exercice doit être indemnisée. Il ne s'agit donc aucunement d'une indemnité de départ.

- Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF prévoit que la part des administrateurs indépendants doit être le tiers des membres du Conseil d'administration dans les sociétés ayant un actionnaire de contrôle.

- Suite aux démissions de Madame Victoire de Margerie et de Monsieur Nicolas Bazire, moins d'un tiers des administrateurs sont indépendants selon les critères du Code de gouvernement AFEP-MEDEF. Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se réunit le 29 avril 2009 la nomination de deux administrateurs indépendants selon les critères du Code de gouvernement AFEP-MEDEF. Après ces nominations, un tiers des administrateurs seront indépendants.

- Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF prévoit que le Conseil d'administration devrait toujours comporter un Comité des nominations, qui peut être ou non distinct du Comité des rémunérations et auquel est associé le Président en exercice. Il est recommandé que le Comité des nominations organise une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants, et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers. Le Comité des nominations (ou un Comité *ad hoc*) doit établir un plan de succession des mandataires sociaux.

- Le Conseil d'administration n'a pas constitué de comité des nominations distinct. Depuis l'année 2009, le Comité des rémunérations débat également de la qualification d'administrateur indépendant des administrateurs existants, propose au Conseil d'administration la nomination de nouveaux administrateurs et évalue leur indépendance à l'égard du Code de gouvernement AFEP-MEDEF. En ce qui concerne les autres attributions recommandées du Comité des nominations, Ipsos considère que seule la Direction générale, agissant en collaboration avec les autres membres du Conseil d'administration, est en mesure de choisir la bonne personnalité pour assurer le bon fonctionnement du Conseil d'administration, et que la succession des mandataires sociaux devrait par ailleurs être préparée par l'ensemble du Conseil d'administration.

- Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF prévoit que le Président ne participe pas aux travaux du Comité des rémunérations quand il s'agit de la rémunération du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

- Le Président d'Ipsos SA participe aux travaux du Comité des rémunérations à l'exception de ceux concernant sa propre rémunération. Ipsos considère qu'il s'agit d'une prérogative du Président que de

veiller à la structure de rémunération et d'apporter sa connaissance des personnes en question, y compris des autres dirigeants.

- Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF prévoit que la part des administrateurs indépendants dans le Comité d'audit doit être au moins de deux tiers.

- A la date d'aujourd'hui le Comité d'audit d'Ipsos SA ne respecte temporairement pas cette recommandation. Le Conseil d'administration a proposé aux actionnaires la nomination de deux administrateurs indépendants selon les critères du Code de gouvernement AFEP-MEDEF. Ainsi Ipsos SA pourra reconstituer la majorité des deux tiers d'administrateurs indépendants.

- Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF prévoit que le Comité d'audit doit examiner les risques et engagements hors bilan significatifs, entendre le responsable de l'Audit interne, donner son avis sur l'organisation de son service et être informé de son programme de travail. Il devrait être destinataire des rapports d'Audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports.

- Ipsos mettra à jour le règlement intérieur du Comité d'audit dans les délais requis par l'ordonnance du 8 décembre 2008.

- Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF prévoit de limiter les mandats d'administrateurs nouvellement nommés à quatre ans et recommande l'échelonnement des mandats de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs.

- Ipsos ne suivra pas cette recommandation pour les nominations proposées à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2009. Comme le reconnaît d'ailleurs le Code de gouvernement AFEP-MEDEF, la bonne connaissance de l'entreprise et de son activité est primordiale pour permettre à la société de pleinement bénéficier de la compétence de ces administrateurs. Il est donc important pour l'entreprise de s'associer ces administrateurs pendant une durée permettant à l'entreprise et à l'administrateur de travailler ensemble de façon efficace. En ce qui concerne l'échelonnement des mandats, Ipsos considère que l'amélioration de la gouvernance pouvant en résulter n'est pas assez importante pour justifier les inconvénients et la difficulté de mise en place d'une telle pratique.

- Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF recommande que les sociétés renoncent à proposer à l'Assemblée générale extraordinaire de leurs actionnaires une résolution tendant à autoriser l'usage des délégations d'augmentation de capital en période d'offre publique.

- Ipsos se considère en droit de se défendre contre les offres publiques hostiles en respectant les lois et règlements en vigueur, ces droits étant par ailleurs fortement limités par le principe de réciprocité prévue par la réglementation en vigueur.

3.2 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités concernant la participation des actionnaires à l'Assemblée générale figurent aux articles 20 et suivants des statuts d'Ipsos SA.

3.3 Règles arrêtées par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux exerçant des fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos est fixée par le Conseil d'administration et le Comité de rémunérations. La rémunération des mandataires sociaux exerçant une fonction exécutive au sein du groupe Ipsos comporte un élément fixe et un élément variable. Le détail de la rémunération des mandataires sociaux en 2008 figure au 5.2.1 du rapport de gestion. Le détail de la rémunération des autres mandataires sociaux en 2008 figure au 5.2.2 du rapport de gestion.

3.4 Informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) figurent au 9 du rapport de gestion.

3.5 Limitations des pouvoirs du Directeur général

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général.

4. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Ipsos SA

Les procédures décrites ici concernent Ipsos SA et ses filiales.

4.1 Définition et objectif du contrôle interne chez Ipsos SA

En l'absence actuelle d'un référentiel légal sur le contrôle interne, il paraît important de rappeler que pour le groupe Ipsos, le contrôle interne signifie l'ensemble des systèmes de contrôle établis par ou à la demande de la Direction générale, et suivis par le personnel du groupe Ipsos, qui sont destinés à fournir une assurance raisonnable en ce qui concerne la réalisation des objectifs suivants :

- la réalité et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité du reporting et de l'information financière,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur, et
- la protection des actifs.

L'objectif général du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité, ainsi que les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines financier et comptable. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont éliminés, et dépend largement du respect par les individus des procédures mises en place.

Le groupe Ipsos tend à maîtriser ces risques en s'efforçant de mettre en œuvre des mesures ayant pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels s'inscrivent dans un cadre défini par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les règles internes à l'entreprise.

Ces procédures ont également pour objet de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe Ipsos.

4.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne et présentation synthétique des procédures mises en place par Ipsos SA

4.2.1 Structures exerçant des activités de contrôle au sein d'Ipsos SA

Outre le Conseil d'administration et les Comités dont le rôle et le fonctionnement ont été décrits précédemment, la Direction générale du groupe Ipsos s'appuie sur un Comité exécutif et des Directions fonctionnelles et opérationnelles dont l'un des rôles est l'élaboration, et le suivi : i) des politiques et procédures permettant d'atteindre les différents buts poursuivis par le groupe Ipsos, et ii) des procédures de contrôle permettant de veiller au respect de ces règles internes, et plus généralement des règles applicables à l'activité et à la vie du groupe Ipsos.

Parmi les Directions du groupe Ipsos, les suivantes sont plus particulièrement impliquées dans le contrôle interne :

- la Direction financière,
- la Direction juridique,
- la Direction des technologies de l'information et des systèmes,
- la Direction des ressources humaines, et
- la Direction du développement.

A l'exception de la Direction du développement, des structures similaires sont généralement mises en place au niveau des régions et des pays.

La Direction financière

La Direction financière du groupe Ipsos regroupe les fonctions du contrôle de gestion, de la comptabilité et de la consolidation, de la trésorerie, et de la gestion des systèmes d'information financiers. Elle est relayée par des équipes financières locales, au niveau régional et national.

Le contrôle de gestion est responsable de la qualité de l'information économique incluant la surveillance de la qualité des opérations de clôture et de reporting. D'autre part, il effectue un suivi des performances des unités opérationnelles sur la base des prévisions établies au travers du processus budgétaire et peut suggérer le déclenchement de plans d'action correctifs. Enfin, il a vocation à évaluer en toute objectivité la qualité du contrôle interne financier à tous les niveaux de l'organisation.

Les responsables de la comptabilité conduisent les travaux des équipes comptables et s'assurent de la qualité des informations comptables produites.

Le Directeur financier du groupe Ipsos met également en œuvre la politique de financement du Groupe et en organise l'application dans les filiales.

Les Directeurs financiers des filiales, pays et régions, sont garants de la qualité de l'information comptable et financière remontée par les entités qu'ils supervisent vers le Groupe. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ils rapportent au financier du niveau supérieur et fonctionnellement aux responsables opérationnels.

Les postes de Directeur financier sont définis comme des postes clés au niveau des régions et pays, et les nominations à ces fonctions font l'objet d'un examen par la Direction financière du groupe Ipsos, permettant de s'assurer d'un niveau de compétence adapté des personnes retenues.

La Direction juridique

La Direction juridique du groupe Ipsos a notamment comme missions de :

- sécuriser les opérations du groupe Ipsos,
- mettre en œuvre les outils de contrôle du groupe Ipsos sur ses filiales et ses actifs, et
- assurer le bon déroulement de la vie sociale de l'ensemble du groupe Ipsos.

Dans la mesure du possible, les organes sociaux de toutes les filiales significatives comprennent au moins un membre de la Direction générale du groupe Ipsos. La Direction juridique du Groupe met également en place des limitations des pouvoirs individuels des dirigeants.

La Direction des technologies de l'information et des systèmes

La Direction des technologies de l'information et des systèmes contribue activement à la maîtrise des risques en ce qu'elle :

- assure la supervision des investissements d'infrastructure technologique,
- élabore et veille à la mise en place des règles et normes applicables au Groupe en matière de choix et de gestion des technologies de l'information, et des systèmes,
- approuve et contrôle la mise en place des projets multinationaux et des importants projets régionaux, et
- met en place les mesures nécessaires pour assurer la fiabilité et la sécurité des opérations technologiques du Groupe.

La Direction des ressources humaines

Les missions de la Direction des ressources humaines comprennent :

- le développement des méthodes et règles de gestion des ressources humaines,
- la surveillance des différents programmes de rémunération variable au sein du groupe Ipsos, et
- la surveillance de la cohérence de la politique de ressources humaines des différentes sociétés du Groupe.

Outre la mise en place des différents systèmes et politiques de ressources humaines, la Direction des ressources humaines du groupe Ipsos est directement impliquée dans le suivi de l'ensemble des cadres dirigeants du groupe Ipsos.

La Direction du développement

La Direction du développement a pour mission d'identifier des cibles de croissance externe et de sécuriser avec la Direction financière et la Direction juridique, les opérations de croissance externe entreprises par le Groupe.

A l'occasion de chaque opération de croissance externe, une revue détaillée des sociétés cibles est menée avec l'assistance des Directions des pays et régions concernés, de la Direction juridique et de la Direction financière, ainsi que de conseils externes, notamment pour veiller à la véracité des éléments financiers et du système d'information financière et auditer les différents risques de toute nature. Les sociétés nouvellement intégrées sont l'objet d'une attention particulière durant les premières années afin de s'assurer de la mise en place des différentes politiques internes. Des audits d'acquisition sont réalisés systématiquement par des auditeurs externes.

4.2.2 Mesures de contrôle significatives mises en place

Le groupe Ipsos a adopté un livre vert (*Green Book*) qui rend compte de l'organisation, des structures et des procédures en place au sein du Groupe. Il décrit également les obligations professionnelles, règles, et principes qui doivent y être suivis, notamment les principes et codes déontologiques.

Les différentes Directions mentionnées ci-dessus définissent des procédures spécifiques, se rapportant à leur domaine d'intervention, à mettre en place par les responsables des régions.

Par ailleurs, il existe des procédures générales liées à la finance (*Manuel des règles et méthodes comptables IFRS*), aux questions juridiques, à la gestion des ressources humaines, à la communication, à l'informatique, à la réalisation des études, etc. qui contribuent de façon générale au contrôle interne. Sont notamment codifiées, ou en cours de codification, des procédures spécifiques en matière d'acquisitions, de paiements sur acquisitions, de délégations d'autorité, de pouvoirs bancaires, de gestion des flux de numéraire, de suivi des litiges, de gestion des baux, d'examen et d'approbation des investissements, et de préparation et mise en œuvre du budget.

Toutes les procédures codifiées sont diffusées et accessibles sur l'intranet du groupe Ipsos. Ces procédures sont également en cours d'être recensées dans un livre de procédures (*Ipsos Book of Policies and Procedures*).

Enfin, chaque filiale assure un suivi du contrôle interne et peut être amenée à mettre en place des procédures spécifiques, en fonction de son activité propre et des risques qui peuvent en résulter.

Les principaux risques identifiés sont mentionnés dans le rapport de gestion auquel est joint le présent rapport du Président (se reporter au 12 du rapport de gestion, « Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Ipsos est confronté ») qui précise les mesures de prévention et de traitement mises en œuvre.

4.2.3 Fonction Audit interne

Une fonction d'Audit interne a été créée au début de l'année 2007 afin de contribuer au renforcement du contrôle interne au sein du groupe Ipsos. Auparavant, cette fonction était comprise dans la fonction contrôle de gestion, budget et Audit interne. Un travail a été engagé pour la définition et la mise en place de nouvelles procédures dédiées, notamment en matière de détection et de prévention des fraudes. Des campagnes de prévention des fraudes sont en place au niveau des différentes Directions financières et Directions des filiales.

Une analyse de risques a été menée par l'Audit interne sur la base d'entretiens avec les membres du Comité exécutif et d'autres responsables du Groupe (quarante entretiens au total). Les principaux risques identifiés ont été classés en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur impact. Un suivi de cette analyse de risques ainsi que les mesures de prévention et de traitement mises en œuvre sera planifié en 2009. Cette analyse a été prise en compte dans l'étude des principaux risques mentionnés dans le rapport de gestion auquel est joint le présent rapport (se reporter au 12 du rapport de gestion « Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Ipsos est confronté »).

Un programme d'Audit interne prenant en compte les risques spécifiques du groupe Ipsos a été développé après avoir été validé par les Co-Présidents et présenté au Comité exécutif. Les missions d'Audit interne peuvent être organisées par filiale ou pays, ou sur des sujets transverses couvrant plusieurs pays.

De plus, un exercice d'autoévaluation d'une sélection d'indicateurs de contrôle interne, dits contrôles clés, a été mis en place suivant un planning pluriannuel pour une sélection de filiales du groupe Ipsos. Les autoévaluations sont effectuées à l'aide de questionnaires comportant environ 150 questions, et les responsables concernés vérifient pour chaque contrôle clé l'existence d'une procédure ou d'un contrôle interne et autoévaluent leur degré d'application. Les réponses sont revues avec les Directions concernées et des vérifications ponctuelles sont menées sur ces réponses. Certaines questions s'inspirent de celles reprises dans le document *Le dispositif de Contrôle Interne : Cadre de référence* publié par l'Autorité des Marchés Financiers le 31 octobre 2006.

Des plans d'actions sont mis en place par les responsables concernés pour remédier aux éventuelles non-conformités identifiées dans l'application des procédures Ipsos.

4.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes consolidés

Les filiales préparent mensuellement un reporting financier détaillé, et quatre fois par an une liasse de consolidation exhaustive nécessaire à la préparation des comptes consolidés. Des revues de résultats et de prévisions sont effectuées très régulièrement de façon à s'assurer que les objectifs fixés seront atteints et à prendre les mesures nécessaires si tel n'était pas le cas.

Il existe un manuel Groupe précisant les règles comptables. Des notes d'instruction sont émises pour chaque arrêté et mettent l'accent sur les sujets à considérer avec une attention particulière en fonction de l'évolution des règles comptables, ou bien des problèmes qui ont pu être détectés lors des clôtures précédentes.

La consolidation des données comptables s'appuie sur un système informatique de consolidation statutaire largement connu et déployé dans de nombreux groupes cotés.

Un calendrier des différentes remontées d'information est diffusé au sein du groupe Ipsos afin que les différentes équipes comptables puissent s'organiser et très tôt identifier des retards ou difficultés éventuels.

Les données remontées par les différentes filiales sont conformes aux normes IFRS. Ces liasses de consolidation sont contrôlées par une équipe centrale qui valide tout au long de l'année les options comptables retenues et qui procède aux opérations d'éliminations et de consolidation, ainsi que la validation des postes présentant le plus de risques.

Les filiales, à l'exception de certaines filiales non significatives, sont auditées par les réseaux locaux des Commissaires aux comptes du groupe Ipsos. Toutes les filiales font l'objet d'un Audit ou d'une revue limitée au moins une fois par an.

Annexe au rapport du Président

Liste des mandats de chaque administrateur dans toutes sociétés au 31 décembre 2008 et au 28 février 2009, liste de leurs mandats antérieurs, et dates de première nomination et d'expiration de leur mandat d'administrateur d'Ipsos SA :

Didier Truchot Date de première nomination AG du 23 février 1988 Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Mandats actuels au 31 décembre 2008 à l'intérieur du Groupe			
	France	Représentant permanent d'Ipsos France, administrateur Administrateur	Ipsos Observer SA Ipsos Marketing SA ; Ipsos Stat SA ; Ipsos Music SA ; Ipsos Loyalty SA	
	Belgique	Administrateur	Ipsos Belgium SA	
	Canada	Président du Conseil d'administration Administrateur	Ipsos-Insight Corp. ; Ipsos Canada Inc. ; Ipsos-Reid Corporation ; Ipsos-NPD Canada Inc. ; Ipsos ASI Ltd ; Ipsos-Camelford Graham Inc. ; Ipsos Interactive Services Canada LP ; Ipsos Operations Canada LP Ipsos-Descarie Corp.	
	États-Unis	Président du Conseil d'administration Administrateur	Ipsos America, Inc. ; Ipsos-Insight, Inc. ; Ipsos Loyalty, Inc. ; Ipsos ASI, Inc. ; Ipsos Qualitative, Inc. ; Ipsos Reid Public Affairs, Inc. ; Ipsos Interactive Services US, Inc. ; Ipsos Operations US, Inc. Ipsos USA ; Ipsos FMC, Inc.	
	Italie	Administrateur	Ipsos ASI Srl ; Ipsos Srl ; Ipsos Operations Srl	
	Espagne	Administrateur	Ipsos Estudios Internacionales SA ; Ipsos Operaciones SA ; Ipsos Investigacion de Mercado SA	
	Portugal	Administrateur	Ipsos Estudos de Mercado Lda.	
	Suisse	Président du Conseil d'administration	Ipsos (Suisse) SA	
	Royaume-Uni	Président du Conseil d'administration Administrateur	Price Search Ltd ; Ipsos Cati Centre Ltd ; Ipsos UK Ltd ; MORI Group Ltd	
	Hong Kong	Président du Conseil d'administration	Ipsos Asia Ltd	
	Mandats actuels au 31 décembre 2008 à l'extérieur du groupe Ipsos			
	France	Directeur général délégué et administrateur	LT Participations SA	
	Mandats antérieurs au 31 décembre 2008			
	France	Président du Conseil et Directeur général Administrateur	Ipsos Media SAS Ipsos Opérations SA	
	États-Unis	Président	Ipsos Shifrin, Inc.	
	Actualisation au 28 février 2009			
		Nouveaux mandats	Néant	
		Mandats expirés	Néant	
	Jean-Marc Lech Date de première nomination AG du 23 février 1988 Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Mandats actuels au 31 décembre 2008 à l'intérieur du groupe Ipsos		
		France	Président Président du Conseil d'administration et Directeur général Représentant permanent d'Ipsos SA, Président Représentant permanent d'Ipsos France, Président Administrateur	Ipsos France SAS Ipsos Music SA Ipsos DOM SA ; Ipsos Marketing SA Ipsos ASI SAS ; Ipsos Public Affairs SAS ; IMS SAS ; Ipsos Média SAS Ipsos Observer SA
		Italie	Administrateur	Ipsos Srl
		Royaume-Uni	Administrateur	Ipsos UK Ltd
Mandats actuels au 31 décembre 2008 à l'extérieur du groupe Ipsos				
France		Président et Directeur général	LT Participations SA	
Mandats antérieurs au 31 décembre 2008				
France		Représentant permanent d'Ipsos France, Président	Ipsos Insight SAS	
Actualisation au 28 février 2009				
		Nouveaux mandats	Néant	
		Mandats expirés	Néant	

Carlos Harding	Mandats actuels au 31 décembre 2008 à l'intérieur du groupe Ipsos		
Date de première nomination AG du 27 mars 1992	France	Représentant permanent d'Ipsos Access Panels Holding, administrateur Président du Conseil d'administration et Directeur général Administrateur	Ipsos Observer SA Ipsos Stat SA Ipsos Marketing SA
	Mexique	Président du Conseil d'administration	Buro de Investigacion de Mercado SA de CV
Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Australie	Président du Conseil d'administration Administrateur	I-view Pty. Ltd, Ipsos Australia Pty. Ltd ; Ipsos Public Affairs Pty. Ltd ; Ipsos Marketing Pty. Ltd
	Belgique	Administrateur	Ipsos Belgium SA
	Canada	Administrateur	Ipsos-Insight Corp. ; Ipsos Canada, Inc. ; Ipsos NPD Canada, Inc.
	Chili	Président du Conseil d'administration	Ipsos (Chile) SA
	Panama	Président-directeur général	Ipsos CCA, Inc.
	Puerto Rico	Administrateur	Ipsos Hispania Inc.
	Espagne	Président du Conseil d'administration	Ipsos Estudios Internacionales SA ; Ipsos Operaciones SA ; Ipsos Investigacion de Mercado SA
	États-Unis	Directeur général et administrateur Président du Conseil d'administration Administrateur	Ipsos America, Inc. Ipsos FMC, Inc. Ipsos ASI, Inc. ; Ipsos Insight, Inc. ; Ipsos USA, Inc. ; Ipsos Loyalty, Inc. ; Ipsos Reid Public Affairs, Inc. ; Ipsos Qualitative, LLC ; Ipsos Interactive Services US, Inc. ; Ipsos Operations US, Inc.
	Italie	Administrateur	Ipsos ASI Srl ; Ipsos Srl
	Liban	Représentant d'Ipsos Stat, administrateur	Stat SAL
	Portugal	Administrateur	Ipsos Estudos de Mercado Lda.
	Royaume-Uni	Administrateur	Ipsos Cati Centre Ltd ; Ipsos Novaction & Vantis Ltd ; Ipsos Interactive Services Ltd
	Irlande	Administrateur	Ipsos Central Eastern Europe Ltd
	Suède	Administrateur	Ipsos Facts AB, Ipsos Eureka AB ; Intervjubolaget IMRI AB ; Ipsos Sweden AB ; Ipsos ASI AB ; New Media Research in Sweden AB
	Hong Kong	Président du Conseil d'administration Administrateur	Ipsos China Ltd Ipsos Asia Ltd ; Ipsos Hong Kong Ltd
	Corée	Administrateur et Directeur général	Ipsos Korea, Inc.
	Thaïlande	Administrateur	Ipsos (Thailand) Ltd
	Taiwan	Administrateur	Ipsos Taiwan Ltd
	Singapour	Administrateur	Ipsos Singapore Pte Ltd
	Japon	Administrateur	Ipsos Japan Holdings KK ; Ipsos JSR Co. Ltd ; Japan Marketing Organisation KK ; Ipsos Novaction KK
	Colombie	Administrateur	Ipsos Napoleón Franco SA
	République dominicaine	Administrateur	Ipsos Dominicana SA
	Norvège	Administrateur	Ipsos (Norway) AS
	Inde	Administrateur	Ipsos (India) Pvt. Ltd ; Ipsos Indica Research Pvt. Ltd ; IPC Research Pvt. Ltd ; Market Tracs Indica Pvt. Ltd
	Afrique du Sud	Administrateur	Oakleigh Investments (Pvt.) Ltd ; Markinor (Pvt.) Ltd
	Pérou	Administrateur	Ipsos Apoyo Opinion y Mercado SA
	Turquie	Administrateur	Ipsos KMG Arastirma ve Danismanlik Hizmetleri AS
		Mandats actuels au 31 décembre 2008 à l'extérieur du groupe Ipsos	
		Administrateur	LT Participations SA
		Mandats antérieurs au 31 décembre 2008	
	Mexique	Président	Buro de Investigacion de Mercado SA de CV
	Roumanie	Co-Président	Ipsos Interactive Services Srl
	Costa Rica	Vice-Président	Ipsos Costa Rica SA
	Brésil	Administrateur	Ipsos Marplan Ltda.
	Chili	Administrateur	Ipsos Search Marketing SA
	États-Unis	Administrateur	Ipsos Shifrin, Inc.

Carlos Harding	Actualisation au 28 février 2009		
		Nouveaux mandats	Néant
		Mandats expirés	Néant
	Chine	Président	Beijing Ipsos Market Consultants Co. Ltd
	Chili	Président	Ipsos Punto de Vista SA
	France	Président	Strategic Puls SAS
Laurence Stoclet	Mandats actuels au 31 décembre 2008 à l'intérieur du groupe Ipsos		
Date de première nomination AG du 18 décembre 2002	Pays-Bas	Cogérant	Ipsos Latin America B.V.
	États-Unis	Administrateur	Ipsos Insight, Inc.
	Mandats actuels au 31 décembre 2008 à l'extérieur du Groupe		
	Néant		
Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Mandats antérieurs au 31 décembre 2008		
	Néant		
	Actualisation au 28 février 2009		
	Nouveaux mandats	Néant	
	Mandats expirés	Néant	
Henri Wallard	Mandats actuels au 31 décembre 2008 à l'intérieur du groupe Ipsos		
Date de première nomination AG du 18 décembre 2002	France	Président et Directeur général	Ipsos Loyalty SA
	Australie	Administrateur	I-view Pty. Ltd
	Japon	Administrateur	Ipsos Japan Holdings KK ; Ipsos JSR Co. Ltd ; Japan Marketing Organisation KK
Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Chine	Administrateur	Beijing Ipsos Market Consultant Co. Ltd
	Taiwan	Administrateur	Ipsos Taiwan Ltd
	Corée	Administrateur	Ipsos Korea, Inc.
	Philippines	Administrateur	Ipsos (Philippines), Inc.
	États-Unis	Directeur général	Ipsos Loyalty, Inc.
	Royaume-Uni	Administrateur	Ipsos Novaction & Vantis Ltd
	Mandats actuels au 31 décembre 2008 à l'extérieur du groupe Ipsos		
	Néant		
	Mandats antérieurs au 31 décembre 2008		
	Royaume-Uni	Administrateur	TNS Plc.
	France	Gérant	Data-Service SARL
	Actualisation au 28 février 2009		
	Nouveaux mandats		
	Australie	Administrateur	Ipsos Australia Pty. Ltd ; Ipsos Public Affairs Pty. Ltd
	Hong Kong	Administrateur	Ipsos Asia Limited ; Ipsos China Limited ; Ipsos Hong Kong Limited.
		Mandats expirés	Néant
Yves-Claude Abescat	Mandats actuels au 31 décembre 2008		
Date de première nomination AG du 18 décembre 2002	France	Président-directeur général	SALVEPAR
		Représentant permanent de SG Capital	LT Participations SA
		Développement au Conseil d'administration Administrateur	Oberthur Technologie ; François-Charles Oberthur Fiduciaire ; Gascogne ; GL Events
	Belgique	Administrateur	AXUS SA
Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Mandats antérieurs au 31 décembre 2008		
	France	Président Représentant permanent au Conseil d'administration de Salvepar de SG Capital Développement Administrateur Membre du Conseil de surveillance	SG Private Equity Toux SA Oberthur Smart Cards 21 Centrale Partners Gascogne
	Maroc	Membre du Conseil de surveillance	Société Générale Marocaine de Banque
	Actualisation au 28 février 2009		
	Nouveaux mandats	Néant	
	Mandats expirés	Néant	

Nicolas Bazire Date de première nomination AG du 6 mars 2002 Date d'expiration du mandat Démission en date du 16 janvier 2009	Mandats actuels au 31 décembre 2008		
	France	Administrateur Vice-Président du Conseil de surveillance Membre du Conseil de surveillance	LVMH ; Suez Environnement Tajan SA Rothschild & Cie Banque ; LVMH Fashion Group ; Carrefour SA
	Mandats antérieurs au 31 décembre 2008		
	Néant		
	Actualisation au 28 février 2009		
	Nouveaux mandats		
	France	Administrateur	Atos Origin
	Mandats expirés		
	Néant		
	Jean-Michel Carlo Date de première nomination AG du 6 mars 2002 Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Mandats actuels au 31 décembre 2008	
France		Administrateur Gérant	Philip Plisson Pixel Art SAS SC Elros
Mandats antérieurs au 31 décembre 2008			
France		Président-directeur général et administrateur Vice-Président et Directeur général Administrateur	BBDO Services SA Havas SA View
Actualisation au 28 février 2009			
Nouveaux mandats			
Néant			
Mandats expirés			
Néant			
Pascal Cromback représentant permanent de LT Participations Date de première nomination AG du 30 mars 1990 Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013		Mandats actuels au 31 décembre 2008	
	France	Directeur général et administrateur	Sofetec
	Mandats antérieurs au 31 décembre 2008		
	France	Administrateur	Salon du Jouet ; Forum ; Idexpo ; Fournier
	Pays-Bas	Administrateur	Bunbeg
	Actualisation au 28 février 2009		
	Nouveaux mandats		
	Néant		
	Mandats expirés		
	Néant		
Yann Duchesne Date de première nomination AG du 18 décembre 2002 Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Mandats actuels au 31 décembre 2008		
	France	Président du Conseil d'administration Président du Conseil de surveillance Membre du Conseil de surveillance	KPI Saft Laurent-Perrier
	Belgique	Administrateur	Balta
	Italie	Administrateur	Zobebe
	États-Unis	Administrateur	Tumi
	Mandats antérieurs au 31 décembre 2008		
	France	Administrateur	Altran Technologies
	Allemagne	Administrateur	Moeller
	Pays-Bas	Administrateur	Impress
	Irlande	Administrateur	TV3
	États-Unis	Président du Conseil d'administration	NAMG
	Actualisation au 28 février 2009		
	Nouveaux mandats		
	Néant		
	Mandats expirés		
	Italie	Administrateur	Zobebe
Henry Letulle Date de première nomination AG du 31 mai 2006 Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Mandats antérieurs au 31 décembre 2008 à l'intérieur du Groupe		
	Japon	Auditor	Ipsos Japan Holdings KK ; Ipsos JSR Co Ltd ; Japan Marketing Organisation
	Taiwan	Supervisor	Ipsos Taiwan Ltd
	Suède	Administrateur	New Media Research AB
	Inde	Secrétaire	Ipsos (India) Pvt. Ltd
	Mandats au 31 décembre 2008 à l'extérieur du groupe Ipsos		
	France	Secrétaire	LT Participations SA
	Actualisation au 28 février 2009		
	Nouveaux mandats		
	Néant		
Mandats expirés			
Néant			

Victoire de Margerie	France	Administrateur	Ciments français
	Royaume-Uni	Président	Rondol Technology
	Finlande	Administrateur	Outokumpu
	Mandats antérieurs au 31 décembre 2008		
Date de première nomination AG du 31 mai 2006	France	Administrateur	Bourbon ; Société du Louvre ; Baccarat
	Actualisation au 28 février 2009		
		Nouveaux mandats	Néant
		Mandats expirés	Néant
Wladimir Mollof	Mandats au 31 décembre 2008		
	France	Président	Altium Capital SAS ; Altium Capital Gestion SAS ; Arjil SAS
		Administrateur	Révilleon SAS
	Mandats antérieurs au 31 décembre 2008		
Date de première nomination AG du 23 juin 2004		Administrateur	LTI SA
	Actualisation au 28 février 2009		
		Nouveaux mandats	Néant
		Mandats expirés	Néant
Patrick Sayer	Mandats au 31 décembre 2008		
	France	Vice-Président du Conseil de surveillance	Rexel SA
		Vice-Président du Conseil de surveillance	ANF
		Président du Conseil de surveillance	Groupe B & B Hôtels
Administrateur		Legendre Holding 20	
Directeur général		Legendre Holding 19	
Président du Conseil d'administration		Legendre Holding 18	
Membre du Conseil de surveillance		Presses Universitaires de France	
Représentant permanent de ColAce SARL au Conseil de surveillance		Groupe Lucien Barrière	
Président		Eurazeo Partners SAS	
Président du Directoire		Eurazeo	
Royaume-Uni	Administrateur	Europcar Groupe SA	
		Investco 1 Bingen (société civile) ; Investco 3d Bingen (société civile)	
Luxembourg	Administrateur	Colyzeo Investment Advisors	
	Président du Conseil d'administration et Directeur général	Redbirds Participations SA Bluebirds Participations SA	
Italie	Administrateur	Gruppo Banca Leonardo	
	Gérant	Eurazeo	
Allemagne	Président de l'Advisory Board	APCOA Parking Holdings GmbH	
	Président du Supervisory Board	AE Holding AG	

Patrick Sayer		
Mandats antérieurs au 31 décembre 2008		
France	Vice-Président du Conseil de surveillance	Groupe B & B Hôtels
	Président	Association française des investisseurs en capital (AFIC)
	Administrateur	Eutelsat SA ; Eutelsat communications
	Associé Gérant	Partena
	Membre du Conseil de surveillance	Eutelsat
	Administrateur	Eurazeo
	Président	Eurazeo Editions SAS
	Administrateur	Rexel Distribution SA ; Ray Acquisition SAS
	Vice-Président du Conseil de surveillance	Financière Galaxie SAS ; Galaxie SA
	Administrateur	Fonds Partenaires Gestion
	Président du Conseil de surveillance	Fraikin Groupe ; Fraikin SA
	Représentant permanent de Financière et Industrielle Gaz et Eaux au Conseil d'administration	France Asie Participations
	Représentant permanent d'Eurazeo au Conseil d'administration	François-Charles Oberthur Fiduciaire
	Associé Gérant	Lazard Frères SAS ; Maison Lazard SAS
	Représentant permanent d'Eurazeo au Conseil d'administration	Oberthur Card Systems
Représentant permanent d'Eurazeo au Conseil d'administration	Infogrames Entertainment	
Administrateur	Ray Holding SAS	
Membre du Conseil de surveillance	Satbirds SAS	
Administrateur	Rexel ; IRR Capital	
États-Unis	<i>Member of the board Managing Director</i>	Lazard LLC Lazard Frères & Co. LLC
Luxembourg	Administrateur	Sovaclux
	Gérant	Bluebirds Participations SARL
	Cogérant	Bluebirds II Participations SARL
	Représentant permanent de Lux Tiles SARL au Conseil de Gérance	Clay Tiles Sponsors
Allemagne	Président de l'Advisory Board	Perpetuum Beteiligungsgesellschaft GmbH
	Président du Supervisory Board	APCOA Parking Aktiengesellschaft
Actualisation au 28 février 2009		
Nouveaux mandats		
Allemagne	Membre de l'Advisory Board	APCOA Parking Holdings GmbH
Mandats expirés		
Allemagne	Président de l'Advisory Board	APCOA Parking Holdings GmbH
	Président du Supervisory Board	AE Holding AG

3. Comptes consolidés

3.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Ipsos SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 1.2.26 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés indique que le degré d'avancement des études est déterminé sur une base linéaire en fonction de l'écoulement du temps, entre la date d'obtention de l'accord du client et la date de présentation des conclusions de l'étude. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons testé les modalités de reconnaissance du revenu et des coûts directs sur une sélection d'études en cours à la clôture de l'exercice et nous nous sommes assurés que la méthode appliquée par le Groupe n'induisait pas de déviation significative au regard de l'avancement technique des études.
- La valeur des goodwills a été soumise à un test de dépréciation par la Société comme décrit dans la note 1.2.16 « Dépréciation des actifs immobilisés » et dans la note 5.1 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre. L'établissement des flux

de trésorerie utilisés dans la valorisation des unités génératrices de trésorerie ainsi que les autres paramètres retenus ont nécessité l'utilisation d'estimations et d'hypothèses par la Direction. Dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques (contexte décrit dans la note 2 du rapport de gestion), nos travaux ont consisté à examiner les estimations et hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués par la Société. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2009,

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-François Châtel

Grant Thornton
Membre de Grant Thornton International

Vincent Papazian

3.2 Comptes consolidés	78
1. Compte de résultat consolidé	79
2. Bilan consolidé	80
3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	81
4. Tableau des variations des capitaux propres consolidés	82
Annexe aux comptes consolidés	83
1. Informations générales et principales méthodes comptables	83
1.1 Informations générales	83
1.2 Principales méthodes comptables	83
2. Evolution du périmètre de consolidation	90
2.1 Opérations réalisées sur l'exercice 2008	90
2.2 Regroupement d'entreprises en 2008	91
2.3 Opérations réalisées sur l'exercice 2007	91
2.4 Regroupement d'entreprises en 2007	92
3. Information sectorielle	93
4. Notes sur le compte de résultat	94
4.1 Coûts directs	94
4.2 Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	94
4.3 Autres charges et produits non courants	94
4.4 Charges et produits financiers	95
4.5 Impôts courants et différés	95
4.6 Résultat par action	96
4.7 Dividendes payés et proposés	97
5. Notes sur le bilan	97
5.1 Goodwills	97
5.2 Immobilisations incorporelles	98
5.3 Immobilisations corporelles	98
5.4 Participation dans les entreprises associées	98
5.5 Autres actifs financiers non courants	99
5.6 Clients et comptes rattachés	99
5.7 Autres actifs courants	99
5.8 Capital émis et réserves	99
5.9 Endettement financier net	100
5.10 Provisions courantes et non courantes	100
5.11 Engagements de retraite et assimilés	101
5.12 Autres passifs courants et non courants	102
6. Flux de trésorerie et informations complémentaires	102
6.1 Flux de trésorerie	102
6.2 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers	102
6.3 Instruments financiers	104
6.4 Plans d'attributions d'actions	105
6.5 Engagements hors bilan	107
6.6 Effectifs moyens	109
6.7 Transaction avec les parties liées	109
6.8 Événements postérieurs à la clôture	109
6.9 Informations sur les comptes sociaux d'Ipsos SA	109
7. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008	110

3.2 Comptes consolidés

I. Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2008

En milliers d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	3	979 293	927 218
Coûts directs	4.1	(376 824)	(365 696)
Marge brute		602 469	561 522
Charges de personnel – hors rémunération en actions		(362 825)	(333 941)
Charges de personnel – rémunération en actions		(4 790)	(3 728)
Charges générales d'exploitation		(136 813)	(132 224)
Autres charges et produits opérationnels		5	(1 022)
Marge opérationnelle	3	98 046	90 607
Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	4.2	(975)	(770)
Autres charges et produits non courants	4.3	(1 155)	(2 604)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	5.4	64	93
Résultat opérationnel		95 980	87 326
Charges de financement	4.4	(12 258)	(11 344)
Autres charges et produits financiers	4.4	(1 989)	(440)
Résultat net avant impôts		81 733	75 542
Impôts – hors impôts différés sur amortissement du goodwill	4.5	(21 466)	(20 115)
Impôts différés sur amortissement du goodwill	4.5	(2 635)	(3 275)
Impôt sur les résultats	4.5	(24 101)	(23 390)
Résultat net		57 632	52 152
Dont part du Groupe		51 483	46 476
Dont part des minoritaires		6 149	5 676
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	4.6	1,60	1,45
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	4.6	1,59	1,42

2. Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2008

En milliers d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Actif			
Goodwills	5.1	592 244	564 847
Autres immobilisations incorporelles	5.2	33 215	28 741
Immobilisations corporelles	5.3	27 813	25 289
Participation dans les entreprises associées	5.4	453	262
Autres actifs financiers non courants	5.5	2 968	2 862
Impôts différés actifs	4.5	9 628	8 427
Actifs non courants		666 321	630 428
Clients et comptes rattachés	5.6	300 176	289 409
Impôts courants		9 753	4 252
Autres actifs courants	5.7	35 326	39 156
Instruments financiers dérivés	5.9	920	900
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	92 404	83 170
Actifs courants		438 579	416 887
TOTAL ACTIF		1 104 900	1 047 315

En milliers d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Passif			
Capital	5.8	8 443	8 545
Primes d'émission		333 449	341 353
Actions propres		(25 560)	(31 224)
Autres réserves		144 194	108 228
Ecarts de conversion		(68 963)	(10 613)
Résultat net – part du Groupe		51 483	46 476
Capitaux propres – part du Groupe		443 046	462 765
Intérêts minoritaires		6 826	4 921
Capitaux propres		449 872	467 686
Emprunts et autres passifs financiers non courants	5.9	136 887	199 732
Provisions non courantes	5.10	382	427
Provisions pour retraites	5.11	8 269	9 307
Impôts différés passifs	4.5	35 261	30 387
Autres passifs non courants	5.12	48 563	43 766
Passifs non courants		229 362	283 619
Fournisseurs et comptes rattachés		128 590	122 143
Emprunts et autres passifs financiers courants	5.9	168 725	43 996
Impôts courants		7 301	9 285
Provisions courantes	5.10	2 037	1 858
Autres passifs courants	5.12	119 013	118 728
Passifs courants		425 666	296 010
TOTAL PASSIF		1 104 900	1 047 315

3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	57 632	52 152
Éléments sans incidence sur la capacité d'autofinancement		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	14 429	13 216
Résultat net des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus	(7)	(35)
Moins-value (Plus-value) sur cessions d'actifs	104	(1 448)
Variation nette des provisions	1 486	(86)
Rémunération en actions	4 790	3 728
Autres produits et charges calculés	(677)	4 562
Charges de financement	12 258	11 344
Charges d'impôt	24 101	23 390
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT CHARGES DE FINANCEMENT ET IMPOT	114 117	106 823
Variation du besoin en fonds de roulement	(10 540)	(9 572)
Intérêts financiers nets payés	(13 130)	(12 215)
Impôts payés	(21 249)	(13 530)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	69 198	71 506
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19 204)	(15 900)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels	147	213
Acquisitions d'immobilisations financières	222	(293)
Acquisitions de sociétés et d'activités consolidées	(68 766)	(27 401)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(87 601)	(43 381)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation (Réduction) de capital	(8 005)	2 466
Augmentation (Diminution) des emprunts	59 351	(8 681)
Augmentation (Diminution) des découverts bancaires	(5 845)	4 244
Achats (Ventes) nets d'actions propres	2 927	7 348
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(12 894)	(9 040)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(2 674)	(1 644)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	32 860	(5 307)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	14 456	22 818
Incidence des variations des cours des devises sur la trésorerie	(5 222)	(3 244)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	83 170	63 596
TRESORERIE A LA CLOTURE	92 404	83 170

4. Tableau des variations des capitaux propres consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Capitaux propres – part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 1^{er} janvier 2007	8 504	338 927	(38 589)	74 519	38 949	6 927	429 237	5 165	434 402
Variation de capital	41	2 426					2 467	93	2 560
Résultat consolidé de l'exercice					46 476		46 476	5 676	52 152
Affectation du résultat N-I				38 949	(38 949)		-		-
Distribution dividendes				(9 040)			(9 040)	(1 412)	(10 452)
Variation des écarts de conversion						(17 540)	(17 540)	(1 041)	(18 581)
Variation de périmètre							-	1 208	1 208
Effets des engagements de rachat de titres							-	(4 642)	(4 642)
Actions propres			7 365	208			7 573		7 573
Rémunérations en actions constatées directement en capitaux propres				3 728			3 728		3 728
Autres mouvements				(136)			(136)	(126)	(262)
Situation au 31 décembre 2007	8 545	341 353	(31 224)	108 228	46 476	(10 613)	462 765	4 921	467 686
Variation de capital	(102)	(7 904)					(8 006)	1 032	(6 974)
Résultat consolidé de l'exercice					51 483		51 483	6 149	57 632
Affectation du résultat N-I				46 476	(46 476)		-		-
Distribution dividendes				(12 895)			(12 895)	(2 764)	(15 659)
Variation des écarts de conversion						(58 350)	(58 350)	446	(57 904)
Variation de périmètre							-	(1 293)	(1 293)
Effets des engagements de rachat de titres							-	(1 852)	(1 852)
Livraison d'actions propres concernant le plan d'attribution d'actions gratuites 2006			2 315	(2 315)			-		-
Autres mouvement sur les actions propres			3 349	65			3 414		3 414
Rémunérations en actions constatées directement en capitaux propres				4 790			4 790		4 790
Autres mouvements				(155)			(155)	187	32
Situation au 31 décembre 2008	8 443	333 449	(25 560)	144 194	51 483	(68 963)	443 046	6 826	449 872

Annexe aux comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

I. Informations générales et principales méthodes comptables

I.1 Informations générales

Ipsos est un groupe mondial spécialisé dans les études par enquêtes au service des marques, des entreprises et des institutions. Il se situe aujourd'hui au 2^e rang mondial de son marché, avec des filiales consolidées dans 63 pays.

Ipsos SA est une société anonyme, cotée sur Euronext Paris. Son siège social est situé 35, rue du Val de Marne – 75013 Paris (France).

En date du 18 mars 2009, le Conseil d'administration d'Ipsos a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés d'Ipsos pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 seront soumis à l'approbation des actionnaires d'Ipsos lors de son Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 29 avril 2009.

Les états financiers sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000), sauf indication contraire.

I.2 Principales méthodes comptables

I.2.1 Base de préparation des états financiers

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés de l'exercice 2008 du groupe Ipsos sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2008 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008

- interprétation IFRIC 11 – actions propres et transactions intragroupe,
- amendements d'IAS 39 et IFRS 7 – reclassement des actifs financiers,
- interprétations IFRIC 14 – plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies.

L'application de ces normes, interprétations et amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et non encore adoptés par l'Union européenne au 1^{er} janvier 2008

Parmi ces textes qui ne font pas partie du référentiel adopté par l'Union européenne, les incidences des normes suivantes sont en cours d'analyse :

- norme IFRS 3 révisée – regroupements d'entreprises applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009,
- norme IAS 27 révisée – états financiers consolidés et individuels applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009,
- amendements d'IAS 39 – instruments financiers : comptabilisation et évaluation : éléments éligibles à la couverture,
- IFRIC 16 – couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- amendements d'IAS 32 et IAS 1 – instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation,
- amélioration des IFRS.

Par ailleurs, l'information comparative relative à l'exercice 2007 a été retraitée conformément à la norme IAS 8. Ces retraitements sont principalement attribués aux traitements des impôts différés liés aux écarts de conversion des investissements nets à l'étranger selon la norme IAS 21.

I.2.2 Normes applicables par anticipation

Le groupe Ipsos n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations suivantes déjà publiées mais d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2008 :

- norme IAS 1 révisée – présentation des états financiers (révisée),
- norme IAS 23 révisée – coûts d'emprunts applicable à compter du 1^{er} janvier 2009,
- norme IFRS 8 – segments opérationnels, en remplacement de la norme IAS 14 – information sectorielle, applicable à compter du 1^{er} janvier 2009,
- IFRIC 13 – programmes de fidélisation de la clientèle,
- amendement d'IFRS2 – paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisitions et annulations.

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers du fait de l'adoption de ces normes et interprétations.

Parmi les méthodes comptables décrites, le Groupe a retenu des positions comptables sur des sujets en cours de travaux à l'IFRIC ou à l'IASB, et donc susceptibles d'évolutions. Il s'agit :

- du traitement des acquisitions d'intérêts minoritaires, voir la note 1.2.9 sur les goodwill et les regroupements d'entreprises,
- et du traitement des engagements de rachat d'intérêts minoritaires, voir la note 1.2.8 sur les principes comptables.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les principales méthodes comptables suivies sont décrites ci-après.

1.2.3 Recours à des estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Ces hypothèses ou estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales sources d'incertitudes concernent :

- la valeur des goodwill pour lesquels le Groupe vérifie au moins une fois par an qu'il n'y a pas lieu de constater une dépréciation, en ayant recours à différentes méthodes qui nécessitent des estimations. De plus amples détails sont donnés dans les notes 1.2.9 et 5.1.1,
- les actifs d'impôt différé lié à l'activation des déficits reportables tels que décrit dans la note 1.2.25.

1.2.4 Méthodes de consolidation

Les états financiers comprennent les états financiers d'Ipsos SA et de toutes ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle.

Les sociétés contrôlées par le Groupe (c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités), que ce soit de droit (détenion directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), ou contractuellement, sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100 %, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires. Le contrôle existe également lorsque, Ipsos, détenant moins de la moitié des droits de vote a la capacité de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de Direction équivalent, ou a le pouvoir de nommer ou révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de Direction équivalent.

Les sociétés contrôlées conjointement par le Groupe (coentreprises dans lesquelles le Groupe partage le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires par contrat) sont consolidées par intégration proportionnelle. Les comptes sont pris, poste par poste, au pourcentage détenu par le Groupe.

Les sociétés non contrôlées exclusivement par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence si le pourcentage de contrôle résultant de la détention directe ou indirecte des droits de vote est supérieur à 20 %.

1.2.5 Information sectorielle

L'organisation opérationnelle du Groupe est basée sur les zones géographiques qui sont découpées en cinq grandes régions : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Asie et le Moyen-Orient. Les zones géographiques constituent donc le premier niveau d'information sectorielle au sens d'IAS 14 – information sectorielle. Ces zones géographiques sont définies en quatre secteurs : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, et le Reste du monde. Le Moyen-Orient, l'Asie-Pacifique et les frais centraux sont regroupés au sein du même secteur « Reste du monde » car ils représentent individuellement moins de 10 % et globalement moins de 25 % du chiffre d'affaires, du résultat et des actifs du groupe Ipsos.

Les secteurs d'activité constituent le second niveau d'information sectorielle. Le groupe Ipsos est entièrement dédié à une seule activité : les études par enquête. Ce secteur d'activité constitue un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de services qui est exposé à des risques et des rentabilités considérés comme homogènes au sein du Groupe.

Les opérations commerciales intersecteurs sont réalisées sur une base de marché, à des termes et conditions similaires à ceux qui seraient proposés à des tierces parties.

1.2.6 Méthode de conversion des éléments en devises

Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie hyperinflationniste, sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers d'Ipsos de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture,
- le compte de résultat est converti au taux moyen de la période,
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres « Écarts de conversion ».

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat de la période :

- en marge opérationnelle pour les transactions commerciales liées aux études,
- en résultat financier pour les transactions financières et les frais centraux.

Par exception à la règle décrite ci-dessous, les écarts de conversion sur les opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale étrangère et les écarts de conversion sur les emprunts en monnaies étrangères qui constituent totalement ou pour partie une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère (conformément aux dispositions d'IAS 39), sont comptabilisés directement en capitaux propres en « Ecart de conversion » jusqu'à la sortie de l'investissement net.

1.2.7 Opérations et comptes réciproques

Les soldes au 31 décembre des comptes de créances et de dettes entre sociétés du Groupe, les charges et les produits réciproques entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations intragroupes telles que paiements de dividendes, plus ou moins-values de cession, dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts à des sociétés du Groupe, marges internes, sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat et l'impôt différé.

1.2.8 Engagements de rachat de minoritaires

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente).

Dans l'attente d'une norme IFRS ou d'une interprétation IFRIC sur le sujet, le traitement comptable suivant a été retenu :

Lors de la comptabilisation initiale et conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe enregistre un passif au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités consolidées par intégration globale. Le passif est comptabilisé initialement pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente puis lors des arrêts ultérieurs en tenant compte de l'évolution de la valeur de l'engagement.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et pour le solde en goodwill. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que la vente de *put* n'est pas exercée conduit, par cohérence, à retenir initialement pour ces opérations le même traitement que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées (voir ci-dessus le traitement des acquisitions d'intérêts minoritaires).

En comptabilisation ultérieure, l'effet de désactualisation et la variation de la valeur de l'engagement sont comptabilisés par ajustement du montant du goodwill.

A l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en autres passifs courants ou non courants est soldé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

Conformément à IAS 27, les quotes-parts du résultat ou les variations de capitaux propres attribués à la société mère et aux intérêts minoritaires sont déterminées, sur la base des pourcentages de participation actuels et ne reflètent pas l'exercice des droits de vote potentiels représentés par l'engagement de rachat.

Les principes comptables décrits ci-dessus pourraient être revus en fonction des conclusions des travaux en cours de l'IASB sur les instruments remboursables à la juste valeur qui comprennent le traitement des ventes de *put* à la juste valeur sur intérêts minoritaires.

1.2.9 Goodwills et regroupement d'entreprise

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Lors de l'acquisition d'une entreprise, l'acquéreur doit allouer à la date de prise de contrôle, le coût en comptabilisant les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise évalués à leur juste valeur, à cette date.

Le goodwill qui représente l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, est comptabilisé à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Il correspond essentiellement à des éléments non identifiables tels que le savoir-faire et l'expertise-métier des équipes. Les goodwills négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Le coût d'acquisition est le prix qui a été ou sera payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, augmenté des frais directs liés à l'opération.

Les goodwills sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Ils ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 – regroupements d'entreprises, mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, et au minimum une fois par an.

Les modalités des tests de dépréciation sont précisées dans la note 1.2.16 consacrée aux dépréciations d'actifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale, l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisé en goodwill.

1.2.10 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément figurent au bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément du goodwill si elles remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- elles sont identifiables, c'est-à-dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels,
- elles sont séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, de relations contractuelles avec les clients, de logiciels, de frais de développement et des panels.

1.2.11 Marques et relations contractuelles avec les clients

Dans le cadre des regroupements d'entreprise, aucune valeur n'est allouée aux marques rachetées qui sont considérées comme des enseignes sans valeur intrinsèque, sauf si la marque a une notoriété suffisante permettant au Groupe de maintenir une position de leader sur un marché et de générer des profits sur une longue période.

Les marques reconnues dans le cadre des regroupements d'entreprise sont considérées comme à durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Conformément à la norme IFRS 3, des relations contractuelles avec les clients sont comptabilisées séparément du goodwill dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, dès lors que l'entreprise acquise a un volume d'affaires régulier avec des clients identifiés (plusieurs commandes par an pendant trois ans sur les quatre dernières années). Les relations contractuelles avec les clients sont évaluées selon la méthode de l'*Excess Earnings* qui prend en compte les flux de trésorerie futurs actualisés générés par les clients. Les paramètres utilisés sont cohérents avec ceux utilisés pour l'évaluation des goodwills.

Les relations contractuelles avec les clients, dont la durée d'utilité est déterminable, sont amorties sur leur durée d'utilisation, qui a été évaluée à treize ans. Elles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

1.2.12 Logiciels et frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sur un projet individuel sont activées quand la faisabilité du projet et sa rentabilité peuvent raisonnablement être considérées comme assurées.

En application de cette norme, les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que le Groupe peut démontrer :

- son intention d'achever cet actif, et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre,
- sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- la disponibilité des ressources pour mener le projet à son terme,

- qu'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe,
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les logiciels immobilisés comprennent des logiciels à usage interne ainsi que des logiciels à usage commercial, évalués soit à leur coût d'acquisition (achat externe), soit à leur coût de production (développement interne).

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue, à savoir :

- pour les logiciels : trois ans,
- pour les frais de développement, selon la durée économique déterminée pour chaque projet de développement spécifique.

1.2.13 Panels

Des règles spécifiques sont appliquées par le Groupe dans le cas des panels : ils désignent les échantillons représentatifs d'individus ou de professionnels interrogés régulièrement sur des variables identiques et qui sont appréhendés par le Groupe suivant leur nature :

- panel on-line : panel principalement interrogé par ordinateur,
- panel off-line : panel principalement interrogé par courrier ou par téléphone.

Les coûts occasionnés par la création et l'amélioration des panels off-line sont comptabilisés en tant qu'actifs et amortis sur la durée de vie estimée des panélistes, à savoir trois ans.

Les coûts générés par la création et l'augmentation de la taille des panels on-line (achat de fichiers, scanning, recrutement des panélistes) font l'objet d'une activation. Dans la mesure où ces panels ne sont pas caractérisés par une durée d'utilité déterminée, en particulier pas d'obsolescence, les panels on-line ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an et chaque fois qu'il existe un indice indiquant que ces actifs incorporels ont pu perdre de la valeur.

Les dépenses de maintenance requises ultérieurement sur ces deux types de panels sont inscrites en charges compte tenu de la nature spécifique de ces incorporels et de la difficulté de les dissocier des dépenses engagées pour maintenir ou développer l'activité intrinsèque de la Société.

1.2.14 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 – immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, diminué des amortissements et de toute perte de valeur identifiée.

Les immobilisations corporelles sont composées d'agencements et d'installations, de matériel de bureau et informatique, de mobilier de bureau et de matériel de transport.

Certains éléments de l'actif font l'objet de contrat de location dont Ipsos est preneur. Ces éléments entrent donc dans le champ d'application de la norme IAS 17 relative aux contrats de location.

Selon cette norme, les contrats de location ayant pour effet de transférer substantiellement au preneur tous les risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont qualifiés de contrats de location financement.

La valeur des immobilisations faisant l'objet d'un contrat qualifié de contrat de location financement est inscrite à l'actif. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode indiquée ci-dessous. La dette financière correspondante figure au passif du bilan.

Les contrats de location autres que les contrats de location financement sont des contrats de location simple.

Les charges locatives encourues au titre des contrats de location simple sont étalées linéairement sur la durée du contrat de location.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées :

- agencements et installations : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (10 ans),
- matériel de bureau et informatique : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (de 3 à 5 ans),
- mobilier de bureau : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (de 9 ou 10 ans),
- matériel de transport : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (5 ans).

1.2.15 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus et figurent dans le compte de résultat en « charges de financement ».

1.2.16 Dépréciation des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 – dépréciation d'actifs, des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, s'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée (panels on-line) et des goodwill.

Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur le goodwill, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur les goodwill ne pourront pas être reprises ultérieurement.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau du plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquelles les actifs peuvent être raisonnablement affectés. Au 31 décembre 2008, pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie suivantes : Europe continentale, Royaume-Uni, Europe centrale et de l'Est, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie-Pacifique et Moyen-Orient.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :

- la juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale, et est déterminée par référence au prix résultant d'un accord de vente irrévocable, à défaut, au prix constaté sur le marché des études lors de transactions récentes,
- la valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. Les estimations sont réalisées sur la base de données prévisionnelles provenant de budgets et plans établis par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation retenu intègre le taux de rendement attendu par un investisseur et la prime de risque propre à l'activité du Groupe, du pays ou de la région concernée. Le taux de croissance à l'infini retenu dépend des secteurs géographiques.

1.2.17 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers analysés comme « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur. Les pertes ou gains latents par rapport au prix d'acquisition sont enregistrés dans les capitaux propres jusqu'à la date de cession. Cependant, en cas de dépréciation jugée définitive, le montant correspondant à la perte de valeur est transféré des capitaux propres en résultat, la valeur nette comptable de la participation après dépréciation se substituant au prix d'acquisition.

Pour les actifs financiers cotés sur un marché réglementé, la juste valeur correspond au cours de clôture. Pour les actifs financiers non cotés, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers à leur coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle dans le cas où la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par une technique d'évaluation.

1.2.18 Actions propres

Les actions Ipsos détenues par le Groupe au comptant et à terme sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés, à leur coût d'acquisition. En cas de cession, le produit de la cession est inscrit directement en capitaux propres pour son montant net d'impôt de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice. Les ventes d'actions propres sont comptabilisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

1.2.19 Distinction part courante/non courante

En application de la norme IAS 1 – présentation des états financiers, une distinction doit être obligatoirement opérée entre les éléments courants et non courants dans le bilan établi conformément aux IFRS. Les actifs et passifs ayant une maturité inférieure à douze mois à la date de clôture sont en conséquence classés en courant, y compris la part à court terme des dettes financières à long terme, les autres actifs et passifs étant classés en non courants.

Tous les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan, parmi les éléments non courants.

1.2.20 Créances

Les créances sont valorisées à leur juste valeur. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en « autres produits et charges opérationnels ».

1.2.21 Instruments financiers

Les principes d'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont édictés par la norme IAS 39 – instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Les informations à fournir et les principes de présentation sont édictés par la norme IAS 32 – instruments financiers : informations à fournir et présentation. Le Groupe a décidé d'appliquer ces normes dès le 1^{er} janvier 2004.

Les actifs et les passifs font l'objet d'une comptabilisation dans le bilan lorsque, et seulement lorsque, le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Emprunts

Le jour de leur mise en place, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur de la contrepartie donnée, qui correspond normalement à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite et en l'absence d'une relation de couverture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les primes de remboursement et frais d'émission sont ainsi pris en résultat de façon étalée (actuarielle) via la méthode du TIE.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, la valeur de marché retenue est le prix coté (par exemple futures et options sur marchés organisés). La valorisation des dérivés de gré à gré traités sur des marchés actifs est établie par référence à des modèles communément admis et à des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Les instruments traités sur des marchés inactifs sont valorisés selon des modèles communément utilisés et par référence à des paramètres directement observables ; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'instruments financiers tiers. Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

Trésorerie

La ligne « Trésorerie » inclut les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en « produits financiers ».

1.2.22 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être évalué de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt en charges financières.

Les provisions sont incluses en passifs non courants pour la part à long terme et en passifs courants pour la part à court terme.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

1.2.23 Avantages du personnel

Le Groupe offre à ses employés des régimes de retraite qui sont fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité.

Les avantages procurés par ces régimes relèvent de deux catégories : à cotisations définies et à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs : la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice en « charges de personnel », aucun passif n'est inscrit au bilan, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les estimations des obligations du Groupe sont calculées, conformément à la norme IAS 19 – avantages du personnel, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié pour un maintien au sein du Groupe jusqu'au départ à la retraite, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation de personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chacun des pays concernés.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis dès lors que ceux-ci excèdent en fin d'exercice 10 % du montant de l'engagement, ou de la valeur de marché des placements venant en couverture. L'amortissement de ces écarts se fait à compter de l'exercice suivant leur constatation, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel concerné.

1.2.24 Paiements fondés sur des actions

Afin d'associer l'ensemble des cadres et des salariés au succès de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire, Ipsos a pour politique de mettre en place des plans d'options ainsi que des plans d'attribution gratuite d'actions.

Conformément à la norme IFRS 2 – paiement fondé sur des actions, les services reçus qui sont rémunérés par les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions sont comptabilisés en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période correspond à la juste valeur des biens et des services reçus évaluée selon la formule de *Black & Scholes* à la date d'octroi.

Sont pris en compte tous les plans de souscription accordés après le 7 novembre 2002 et qui ne sont pas acquis à la date d'ouverture de la période.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la juste valeur de l'avantage octroyé est évaluée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividende).

1.2.25 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de la clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont, de façon générale, comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabi-

lisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la clôture de chaque exercice et, le cas échéant, réévaluée ou réduite, pour tenir compte de perspectives plus ou moins favorables de réalisation d'un bénéfice imposable disponible permettant l'utilisation de ces actifs d'impôt différé. Pour apprécier la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible, il est notamment tenu compte de l'historique des résultats des exercices précédents, des prévisions de résultats futurs, des éléments non récurrents qui ne seraient pas susceptibles de se renouveler à l'avenir, et de la stratégie fiscale. De ce fait, l'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ses déficits reportables repose sur une part de jugement importante. Si les résultats futurs s'avéraient sensiblement différents de ceux anticipés, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la hausse ou à la baisse la valeur comptable des actifs d'impôt différé, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur le bilan et le résultat du Groupe.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs exigibles, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale. Les actifs et les passifs ne sont pas actualisés.

Les économies d'impôt résultant de la déductibilité fiscale des goodwill dans certains pays (États-Unis notamment) sont annulées par la constatation d'impôts différés passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés sont débités ou crédités au compte de résultat sauf quand ils sont relatifs à des éléments reconnus directement en capitaux propres, dans ce cas ils sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat.

1.2.26 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement. Le degré d'avancement est déterminé d'une manière générale sur une base linéaire sur la période comprise entre la date d'obtention de l'accord du client et la date de présentation des conclusions de l'étude.

Si la méthode linéaire ne reflète pas le pourcentage d'avancement de l'étude à la date de clôture, d'autres méthodes peuvent être retenues pour estimer l'avancement en fonction des spécificités de l'étude considérée.

Le montant des produits est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir en prenant en compte le montant des remises, rabais et ristournes accordés par l'entreprise.

1.2.27 Définition de la marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires duquel sont déduits les coûts directs, autrement dit les coûts externes variables encourus pour la collecte des données (biens et services fournis par des prestataires externes, rémunérations des personnels temporaires payés à la tâche ou au temps passé, sous-traitants pour les travaux sur le terrain).

1.2.28 Définition de la marge opérationnelle

La marge opérationnelle reflète la marge liée aux opérations courantes. Elle comprend la marge brute, les charges administratives et commerciales, le coût des pensions et des retraites, le coût des rémunérations en actions.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont incluses dans les charges opérationnelles et figurent dans le poste « charges générales d'exploitation » du compte de résultat, à l'exception des dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions (notamment les relations clients).

1.2.29 Définition des autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants comprennent les éléments constitutifs du résultat qui en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence ne peuvent être considérés comme faisant partie de la marge opérationnelle du Groupe tels que des coûts de restructuration exceptionnels et des autres produits et charges non courants, correspondant à des événements majeurs, très limités et inhabituels.

1.2.30 Définition des charges de financement

Le coût du financement inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières, les variations de juste valeur des instruments financiers de taux et les produits financiers liés à la gestion courante de la trésorerie. Les charges d'intérêts sont reconnues selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui consiste en un étalement actuariel des intérêts et des coûts de transaction sur la durée de l'emprunt.

1.2.31 Définition des autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent les produits et charges financiers à l'exception de la charge de financement.

1.2.32 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base, un résultat par action dilué et un résultat net ajusté par action.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions Ipsos auto détenues inscrites en diminution des capitaux propres consolidés.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action correspond au nombre d'actions retenu pour le résultat par action de base, majoré du nombre d'actions qui résulterait de la levée durant l'exercice des options de souscription existantes.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, avec prise en compte du cours de l'action à la date de clôture de chaque arrêté. En conséquence du cours retenu, les instruments relatifs sont exclus de ce calcul. Le prix d'émission total des titres potentiels inclut la juste valeur des services à fournir au Groupe dans le futur dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, de souscriptions d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

Lorsque le résultat net par action de base est négatif, le résultat net par action dilué est égal au résultat net de base par action.

Le résultat net ajusté est calculé avant les éléments non monétaires liés à l'IFRS 2 (rémunération en actions), avant l'amortissement des incorporels liés aux acquisitions (relations-clients), avant les impôts différés passifs relatifs aux goodwill dont l'amortissement est déductible dans certains pays et avant les autres produits et charges non courants (*i.e.* à caractère inhabituel et spécifiquement désignés).

2. Evolution du périmètre de consolidation

2.1 Opérations réalisées sur l'exercice 2008

Aucune des acquisitions intervenues sur l'exercice n'est jugée significative car n'impactant pas le total du bilan, du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe de plus de 10 %. Les données combinées ne sont pas présentées.

Les mouvements de périmètre de l'exercice 2008 sont résumés dans le tableau ci-après :

Nom de l'entité concernée	Nature de l'opération	Variation du % de détention	Date d'entrée / sortie du périmètre	Pays de réalisation
Forward Research	Acquisition	100,00 %	1 janvier 2008	États-Unis
Statsystem	Acquisition	100,00 %	1 janvier 2008	Brésil
Monroe Mendelsohn Research	Acquisition	100,00 %	1 avril 2008	États-Unis
Mendelsohn Media Research	Acquisition	100,00 %	1 avril 2008	États-Unis
Latin Internet Ventures (US) – Livra	Acquisition	100,00 %	1 juillet 2008	États-Unis
Livra UK	Acquisition	100,00 %	1 juillet 2008	Royaume-Uni
Livra Argentina	Acquisition	100,00 %	1 juillet 2008	Argentine
Livra Mexico	Acquisition	100,00 %	1 juillet 2008	Mexique
B-Thinking (achat d'actifs par Ipsos China)	Acquisition	100,00 %	1 juillet 2008	Chine
Alfacom	Acquisition	100,00 %	31 août 2008	Brésil
Strategic Puls SAS	Acquisition	60,00 %	1 octobre 2008	France
Strategic Marketing d.o.o. Beograd	Acquisition	60,00 %	1 octobre 2008	Serbie
Puls d.o.o. Split	Acquisition	60,00 %	1 octobre 2008	Croatie
SMMRI d.o.o.e.l. Skopje	Acquisition	60,00 %	1 octobre 2008	Macédoine
Strategic Research d.o.o. Podgorica	Acquisition	60,00 %	1 octobre 2008	Monténégro
Puls Raziskovanje d.o.o. Ljubljana	Acquisition	60,00 %	1 octobre 2008	Slovénie
Puls d.o.o. Sarajevo	Acquisition	60,00 %	1 octobre 2008	Bosnie
Strategic Puls Research	Acquisition	60,00 %	1 octobre 2008	Albanie
Strategic Puls Research Kosovo	Acquisition	60,00 %	1 octobre 2008	Kosovo
Ipsos Interactive Services Ltd	Rachat d'intérêts minoritaires	7,50 %	-	Royaume-Uni / Roumanie
Ipsos Hispania Puerto Rico	Rachat d'intérêts minoritaires	19,76 %	-	Porto Rico
Ipsos Korea	Rachat d'intérêts minoritaires	49,00 %	-	Corée
Beijing Ipsos Market Consulting	Rachat d'intérêts minoritaires	12,28 %	-	Chine
Ipsos China	Rachat d'intérêts minoritaires	12,28 %	-	Chine
MORI North	Rachat d'intérêts minoritaires	19,00 %	-	Royaume-Uni
Ipsos Indonesia	Création	60,00 %	18 mars 2008	Indonésie
Ipsos Operations France	Fusion avec Ipsos Observer France	-	1 janvier 2008	France
Ipsos Novaction Italy	Fusion avec Ipsos Srl	-	1 janvier 2008	Italie

2.2 Regroupement d'entreprises en 2008

Les acquisitions de l'exercice 2008 ont contribué à hauteur de 20,3 millions d'euros au chiffre d'affaires et 5 millions d'euros à la marge opérationnelle du Groupe au 31 décembre 2008. La consolidation de ces acquisitions au 1^{er} janvier 2008 aurait contribué respectivement pour 36,5 millions d'euros et 7,4 millions d'euros au chiffre d'affaires et à la marge opérationnelle du Groupe.

L'impact de ces acquisitions sur la situation financière du Groupe est résumé dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31/12/2008
Actif	
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 034
Relations contractuelles avec les clients ⁽¹⁾	6 598
Actifs courants	7 224
Actifs non courants	198
Trésorerie	4 531
Total actif	19 585
Passif	
Provision retraite	-
Passifs courants	7 867
Passifs non courants	1 416
Intérêts minoritaires	1 035
Juste valeur des actifs nets acquis	9 267
Goodwill	50 193
Valeur d'acquisition⁽²⁾	59 460
dont paiements de l'exercice 2008	52 461
dont paiements différés	6 999

(1) Dont Forward Research, Monroe Mendelsohn, Alfacom, Livra et B-Thinking.
(2) Dont frais d'acquisition pour 1 million d'euros.

Les acquisitions de sociétés et d'activités consolidées, nettes de la trésorerie acquise qui figurent dans le tableau des flux de trésorerie consolidés se résument au 31 décembre 2008 de la manière suivante :

En milliers d'euros	2008
Prix décaissé pour les nouvelles acquisitions de l'exercice ⁽¹⁾	(52 461)
Trésorerie acquise/cédée	4 529
Prix décaissé pour les rachats d'intérêts minoritaires ⁽²⁾	(14 595)
Prix décaissé pour les acquisitions des exercices précédents ⁽³⁾	(6 240)
Acquisitions de sociétés et d'activité consolidées, nettes de la trésorerie acquise	(68 766)

- (1) Forward Research, Monroe Mendelsohn, Alfacom, Statsystem, Livra et B-Thinking.
- (2) Ipsos Asia, Ipsos China, Tambor, Ipsos Interactive Services Worldwide et autres achats individuellement inférieurs à 1 million d'euros.
- (3) MORI, Camelford Graham, JSR et autres paiements individuellement inférieurs à 1 million d'euros.

2.3 Opérations réalisées sur l'exercice 2007

Aucune des acquisitions intervenues sur l'exercice 2007 n'a été jugée significative car n'impactant pas le total du bilan, du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe de plus de 10 %. Les données combinées n'étaient pas présentées.

Les mouvements de périmètre de l'exercice 2007 sont résumés dans le tableau ci-après :

Nom de l'entité concernée	Nature de l'opération	Variation du % de détention	Date d'entrée / sortie du périmètre	Pays de réalisation
KMG Research	Acquisition	51,00 %	1 janvier 2007	Turquie
Eureka Strategic Research	Acquisition	100,00 %	15 juin 2007	Australie
Markinor, Oakleigh Investments	Acquisition	70,00 %	31 juillet 2007	Afrique du Sud
ResearchPartner	Acquisition	100,00 %	1 octobre 2007	Norvège
Indica Research, Market Tracs, IPC Research	Acquisition	75,00 %	1 octobre 2007	Inde
Ipsos Tambor ⁽¹⁾	Achat d'intérêts minoritaires	40,00 %	1 octobre 2007	République tchèque
Ipsos Jordan	Achat d'intérêts minoritaires	25,00 %	-	Jordanie
Ipsos Guatemala	Achat d'intérêts minoritaires	30,00 %	-	Guatemala
Ipsos Costa Rica	Achat d'intérêts minoritaires	30,00 %	-	Costa Rica
Ipsos Sweden AB	Achat d'intérêts minoritaires	24,80 %	-	Suède
Ipsos Opinion Brazil	Achat d'intérêts minoritaires	20,00 %	-	Brésil
Ipsos Health	Achat d'intérêts minoritaires	50,00 %	-	Royaume-Uni
Ipsos Operations US	Création	100,00 %	-	États-Unis
Ipsos Interactive Services US	Création	100,00 %	-	États-Unis
Ipsos Operations Canada	Création	100,00 %	-	Canada
Ipsos Interactive Services Canada	Création	100,00 %	-	Canada
Ipsos Interactive Services Ltd	Cession	(7,50 %)	-	Royaume-Uni/Roumanie
Ipsos China	Cession	(4,40 %)	-	Chine
Novaction Mexico	Liquidation	(100,00 %)	-	Mexique
Metrica Mexico	Liquidation	(100,00 %)	-	Mexique
Ipsos Insight (France) ⁽²⁾	Fusion dans Ipsos Novaction (France)	-	1 juillet 2007	France
Ipsos Shifrin	Fusion dans Ipsos Insight (US)	-	1 janvier 2007	États-Unis
Ipsos Search Marketing	Fusion dans Ipsos Chile	-	1 avril 2007	Chili
Ipsos Facts AB	Fusion dans Ipsos Sweden AB	-	1 octobre 2007	Suède

(1) Achat complémentaire de 40 % dans Ipsos Tambor, le pourcentage de détention du Groupe passant de 26 % à 66 % sur l'exercice 2007. Ipsos Tambor, auparavant consolidée par mise en équivalence, est consolidé par intégration globale à partir du 1^{er} octobre 2007, date de prise de contrôle exclusif de la Société.

(2) Ipsos Novaction (France) devient Ipsos Marketing (France) à partir du 1^{er} janvier 2008.

2.4 Regroupement d'entreprises en 2007

Les acquisitions de l'exercice 2007 (KMG Research, Eureka Strategic Research, Markinor, ResearchPartner, Indica Research, Ipsos Tambor) ont contribué à hauteur de 19,1 millions d'euros au chiffre d'affaires et 2,8 millions d'euros à la marge opérationnelle du Groupe au 31 décembre 2007. La consolidation de ces acquisitions au 1^{er} janvier 2007 aurait contribué respectivement pour 32,5 millions d'euros et 3,6 millions d'euros au chiffre d'affaires et à la marge opérationnelle du Groupe.

L'impact de ces acquisitions sur la situation financière du Groupe est résumé dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	2007
Actif	
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 017
Relations contractuelles avec les clients ⁽¹⁾	2 551
Actifs courants	4 844
Actifs non courants	432
Trésorerie	1 260
Total actif	10 104
Passif	
Provision retraite	(488)
Passifs courants	(4 020)
Passifs non courants	(181)
Intérêts minoritaires	(722)
Juste valeur des actifs nets acquis	4 692
Goodwill	13 465
Valeur d'acquisition⁽²⁾	18 157
Dont paiements de l'exercice 2007	13 176
Dont paiements différés	4 981

(1) Dont KMG Research, Eureka et Markinor.

(2) Dont frais d'acquisition pour 0,7 million d'euros.

Les acquisitions de sociétés et d'activités consolidées, nettes de la trésorerie acquise qui figurent dans le tableau des flux de trésorerie consolidés se résument au 31 décembre 2007 de la manière suivante :

En milliers d'euros	2007
Prix décaissé pour les nouvelles acquisitions de l'exercice ⁽¹⁾	(13 176)
Trésorerie acquise/cédée	1 260
Prix décaissé pour les achats d'intérêts minoritaires ⁽²⁾	(5 000)
Prix décaissé pour les acquisitions des exercices précédents ⁽³⁾	(10 700)
Prix encaissé sur cessions de titres ⁽⁴⁾	215
Acquisition de sociétés et d'activité consolidées, nettes de la trésorerie acquise	(27 401)

- (1) KMG Research, Eureka Strategic Research, Markinor, ResearchPartner, Indica Research et Ipsos Tambor.
 (2) Ipsos Interactive Services Ltd (achat de 36,4 % fin 2006) et autres achats individuellement inférieurs à 1 million d'euros.
 (3) JSR, Apoyo Opinion y Mercado, Camelford Graham, MMI (US) et autres paiements individuellement inférieurs à 1 million d'euros.
 (4) Cession des titres Ipsos China Ltd (4,4 %).

3. Information sectorielle

Le groupe Ipsos est entièrement dédié à une seule activité : les études par enquêtes.

L'organisation opérationnelle du Groupe est basée sur les zones géographiques qui sont découpées en cinq grandes régions : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Asie-Pacifique et le Moyen-Orient. Les zones géographiques constituent donc le premier niveau d'information sectorielle au sens d'IAS14 « information sectorielle ».

Ces zones géographiques sont définies en quatre secteurs : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, et le Reste du monde. Le Moyen-Orient, l'Asie-Pacifique et les frais centraux sont regroupés au sein du même secteur « Reste du monde » car ils représentent individuellement moins de 10 % et globalement moins de 25 % du chiffre d'affaires, du résultat et des actifs du groupe Ipsos.

Les secteurs d'activités constituent le second niveau d'information sectorielle. Compte tenu de la nature des services fournis, l'exposition du Groupe en termes de risque et les attentes en termes de rentabilité sont considérées comme homogènes au sein de ce secteur d'activité.

Les opérations commerciales intersecteurs sont réalisées sur une base de marché, à des termes et conditions similaires à ceux qui seraient proposés à des tierces parties.

Exercice clos le 31 décembre 2008

En milliers d'euros	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Reste du monde	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	475 960	280 422	119 048	103 862	-	979 293
Ventes intersecteurs	11 764	3 485	4 417	7 638	(27 303)	-
Total	487 724	283 907	123 465	111 500	(27 303)	979 293
Marge opérationnelle	42 427	36 040	13 997	5 583	-	98 046
Résultat opérationnel	-	-	-	-	-	95 980
Charges de financement	-	-	-	-	-	(12 258)
Autres charges et produits financiers	-	-	-	-	-	(1 989)
Impôts	-	-	-	-	-	(24 101)
Résultat net	-	-	-	-	-	57 632
Goodwills	226 640	240 978	56 136	68 490	-	592 244
Marques	525	-	-	-	-	525
Panels on-line	1 185	2 582	-	378	-	4 145
Relation-client	5 209	2 567	3 252	1 160	-	12 188
Autres actifs sectoriels	220 803	112 283	62 974	79 904	-	475 963
Participation dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	453
Actifs d'impôts	-	-	-	-	-	19 381
Actif total	-	-	-	-	-	1 104 900
Passifs sectoriels	138 546	49 643	24 685	93 980	-	306 855
Dettes financières	-	-	-	-	-	305 612
Passifs d'impôts	-	-	-	-	-	42 562
Capitaux propres	-	-	-	-	-	449 872
Passif total	-	-	-	-	-	1 104 900
Investissements	(8 544)	(3 235)	(2 293)	(4 701)	-	(18 773)
Dotations aux amortissements	7 521	3 275	1 209	2 425	-	14 429

Exercice clos le 31 décembre 2007

En milliers d'euros	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Reste du monde	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	449 149	285 244	101 110	91 715	-	927 218
Ventes intersecteurs	9 934	2 282	3 568	6 103	(21 887)	-
Total	459 083	287 526	104 678	97 818	(21 887)	927 218
Marge opérationnelle						
	39 111	35 571	12 016	3 909	-	90 607
Résultat opérationnel	-	-	-	-	-	87 326
Charges de financement	-	-	-	-	-	(11 344)
Autres charges et produits financiers	-	-	-	-	-	(440)
Impôts	-	-	-	-	-	(23 390)
Résultat net	-	-	-	-	-	52 152
Goodwills	242 442	222 408	40 472	59 525	-	564 847
Marques	682	-	-	-	-	682
Panels on-line	1 084	3 038	-	196	-	4 318
Relations-client	7 374	965	-	423	-	8 762
Autres actifs sectoriels	219 749	113 465	54 265	68 286	-	455 765
Participation dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	262
Actifs d'impôts	-	-	-	-	-	12 679
Actif total	-	-	-	-	-	1 047 315
Passifs sectoriels	138 095	49 303	20 296	88 535	-	296 229
Dettes financières	-	-	-	-	-	243 728
Passifs d'impôts	-	-	-	-	-	39 672
Capitaux propres	-	-	-	-	-	467 686
Passif total	-	-	-	-	-	1 047 315
Investissements	(6 202)	(5 570)	(653)	(3 890)	-	(16 315)
Dotations aux amortissements	7 682	3 141	878	1 515	-	13 216

4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Coûts directs

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Masse salariale des enquêteurs	(96 060)	(100 598)
Autres coûts directs	(280 764)	(265 098)
Total	(376 824)	(365 696)

4.2 Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions

Les dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions pour respectivement 1 million d'euros et 0,8 million d'euros au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 correspondent aux amortissements des relations contractuelles avec les clients.

4.3 Autres charges et produits non courants

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Honoraires liés au litige avec Arbitron	(1 370)	(612)
Put option WPP (montant net des frais encourus)	891	-
Frais d'acquisitions non abouties	(371)	(132)
Régularisation de taxes locales (Brésil)	-	(1 860)
Régularisation de taxe professionnelle (France)	(305)	-
Total	(1 155)	(2 604)

4.4 Charges et produits financiers

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Charges d'intérêts sur emprunts et découverts bancaires	(14 405)	(14 436)
Variation de la juste valeur des dérivés	20	1 271
Produits d'intérêts de la trésorerie	2 127	1 821
Charges de financement	(12 258)	(11 344)
Pertes et gains de change	(2 084)	(1 743)
Plus-value de cession sur titres – 7,5 % d'Ipsos Interactive Services Ltd	-	1 516
Plus-value de cession sur titres – 4,4 % d'Ipsos China Ltd	-	(116)
Coût financier net lié à l'actualisation des provisions pour retraites MORI	211	(56)
Autres	(116)	(41)
Autres charges et produits financiers	(1 989)	(440)
Total charges et produits financiers nets	(14 247)	(11 784)

4.5. Impôts courants et différés

En France, Ipsos SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale en vertu d'une adhésion, pour une durée de cinq exercices, en date du 30 octobre 1997, qui a été reconduite depuis. Ce périmètre d'intégration fiscale regroupe les sociétés suivantes :

- société « tête de groupe fiscal » : Ipsos SA,
- filiales intégrées fiscalement : Ipsos Médias, Ipsos Public Affairs, Ipsos France, Ipsos Loyalty, IMS SA, Sysprint, Ipsos ASI, Ipsos Music, Ipsos Marketing, Ipsos Observer et Ipsos Access Panels Holding.

Ainsi le résultat d'ensemble des sociétés incluses dans ce périmètre fiscal fait l'objet d'une imposition unique concernant l'impôt sur les sociétés.

Par ailleurs, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale en Allemagne, en Espagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada et en Italie.

4.5.1 Charge d'impôts courants et différés

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Impôts courants	(13 409)	(17 236)
Impôts différés	(10 692)	(6 154)
Impôts sur les résultats	(24 101)	(23 390)

4.5.2 Rapprochement entre le taux légal d'impôt en France et le taux d'impôt effectif du Groupe

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif constaté est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant impôt	81 733	75 542
Déduction de la quote-part dans les résultats des entreprises associées	(64)	(93)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	81 670	75 449
Taux légal d'imposition applicable aux sociétés françaises	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(28 119)	(25 977)
Impact des différences de taux d'imposition et contributions spécifiques	2 617	2 565
Différences permanentes	142	(445)
Utilisation de pertes fiscales non préalablement activées	597	1 068
Effet des pertes fiscales de l'exercice non activées	(106)	(805)
Autres	768	205
Impôt total comptabilisé	(24 101)	(23 390)
Taux d'impôt effectif	29,5 %	31,0 %

4.5.3 Ventilation du solde net des impôts différés

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Impôts différés sur :		
Méthode de reconnaissance des revenus	(7 247)	(6 378)
Provisions	(392)	(776)
Différences de change	(85)	4
Goodwill	(23 975)	(19 405)
Immobilisations	194	697
Provisions pour retraite	1 375	2 284
Charges à payer au personnel	1 471	910
Déficits fiscaux ⁽¹⁾	2 962	1 041
Autres éléments	64	(336)
Solde net des impôts différés actifs et passifs	(25 633)	(21 960)
Impôts différés actifs	9 628	8 427
Impôts différés passifs	(35 261)	(30 387)
Solde net des impôts différés⁽²⁾	(25 633)	(21 960)

(1) Les impôts différés reconnus sur les déficits reportables concernent uniquement des déficits indéfiniment reportables sur des sociétés pour lesquelles des projections démontrent que leur récupération sera réalisée entre un an et cinq ans.

(2) L'augmentation du solde net des impôts différés actifs et passifs entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 qui s'élève à 3,8 millions d'euros s'explique par la charge d'impôts différés de l'exercice pour 10,7 millions d'euros, les produits d'impôts différés sur les investissements nets à l'étranger pour (6,4) millions d'euros comptabilisés en capitaux propres, les variations négatives de change pour (0,3) million d'euros et les variations de périmètre et autres reclassements pour (0,2) million d'euros.

Au 31 décembre 2008, les actifs d'impôts différés sur les déficits reportables non reconnus par le Groupe se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Déficit reportables entre 1 et 5 ans	553	704
Déficit reportables supérieurs à 5 ans	848	1 766
Déficit reportables indéfiniment	1 783	2 357
Actifs d'impôts non reconnus sur déficits reportables	3 184	4 827

4.6 Résultat par action

4.6.1 Résultat net par action

Deux types de résultat par action sont présentés au compte de résultat : le résultat de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu découle des calculs suivants :

	31/12/2008	31/12/2007
Nombre moyen pondéré d'actions		
Solde à l'ouverture de l'exercice	34 178 345	34 015 523
Réduction de capital	(380 848)	
Levée d'options	32 408	110 814
Actions propres ⁽¹⁾	(1 663 718)	(2 041 718)
Nombre d'actions servant au calcul du résultat par action de base	32 166 188	32 084 618
Nombre d'actions supplémentaires à créer au titre des instruments dilutifs	300 417	655 807
Nombre d'actions servant au calcul du résultat par action dilué	32 466 605	32 740 426
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	51 483	46 476
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	1,60	1,45
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	1,59	1,42

(1) Dont principalement le solde des actions propres achetées à terme par Ipsos et déjà payées en couverture des options d'achat d'actions attribuées le 9 juillet 2002 dans le cadre de l'opération Ipsos Partnership Fund.

4.6.2 Résultat net ajusté par action

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net ajusté		
Résultat net part du Groupe	51 483	46 476
Éléments exclus :		
Charges de personnel – rémunération en actions	4 790	3 728
Amortissement des incorporels liés aux acquisitions	975	770
Autres charges et produits non courants	1 155	2 604
Impôts différés sur amortissement du goodwill	2 635	3 275
Résultat net ajusté	61 038	56 853
Nombre moyen d'actions	32 166 188	32 084 618
Nombre moyen d'actions dilué	32 466 605	32 740 426
Résultat net ajusté part du Groupe par action de base (en euros)	1,90	1,77
Résultat net ajusté part du Groupe par action dilué (en euros)	1,88	1,74

4.7 Dividendes payés et proposés

La Société a pour politique de payer les dividendes au titre d'un exercice en totalité en juillet de l'année suivante. Les montants par action payés et proposés sont les suivants :

Au titre de l'exercice	Dividende net par action (en €)	Réfaction par action (en €) de 40 %	Revenu réel par action (en €)
2008 ⁽¹⁾	0,50	0,20	0,70
2007	0,40	0,16	0,56
2006	0,28	0,11	0,39

(1) Distribution proposée à l'Assemblée générale annuelle du 29 avril 2009 pour un montant total de 16 886 770 euros. Le dividende sera mis en paiement le 3 juillet 2009.

5. Notes sur le bilan

5.1 Goodwills

5.1.1 Tests de valeur des goodwills

Les tests de valeur des goodwills sont réalisés au niveau des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) qui sont les sept régions ou sous-régions suivantes : Europe continentale, Royaume-Uni, Europe centrale et de l'Est, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie-Pacifique et Moyen-Orient.

La valeur d'utilité des UGT est déterminée selon la méthode des DCF (*discounted cash-flows*) en utilisant :

- les projections à quatre ans des flux de trésorerie après impôts, établies à partir du budget 2009 – approuvé par le Conseil d'administration – et des *business plan* de ces UGT sur la période explicite 2009-2012 en excluant les opérations de croissance externe,

- au-delà de ces quatre années, la valeur terminale des flux de trésorerie est obtenue en appliquant sur le flux normatif de fin de période explicite un taux de croissance long terme. Ce taux de croissance long terme est estimé pour chaque zone géographique. Ce dernier reste en deçà du taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité du Groupe,

- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôt déterminé pour chaque UGT.

Au 31 décembre 2008, sur la base des évaluations internes réalisées, la Direction d'Ipsos a conclu que la valeur recouvrable des goodwills allouée à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie excédait leur valeur comptable.

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de valeur des goodwills alloués à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie s'établissent comme suit :

Unités génératrices de trésorerie	2008				2007			
	Valeur brute des goodwills	Taux de croissance sur la période 2009-2012	Taux de croissance à l'infini au-delà de 2012	Taux d'actualisation après impôt	Valeur brute des goodwills	Taux de croissance sur la période 2008-2011	Taux de croissance à l'infini au-delà de 2011	Taux d'actualisation après impôt
Europe continentale	89 894	2,5 %	2,0 %	9,1 %	91 824	3,0 %	2,0 %	8,1 %
Royaume-Uni	97 638	2,0 %	2,0 %	10,9 %	123 614	4,0 %	2,0 %	9,4 %
Europe centrale et de l'Est	39 108	6,0 %	3,0 %	13,3 %	27 004	6,0 %	3,0 %	13,3 %
Amérique latine	56 136	9,0 %	3,0 %	14,0 %	40 472	10,0 %	3,0 %	14,3 %
Amérique du Nord	240 978	2,0 %	2,0 %	9,2 %	222 408	3,0 %	3,0 %	8,0 %
Asie-Pacifique	66 960	7,0 %	3,0 %	9,6 %	58 089	8,0 %	3,0 %	9,5 %
Moyen-Orient	1 530	10,0 %	3,0 %	11,8 %	1 436	10,0 %	3,0 %	10,5 %
Total	592 244				564 847			

Sensibilité des valeurs d'utilité des goodwills au taux de croissance

En appliquant une méthode de valorisation basée sur les *discounted cash-flows*, la valeur d'utilité globale des goodwills

diminue de 3,7 % (31,5 millions d'euros) passant de 872,3 millions d'euros à 840,8 millions d'euros si le taux de croissance sur la période 2009-2012 et au-delà diminue de 10 %.

5.1.2 Mouvements de l'exercice 2008

En milliers d'euros	01/01/2008	Augmentations	Diminutions	Variation des engagements de rachat de titres de minoritaires	Variation de change	Autres mouvements	31/12/2008
Goodwills	564 847	64 733	-	2 821	(40 297)	140	592 244

5.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	01/01/2008	Augmentations	Diminutions	Variation de change	Variation de périmètre et autres mouvements	31/12/2008
Marques	682	-	-	(157)		525
Panels on-line	7 644	1 782		(1 604)		7 822
Panels off-line	5 461	162		6	(3)	5 626
Relations contractuelles avec les clients	10 177			(2 609)	6 598	14 166
Autres immobilisations incorporelles	38 452	5 901	(616)	(917)	69	42 889
Valeur brute	62 416	7 845	(616)	(5 281)	6 664	71 028
Marques						
Panels on-line	(3 326)	(1 196)		846	(1)	(3 677)
Panels off-line	(4 098)	(98)		2		(4 194)
Relations contractuelles avec les clients	(1 415)	(975)		411	1	(1 978)
Autres immobilisations incorporelles	(24 836)	(3 960)	583	461	(212)	(27 964)
Amortissement et dépréciation	(33 675)	(6 229)	583	1 720	(212)	(37 813)
Valeur nette	28 741	1 616	(33)	(3 561)	6 452	33 215

5.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	01/01/2008	Augmentations	Diminutions	Variation de change	Variation de périmètre et autres mouvements	31/12/2008
Constructions et terrains	2 040			628		2 668
Autres immobilisations corporelles	88 864	10 928	(4 244)	(8 163)	3 532	90 917
Valeur brute	90 904	10 928	(4 244)	(7 535)	3 532	93 585
Constructions et terrains	-	(33)		(39)	(102)	(174)
Autres immobilisations corporelles	(65 615)	(8 167)	4 022	6 413	(2 251)	(65 598)
Amortissement et dépréciation	(65 615)	(8 200)	4 022	6 374	(2 353)	(65 772)
Valeur nette	25 289	2 728	(222)	(1 161)	1 179	27 813

La valeur nette des immobilisations liées aux contrats de location financement s'élève à 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 1,5 million d'euros au 31 décembre 2007.

5.4 Participation dans les entreprises associées

La variation du poste au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Valeur brute à l'ouverture	262	6 651
Quote-part de résultat	64	93
Dividendes distribués	(56)	(58)
Variation des engagements de rachat de titres de minoritaires	-	-
Variation de périmètre	183	(6 424)
Valeur brute à la clôture	453	262
Contribution aux capitaux propres (résultat inclus)	97	89

Les principaux éléments du bilan et du compte de résultat des entreprises associées sont les suivants au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 :

En milliers d'euros	31/12/2008		31/12/2007	
	Espace TV	Total	Espace TV	Total
Actifs courants	876	876	699	699
Actifs non courants	780	780	804	804
Total actifs	1 656	1 656	1 503	1 503
Passifs courants	675	675	549	549
Passifs non courants	-	-	-	-
Total passifs	675	675	549	549
Actifs nets	981	981	954	954

En milliers d'euros	31/12/2008		31/12/2007	
	Espace TV	Total	Tambor	Espace TV
Chiffre d'affaires	2 793	2 793	4 721	2 675
Résultat d'exploitation	170	170	238	106
Résultat net	227	227	173	173
Pourcentage de détention	28 %		26 %	28 %
Quote-part de résultat dans les entreprises associées ⁽¹⁾	64	64	45	48

(1) Quote-part de résultat dans Tambor du 01/01/2007 au 30/09/2007.

5.5 Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros	01/01/2008	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre, reclassements et écart de change	31/12/2008
Prêts	399	27	(369)	(3)	54
Autres actifs financiers	2 750	444	(239)	3	2 958
Valeur brute	3 149	471	(608)	-	3 012
Provision sur prêts	(271)	-	258	(5)	(18)
Dépréciation des autres actifs financiers	(16)	-	-	(10)	(26)
Dépréciations	(287)	-	258	(15)	(44)
Valeur nette	2 862	471	(350)	(15)	2 968

5.6 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Valeur brute	304 552	293 524
Dépréciation	(4 376)	(4 115)
Valeur nette	300 176	289 409

En 2008, la dotation aux provisions pour dépréciation des clients s'élève à 1,2 million d'euros et la reprise de provision pour dépréciation des clients à 1,0 million d'euros.

En 2007, la dotation aux provisions pour dépréciation des clients s'élevait à 1,0 million d'euros et la reprise de provision pour dépréciation des clients à 0,9 million d'euros.

5.7 Autres actifs courants

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Avances et acomptes versés	1 311	1 207
Créances sociales	2 419	1 573
Créances fiscales	11 367	13 984
Charges constatées d'avance	15 634	18 419
Autres créances et autres actifs courants	4 595	3 973
Total	35 326	39 156

Tous les autres actifs courants ont une échéance inférieure à 1 an.

5.8 Capital émis et réserves

Au 31 décembre 2008, le capital social d'Ipsos SA s'élève à 8 443 385 euros, se décomposant en 33 773 540 actions d'une valeur nominale de 0,25 euro.

Le nombre d'actions composant le capital social et le portefeuille d'actions propres a évolué comme suit au cours de l'exercice 2008 :

Nombre d'actions (valeur nominale 0,25 euro)	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Au 31 décembre 2007	34 178 345	(1 807 525)	32 370 820
Levée d'options	52 212	-	52 212
Actions propres :			
Annulation dans le cadre du programme de rachat d'actions	(457 017)	-	(457 017)
Transfert (levées d'option d'achat d'actions)	-	169 560	169 560
Transfert (livraison du plan d'attribution gratuite d'actions d'avril 2006)	-	134 228	134 228
Mouvements dans le cadre du contrat de liquidité	-	21 754	21 754
Au 31 décembre 2008	33 773 540	(1 481 983)	32 291 557

Le capital d'Ipsos SA est composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro. Après deux ans de détention au nominatif, elles bénéficient d'un droit de vote double.

La société a mis en place plusieurs plans d'options dont les caractéristiques sont décrites dans la note 6.4.

Les actions propres détenues en portefeuille à la clôture, y compris celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité, sont portées en déduction des capitaux propres. Ces titres d'autocontrôle ne donnent pas le droit à dividende.

5.9 Endettement financier net

5.9.1 Analyse de l'endettement financier net par échéance

L'endettement financier net, après déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2008				31/12/2007			
	Total	Echéance			Total	Echéance		
		Inférieur à un an	Entre un et cinq ans	Supérieur à cinq ans		Inférieur à un an	Entre un et cinq ans	Supérieur à cinq ans
Emprunt obligataire ⁽¹⁾⁽²⁾	45 931	9 182	36 749	-	52 085	8 683	34 732	8 670
Emprunts auprès des établissements de crédit	255 678	156 919	98 759	-	180 888	25 637	155 251	-
Dettes relatives aux contrats financements	2 004	696	1 308	-	1 481	402	1 079	-
Autres dettes financières	320	248	72	-	620	620	-	-
Intérêts courus sur dettes financières	635	635	-	-	1 799	1 799	-	-
Concours bancaires courants	1 044	1 044	-	-	6 855	6 855	-	-
Emprunts et autres passifs financiers (a)	305 612	168 724	136 888	-	243 728	43 996	191 062	8 670
Instruments financiers dérivés	920	920	-	-	900	900	-	-
Placements à court terme dans des instruments monétaires	2 125	2 125	-	-	462	462	-	-
Disponibilités	90 279	90 279	-	-	82 708	82 708	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie (b)	93 324	93 324	-	-	84 070	84 070	-	-
Endettement net (a-b)	212 288	75 400	136 888	-	159 645	(40 087)	191 062	8 670

(1) En mai 2003, une émission obligataire à dix ans d'un montant initial de 90 millions de dollars et un taux fixe de 5,88 % a été réalisée et placée sur le marché privé auprès des compagnies d'assurance américaines. Des *swaps* de taux d'intérêt de même échéance ont été mis en place afin de couvrir partiellement les échéances bisannuelles de paiement des intérêts. Compte tenu des conditions posées par IAS 39, ceux-ci n'ont pas été classés en instruments de couverture et leur juste valeur est passée en résultat dans les charges de financement. La juste valeur de l'emprunt obligataire est indiquée dans la note 6.3 « Instruments financiers ».

(2) Au 31 décembre 2008, les encours de *swaps* de taux étaient de 30,8 millions de dollars US (valeur de marché = +1,6 million de dollars US, soit +1,2 million d'euros) et 40,1 millions d'euros (valeur de marché = -0,2 million d'euros). La variation positive de juste valeur des *swaps* de l'exercice a été comptabilisée en résultat financier de la période pour 0,02 million d'euros.

5.9.2 Analyse de l'emprunt obligataire et des emprunts auprès des établissements de crédits (avant prise en compte des swaps)

En milliers d'euros	Solde au 31/12/2008			Solde au 31/12/2007		
	Taux fixe	Taux variable		Taux fixe	Taux variable	
En dollars américains (USD)	170 116	45 943	124 173	79 097	52 085	27 012
En euros (EUR)	91 851	12	91 839	119 587	161	119 426
En dollars canadiens (CAD)	4 118		4 118	-	-	-
En livres anglaises (GBP)	16 277		16 277	24 114	-	24 114
En yens (JPY)	19 219	1 388	17 831	10 111	727	9 384
Autres	28	28	-	63	63	-
Total	301 609	47 371	254 238	232 973	53 036	179 937

5.10 Provisions courantes et non courantes

En milliers d'euros	Montant au 01/01/2008	Dotations	Reprises		Variation de périmètre et autres reclassements	Variation de change	Montant au 31/12/2008
			de provisions utilisées	de provisions non utilisées			
Provisions pour litiges et autres risques	1 800	857	(447)	(47)	(16)	(154)	1 993
Provisions pour autres charges	485	-	(57)	-	-	(2)	426
Total	2 285	857	(504)	(47)	(16)	(156)	2 419
Dont provisions courantes	1 858	-	-	-	-	-	2 037
Dont provisions non courantes	427	857	(504)	(47)	(16)	(156)	382

Les provisions pour autres charges comprennent les engagements des loyers sur des m² inoccupés ou pour des loyers supérieurs à la valeur de marché. Ces engagements ont été constatés à l'occasion de l'acquisition de nos filiales en Allemagne et Corée lors de l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs et passifs respectifs.

5.11 Engagements de retraite et assimilés

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraites qui sont versés annuellement aux retraités, ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les principaux pays concernés sont la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon.

5.11.1 Hypothèses actuarielles

Les taux utilisés en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne au cours des deux derniers exercices pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivants :

	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation		
France	5,75 %	5,50 %
Allemagne	5,75 %	5,50 %
Royaume-Uni	6,40 %	5,60 %
Italie	5,75 %	5,50 %
Taux de turnover		
Toutes filiales	déterminé individuellement par pays	
Taux de revalorisation de salaires		
Toutes filiales	2 % à 3 % par an (suivant les pays)	

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

5.11.2 Comparaison de la valeur des engagements avec les provisions constituées

En milliers d'euros	31/12/2008			
	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total
Valeur actualisée de l'obligation	(1 899)	(6 385)	(6 758)	(15 043)
Juste valeur des actifs financiers	-	6 712	389	7 100
Surplus ou (Déficit)	(1 899)	326	(6 370)	(7 942)
Ecarts actuariels non comptabilisés	(36)	(326)	35	(327)
Actifs (Provisions) nets reconnus au bilan	(1 935)	-	(6 335)	(8 269)

5.11.3 Variation des engagements au cours de l'exercice

En milliers d'euros	2008			
	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total
Dettes actuarielles à l'ouverture	1 796	11 543	8 152	21 491
Droit supplémentaire acquis	153	-	810	963
Intérêt sur la dette actuarielle	98	537	67	702
Modification de régime	-	-	(35)	(35)
Pertes et gains actuariels	(148)	(1 510)	357	(1 302)
Prestations payées	-	(1 975)	(2 951)	(4 926)
Dotations employeurs	-	-	-	-
Ecarts de change	-	(2 210)	360	(1 850)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Dettes actuarielles à la clôture	1 899	6 385	6 758	15 043
Couverture financière	(1 899)	(6 385)	(6 758)	(15 043)
Juste valeur des actifs financiers	-	6 712	389	7 100
Pertes et gains actuariels à amortir	(364)	(326)	35	(655)
Modification de régime à amortir	328	-	-	328
Provision	(1 935)	-	(6 335)	(8 269)

5.11.4 Charges comptabilisées sur l'exercice

Ces charges font partie intégrante des charges de personnel du Groupe. Elles sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

En milliers d'euros	2008			Total
	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	
Droit supplémentaire acquis	(153)	-	(1 187)	(1 340)
Intérêt sur la dette actuarielle	(98)	(537)	(67)	(702)
Amortissement coût des services passés	(16)	-	-	(16)
Amortissement des pertes et gains actuariels	49	749	229	1 027
Prestations versées	-	-	441	441
Total	(218)	211	(584)	(590)

5.12 Autres passifs courants et non courants

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an	Total
Prix et compléments de prix ⁽¹⁾	11 655	4 075	15 730	4 887	3 857	8 744
Rachat d'intérêts minoritaires ⁽¹⁾	9 299	43 081	52 380	11 538	39 077	50 615
Clients avances et acomptes	657	-	657	1 447	-	1 447
Autres dettes fiscales et sociales	68 585	-	68 585	69 035	-	69 035
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	27 555	-	27 555	30 046	-	30 046
Autres dettes et autres passifs	1 262	1 407	2 669	1 775	832	2 607
Total	119 013	48 563	167 576	118 728	43 766	162 494

(1) Voir commentaires dans la note 6.5.3 « Engagements liés aux acquisitions ».

(2) Il s'agit principalement des études clients dont la facturation excède le chiffre d'affaires reconnu selon la méthode de l'avancement.

6. Flux de trésorerie et informations complémentaires

6.1 Flux de trésorerie

6.1.1 Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Diminution (Augmentation) des créances clients	(23 727)	(25 175)
Augmentation (Diminution) des dettes fournisseurs	17 154	(7 396)
Variation des autres créances et autres dettes	(3 967)	22 999
Variation du besoin en fonds de roulement	(10 540)	(9 572)

6.1.2 Flux de trésorerie liés aux investissements

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(7 845)	(8 258)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(10 928)	(8 057)
Total acquisitions de la période	(18 773)	(16 315)
Décalage de décaissement	(431)	415
Investissements incorporels et corporels décaissés	(19 204)	(15 900)

6.2 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Cependant, les couvertures de taux des emprunts, ne remplissant pas les conditions posées par la norme IAS 39, ne sont pas comptabilisées comme des instruments de couverture.

6.2.1 Exposition au risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à long terme du Groupe. La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable.

Couverture du risque de taux d'intérêt

En milliers d'euros	Jj à un an		Un an à cinq ans		Au-delà		Total	
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Passifs financiers	9 424	156 677	37 947	97 561	-	-	47 371	254 238
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(92 404)	-	-	-	-	-	(92 404)
Position nette avant gestion	9 424	64 273	37 947	97 561	-	-	47 371	161 834
Produits dérivés ⁽¹⁾	4 950	(4 950)	12 969	(12 969)	-	-	17 919	(919)
Position nette après gestion	14 374	59 323	50 916	84 592	-	-	65 290	143 915

(1) Swaps et tunnels couvrant l'emprunt obligataire à taux fixe d'un montant initial de 90 millions de dollars et le crédit syndiqué à taux variable de 210 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, sur 301,6 millions d'euros d'emprunts auprès d'établissements de crédit (y compris l'émission d'emprunt obligataire de mai 2003), environ 78,4 % étaient contractés à taux variable (après prise en compte des *swaps* et des tunnels). Une hausse de 1 % des taux à court terme aurait un impact négatif d'environ 2,4 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe, soit une augmentation de 19,3 % des charges de financement de l'exercice 2008.

6.2.2 Exposition au risque de change

Le Groupe est implanté, à travers des filiales consolidées, dans 63 pays et réalise des travaux dans plus de 100 pays. Ipsos comptabilise les conditions financières et le résultat de ses activités dans la monnaie locale correspondante et les convertit ensuite en euro aux taux de change applicables de sorte que ces résultats puissent être inclus dans les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe est peu exposé au risque de change transactionnel dans la mesure où ses filiales facturent presque toujours dans leur monnaie locale et que leurs coûts opérationnels sont également dans la monnaie locale. Le Groupe ne recourt donc pas habituellement à des accords de couverture.

Le risque de change transactionnel du groupe Ipsos se limite essentiellement aux redevances de marque et prestations de services et d'assistance technique facturées par Ipsos SA ou Ipsos group GIE aux filiales, en monnaie locale.

Concernant les besoins de financement des filiales, ils sont assurés autant que possible par le Groupe, dans la devise fonctionnelle de la filiale. Environ 70 % de la dette est libellée dans d'autres monnaies que l'euro.

Couverture du risque de change

Les emprunts en devise étrangère d'Ipsos SA sont généralement couverts par des actifs de la même devise. Les pertes de change sur les investissements nets à l'étranger, comptabilisées en capitaux propres conformément à IAS 21 et IAS 39, s'élèvent à 23,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la position nette active au 31 décembre 2008 (créances clients nettes des dettes fournisseurs en devise et comptes bancaires) des entités supportant les principaux risques de change : Ipsos SA, Ipsos group GIE et Ipsos Holding Belgium. Il présente le risque de change transactionnel pouvant se traduire par des gains ou pertes de change comptabilisés dans le résultat financier :

En milliers d'euros	USD	CAD	GBP
Actifs financiers	5 029	78	6 348
Passifs financiers	(1 397)	(63)	(290)
Position nette avant gestion	3 632	15	6 058
Produits dérivés	-	-	-
Position nette après gestion	3 632	15	6 058

Une baisse de 1 % de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar américain, du dollar canadien, de la livre sterling et du yen, entraînerait un gain de change de 0,1 million d'euros en résultat financier.

Sensibilité du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle aux variations de change

L'impact d'une baisse de 1 % du cours de l'euro par rapport au dollar US, au dollar canadien et à la livre sterling serait (impact favorable) :

- de +4,8 millions sur le revenu consolidé 2008,
- de +0,5 million sur la marge opérationnelle 2008.

6.2.3 Exposition au risque de contrepartie client

Le Groupe analyse ses créances clients en se focalisant notamment sur l'amélioration de ses délais de recouvrement, dans le cadre de la gestion de son besoin en fonds de roulement renforcée par le programme *Max Cash*.

Les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme la situation du client et les retards de paiement. Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur une base statistique.

Le tableau ci-dessous détaille l'antériorité des créances clients au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 :

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

Créances clients nettes	Créances non échues	Total	Créances échues				Dépréciation
			De moins de 1 mois	Entre 1 mois et 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	De plus de 6 mois	
300 176	214 977	85 199	47 125	26 082	9 455	6 913	(4 376)

Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

Créances clients nettes	Créances non échues	Total	Créances échues				Dépréciation
			De moins de 1 mois	Entre 1 mois et 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	De plus de 6 mois	
289 409	203 965	85 444	51 136	26 457	4 923	7 043	(4 115)

Le Groupe sert un grand nombre de clients dans des secteurs d'activités variés. Les plus importants sont des groupes internationaux. Le client le plus significatif représente moins de 10 % du chiffre d'affaires, aucun autre client ne dépasse 2 % du chiffre d'affaires du Groupe (plus de 5 000 clients au total). La solvabilité des clients internationaux et la grande dispersion des autres limitent le risque de crédit.

6.2.4. Exposition au risque de contrepartie bancaire

Le Groupe a défini une politique de sélection des banques autorisées comme contrepartie pour l'ensemble des filiales. Cette politique rend obligatoire les dépôts de liquidités auprès des banques autorisées. Par ailleurs, les banques autorisées ne sont que des banques de premier plan, limitant le risque de contrepartie.

6.2.5 Exposition au risque de liquidité

Le financement du Groupe est assuré par le recours aux marchés de capitaux principalement d'Ipsos SA sous la forme :

- de ressources à long terme (emprunt obligataire USPP à 10 ans de 90 millions de dollars, dont le solde brut s'élève à 64,3 millions de dollars (46,2 millions d'euros) au 31 décembre 2008),
- de dettes bancaires à moyen et long termes (lignes de crédits syndiqués initialement à cinq et sept ans et prêts bilatéraux pour un montant total brut de 322,7 millions d'euros tirées à hauteur de 254,3 millions d'euros au 31 décembre 2008).

L'objectif du Groupe est de gérer ses financements de sorte que moins de 20 % des emprunts n'arrivent à échéance à moins d'un an.

Afin de prolonger la maturité de sa dette existante, et notamment de la ligne de crédit syndiqué de 140 millions d'euros venant à échéance en novembre 2009, le groupe Ipsos a signé un mandat avec ses banques partenaires, le 6 mars 2009, pour la mise en place d'un nouveau financement structuré de type crédit syndiqué d'un montant de 215 millions d'euros et d'une maturité de 5 ans.

Le Groupe s'est engagé à atteindre certains ratios financiers (tels que endettement net consolidé/Ebitda consolidé (soit la marge opérationnelle augmentée des dotations aux amortissements et provisions), EBIT consolidé (soit la marge opérationnelle) / frais financiers nets consolidés, et endettement net consolidé / capitaux propres consolidés). Les niveaux à respecter pour ces différents ratios financiers sont les suivants :

Ratios financiers	Niveau à respecter
1. Endettement net consolidé / capitaux propres consolidés	< 1
2. Endettement net consolidé / EBITDA consolidé	< 3,5
3. Marge opérationnelle / frais financiers nets consolidés	> 3,75

Au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008, Ipsos remplissait ces engagements.

6.3 Instruments financiers

Les seuls instruments financiers présents à la clôture sont des instruments de taux. Ils ne sont pas qualifiés de couverture et leur juste valeur correspond à leur valeur au bilan.

6.3.1 Echancier des dérivés

En milliers d'euros	31/12/2008				31/12/2007			
	Nominal	-1 an	1 à 5 ans	+5 ans	Nominal	-1 an	1 à 5 ans	+5 ans
Risque de taux								
Swap de taux	31 031	1 100	29 931		30 922	1 100	29 822	-
Tunnels	31 150	3 850	27 300		35 000	3 850	31 150	-

6.3.2 Juste valeur des dérivés

En milliers d'euros	31/12/2008				31/12/2007			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Non courant > 1 an	Courant < 1 an	Non courant > 1 an	Courant < 1 an	Non courant > 1 an	Courant < 1 an	Non courant > 1 an	Courant < 1 an
Risque de taux								
Dérivés non qualifiés de couverture		1 165		245	-	1 035	-	135

6.3.3 Juste valeur des emprunts

Le seul emprunt significatif contracté à taux fixe est l'emprunt obligataire à dix ans de 90 millions de dollars américains souscrit en mai 2003 et remboursable par amortissement linéaire sur les cinq dernières années jusqu'en mai 2013. La juste valeur de cet emprunt au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008 se présente de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunt obligataire d'un montant initial de 90 millions USD (solde de 64,3 millions USD au 31 décembre 2008)	44 004	45 931	52 085	51 427

6.4 Plans d'attributions d'actions

6.4.1 Plans d'options de souscription d'actions

En 1998, le Groupe a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe. Deux tranches ont été allouées, la première le 28 juillet 1998 et la seconde le 10 mai 1999.

Date d'allocation par le CA aux bénéficiaires	10/05/1999
Nombre d'options attribuées initialement par le CA	392 944 2,48 % du capital à la date d'attribution
Nombre de personnes concernées	83
Point de départ d'exercice des options	10/05/2004
Date d'expiration de la période de levée d'options	28/07/2008
Prix de souscription	5,72 euros
Nombre d'options restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2008	3 560
Accordées pendant l'exercice	-
Annulées au cours de l'exercice	-
Exercées au cours de l'exercice	3 560
Expirées au cours de l'exercice	-
Nombre d'options restant en vigueur au 31 décembre 2008	-

En 2000, le Groupe a mis en place un nouveau plan de souscription d'actions au bénéfice de l'ensemble de ses salariés. Trois tranches ont été allouées en 2000, 2001 et 2002.

Date d'allocation par le CA aux bénéficiaires	09/06/2000			08/08/2001		18/12/2002	
Nombre d'options attribuées initialement par le CA	110 436	46 376	143 188	108 592	370 608	37 320	338 680
	1,43 % du capital à la date d'attribution			1,94 % du capital à la date d'attribution		1,34 % du capital à la date d'attribution	
Nombre de personnes concernées	489	263	644	454	1 710	25	170
Point de départ d'exercice des options	10/06/2004	10/06/2003	10/06/2003	08/08/2005	08/08/2004	18/12/2006	18/12/2005
Date d'expiration de la période de levée d'options	09/06/2008	09/06/2008	09/06/2008	08/08/2009	08/08/2009	18/12/2010	18/12/2010
Prix de souscription	30 euros			16,75 euros		14,5 euros	
Nombre d'options restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2008	76 884	15 940	66 412	27 220	75 735	11 010	133 496
Accordées pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Annulées au cours de l'exercice	76 884	15 940	66 412	240	1 646	-	3 763
Exercées au cours de l'exercice	-	-	-	40	6 652	-	23 281
Expirées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options restant en vigueur au 31 décembre 2008	-	-	-	26 940	67 437	11 010	106 452

En 2004, un nouveau plan a été mis en place. Deux tranches ont été allouées en 2004 et 2005 :

Date d'allocation par le CA aux bénéficiaires	02/03/2004		22/04/2005	
Nombre d'options attribuées initialement par le CA	89 200	468 800	64 000	32 000
Nombre de personnes concernées	41	209	10	10
Point de départ d'exercice des options	03/03/2008	02/03/2007	22/04/2009	22/04/2008
Date d'expiration de la période de levée d'options	02/03/2012	02/03/2012	22/04/2013	22/04/2013
Prix de souscription	19,25 euros		20,75 euros	
Nombre d'options restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2008	57 800	267 950	54 000	18 000
Accordées pendant l'exercice	-	-	-	-
Annulées au cours de l'exercice	4 800	20 210	8 000	-
Exercées au cours de l'exercice	2 800	15 879	-	-
Expirées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Nombre d'options restant en vigueur au 31 décembre 2008	50 200	231 861	46 000	18 000

6.4.2 Plans d'options d'achat d'actions

En juillet 2002, un plan d'options d'achat d'actions dans le cadre de l'opération Ipsos Partnership Fund (IPF) a été mis en place avec les caractéristiques suivantes :

Date d'allocation par le CA aux bénéficiaires	09/07/2002
Nombre d'options attribuées initialement par le CA	2 309 280
Nombre de personnes concernées	80
Point de départ d'exercice des options	09/07/2005 et 09/07/2006
Date d'expiration de la période de levée d'options	09/07/2010*
Prix d'achat	17,25 euros
Nombre d'options restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2008	1 225 560
Accordées pendant l'exercice	-
Annulées au cours de l'exercice	-
Exercées au cours de l'exercice	169 560
Expirées au cours de l'exercice	-
Nombre d'options restant en vigueur au 31 décembre 2008	1 056 000

* La date d'expiration du plan du 09/07/2002 a été reportée au 09/07/2010 par l'AG du 29 avril 2008.

6.4.3 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration d'Ipsos, réuni le 26 avril 2006, a procédé à deux plans d'attribution gratuite d'actions pour un total de 158 076 actions de la Société au bénéfice de résidents français et de non-résidents français, mandataires sociaux et salariés du groupe Ipsos. Ces actions ne seront acquises par les bénéficiaires qu'après un délai d'acquisition de deux ans, et à condition que le bénéficiaire soit encore salarié ou mandataire social du groupe Ipsos à cette date. Au terme de cette période, les actions gratuites resteront indisponibles pour les résidents français pendant une nouvelle période de deux ans. Ces deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place avec les caractéristiques suivantes :

Date d'allocation aux bénéficiaires	26/04/2006	
Nombre d'actions gratuites attribuées initialement	158 076 soit 0,47 % du capital	
Nombre de personnes concernées	62	253
Date d'expiration de la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement	26/04/2008	26/04/2008
Date d'expiration de la période de conservation des actions attribuées gratuitement	26/04/2010	-
Nombre d'actions restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2008	37 668	102 988
Accordées pendant l'exercice	-	-
Annulées au cours de l'exercice	2 788	3 640
Nombre d'actions livrées le 28 avril 2008	34 880	99 348
Expirées au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions restant en vigueur au 31 décembre 2008	-	-

Le Conseil d'administration d'Ipsos, réuni le 2 mai 2007, a procédé à deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions pour un total de 196 277 actions de la Société au bénéfice de résidents français et de non-résidents français, mandataires sociaux et salariés du groupe Ipsos. Ces plans sont soumis aux mêmes conditions d'acquisition et de conservation que les plans du 26 avril 2006 susvisés.

Date d'allocation aux bénéficiaires	02/05/2007	
Nombre d'actions gratuites attribuées initialement	196 277 soit 0,58 % du capital	
Nombre de personnes concernées	62	328
Date d'expiration de la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement	02/05/2009	02/05/2009
Date d'expiration de la période de conservation des actions attribuées gratuitement	02/05/2011	-
Nombre d'actions restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2008	46 002	142 945
Accordées pendant l'exercice	-	-
Annulées au cours de l'exercice	5 922	10 352
Exercées au cours de l'exercice	-	-
Expirées au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions restant en vigueur au 31 décembre 2008	40 080	132 593

Le Conseil d'administration d'Ipsos, réuni le 29 avril 2008, a procédé à deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions pour un total de 323 055 actions de la Société au bénéfice de résidents français et de non-résidents français, mandataires sociaux et salariés du groupe Ipsos. Ces plans sont soumis aux mêmes conditions d'acquisition et de conservation que les plans du 26 avril 2006 susvisés.

Date d'allocation aux bénéficiaires	29/04/2008	
Nombre d'actions gratuites attribuées initialement	323 055 soit 0,96 % du capital	
Nombre de personnes concernées	98	404
Date d'expiration de la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement	29/04/2010	29/04/2010
Date d'expiration de la période de conservation des actions attribuées gratuitement	29/04/2012	-
Nombre d'actions attribuées le 29/04/2008	84 850	238 205
Accordées pendant l'exercice	-	-
Annulées au cours de l'exercice	1 500	7 704
Exercées au cours de l'exercice	-	-
Expirées au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions restant en vigueur au 31 décembre 2008	83 350	230 501

6.4.4 Analyse de la charge relative aux rémunérations en actions

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans d'attribution d'actions octroyés après le 7 novembre 2002 sont pris en compte pour la détermination de la charge de personnel représentative des options attribuées.

Afin d'évaluer la charge de personnel représentative des options, le groupe Ipsos utilise le modèle d'évaluation *Black & Scholes*, dont les principales hypothèses sont les suivantes :

Date d'allocation par le Conseil d'administration aux bénéficiaires		18/12/2002	02/03/2004	23/04/2005
Juste valeur de l'option	France	5,88	5,85	5,88
	Etranger	5,40	5,43	5,35
Volatilité implicite de marché		39 %	28 %	27 %
Taux d'intérêt sans risque		4,28 %	3,89 %	3,45 %

Pour l'évaluation de la charge de personnel représentative des attributions gratuites d'actions, les hypothèses retenues sont les suivantes :

Date d'allocation par le Conseil d'administration aux bénéficiaires		26/04/2006	02/05/2007	29/04/2008
Prix de l'action à la date d'attribution		29,13	28,50	20,72
Juste valeur de l'action	France	28,18	27,50	19,53
	Etranger	28,40	27,71	19,68
Taux d'intérêt sans risque		3,88 %	4,35 %	4,60 %
Dividendes		0,25 – 0,28	0,28 – 0,31	0,40 – 0,52

Au cours des exercices 2008 et 2007, la charge comptabilisée au titre des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2008
Plan d'options de souscription d'actions 02/03/2004	88	11
Plan d'options de souscription d'actions 22/04/2005	108	66
Plan d'attribution gratuite d'actions 26/04/2006	1 943	525
Plan d'attribution gratuite d'actions 02/05/2007	1 589	2 310
Plan d'attribution gratuite d'actions 29/04/2008	-	1 878
Total	3 728	4 790

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements sur contrats de location

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Inférieur à un an	21 146	20 951
Entre un et cinq ans	64 833	66 333
Supérieur à cinq ans	26 099	35 712
Total	112 078	122 997

Les contrats de location simple concernent principalement les locaux administratifs. Tous ces locaux sont utilisés par le groupe Ipsos (sauf exception mentionnée en note 5.10 « Provisions non courantes ») et peuvent être sous-loués.

6.5.2 Engagements sur contrats de location financement

La valeur des loyers futurs incluse dans les emprunts sur locations financement, et concernant des immobilisations en location comptabilisées comme des acquisitions, est la suivante par échéance :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Inférieur à un an	1 226	828
Entre un et cinq ans	2 259	738
Supérieur à cinq ans	-	-
Paiements minimaux totaux	3 486	1 566
Moins les frais financiers inclus	-	-
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs	3 486	1 566

Les contrats de location financement concernent essentiellement la location du matériel informatique.

6.5.3 Engagements liés aux acquisitions

Les engagements de rachat de minoritaires, les prix différés et compléments de prix actualisés qui sont enregistrés en passifs non courants au 31 décembre 2008, se détaillent de la manière suivante :

En milliers d'euros	≤ à 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Prix différés et compléments de prix				
Europe (MORI, Test Research, ResearchPartners, Strategic Puls)	8 330	163	-	8 493
Amérique du Nord (Understanding UnLtd, Camelford Graham, MMR)	1 502	-	-	1 502
Amérique latine (Porto Rico Hispania, Livra, Statsystem, Alfacom)	1 823	3 126	-	4 949
Asie-Pacifique (Eureka)	-	786	-	786
Sous-total	11 655	4 075	-	15 730
Engagements de rachat de minoritaires				
Europe (Ipsos Belgium, Ipsos DOM et filiales, Tambor, KMG Research, Markinor, Ipsos Szonda, Strategic Puls)	5 640	17 207	2 887	25 734
Amérique latine (Ipsos CCA et filiales, Ipsos Hispania, Napoleón Franco, Apoyo Opinion Y Mercado)	2 348	4 682	-	7 030
Asie-Pacifique (Ipsos China, Ipsos Thailand, Indica, Indonesia)	1 311	17 811	-	19 122
Moyen-Orient (IMI Egypt)	-	494	-	494
Sous-total	9 299	40 194	2 887	52 380
Total	20 954	44 269	2 887	68 110

Le seul autre investissement significatif pour lequel les organes de Direction ont pris un engagement ferme est l'acquisition de la société Punto de Vista mentionnée au paragraphe 6.8 « Événements postérieurs à la clôture ».

6.5.4 Autres engagements et litiges

Le Groupe n'est pas engagé dans des litiges significatifs.

Aucun actif du Groupe n'est nanti.

6.5.5 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de l'activité, il existe dans certains pays des risques que l'administration remette en cause les pratiques fiscales ou sociales de la Société, ce qui pourrait se traduire par des notifications de redressement. Le Groupe est engagé dans plusieurs contrôles fiscaux et litiges sociaux, notamment au Brésil. Les conséquences financières de ces rappels d'impôts et taxes sont comptabilisées par voie de provision pour les montants notifiés et acceptés par le management d'Ipsos. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon les estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés par la Société ne soit reconnu. La Direction d'Ipsos estime que ces redressements n'auront pas d'impact significatif sur la marge opérationnelle, la situation financière ou la liquidité de la Société.

Aucune évolution significative n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice 2007.

6.5.6 Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a mis en place en France le Droit individuel à la Formation permettant à chaque salarié, quelle que soit sa qualification, de se constituer un capital formation qu'il utilisera à son initiative, mais avec l'accord de son employeur. Ainsi, depuis 2004, chaque salarié dispose d'un nouveau droit lui permettant de capitaliser un minimum de 20 heures par an.

Le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis par les salariés du Groupe et non encore utilisés, au titre du Droit individuel à la Formation (DIF) s'établit à 28 241 heures au 31 décembre 2008. Au cours de l'exercice 2008, les heures de formation utilisées se sont élevées à 5 654 heures, pour un total de Droit individuel à la Formation acquis de 11 457 heures, soit un taux d'utilisation effectif de l'ordre de 49,35 % pour l'année 2008.

6.6 Effectifs moyens

Sociétés intégrées globalement	Effectifs Moyens permanents au 31/12/2008	Effectifs Moyens permanents au 31/12/2007
Europe	3 996	3 739
Amérique du Nord	1 571	1 451
Amérique latine	1 319	988
Reste du monde	1 776	1 463
Total	8 662	7 641

6.7 Transaction avec les parties liées

6.7.1 Relations avec LT Participations

LT Participations est la holding de contrôle animatrice du groupe Ipsos. Elle consolide les comptes du groupe Ipsos par intégration globale. Il existe une convention de fournitures de services entre Ipsos group GIE et LT Participations, qui prévoit qu'Ipsos group GIE assiste LT Participations pour la tenue de la comptabilité, la gestion des relations bancaires et la tenue du secrétariat juridique. Au titre de l'exercice 2008, Ipsos group GIE a facturé ces prestations de services pour un montant de 37 320 euros hors taxes.

6.7.2 Entreprises associées

Il s'agit des entreprises détenues entre 20 % et 50 % sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec ses entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées n'ont pas un caractère significatif au 31 décembre 2008.

6.7.3 Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

Il n'existe pas d'opération conclue avec un membre des organes de Direction ou un actionnaire détenant plus de 5 % de capital d'Ipsos SA qui ne présente le caractère d'opération courante.

6.7.4 Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice, membres du Comité exécutif et/ou membres du Conseil d'administration. Le Comité exécutif est composé de dix membres et le Conseil d'administration comprend douze membres, dont sept administrateurs externes au 31 décembre 2008.

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Comité exécutif		Administrateurs externes*	Comité exécutif		Administrateurs externes*
	Administrateurs	Non administrateurs		Administrateurs	Non administrateurs	
Rémunération brute totale ⁽¹⁾	2 360	1 570	49	1 658	1 060	67
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-

* Les administrateurs non membres du Comité exécutif ne perçoivent que des jetons de présence.

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice.

(2) Variations des provisions pour retraites (impact net sur le compte de résultat) : montant non significatif (inférieur à 0,1 million d'euros).

(3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.

(4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés.

(5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription, d'achats d'actions ou d'attribution gratuite d'actions Ipsos : montant non significatif (inférieur à 0,1 million d'euros).

6.8 Événements postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture, le groupe Ipsos a annoncé l'acquisition de 100 % du capital de Punto de Vista, société leader au Chili pour les études liées à la qualité et à la gestion de la relation-client. Basée à Santiago, la société qui emploie 62 personnes, a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 3,6 milliards de pesos chiliens (4,5 millions d'euros).

Cette société sera intégrée dans le périmètre de consolidation à partir du 1^{er} janvier 2009.

6.9 Informations sur les comptes sociaux d'Ipsos SA

Au 31 décembre 2008, les produits d'exploitation de la société mère Ipsos SA s'élèvent à 19 693 138 euros et le résultat net à 19 488 436 euros.

7. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés consolidées par intégration globale

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêt	Pays	Adresse
Holding				
Ipsos	SA	Consolidante	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos group	GIE	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Europe				
Ipsos France	SAS	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Public Affairs	SAS	99,6	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Opérations	SA	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Médias	SAS	99,8	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Loyalty	SA	99,9	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Music	SA	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Access Panel Holding	Soc. Civile	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Observer	SA	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Informatique Medias Systèmes	SAS	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Sysprint	SARL	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Popcorn	SNC	50,0	France	30, rue d'Orléans 92200 Neuilly-sur-Seine
Ipsos ASI	SAS	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Gie Ipsos	GIE	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Marketing	SA	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Antilles	SAS	45,9	France	Immeuble les Amandiers ZI la lézarde 97232 Lamentin – Martinique
Ipsos Océan indien	SARL	71,7	France	158, rue Juliette Dodu 97400 Saint-Denis – La Réunion
Ipsos Dom	SAS	51,0	France	Immeuble les Amandiers ZI la lézarde 97232 Lamentin – Martinique
Ipsos UK	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Cati Centre	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Insight	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Access Panels UK	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymberley Road, Harrow HA1 IPT
Pricesearch	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Interactive Services	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Novaction & Vantis	Ltd	100,0	Royaume-Uni	The Old Creamery, Lovel Road, Winkfield, Berkshire SL4 2ES
Ipsos Health	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymberley Road, Harrow HA1 IPT
Market and Opinion Research International	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road – SE1 1FY London
Test Research	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road – SE1 1FY London
MORI Ireland	Ltd	100,0	Royaume-Uni	92-96 Lisburn Road, Belfast, BT9 6AG
MORI Group	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road – SE1 1FY London
MORI	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road – SE1 1FY London
PR Test	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road – SE1 1FY London
Ipsos MORI North	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road – SE1 1FY London
MORI Financials Services	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road – SE1 1FY London
Market Dynamics	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road – SE1 1FY London
Ipsos	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Ipsos ASI	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Ipsos Operations	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Ipsos Loyalty	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Novaction MMD	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Sample GmbH & Co.	KG	100,0	Allemagne	Papenkamp 2-6 23879 Mölln
Sample Verwaltungsgesellschaft	GmbH	100,0	Allemagne	Papenkamp 2-6 23879 Mölln
Trend Test	GmbH	100,0	Allemagne	Kolonnenstrasse 26, 2, Hof, I, OG 10829 Berlin
Forschung und Entwicklung	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Sample QM	GmbH	100,0	Allemagne	Papenkamp 2-6 23879 Mölln
Ipsos	SRL	100,0	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milan
Ipsos Operations	SRL	100,0	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milan
Ipsos ASI	SRL	100,0	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milan
Ipsos Novaction Italia	SRL	100,0	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milan
Ipsos Public Affairs	SRL	100,0	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milan
Ipsos Operaciones	SA	100,0	Espagne	Calle Alcalá, 96, 28009 Madrid
Ipsos Investigacion de Mercado	SA	100,0	Espagne	Avenida de Burgos, 12, 28036 Madrid

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêt	Pays	Adresse
Ipsos Estudios Internacionales	SA	100,0	Espagne	Avenida de Burgos, 12, 28036 Madrid
Ipsos Belgium	SA	92,7	Belgique	Rue de la Prusse, ZIP 1000 Bruxelles
Ipsos Holding Belgium	SA	100,0	Belgique	Drève Richelle 161 – 1410 Waterloo
Szonda Ipsos	Kft.	50,0	Hongrie	Budapest, Thaly Kálmán u.39, Budapest 1096
Ipsos Portugal	Lda	100,0	Portugal	Rua Joaquim Antonio de Aguiar, n°43-5° 1070-150 Lisboa
Ipsos Observer	sp z.o.o.	100,0	Pologne	Ul. Pulawska 39/4, 02-508, Warsaw
Ipsos Polska	sp z.o.o.	100,0	Pologne	Ul. Pulawska 39/4, 02-508, Warsaw
ICEE Polska	sp z.o.o.	100,0	Pologne	Ul. Pulawska 39 / lok 76, 02-508, Warsaw
Ipsos Eureka	AB	100,0	Suède	Sankt Göransgatan 66 – Box 12236 – 102 26 Stockholm
Intervjubolaget-IMRI	AB	100,0	Suède	Strengbergsgatan 2 – 871 33 Härnösand
Ipsos Sweden	AB	100,0	Suède	Sankt Göransgatan 66 – Box 12236 – 102 26 Stockholm
Ipsos ASI	AB	100,0	Suède	Sankt Göransgatan 66 – Box 12236 – 102 26 Stockholm
New Media Research	AB	100,0	Suède	Sankt Göransgatan 66 – Box 12236 – 102 26 Stockholm
Ipsos (Norway)	AS	100,0	Norvège	Prinsens gate 22, 0301 Oslo
Ipsos Interactive Services	srl	100,0	Roumanie	Splaiul Independentei, no 319, Sema City Building #1, 3rd and 4th floors, district 6, Bucharest
Ipsos Interactive Services Cati	srl	100,0	Roumanie	Bld Gral Vasile Milea Nr 2F, Sector 3, Bucuresti
Ipsos Central Eastern Europe	Ltd	100,0	Irlande	31-32 Greenmount Office Park, Harolds Bridge, Dublin 6W
Ipsos Tambor	s.r.o.	66,0	République tchèque	Topolska 1591, Cernosice 252 28
Ipsos Pharma Target	s.r.o.	66,0	République tchèque	Topolska 1591, Cernosice 252 28
Ipsos Tambor SR	s.r.o.	66,0	Slovaquie	Kolarska 1, 811 06 Bratislava
Ipsos Ukraine	LLC	100,0	Ukraine	6A Volodimirskaya street, office 1, 01025 Kiev
Ipsos (Suisse)	S.A.	100,0	Suisse	12 Avenue des Morgines, 1213 Petit Lancy
Ipsos KMG	A.S.	51,0	Turquie	Centrum Is Merkezi Aydindevler No 3-34854 Kucukyali, Istanbul
Oakleigh Investments	Pty Ltd	70,0	Afrique du Sud	256 Oak Avenue, Randburg 2194
Markinor	Pty Ltd	70,0	Afrique du Sud	256 Oak Avenue, Randburg 2194
Strategic Puls	SAS	60,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Strategic Marketing d.o.o. Beograd	d.o.o.	60,0	Serbie	Gavrila Principa 8, 11000 Belgrade
Puls d.o.o. Split	d.o.o.	60,0	Croatie	Šime Ljubića 37, Split
SMMRI d.o.o.e.l. Skopje	d.o.o.e.l.	60,0	Macédoine	Vasil Gorgov 28/3-4, Skopje - Center
Strategic Research d.o.o. Podgorica	d.o.o.	60,0	Monténégro	Oktobarske revolucije blok VII ulaz 5/13, 81000 Podgorica
Puls Raziskovanje d.o.o. Ljubljana	d.o.o.	60,0	Slovénie	Šmartinska 152, 1000 Ljubljana
Puls d.o.o. Sarajevo	d.o.o.	60,0	Bosnie	Hamdije Kreševljakovića 7c, Sarajevo, BiH
Strategic Puls Research	Not	60,0	Albanie	Bulevardi Zogu I, Pall. 64, Ap. 32, Tirane
Strategic Puls Research Kosovo Branch	d.o.o.	60,0	Kosovo	Nena Tereze H-3 floor II, Prishtina
Amérique du Nord				
Ipsos America	Inc.	100,0	États-Unis	1700 Broadway, 15th Flr, New York, NY 10019
Ipsos ASI	L.L.C.	100,0	États-Unis	301 Merritt 7, Norwalk, CT 06851
Ipsos USA	Inc.	100,0	États-Unis	301 Merritt 7, Norwalk, CT 06851
Ipsos Insight	Inc.	100,0	États-Unis	1600 Stewart Avenue Suite 500, Westbury, NY 11590
Ipsos FMC	Inc.	100,0	États-Unis	1700 Broadway, 15th Floor, New York, NY 10019
Ipsos-Reid Public Affairs	Inc.	100,0	États-Unis	1101 Connecticut Avenue, NW, Suite 200, Washington, D.C. 20036
Ipsos Insight Corp.	Inc.	100,0	États-Unis	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Loyalty	Inc.	100,0	États-Unis	Morris Corp. Center 2, One Upper Pond Rd, Building D, Parsippany, NJ 07054
Ipsos Qualitative	L.L.C.	100,0	États-Unis	615 Elsinore Place, Cincinnati, Ohio 45202
Ipsos Operations, U.S.	Inc.	100,0	États-Unis	1700 Broadway, 15th Floor, New York, NY 10019
Ipsos Interactive, U.S.	Inc.	100,0	États-Unis	1700 Broadway, 15th Floor, New York, NY 10019
Ipsos Forward Research	Inc.	100,0	États-Unis	12647 Olive Blvd, suite 310, 63141 Saint Louis, Missouri
Ipsos Mendelsohn	Inc.	100,0	États-Unis	841 Broadway, New York 1003-4704
Mendelsohn Media Research	Inc.	100,0	États-Unis	841 Broadway, New York 1003-4704
Ipsos Canada	Inc.	100,0	Canada	245 Victoria Avenue, Suite 100, Westmount, QC H3Z 2M6
Ipsos ASI	Ltd	100,0	Canada	245 Victoria Avenue, Suite 100, Westmount, QC H3Z 2M6
Ipsos NPD Canada	Inc.	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Reid	Inc.	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Descarrie	Inc.	100,0	Canada	1440 rue Ste. Catherine Ouest, Bureau 400, Montréal, Québec
Ipsos Camelford Graham	Inc.	100,0	Canada	2300 Yonge Street, Suite 1001, Box 2370, Toronto, Ontario M4P 1E4
Ipsos Operations Canada	LP	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Interactive Services Canada	LP	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Reid	LP	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêt	Pays	Adresse
Amérique latine				
Ipsos Latin America	BV	100,0	Pays-Bas	Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam
Ipsos Argentina	SA	100,0	Argentine	Olazábal 1371 – Belgrano, Buenos Aires C 1428 DGE
Geomedia	SA	100,0	Argentine	Olazábal 1371 – Belgrano, Buenos Aires C 1428 DGE
Process & Line	SA	50,0	Argentine	Arévalo 2364 – 1° Piso A, Capital Federal C 1425 FZD
Ipsos Novaction Brazil	Ltda	100,0	Brésil	Av. 9 de Julho, 4865, 9° andar – Jardim Paulista – CEP 01407-200 São Paulo
Ipsos ASI Brazil	Ltda	100,0	Brésil	Av. 9 de Julho, 4865, 6° andar, Conj. 62-A – Jardim Paulista – CEP 01407-200 São Paulo
Ipsos Marplan	Ltda	100,0	Brésil	Rua José Maria Lisboa, 88 , Blcoco A e B – Jardim Paulista – CEP 01423-000 São Paulo
Ipsos Opinion Brazil	Ltda	100,0	Brésil	Av. 9 de Julho, 4865, 11° andar, Conj. 111-A – Jardim Paulista – CEP 01407-200 São Paulo
Ipsos Venezuela	C.A.	100,0	Venezuela	Avenida Río Caura, Centro Empresarial Torre Humboldt, Local 8, Urbanizacion Parque Humboldt, Caracas
Buro de Investigacion de Mercados	SA de CV	100,0	Mexique	Av. Irrigación #108 col. Irrigación Delg. Miguel Hidalgo, CP 11500 (DF)
Field Research de Mexico	SA de CV	100,0	Mexique	Av. Ingenieros Militares #85 Planta Baja « D » col. Nueva Argentina Delg. Miguel Hidalgo, CP 11230 (DF)
Ipsos CCA	Inc.	51,0	Panama	Edificio Frontenac, 1° Floor, Office 2C, 50th and 54th Street, Bella Vista, Panama City
Ipsos Dominicana	S.A.	45,9	République dominicaine	Rafael Bonelly 2-A, Evaristo Morales, Santo Domingo
Ipsos Guatemala	S.A.	51,0	Guatemala	12 calle 1-25 Zona 10, Edificio Géminis 10, Torre Norte, Nivel 19, Of. 1906, Ciudad Guatemala
Ipsos Hispania Puerto Rico	Inc.	45,8	Puerto Rico	Calle Fernando Calder #463 San Juan, Puerto Rico 00918
Ipsos Panama	S.A.	51,0	Panama	Calle 50 y Calle 54, Bella Vista, Edificio Frontenac, 1° Piso, Oficina 2C, Panama City
Ipsos Apoyo Opinion y Mercado	S.A.	50,1	Pérou	República de Panamá 6380, Miraflores, Lima 18
Central de Campo	S.A.C.	50,1	Pérou	República de Panamá 6380, Miraflores, Lima 18
Apoyo Opinion y Mercado Bolivia	S.A.	35,6	Bolivie	Avenida Libertador 3000 – San Jorge, La Paz
Ipsos Costa Rica	S.A.	51,0	Costa Rica	Barrio Escalante de la Iglesia Santa Teresita 300 metros este, 100 norte y 25 este, San José
Ipsos (Chile)	S.A.	100,0	Chili	Avda. Francisco Bilbao 2841 – Providencia – Santiago
Ipsos ASI Andina	S.A.	100,0	Colombie	Calle 74 No 11 – 81 Piso 5, Bogotá, Colombia
Ipsos Napoleón Franco & Cia	S.A.	50,0	Colombie	Calle 74 No 11 – 81 Piso 5, Bogotá, Colombia
Livra Europe	Ltd	100,0	Royaume-Uni	105 Ladbroke Grove W11 1 PG London GB
Latin Internet Ventures	Inc.	100,0	États-Unis	15 East North Street, City of Dover 19901 County of Kent
Livra.com	SA	100,0	Argentine	Montañeses 2180 Piso 2 – Buenos Aires 1428
Livra Mexico	SA de CV	100,0	Mexique	Tehuantepec n° 186 Colonia Roma sur Delegación Cuauhtémoc 06760 Mexico
Alfacom	Ltda	100,0	Brésil	Rua Lydia Ferrari Magnoli 108th, 7th floor, suite 701, Bairro Jardim Avelino, 03227-085, São Paulo – SP
StatSystem Consultoria	Ltda	100,0	Brésil	Rua Voluntários da Pátria, 89 – 5° Andar, Botafogo, 22270-000, Rio de Janeiro – RJ
Asie-Pacifique				
Ipsos Hong Kong	Ltd	100,0	Hong Kong	Unit 1703, 17/F, Universal Trade Centre, 3 Arbuthnot Road, Central, Hong-Kong
Beijing Ipsos Market Consulting	Ltd	67,3	Chine	2 Chang Zi Street West, Mentougou District, Beijing
Ipsos Asia	Ltd	100,0	Hong Kong	Unit 1703, 17/F, Universal Trade Centre, 3 Arbuthnot Road, Central, Hong-Kong
Ipsos Singapore	Pte. Ltd	100,0	Singapour	Orchard Road, #06-05 Orchard Shopping Center
Ipsos China	Ltd	67,3	Hong Kong	7/F., Bonham Centre, 79-85 Bonham Strand, Sheung Wan, Hong Kong
Ipsos Taiwan	Ltd	100,0	Taiwan	Unit B, 24F, No.105, Sec.2, TunHwaS.Rd., Da-an District, Taipei 106
Ipsos Korea	Inc.	100,0	Corée	Woori B/D, 26-12 Jamwon-Dong, Seocho-Gu, Seoul 137-903
Ipsos (Philippines)	Inc.	100,0	Philippines	Unit 604, 6/F, Taipan Place Building, Emerald Avenue, Ortigas Center Pasig City, 1600
Ipsos (Thailand)	Ltd	60,0	Thaïlande	Unit 16-01, 16-02B 16-03, 16th Fl. Times Square Building 246 Sukhumvit 12-14, Klongtoey Bangkok 10110
Ipsos Indonesia	PT	60,0	Indonésie	Jl. K.H Wahid Hasyim No.12 , Kebon Sirih, Menteng, Jakarta Pusat, DKI Jakarta
Ipsos Australia	Pty Ltd	100,0	Australie	Level 8, 80 Arthur Street, North Sydney NSW 2060
Ipsos Loyalty	Pty Ltd	100,0	Australie	Level 8, 80 Arthur Street, North Sydney NSW 2060

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêt	Pays	Adresse
I-view	Pty Ltd	100,0	Australie	Level 4, 493 St Kilda Road, Melbourne VIC 3004
Ipsos Public Affairs	Pty Ltd	100,0	Australie	Level 13, 168 Walker Street, North Sydney NSW 2060
Ipsos-Novaction	KK	100,0	Japon	5F 7th Akiyama Bldg., 5-3 Koji-machi, Chiyoda-ku, Tokyo 102-0083
Japan Marketing Operations	KK	100,0	Japon	5-2-2 Rinkaicho, Edogawa-ku, Tokyo 134-0086
Ipsos JSR	KK	100,0	Japon	1-12-12 Higashitemma, Kita-ku, Osaka-shi, Osaka 530-0044
Ipsos Japan Holding	KK	100,0	Japon	3-5-8 Nakameguro, Meguro-ku, Tokyo 153-0062
Ipsos (India)	Pvt Ltd	100,0	Inde	G-1, Ameer, Opp. Sathaye College, Dixit Road, Vile Parle (East), Mumbai 400057
Ipsos Indica Research	Pvt Ltd	75,0	Inde	Commerce House 4th Floor, Currimbhoy Road, Ballard Estate, Mumbai 400 001
Market-Tracs Indica	Pvt Ltd	75,0	Inde	Commerce House 4th Floor, Currimbhoy Road, Ballard Estate, Mumbai 400 001
IPC Research	Pvt Ltd	75,0	Inde	Commerce House 4th Floor, Currimbhoy Road, Ballard Estate, Mumbai 400 001
Moyen-Orient				
Ipsos Stat	SA	51,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Stat	S.A.L	36,7	Liban	Dekwaheh Building, P.O. Box 55103, Beirut
AGB Stat Ipsos	S.A.L	41,0	Liban	Dekwaheh Building, P.O. Box 55103, Beirut
Ipsos Stat Syria	Partner	25,0	Syrie	Rawda, Ziad ben Abi Sufian Str., Bld. 22. P.O. Box 11798, Damascus
Ipsos Stat Jordan	L.L.C.	38,3	Jordanie	Wasfi Al Tal Str, P.O. Box 830871, Amman-11183
Ipsos Stat Kuwait	L.L.C.	51,0	Koweït	Beirut Street, P.O. Box 22417, Safat 13085, Hawally
Ipsos Stat Emirates	L.L.C.	25,0	Emirats	Sheikh Zayed Road, Union Tower Office #201-202, P.O. Box 71283, Dubai
Ipsos Stat KSA	Ltd	30,6	Arabie Saoudite	Tahlia Yamamah Building – Office 12, Jeddah 21332
Ipsos Stat Bahrain	W.L.L.	50,5	Bahreïn	City Centre, Government Avenue, bldg 21, block 304, office 404
Ipsos Egypt	S.A.E	40,8	Egypte	35A Saray ElMaadi Tower, 4th floor, Comish El-Nile, Maadi, Cairo, Egypt
Ipsos Iraq	Co. Ltd	35,7	Irak	Baghdad-Azameh, Al Maghrab Street, Kawakib Building, Second Floor

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêt	Pays	Adresse
Espace TV Communication	SA	28,0	France	30, rue d'Orléans 92200 Neuilly-sur-Seine

4. Comptes sociaux

4.1 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ipsos SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

- La note 2.2 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les modalités d'évaluation des immobilisations financières. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction ainsi qu'à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2009,

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-François Châtel

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Grant Thornton
Membre de Grant Thornton International

Vincent Papazian

4.2. Comptes sociaux	117
1. Compte de résultat	117
2. Bilan	118
3. Tableau des flux de trésorerie	120
Annexe	121
1. Faits marquants de l'exercice	121
2. Règles et méthodes comptables	121
2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	121
2.2 Immobilisations financières	121
2.3 Créances	121
2.4 Engagement de retraite	121
2.5 Valeurs mobilières de placement	122
2.6 Opérations en devises	122
3. Notes sur le compte de résultat	122
3.1 Ventilation du chiffre d'affaires	122
3.2 Résultat exceptionnel	122
3.3 Impôt sur les bénéfices	122
4. Notes sur le bilan	123
4.1 Immobilisations incorporelles	123
4.2 Immobilisations financières	123
4.3 Créances	125
4.4 Valeurs mobilières de placement et actions propres	125
4.5 Charges constatées d'avance	126
4.6 Charges à répartir	126
4.7 Ecart de conversion sur créances et dettes étrangères	126
4.8 Capitaux propres	127
4.9 Provisions pour risques	127
4.10 Emprunts et dettes financières	127
4.11 Dettes d'exploitation	128
4.12 Dettes diverses	128
5. Engagements financiers et autres informations	128
5.1 Engagements financiers	128
5.2 Etats des produits à recevoir et charges à payer	129
5.3 Informations concernant les entreprises liées	130
5.4 Instruments financiers	130
5.5 Effectif moyen	130
5.6 Rémunération des dirigeants	130
5.7 Identité de la société mère consolidant la Société	130

4.2 Comptes sociaux

I. Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2008

En euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Production vendue de services		1 044 037	367 767
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3.1	1 044 037	367 767
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		287 870	18 948
Autres produits (redevances de marque)		18 361 231	17 378 522
Produits d'exploitation		19 693 138	17 765 237
Autres achats et charges externes		2 734 500	2 725 303
Impôts, taxes et versements assimilés		350 435	112 964
Salaires et traitements		1 220 667	1 393 078
Charges sociales		435 818	429 325
Dotations aux amortissements et provisions		313 679	906 964
Autres charges		59 408	53 000
Charges d'exploitation		5 114 507	5 620 634
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 578 631	12 144 603
Produits financiers de participation		15 365 950	12 019 492
Autres intérêts et produits assimilés		1 860 583	1 601 457
Reprises sur provisions et transferts de charges		380 053	873 618
Différences positive de change		24 335 200	11 477 842
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		3 642 162	48 540
Produits financiers		45 583 948	26 020 950
Dotations financières aux amortissements et provisions		509 720	-
Intérêts et charges assimilés		14 316 590	13 237 703
Différences négatives de change		25 192 084	16 388 736
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		2 314 925	-
Charges financières		42 333 319	29 626 439
RESULTAT FINANCIER		3 250 629	(3 605 489)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		17 829 260	8 539 113
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 208 332	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		66 081	3 093 450
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	1 644 162
Produits exceptionnels		1 274 413	4 737 612
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		429 323	131 686
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	2 664 842
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
Charges exceptionnelles		429 323	2 796 528
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3.2	845 090	1 941 084
Impôt sur les bénéfices	3.3	(814 086)	(482 292)
RESULTAT DE L'EXERCICE		19 488 436	10 962 489

2. Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2008

En euros	Notes	Brut	Amortissements	31/12/2008	31/12/2007
				Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.1				
Concessions brevets, marques et droits similaires		43 067	43 067	-	-
Immobilisations financières	4.2				
Participations		542 538 426	87 510	542 450 916	454 502 866
Créances rattachées à des participations		66 493 023	506 394	65 986 629	98 068 371
Autres immobilisations financières		596		596	596
ACTIF IMMOBILISE		609 075 112	636 971	608 438 141	552 571 833
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	4.3	10 100 849	773 817	9 327 032	6 195 640
Autres créances	4.3	45 264 033	14 129	45 249 903	37 724 163
Divers					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 25 544 682)	4.4	25 560 476		25 560 476	31 224 050
Disponibilités		6 214 727		6 214 727	2 996 133
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	4.5	5 492		5 492	52 974
ACTIF CIRCULANT		87 145 576	787 946	86 357 629	78 192 959
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4.6	948 996		948 996	1 262 674
Ecart de conversion actif	4.7	1 878 931		1 878 931	380 053
TOTAL ACTIF		699 048 614	1 424 917	697 623 697	632 407 519

En euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007
		Net	Net
Capital social, dont versé : 8 443 384		8 443 384	8 544 586
Primes d'émission, de fusion, d'apport		333 449 898	341 353 172
Réserve légale		854 458	850 388
Réserves statutaires ou contractuelles		49 655	49 654
Réserves réglementées			
Autres réserves		4 215	4 214
Report à nouveau		13 715 075	15 650 242
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		19 488 436	10 962 489
CAPITAUX PROPRES	4.8	376 005 119	377 414 745
Provisions pour risques	4.9	509 720	380 053
Provisions pour charges		-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		509 720	380 053
Dettes financières	4.10		
Autres emprunts obligataires		46 437 070	52 692 334
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		254 637 687	181 102 329
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes d'exploitation	4.11		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 263 459	1 504 657
Dettes fiscales et sociales		612 311	800 133
Dettes diverses	4.12		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7 339 329	3 015 619
Autres dettes		9 366 706	10 605 462
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
DETTES		319 656 561	249 720 533
Ecart de conversion passif	4.7	1 452 297	4 892 188
TOTAL PASSIF		697 623 697	632 407 519

3. Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2008

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	19 488	10 962
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Moins-value (Plus-value) sur cession d'actifs	-	(2 088)
Dotations des charges réparties sur plusieurs exercices	314	313
Variation des autres provisions	(158)	1 563
Pertes (Gains) de change non réalisés	11 542	(3 992)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31 186	6 757
Diminution (Augmentation) des créances clients	(3 082)	5 886
Augmentation (Diminution) des dettes fournisseurs	(254)	242
Augmentation (Diminution) des intérêts courus sur dettes financières	(1 168)	56
Diminution (Augmentation) des autres créances et autres dettes	(10 204)	5 780
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(14 707)	11 964
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	16 479	18 721
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisition de titres de participation	(16 574)	(15 201)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels	-	-
Produits des cessions de titres de participation	-	2 500
Diminution (Augmentation) des VMP et actions propres	5 664	11 492
Diminution (Augmentation) des autres immobilisations financières	(45 549)	2 097
Augmentation (Diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisation	4 294	(3 502)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(52 166)	(2 614)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation (Réduction) de capital	(8 004)	2 465
Emission d'emprunts à long terme	84 115	19 100
Remboursement d'emprunts à long terme	(24 314)	(26 635)
Augmentation (Diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	1	(8)
Dividendes versés aux actionnaires	(12 892)	(9 040)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	38 906	(14 117)
Disponibilités à l'ouverture	2 996	1 006
Variation nette des disponibilités	3 219	1 990
DISPONIBILITES A LA CLOTURE	6 215	2 996

Annexe

Exercice clos le 31 décembre 2008

I. Faits marquants de l'exercice

Les principaux événements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2008 sont les suivants :

- Ipsos SA a diminué son capital en 2008 par l'annulation de 457 017 actions propres ;
- les principaux mouvements des titres de participation de l'année 2008 sont les suivants :
 - rachat des minoritaires d'Ipsos Interactive Services Limited,
 - rachat des minoritaires d'Ipsos Hispania Puerto Rico,
 - rachat des minoritaires d'Ipsos Asia,
 - rachat des minoritaires d'Ipsos Korea,
 - souscription au capital de la société Ipsos Indonesia,
 - acquisition de Strategic Puls.

Afin de prolonger la maturité de sa dette existante, et notamment de la ligne de crédit syndiqué de 140 millions d'euros venant à échéance en novembre 2009, le groupe Ipsos a signé un mandat avec ses banques partenaires, le 6 mars 2009, pour la mise en place d'un nouveau financement structuré de type crédit syndiqué d'un montant de 215 millions d'euros et d'une maturité de 5 ans.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France. Ces règles figurent principalement dans les textes suivants : Code de commerce, Décret du 23 novembre 1983, Règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon la durée de vie prévue :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| - logiciels informatiques | 1 à 3 ans |
| - agencements et installations | 10 ans |
| - matériel de bureau et informatique | 1 à 3 ans |
| - mobilier de bureau | 5 à 10 ans |

2.2 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les créances rattachées aux participations regroupent les prêts à long ou moyen terme et les avances consolidables destinées à être ultérieurement capitalisées, consentis à des sociétés dans lesquelles l'entreprise possède une participation.

Les titres de participation font l'objet d'une évaluation globale à chaque clôture pour s'assurer que la valeur nette comptable n'excède pas leur « valeur recouvrable », autrement dit la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La juste valeur peut être basée sur des multiples de chiffres d'affaires et de résultat retenus lors de transactions récentes tenant compte des niveaux d'activité, de la rentabilité passée ou prévisible, et des facteurs économiques, financiers ou sectoriels.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les estimations sont faites sur la base de données prévisionnelle provenant de budgets et plans établis par la Direction. Le taux d'actualisation retenu intègre le taux de rendement attendu par un investisseur et la prime de risque propre à l'activité du Groupe. Le taux de croissance à l'infini retenu dépend des zones géographiques.

Les acquisitions réalisées par le Groupe le sont exclusivement dans le domaine des études. En conséquence, le Groupe acquiert des sociétés de service dont la valeur est estimée non pas en considération des actifs corporels mais en fonction de sa position actuelle et future sur le marché des études tant en termes de propension à générer du bénéfice que de sa faculté à exploiter l'expérience acquise dans ce métier.

A partir de l'exercice clos au 31 décembre 2007, la Société a retenu l'option de comptabiliser les frais d'acquisition sur les titres de participation à l'actif dans le coût d'entrée de ces titres de participation conformément à l'avis du comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité n° 2007-C du 15 juin 2007.

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour créance douteuse est enregistrée au cas par cas, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances mis en place.

2.4 Engagement de retraite

Après calcul des engagements de retraite selon la méthode rétrospective, il ressort que ceux-ci ne sont pas significatifs.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque le cours moyen du dernier mois est inférieur à la valeur d'achat.

2.6 Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances, dettes et disponibilités en devises sont converties sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice à l'exception des avances consolidables qui ne sont pas réestimées.

Les gains et pertes latents, qui résultent de la conversion au taux de change de clôture des créances et des dettes, sont inscrits aux postes « écarts de conversion » respectivement au passif et à l'actif du bilan. Ceux constatés sur les disponibilités sont enregistrés au compte de résultat.

Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risques sauf lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les gains et pertes latents peuvent être considérés comme concourants à une position globale de change.

Par ailleurs, et conformément à l'article 342-6 du Plan comptable général, il n'est pas constitué de provision pour perte de change pour les emprunts affectés à l'acquisition de titres de participation de sociétés payés avec la même devise que celle de l'emprunt.

3. Notes sur le compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires export	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
Personnel facturé	660 336	-	660 336	207 336
Frais facturés	383 701	-	383 701	160 431
Total	1 044 037	-	1 044 037	367 767

3.2 Résultat exceptionnel

En euros	Charges	Produits
Acquisitions non faites	1 11 520	
Put option WPP	317 702	1 208 332
Prorata de TVA	-	52 262
Boni de liquidation JMXI	-	13 819
Autres	101	-
Total	429 323	1 274 413

3.3 Impôt sur les bénéfices

3.3.1 Périmètre d'intégration fiscale

Notre Société en vertu d'une adhésion pour cinq exercices, en date du 30 octobre 1997, participe au groupe fiscal organisé ainsi :

- Ipsos : société « tête de groupe »,
- filiales intégrées : Ipsos Marketing, Ipsos France, Ipsos Médias, Ipsos Public Affairs, Ipsos Loyalty, IMS, Ipsos ASI, Sysprint, Ipsos Observer.

L'impôt groupe est réparti de la manière suivante :

- pour les filiales intégrées : elles prennent en charge l'impôt qui aurait été le leur en l'absence d'intégration fiscale,
- pour la société tête de groupe fiscal : elle prend à sa charge (ou à son profit) la différence entre l'impôt groupe et la somme des impôts (contribution 3,3 % incluse) déterminés par les filiales intégrées fiscalement.

L'impôt groupe s'analyse ainsi :

En euros	Montant
Impôt dû au titre d'Ipsos Observer	319 417
Impôt dû au titre d'Ipsos Médias	(1 600)
Impôt dû au titre d'Ipsos Public Affairs	197 848
Impôt dû au titre d'Ipsos France	90 689
Impôt dû au titre d'Ipsos Marketing	35 081
Impôt dû au titre d'IMS	59 082
Impôt dû au titre d'Ipsos ASI	427 522
Impôt dû au titre d'Ipsos Loyalty	554 166
Impôt dû au titre d'Ipsos SA	-
Economie d'impôt due à l'intégration fiscale	(795 479)
Impôt dû par le Groupe pour 2008	886 725

3.3.2 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	17 829 260	281 702	18 110 692
Résultat exceptionnel	845 090	(281 702)	563 388
Régularisation d'impôts de l'exercice précédent	-	18 607	18 607
Economie d'impôts de l'intégration fiscale	-	795 479	795 479
RESULTAT COMPTABLE	18 674 350	814 086	19 488 436

3.3.3 Situation fiscale différée et latente

En euros	Montant
Impôt dû sur :	
Provisions réglementaires :	-
Provisions pour hausse de prix	-
Ecart de conversion actif	-
Total accroissements	-
Impôt payé d'avance sur :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	-
Organic	10 491
Ecart de conversion passif	-
A déduire ultérieurement	-
Total allègements	10 491
Situation fiscale différée nette	10 491

4. Notes sur le bilan

4.1 Immobilisations incorporelles

En euros	31/12/2007	Acquisitions	Virements	Cessions	31/12/2008
Concessions brevets, marques et droits similaires	43 067	-	-	-	43 067
Valeur Brute	43 067	-	-	-	43 067
Concessions brevets, marques et droits similaires	(43 067)	-	-	-	(43 067)
Amortissement et dépréciation	(43 067)	-	-	-	(43 067)
Valeur Nette	-	-	-	-	-

4.2 Immobilisations financières

4.2.1 Mouvements de l'exercice 2008

En euros	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31/12/2008
Participations	454 590 376	16 512 119	-	71 435 932	542 538 426
Créances rattachées à des participations	98 574 765	40 512 232	(1 158 043)	(71 435 932)	66 493 023
Autres immobilisations financières	596	-	-	-	596
Valeur Brute	553 165 737	57 024 351	(1 158 043)	-	609 032 045
Provisions sur titres de participation	(87 510)	-	-	-	(87 510)
Provisions sur autres immobilisations financières	(506 394)	-	-	-	(506 394)
Amortissement et dépréciation	(593 904)	-	-	-	(593 904)
Valeur Nette	552 571 833	57 024 351	(1 158 043)	-	608 438 141

4.2.2 Echancier des créances financières

En euros	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	66 493 023	66 493 023	-
Autres immobilisations financières	596	596	-
Total	66 493 619	66 493 619	-

4.2.3 Liste des filiales et participations

Sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation du résultat et hors capital en devises	Quote-part %	Valeur d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis	Montant cautions et aval	Chiffre d'affaires 2008	Résultat 2008	Dividendes distribués en 2008 en euros
Ipsos France	39 163	1 201	100,00 %	39 908	-	-	22	1 338	979
IAP Holding	2 000	(830)	100,00 %	2 135	3 356	-	-	(202)	-
Ipsos STAT SA	1 700	1 098	51,00 %	844	-	-	-	734	-
Ipsos Océan Indien	50	5	46,40 %	491	-	-	1 868	103	21
Ipsos DOM	188	19	51,00 %	148	-	-	-	91	68
Ipsos UK	1 897	(638)	100,00 %	5 765	-	-	72 304	(1 164)	-
Price Search	(1)	81	100,00 %	3 574	-	-	-	(298)	-
IIS Ltd	401	4 762	91,00 %	10 727	-	-	29 515	(82)	-
MORI Group Ltd	150	187	100,00 %	59 790	-	-	-	6 516	-
Ipsos GmbH	562	7 238	64,30 %	12 635	-	-	30 985	482	-
Sample KG	394	(816)	99,50 %	5 724	-	-	-	(142)	-
Sample GmbH	26	38	100,00 %	25	-	-	-	9	-
Trend Test	100	297	100,00 %	67	-	-	3 810	166	-
Forschung	25	(4)	100,00 %	20	-	-	-	(1)	-
Ipsos Srl	5 000	171	100,00 %	9 960	-	-	20 755	(444)	-
Ipsos Operaciones	400	2 740	100,00 %	3 684	20 047	-	13 194	(537)	-
Ipsos Belgium	250	(495)	93,00 %	4 229	-	-	11 797	(374)	-
Ipsos Holding Belgium	210 748	(5 854)	100,00 %	210 748	-	-	-	6 673	6 641
Ipsos Szonda	32	2 204	50,13 %	123	-	-	9 419	931	501
Ipsos Portugal	50	28	100,00 %	586	-	-	1 346	(78)	-
Ipsos America	-	18 555	100,00 %	32 902	-	-	-	(1 187)	-
Ipsos USA	1	(54)	100,00 %	1	506	-	-	-	-
Ipsos Latin America BV	19	11 444	100,00 %	16 930	14 113	-	-	86	-
Bimsa	459	6 332	100,00 %	4 141	-	-	32 282	1 554	-
ICCA	2 455	(242)	51,00 %	1 974	173	-	344	243	-
Ipsos Hong Kong	-	(613)	100,00 %	0	232	-	1 019	(258)	-
Ipsos Asia	249	(1 181)	100,00 %	9 154	4 865	-	-	86	-
Ipsos Singapore	51	(890)	100,00 %	1	-	-	2 078	78	-
Ipsos Korea	591	(706)	100,00 %	844	1 957	-	4 619	(826)	-
Ipsos Indonesia	65	(6)	60,00 %	177	65	-	415	16	-
Ipsos Australia	-	386	100,00 %	0	-	-	9 021	(699)	-
Eureka (Australie)	-	392	100,00 %	2 411	-	-	3 407	(159)	-
AGB STAT Ipsos	132	361	30,00 %	41	-	-	660	107	-
Ipsos Canada Inc.	17 195	(9 721)	100,00 %	16 796	-	-	-	6 410	5 883
Ipsos NPD Canada	4 894	(2 271)	100,00 %	4 971	-	-	-	(179)	-
Ipsos Reid Corp.	52 903	(18 554)	100,00 %	51 743	-	-	-	(3 981)	-
Observer Poland	418	265	100,00 %	1 491	-	-	5 099	(2)	-
Ipsos Sweden AB	14	65	100,00 %	1 997	-	-	-	(329)	-
Ipsos Norway	13	175	100,00 %	437	-	-	1 680	61	-
ICEE	8	1 231	100,00 %	3 437	-	-	18 643	68	-
Ipsos Tambor	715	963	66,00 %	3 590	-	-	8 165	532	-
Ipsos Suisse	67	2 056	100,00 %	65	-	-	29 252	2 264	1 093
Indica Research	2	251	75,00 %	2 963	-	-	2 419	258	-
KMG Research	429	(42)	51,00 %	4 550	-	-	14 483	2 046	180
Markinor (Afrique du Sud)	0	766	70,00 %	3 352	-	-	6 905	263	-
Strategic Puls SAS	-	-	60,00 %	6 897	-	-	-	-	-
Ipsos Hispania	-	-	19,75 %	392	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	101	21 180	-	-	-	-
Total	-	-	-	542 539	66 493	-	-	-	15 366

Le capital social, les capitaux propres (avant affectation du résultat et hors capital), le chiffre d'affaires et le résultat sont convertis au cours du 31 décembre 2008 soit, par rapport à l'euro :

I euro = devise	Libellé	Clôture	I euro = devise	Libellé	Clôture
ARS	Peso argentin	4,805349	MXN	Peso mexicain	19,2333
AUD	Dollar australien	2,0274	NOK	Couronne norvégienne	9,75
BRL	Real brésilien	3,2436	PEN	Sol péruvien	4,40003
CAD	Dollar canadien	1,6998	PHP	Peso philippin	65,93
CHF	Franc suisse	1,485	PLN	Zloty polonais	4,1535
CLP	Peso chilien	889,8949	RON	Leu roumain	4,0225
CNY	Yuan chinois	9,4956	SEK	Couronne suédoise	10,87
COP	Peso colombien	3 131,11	SGD	Dollar de Singapour	2,004
CZK	Couronne tchèque	26,875	SKK	Couronne slovaque	30,126
DOP	Peso dominicain	49,24402	THB	Baht thaïlandais	48,285
GBP	Livre sterling	0,9525	TRY	Livre turque	2,1488
HKD	Dollar de Hong Kong	10,7858	TWD	Nouveau dollar taïwanais	45,8023
HUF	Forint hongrois	266,7	UAH	Hryvnia ukrainien	10,8156
INR	Roupie indienne	67,39783	USD	Dollar des États-Unis	1,3917
JPY	Yen japonais	126,14	VEB	Bolivar vénézuélien	2 992,16
KRW	Won sud-coréen	1 839,13	ZAR	Rand sud-africain	13,0667
IDR	Rupiah indonésienne	15 239,12			

4.3 Créances

En euros	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances clients	10 100 849	10 100 849	-
Personnel et comptes rattachés	13 897	13 897	-
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	881 010	881 010	-
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	85 401	85 401	-
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	12 863	12 863	-
Groupes et associés	36 180 252	36 180 252	-
Débiteurs divers	8 090 611	8 090 611	-
Charges constatées d'avance	5 492	5 492	-
Total	55 370 375	55 370 375	-

4.4 Valeurs mobilières de placement et actions propres

4.4.1 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque le cours moyen du dernier mois est inférieur à la valeur d'achat.

4.4.2 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'achat. Une provision est pratiquée lorsque la valeur de fin d'exercice est inférieure à la valeur d'achat.

- Actions propres détenues en direct

Au 31 décembre 2008, Ipsos SA détient en direct 1 481 176 actions propres au prix moyen pondéré de 17,25 euros.

La valeur de l'action Ipsos au 31 décembre 2008 est de 19,27 euros.

Plusieurs levées d'options ont été réalisées en 2008 dans le cadre du plan d'options IPF du 9 juillet 2002 donnant lieu à cession de 169 560 actions propres par Ipsos SA selon le détail suivant :

- 57 600 actions en janvier 2008,
- 46 080 actions en juin 2008,
- 23 640 actions en juillet 2008,
- 26 880 actions en août 2008,
- 15 360 actions en septembre 2008.

Parallèlement, Ipsos SA a effectué la livraison sur l'exercice de 134 228 actions gratuites aux salariés dans le cadre du plan d'attributions gratuites d'actions d'avril 2006.

- Actions propres détenues au travers d'un contrat de tenue de marché

Le 31 décembre 2008, Ipsos SA détient au travers d'un contrat de tenue de marché 807 actions propres à 19,27 euros.

Les mouvements liés à ce contrat sur l'année 2008 s'analysent de la façon suivante :

Achat

Période	Nombre d'actions propres au total	Part Ipsos	Nombre d'actions détenues par Ipsos	Montant total	Prix
1 ^{er} trimestre 2008	52 522,00	80,74 %	42 406,26	970 289,49	18,47
2 ^e trimestre 2008	47 442,00	80,74 %	38 304,67	1 065 653,49	22,46
3 ^e trimestre 2008	83 175,00	80,74 %	67 155,50	1 807 952,13	21,74
4 ^e trimestre 2008	62 919,00	80,74 %	50 800,80	1 166 854,47	18,55

Vente

Période	Nombre d'actions propres au total	Part Ipsos	Nombre d'actions détenues par Ipsos	Montant total	Prix
1 ^{er} trimestre 2008	55 013,00	80,74 %	44 417,50	1 051 319,08	19,11
2 ^e trimestre 2008	60 462,00	80,74 %	48 817,02	1 321 127,95	21,85
3 ^e trimestre 2008	89 332,00	80,74 %	72 126,66	1 955 479,67	21,89
4 ^e trimestre 2008	68 205,00	80,74 %	55 068,72	1 281 805,03	18,79

4.5 Charges constatées d'avance

En euros	31/12/2008	31/12/2007
Assurances	4 544	4 544
Autre charges d'exploitation	948	48 430
Total	5 492	52 974

4.6 Charges à répartir

Le poste des charges à répartir comprend :

- Frais liés à la renégociation de l'emprunt syndiqué

En novembre 2004, Ipsos SA a renégocié son crédit syndiqué. Le montant de ce crédit est passé de 101 millions de dollars à 140 millions d'euros. Les frais de renouvellement et renégociation de cet emprunt sont étalés linéairement sur cinq ans. Au 31 décembre 2008, ces frais restant à étaler s'élèvent à 84 088 euros.

Les frais de la mise en place de cet emprunt sont étalés linéairement sur dix ans.

Au 31 décembre 2008, ces frais restant à répartir s'élèvent à 257 371 euros.

- Frais liés à l'emprunt obligataire USPP

En mai 2003, Ipsos SA a procédé à une émission obligataire d'un montant global de 90 millions USD en placement privé sur le marché américain.

- Frais liés à la mise en place d'un crédit syndiqué de 210 millions d'euros

En octobre 2005, Ipsos SA a contracté un crédit syndiqué d'un montant de 210 millions d'euros. Les frais de mise en place de cet emprunt sont étalés linéairement sur sept ans.

Au 31 décembre 2008, ces frais restant à répartir s'élèvent à 607 536 euros.

Les variations des charges à répartir sur l'exercice se décomposent de la manière suivante :

En euros	31/12/2007	Augmentations	Amortissements	31/12/2008
Frais d'émission emprunts	1 262 675	-	(313 679)	948 996
Total	1 262 675	-	(313 679)	948 996

4.7 Ecart de conversion sur créances et dettes étrangères

En euros	Actif (perte latente)	Provision pour perte de change	Passif (gain latent)
Créances nettes	308 644	308 644	10 941
Dettes financières	1 570 287	201 075	1 438 708
Dettes d'exploitation	-	-	2 649
Total	1 878 931	509 719	1 452 298

4.8 Capitaux propres

4.8.1 Composition du capital social

En euros	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	33 773 540	-	-	0,25 €
Exercice d'options de souscription d'action	-	52 212	-	-
Réduction de capital	-	-	(457 017)	-
Emission d'action d'apport	-	-	-	-

4.8.2 Capitaux propres

En euros	Capital	Primes	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2006	8 503 881	338 928 473	900 453	14 937 226	9 756 373	373 026 406
Augmentation de capital par émission d'action	-	2 424 699	-	-	-	2 424 699
Augmentation de capital par levée d'option	40 706	-	-	-	-	40 706
Dividendes sur actions propres	-	-	-	484 792	-	484 792
Dividendes distribués	-	-	-	(9 524 346)	-	(9 524 346)
Affectation du résultat	-	-	3 803	9 752 570	(9 756 373)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	10 962 489	10 962 489
Solde au 31/12/2007	8 544 586	341 353 172	904 256	15 650 242	10 962 489	377 414 745
Augmentation de capital par émission d'action	-	816 546	-	-	-	816 546
Augmentation de capital par levée d'option	13 053	-	-	-	-	13 053
Diminution de capital par annulation d'action	(114 254)	(8 719 821)	-	-	-	(8 834 075)
Dividendes sur actions propres	-	-	-	777 750	-	777 750
Dividendes distribués	-	-	-	(13 671 338)	-	(13 671 338)
Affectation du résultat	-	-	4 071	10 958 419	(10 962 490)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	19 488 436	19 488 436
Solde au 31/12/2008	8 443 385	333 449 897	908 327	13 715 074	19 488 435	376 005 118

4.9 Provisions pour risques

En euros	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Provisions pour pertes de change	380 052	509 719	(380 053)	509 719
Total	380 052	509 719	(380 053)	509 719

4.10 Emprunts et dettes financières

4.10.1 Variation des emprunts et dettes financières

En euros	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	Change	31/12/2008
Autres emprunts obligataires	52 692 334	-	(8 256 151)	2 000 887	46 437 070
Emprunts et dettes financières	181 102 329	84 116 162	(17 226 131)	6 645 327	254 637 687
Total	233 794 662	84 116 162	(25 482 282)	8 646 214	301 074 757

4.10.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

En euros	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an,	
			moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires	46 437 070	9 489 452	36 947 618	-
Emprunts et dettes à deux ans maximum à l'origine	254 637 687	156 643 711	97 993 976	-
Total	301 074 757	166 133 163	134 941 594	-

4.11 Dettes d'exploitation

En euros	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an,	
			moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 263 459	1 263 459		
Personnel et comptes rattachés	286 087	286 087		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	221 603	221 603		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	89 127	89 127		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	15 494	15 494		
Total	1 875 770	1 875 770	-	-

4.12 Dettes diverses

En euros	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an,	
			moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Dettes sur acquisitions de titre de participation	7 339 329	7 339 329		
Groupe et associés	9 322 612	9 322 612		
Autres dettes	44 094	44 094		
Total	16 706 035	16 706 035	-	-

5. Engagements financiers et autres informations

5.1 Engagements financiers

Engagements donnés (en euros)	31/12/2008	31/12/2007
Engagement solidaire dans le passif du GIE Ipsos	58 467	4 230 443
Cautions	6 392 519	6 919 685
Garantie de valeur des titres Ipsos SA en rémunération de l'apport MORI	-	1 000 000
Lettres de confort	8 245 213	8 339 065
Engagement de rachat des minoritaires	34 553 000	26 862 000
Total	49 249 199	47 351 193

Engagements reçus (en euros)	31/12/2008	31/12/2007
Engagement de restitution d'abandon de créances, selon clause de retour à meilleure fortune pour Ipsos UK (expiration 31/12/2014)	1 200 000	1 200 000
Total	1 200 000	1 200 000

5.2 Etats des produits à recevoir et charges à payer

En euros	31/12/2008	31/12/2007
Clients et comptes rattachés	861 813	74 564
Clients – factures à établir	861 813	74 564
Autres créances	7 125 831	9 535 612
Fournisseurs – avoirs non parvenus	2 870	674
Autres produits à recevoir	7 122 961	9 534 938
Total des produits à recevoir	7 987 644	9 610 176

En euros	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes financières	631 164	1 799 343
Intérêts courus sur emprunts	631 164	1 799 343
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	314 319	299 170
Factures non parvenues	314 319	299 170
Dettes fiscales et sociales	417 212	626 652
Provision pour congés payés	39 165	48 361
Provision prime à payer	224 255	400 000
Provision prime de vacances	6 085	5 821
Provision taxe d'apprentissage	9 556	6 143
Provision formation continue	7 026	6 440
Provision pour charges sur congés payés	18 408	20 070
Provision pour charges sur prime à payer	75 751	100 000
Provision pour charges sur prime de vacances	2 865	2 352
Dettes provisionnées	2 272	4 222
Etat – autres charges	31 477	32 905
Etat – provision pour charges sur prime	353	338
Autres dettes	35 000	36 000
Jetons de présence	35 000	36 000
Total des charges à payer	1 397 695	2 761 164

5.3 Informations concernant les entreprises liées

En euros	Entreprises liées	Participations
Actif immobilisé		
Participations		542 538 426
Créances rattachées à des participations	21 685 383	44 807 643
Autres immobilisations financières		
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	3 705 856	6 394 993
Autres créances	36 191 214	7 122 961
Dettes		
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 978	68 938
Autres dettes	700 045	8 557 283
Charges financières		
Dotation provision dépréciation créances rattachées à des participations		-
Dotation provision dépréciation titres		-
Dotation provision autres créances	76 325	697 492
Produits financiers		
Intérêts des comptes courants	929 117	162 182

5.4 Instruments financiers

En euros	31/12/2008	31/12/2007
Ipsos SA a émis en mai 2003 un emprunt obligataire à taux fixe de 90 millions de dollars à dix ans. Des <i>swaps</i> de taux d'intérêt de mêmes échéances ont été mis en place afin de couvrir les échéances bisannuelles de paiement des intérêts. Au 31 décembre 2008, les encours de <i>swaps</i> de taux étaient de 30 800 000 USD (valeur de marché = 1 618 K USD) et 40 050 000 EUR (valeur de marché = -246 K EUR).	62 181 206	65 922 492

5.5 Effectif moyen

Effectif	Personnel salarié	Personnel à la disposition de l'entreprise
Cadres	3	-
Total	3	-

5.6 Rémunération des dirigeants

En 2008, la rémunération totale et avantages en nature versés par la Société aux dirigeants s'élèvent à 1 405 345 euros.

5.7 Identité de la société mère consolidant la Société

Dénomination sociale – siège social	Forme	Montant capital	% détenu
LT Participations 35, rue du Val de Marne 75013 Paris	Société anonyme	95 398	28,14 %

5. Ipsos SA, son capital et ses dirigeants

I. Renseignements concernant Ipsos SA

I.1 Dénomination sociale

Ipsos.

I.2 Siège social

35, rue du Val de Marne – 75013 Paris.

I.3 Date d'immatriculation et durée d'Ipsos SA

Ipsos SA a été immatriculée le 14 novembre 1975. Sa durée de vie est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

I.4 Forme juridique

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le livre II du Code de commerce.

Les statuts délèguent au Conseil d'administration le choix du mode de direction entre une présidence et une direction générale jointe ou duale.

Le Conseil d'administration réuni le 12 décembre 2001 a décidé que la Direction générale d'Ipsos SA serait assumée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Didier Truchot.

Le Conseil dans sa séance du 23 juin 2004 a décidé que la Direction générale d'Ipsos SA continuerait à être assumée par Monsieur Didier Truchot jusqu'à la fin de son mandat de Président, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se réunira en 2010 pour statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I.5 Registre du commerce et des sociétés

304 555 634 RCS Paris.

1.6 Code APE et dénomination du secteur d'activité

6420 Z – Activités des sociétés holding.

1.7 Consultation des documents sociaux

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social.

En outre, un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités d'Ipsos SA et ses filiales sont disponibles sur le site internet du groupe Ipsos à l'adresse suivante : www.ipsos.com.

1.8 Objet social (article 2 des statuts)

Ipsos SA a pour objet :

- la réalisation d'études de marché effectuées au moyen d'enquêtes, de sondages, de recherches statistiques ou par tous autres procédés tendant à faciliter et à organiser l'implantation commerciale, la promotion, la diffusion de produits et de services de toute nature, ainsi que la réalisation d'études, enquêtes, sondages, analyses et de conseils dans le domaine politique, économique et social,
- l'étude, la préparation, l'organisation, l'entreprise, soit pour son compte, le compte de tiers, comme concessionnaire, agent, ou autrement de la publicité sous toutes ses formes, pour tous produits du commerce, y compris toute entreprise de régie publicitaire,
- la réalisation de toutes activités de conseil pouvant constituer une aide à la décision des entreprises, services ou tout autre organisme,
- la recherche, la prise, l'acquisition, l'exploitation de tous brevets, licences, procédés et fonds de commerce se rapportant à l'activité ci-dessus,
- la prise d'intérêts et la participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises similaires, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions, d'obligations ou autres titres, commandite, fondation de sociétés nouvelles, fusions ou autrement,
- la réalisation de toutes opérations financières liées à la présence en Bourse, et
- généralement toutes autres opérations civiles, commerciales, financières, industrielles mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la Société ou à tous autres objets similaires ou connexes.

1.9 Exercice social (article 27 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année.

1.10 Assemblée générale (articles 20 à 23 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Les Assemblées générales ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales s'il justifie du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris) (article 21 des statuts d'Ipsos SA).

L'enregistrement comptable des titres dans le délai prévu au paragraphe précédent doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par Ipsos SA ou pour son compte, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article 23 des statuts d'Ipsos SA, la modification des droits des actionnaires nécessite la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire.

1.11 Affectation et répartition des résultats

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, le cas échéant diminué de toutes autres sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable.

L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale prélève sur le bénéfice distribuable toute somme qu'elle juge convenable, pour les porter à nouveau ou les affecter à un ou plusieurs postes de réserve.

1.12 Clauses statutaires particulières

Franchissement de seuils de participation statutaires dans le capital social (article 8 des statuts)

Outre le respect de l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des Marchés Financiers de la détention

de certaines fractions du capital ou des droits de vote, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 6 %, ou plus de tout multiple de 1 % supérieur à 6 %, du capital ou des droits de vote de la Société (le nombre total de droits de vote à utiliser au dénominateur étant calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote), est tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter de la date de ce franchissement de seuil, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social, du nombre total d'actions et de titres donnant accès à terme au capital qu'elle possède seule ou de concert, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés. Cette déclaration devra être renouvelée, dans les mêmes conditions, lors de chaque franchissement d'un nouveau seuil calculé comme indiqué ci-dessus. Les sociétés gérant des fonds communs de placement ou de fonds de pensions sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions ou des droits de vote détenues par l'ensemble des fonds qu'elles gèrent.

Cette déclaration doit être renouvelée, dans les mêmes conditions, chaque fois que l'un de ces seuils calculé comme indiqué ci-dessus est franchi à la baisse, jusqu'à ce que le seuil de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société soit atteint.

En cas de non-respect de ces obligations d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont suspendus et ne peuvent pas être exercés à toute Assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Identification des détenteurs de titres au porteur : titres au porteur identifiables « TPI » (article 7 des statuts)

Conformément à l'article L.228-2 du Code de commerce, Ipsos SA peut recourir à tout moment auprès du dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres à la procédure d'identification des titres au porteur.

Droits de vote double (article 10 des statuts)

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2001 a réduit à deux ans la durée minimum d'inscription au nominatif nécessaire à l'obtention d'un droit de vote double.

Un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est ainsi attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, en cas d'augmentation de capital par

incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission. La conversion au porteur d'une action et le transfert de sa propriété font perdre à l'action le droit de vote double.

En revanche, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis.

Le droit de vote double attaché aux actions nominatives peut être exercé par un intermédiaire inscrit si les renseignements qu'il fournit permettent le contrôle des conditions requises pour l'exercice du droit.

Chaque actionnaire peut renoncer à ses droits de vote double dans tout type d'Assemblée (Assemblée ordinaire, extraordinaire, mixte ou spéciale), et au titre d'une seule Assemblée à la fois. L'exercice de la faculté de renonciation doit être renouvelé à chaque Assemblée au titre de laquelle l'actionnaire entend user de cette faculté. La renonciation peut être totale ou bien partielle, pour tout ou pour partie des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Par ailleurs, il n'existe pas de limitation statutaire à l'exercice des droits de vote, autre que la sanction des non-déclarations de franchissements de seuils.

Au 28 février 2009, 8 765 299 actions bénéficient d'un droit de vote double.

1.13 Cession des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

1.14 Nantissement des actifs

Les actifs d'Ipsos SA ne sont pas nantis.

2. Renseignements concernant le capital social

2.1 Capital social et nominal des actions

Division par quatre du nominal des actions

Il est rappelé que l'Assemblée générale annuelle réunie le 31 mai 2006 a décidé de diviser par quatre la valeur nominale de l'action d'Ipsos SA pour la porter de 1 euro à 25 centimes d'euro. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 31 mai 2006 a fixé la date d'effet de cette division par quatre du nominal de l'action Ipsos au 4 juillet 2006. Il convient de noter que les nombres, montants et valeurs indiqués dans le présent document de référence tiennent compte de cette division par quatre du nominal de l'action Ipsos.

En début d'exercice

Au 1^{er} janvier 2008, le capital social s'élevait à 8 544 586 euros, divisé en 34 178 345 actions d'un nominal de 25 centimes d'euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2008 et au 28 février 2009

Au cours de l'exercice 2008, 52 212 options de souscription ont été exercées, donnant lieu à la création de 52 212 actions nouvelles, au prix moyen de 15,89 euros (3 560 options attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix d'exercice de 5,72 euros, 6 692 options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix d'exercice de 16,75 euros, 23 281 options attribuées par le Conseil d'administration le 18 décembre 2002 à un prix d'exercice de 14,50 euros, et 18 679 options attribuées par le Conseil d'administration le 2 mars 2004 à un prix d'exercice de 19,25 euros), soit un montant total de 829 599,45 euros.

Entre le 1^{er} janvier 2009 et le 28 février 2009, 3 560 options de souscription ont été exercées, donnant lieu à la création de 3 560 actions nouvelles, au prix moyen de 14,65 euros (240 options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix d'exercice de 16,75 euros et 3 320 options attribuées par le Conseil d'administration le 18 décembre 2002 à un prix d'exercice de 14,50 euros), soit un montant total de 52 160 euros.

Augmentation et réduction de capital intervenues depuis le 1^{er} janvier 2008

Il est rappelé que le dernier capital social constaté par le Conseil d'administration, dans sa séance du 18 mars 2008, était de 8 431 310 euros divisé en 33 725 241 actions de 25 centimes d'euro. Ce capital tenait compte des actions nouvelles créées jusqu'au 29 février 2008 en conséquence de l'exercice d'options de souscription d'actions, ainsi que de l'annulation de 457 017 de ses propres actions qui avaient été acquises du 3 au 31 janvier 2008 et de la réduction du capital à 8 431 310 euros en résultant.

Lors de sa séance du 18 mars 2009, le Conseil d'administration a constaté que, à la suite de la création de 48 299 actions issues de levées d'options de souscription entre la dernière constatation du capital social le 20 mars 2008 et le 31 décembre 2008, le capital d'Ipsos SA au 31 décembre 2008 était de 8 443 385 euros, composé de 33 773 540 actions d'une seule catégorie ayant une valeur nominale de 25 centimes d'euro, chacune entièrement libérée.

Dans sa séance du 18 mars 2009, le Conseil d'administration a par ailleurs constaté que, à la suite de la création de 3 560 actions issues de levées d'options de souscription entre le 1^{er} janvier 2009 et le 28 février 2009, le capital d'Ipsos SA au 28 février 2009 était de 8 444 275 euros, composé de 33 777 100 actions d'une seule catégorie ayant une valeur nominale de 25 centimes d'euro, chacune entièrement libérée.

2.2 Evolution du capital social depuis cinq ans

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission brute	Nominal cumulé	Nombre d'actions cumulé
31/12/02	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2002 ayant conduit à la création de 50 400 actions nouvelles	0,25 €	259 926 €	7 004 597 €	28 018 388
31/12/03	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2003 ayant conduit à la création de 173 440 actions nouvelles	0,25 €	865 268 €	7 047 957 €	28 191 828
31/12/04	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2004 ayant conduit à la création de 205 844 actions nouvelles	0,25 €	1 297 392 €	7 099 418 €	28 397 672
02/11/05	Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par émission de 5 000 000 actions nouvelles	0,25 €	1 13 750 000 €	8 349 418 €	33 397 672
15/12/05	Augmentation de capital liée à la rémunération de l'apport d'actions MORI par émission de 297 648 actions nouvelles	0,25 €	6 994 729 €	8 423 830 €	33 695 320
31/12/05	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2005 ayant conduit à la création de 168 024 actions nouvelles	0,25 €	1 907 668 €	8 465 836 €	33 863 344
31/12/06	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2006 ayant conduit à la création de 152 179 actions nouvelles	0,25 €	2 113 240 €	8 503 881 €	34 015 523
CA du 20/03/07	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant les mois de janvier et février 2007 ayant conduit à la création de 29 481 actions nouvelles	0,25 €	439 137 €	8 511 251 €	34 045 004

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission brute	Nominal cumulé	Nombre d'actions cumulé
CA du 18/03/08	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} mars 2007 et le 31 décembre 2007 ayant conduit à la création de 133 341 actions nouvelles	0,25 €	1 985 562 €	8 544 586 €	34 178 345
CA du 18/03/08	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} janvier 2008 et le 29 février 2008 ayant conduit à la création de 3 913 actions nouvelles	0,25 €	59 000 €	8 545 565 €	34 182 258
CA du 18/03/08	Décision d'annulation de 457 017 actions (acquises à cette fin dans le cadre du Programme de Rachat d'actions approuvé en Assemblée du 2 mai 2007) et réduction correspondante du capital à 8 431 310 euros	0,25 €	-	8 431 310 €	33 725 241
CA du 18/03/09	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} mars 2008 et le 31 décembre 2008 ayant conduit à la création de 48 299 actions nouvelles	0,25 €	757 546 €	8 443 385 €	33 773 540
CA du 18/03/09	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} janvier 2009 et le 28 février 2009 ayant conduit à la création de 3 560 actions nouvelles	0,25 €	51 270 €	8 444 275 €	33 777 100

Après avoir été admises à la cotation sur le Nouveau marché à compter de janvier 2005, l'Eurolist de NYSE-Euronext. d'Euronext Paris le 1^{er} juillet 1999, les actions d'Ipsos SA sont Ipsos est une valeur éligible au SRD (Service de Règlement cotées depuis le 16 avril 2003 au Premier marché devenu, Différé) et fait partie du SBF 120 et de l'indice Mid-100.

2.3 Répartition du capital et des droits de vote

2.3.1 Au 28 février 2009

Au 28 février 2009, la répartition du capital social et des droits de vote était la suivante :

Capital Ipsos au 28 février 2009

	Actions	%	Droits de vote ⁽¹⁾	%
LT Participations ⁽¹⁾	9 504 344	28,14 %	17 088 688	41,62 %
SG Capital Développement	389 600	1,15 %	779 200	1,90 %
SALVEPAR	497 360	1,47 %	994 720	2,42 %
Salariés ⁽²⁾	422 038	1,25 %	677 218	1,65 %
Auto détention	1 484 500	4,39 %	-	-
Public	21 479 258	63,60 %	21 518 073	52,41 %
Total	33 777 100	100,00 %	41 057 899	100,00 %

(1) Holding animatrice détenue majoritairement par MM. Didier Truchot et Jean-Marc Lech, Co-Présidents d'Ipsos (59,57 % du capital), aux côtés de cadres dirigeants du Groupe (3,05 % du capital), du groupe Eurazeo (24,76 % du capital), de SG Capital Développement (10,52 % du capital) et du FCPR Sogecap Développement (2,11 % du capital).

(2) A l'occasion d'augmentations de capital réservées et dans le cadre d'un plan d'épargne Groupe, trois tranches ont été proposées aux salariés en 1999 et 2000. De plus, certains managers du Groupe ont acquis directement des titres Ipsos au prix d'introduction (inscrits ou non au nominatif). Dans le cadre de l'acquisition de MORI en 2005, Ipsos SA a remis à des managers actionnaires de MORI des actions Ipsos en rémunération de leurs actions Ipsos. En 2008 a eu lieu la livraison des actions attribuées gratuitement à certains salariés par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 26 avril 2006. Ne sont comptabilisées sur cette ligne que les actions détenues par des salariés et anciens salariés inscrits au nominatif.

(3) Le nombre total de droits de vote présenté dans cette colonne comprend les seuls droits de vote exerçables en Assemblée générale et ne tient pas compte des actions privées de droits de vote (ligne « Auto détention »). A titre d'information, l'ensemble des droits de vote attaché aux actions, y compris celles privées de droits de vote à prendre en compte conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers pour le calcul des franchissements de seuils exprimés en droits de vote est de : **42 542 399**.

Il n'existe pas d'autocontrôle. Au 28 février 2009, Ipsos SA détenait directement, hors contrat de liquidité, 1 481 176 actions. Les actions propres sont décrites au 2.10 du chapitre 5.

Ainsi que cela est décrit au 1.12 du chapitre 5, les actions détenues au nominatif depuis plus de deux années bénéficient d'un droit de vote double. Au 28 février 2009, 8 765 299 actions bénéficient d'un droit de vote double.

En avril 2008, environ 12 000 personnes étaient actionnaires d'Ipsos.

LT Participations est le principal actionnaire d'Ipsos SA, détenant 28,14 % de son capital et 41,62 % des droits de vote. LT Participations est également administrateur d'Ipsos SA.

2.3.2 Pactes d'actionnaires et engagement de conservation

Pactes d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

Engagement de conservation

Il n'existe plus aucun engagement de conservation depuis le 1^{er} juillet 2001.

2.3.3 Franchissements de seuils

Ipsos SA a eu connaissance des franchissements de seuils à la baisse suivants durant les exercices 2005, 2006 et 2007 :

La société Ipsos Partnership Fund SAS a déclaré le 11 octobre 2006 les franchissements du seuil de 10 % des droits de vote à la baisse et du seuil de 7,5 % du capital à la baisse le 10 juillet 2005, le franchissement du seuil de 5 % du capital à la baisse le 2 novembre 2005 et le franchissement du seuil de 5 % des droits de vote d'Ipsos SA à la baisse le 7 juillet 2006.

Plusieurs entités du groupe Fidelity Investments (FMR Corp, une société américaine dont le siège est 82 Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109, aux États-Unis

et la société Fidelity International Limited (FIL), une société anonyme des Bermudes, dont le siège social est PO Box HM 670, Hamilton HMCX, aux Bermudes), ont informé Ipsos SA ainsi que l'Autorité des Marchés Financiers, par courrier en date du 23 avril 2007, avoir franchi à la baisse les seuils de 10 % du capital et des droits de vote d'Ipsos SA le 20 avril 2007.

Ces mêmes entités ont informé Ipsos SA ainsi que l'Autorité des Marchés Financiers, par courrier en date 1^{er} octobre 2007 d'un franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et des droits de vote d'Ipsos SA, le 27 septembre 2007.

Conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce la société Oddo Asset Management, agissant pour le compte d'OPCVM dont elle assure la gestion, a informé, à titre de régularisation, Ipsos SA ainsi que l'Autorité des marchés financiers, par courrier en date du 20 mai 2008, avoir franchi en hausse le seuil de 5% du capital d'Ipsos SA le 27 mars 2008.

Cette même société, agissant pour le compte d'OPCVM dont elle assure la gestion, a informé Ipsos SA ainsi que l'Autorité des marchés financiers, par courrier en date du 29 mai 2008 avoir franchi en baisse le seuil de 5 % du capital d'Ipsos SA le 23 mai 2008.

2.3.4 Nantissement d'actions Ipsos inscrites au nominatif pur au 28 février 2009

Nom de l'actionnaire	Bénéficiaires	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti
LT Participations	LCL, Société Générale, Natixis, Banque Palatine	28/07/2008	Paiement et remboursement complet des obligations garanties	Paiement et remboursement complet des obligations garanties	7 053 667	20,88 %

2.3.5 Répartition du capital social et des droits de vote au 29 février 2008 et au 31 mars 2007

A la connaissance d'Ipsos SA, la répartition du capital social et des droits de vote était la suivante au 29 février 2008 :

Capital d'Ipsos SA au 29 février 2008 sur la base du dernier capital social juridiquement constaté à cette date*

	Actions	%	Droits de vote	%
LT Participations	9 504 344	28,18 %	19 008 688	45,01 %
SG Capital Développement	389 600	1,16 %	779 200	1,85 %
SALVEPAR	497 360	1,47 %	497 360	1,18 %
Salariés	409 936	1,22 %	766 310	1,81 %
Auto détention	2 213 544	5,21 %	-	-
Public	21 167 474	62,75 %	21 177 838	50,15 %
Total	34 182 258	100,00 %	42 229 396	100,00 %

* Ne tient pas compte de l'annulation de 457 017 actions décidée par le Conseil d'administration d'Ipsos SA du 18 mars 2008.

A la connaissance d'Ipsos SA, la répartition du capital social et des droits de vote était la suivante au 31 mars 2007 :

Capital d'Ipsos SA au 31 mars 2007

	Actions	%	Droits de vote	%
LT Participations	9 504 344	27,92 %	19 008 688	44,36 %
Ipsos Partnership Fund	461 856	1,36 %	923 712	2,15 %
SG Capital Développement	389 600	1,14 %	779 200	1,82 %
SALVEPAR	497 360	1,46 %	497 360	1,16 %
Salariés	398 117	1,17 %	508 118	1,19 %
Auto détention	1 669 903	4,90 %	-	-
Public	21 123 824	62,05 %	21 135 140	49,32 %
Total	34 045 004	100,00 %	42 852 218	100,00 %

2.4 Capital autorisé non émis

Délégations globales

Le Conseil d'administration a été autorisé, par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008 pour une durée maximale de 26 mois, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal maximal de 4,5 millions d'euros, par émission (1) d'actions ordinaires d'Ipsos SA, (2) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'Ipsos SA, ou à l'attribution de titres de créance ou (3) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont Ipsos SA possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

En outre, le Conseil d'administration a obtenu une délégation de compétence de la part de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2008, à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital dans la limite de 80 millions d'euros, à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société dont la souscription serait réservée à la société Ipsos Partnership Fund et à l'effet d'attribuer des options de souscription et/ou achat d'actions.

Enfin, l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2008 a délégué au Conseil d'administration le pouvoir de procéder à l'attribution en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre d'Ipsos SA. Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du 29 avril 2008, et le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 5 % du capital d'Ipsos SA à la date du 29 avril 2008.

Il convient de se reporter au 18 du chapitre 2 pour consulter le tableau qui récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires d'Ipsos SA au Conseil d'administration dans les domaines des augmentations de capital et leurs utilisations au cours de l'exercice 2008.

Il est précisé que la seule utilisation de délégation faite durant l'exercice 2008 concerne la délégation d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre d'Ipsos SA. Le Conseil d'administration a utilisé cette autori-

sation afin de procéder à l'attribution de 84 850 actions à des salariés ou mandataires sociaux résidents français.

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2009 d'accorder au Conseil d'administration de nouvelles délégations de compétence. Certaines de ces délégations mettront fin pour les fractions non utilisées aux autorisations décrites ci-dessus.

2.5 Augmentation de capital réservée aux adhérents du plan épargne entreprise d'Ipsos SA

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2008 dans sa vingt-septième résolution a délégué au Conseil d'administration compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne entreprise (PEE) d'Ipsos SA, pour une durée de 26 mois, et dans la limite d'un montant nominal fixé à 450 000 euros.

Le Conseil n'a pas utilisé cette autorisation.

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2009 de renouveler cette délégation à hauteur d'un montant nominal maximum de 450 000 euros.

2.6 Capital potentiel

Premier plan d'options

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 1998, le Conseil d'administration a été autorisé, dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir aux salariés du Groupe ou à certains d'entre eux, et aux mandataires sociaux, des options de souscription d'actions nouvelles d'Ipsos SA à émettre à titre d'augmentation de capital.

Ce premier plan d'allocation d'options aux salariés du Groupe a été mis en œuvre comme suit :

- une première tranche, portant sur un nombre de 390 648 options, a été allouée par décision du Conseil d'administration du 28 juillet 1998 ;
- une seconde tranche, correspondant à des droits acquis le 28 juillet 1998 et dont l'attribution dépendait de la réalisation d'objectifs de rentabilité, portant sur un nombre de 392 944 options, a été allouée par décision du Conseil d'administration du 10 mai 1999.

Date du Conseil	Point de départ d'exercice	Quantité attribuée	Prix d'exercice 1 option pour 1 action	Options exercées au 28/02/09	Options annulées au 28/02/09	Quantité restant au 28/02/09 ⁽¹⁾	Date limite de levées
28/07/98	28/07/03	390 648	5,15 euros	276 104	114 544	0	28/07/08
10/05/99	10/05/04	392 944	5,72 euros	265 528	127 416	0	28/07/08
Total		783 592		541 632	241 960	0	

(1) Dont options détenues par les dix membres du Comité exécutif au 28 février 2009 : 168 (1998 : 0, 1999 : 0).

Deuxième plan d'options

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 24 mai 2000 avait autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir aux mandataires sociaux, aux salariés ou à certains d'entre eux d'Ipsos SA et des sociétés liées à elle dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, des options de souscription d'actions ordinaires nouvelles d'Ipsos SA à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions d'Ipsos SA acquises dans les conditions légales.

Le nombre total des options de souscription d'actions qui pouvait être consenti était de 6 % de la totalité des actions représentant le capital d'Ipsos SA au jour de l'Assemblée, soit 1 256 320 options.

Ce plan adopté par l'Assemblée générale du 24 mai 2000 s'était substitué à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 1998.

Ce deuxième plan d'allocation d'options aux salariés du Groupe a été mis en œuvre comme suit :

- une première tranche, portant sur un nombre de 300 000 options, répartie en trois sous-tranches avec des périodes d'exercices des options différentes afin de tenir compte de particularités dans les diverses réglementations fiscales, a été allouée par décision du Conseil d'administration du 9 juin 2000 ;
- une deuxième tranche portant sur un nombre de 479 200 options, répartie en deux sous-tranches a été allouée par décision du Conseil d'administration du 8 août 2001 ;
- une troisième tranche portant sur un nombre de 376 000 options, répartie en deux sous-tranches, a été allouée par décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2002.

Date du Conseil	Point de départ d'exercice des options	Quantité attribuée	Prix d'exercice l'option pour l'action	Options exercées au 28/02/09	Options annulées au 28/02/09	Quantité restant au 28/02/09 ⁽¹⁾	Date limite de levées
09/06/2000	10/06/2004	110 436	30 euros	0	110 436	0	09/06/2008
09/06/2000	09/06/2003	46 376	30 euros	0	46 376	0	09/06/2008
09/06/2000	09/06/2003	143 188	30 euros	0	143 188	0	09/06/2008
08/08/2001	08/08/2005	108 592	16,75 euros	47 952	33 700	26 940	08/08/2009
08/08/2001	08/08/2004	370 608	16,75 euros	163 019	140 782	66 807	08/08/2009
18/12/2002	18/12/2006	37 320	14,50 euros	14 150	12 160	11 010	18/12/2010
18/12/2002	18/12/2005	338 680	14,50 euros	145 807	89 741	103 132	18/12/2010
Total		1 155 200		370 928	576 383	207 889	

(1) Dont options détenues par les dix membres du Comité exécutif au 28 février 2009 : 37 304 (2000 : 0, 2001 : 4 040, 2002 : 0).

Troisième plan d'options

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 11 juin 2003 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président, dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir aux mandataires sociaux, aux salariés ou à certains d'entre eux d'Ipsos SA et des sociétés liées à elle dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, des options de souscription d'actions ordinaires nouvelles d'Ipsos SA à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions d'Ipsos SA acquises dans les conditions légales.

Le Conseil d'administration pouvait faire usage de cette autorisation jusqu'au 11 août 2006. Il pouvait utiliser cette autorisation en une ou plusieurs fois, en tout ou partie.

Le nombre total des options de souscription d'actions qui pouvaient être consenties est de 5 % de la totalité des actions représentant le capital d'Ipsos SA au jour de l'Assemblée, soit 1 400 920 options.

L'Assemblée générale a délégué au Conseil d'administration dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'options.

Le plan adopté par l'Assemblée générale du 11 juin 2003 s'est substitué à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2000.

Ce troisième plan d'allocation d'options aux salariés du Groupe a été mis en œuvre comme suit :

- allocation de 558 000 options par décision du Conseil d'administration le 2 mars 2004, répartie en deux sous-tranches France et Reste du monde avec des périodes d'exercice des options différentes afin de tenir compte de particularités dans les diverses réglementations fiscales,
- allocation de 96 000 options par décision du Conseil d'administration le 22 avril 2005, répartie en deux sous-tranches France et Reste du monde avec des périodes d'exercice des options différentes afin de tenir compte de particularités dans les diverses réglementations fiscales.

Date du Conseil	Point de départ d'exercice des options	Quantité attribuée	Prix d'exercice l'option pour l'action	Options exercées au 28/02/09	Options annulées au 28/02/09	Quantité restant au 28/02/09 ⁽¹⁾	Date limite de levées
02/03/04	02/03/08	89 200	19,25 euros	2 800	36 200	50 200	02/03/2012
02/03/04	02/03/07	468 800	19,25 euros	60 897	176 402	231 501	02/03/2012
22/04/05	22/04/09	64 000	20,75 euros	0	18 000	46 000	22/04/2013
22/04/05	22/04/08	32 000	20,75 euros	0	14 000	18 000	22/04/2013
Total		654 000		63 697	244 602	345 701	

(1) Dont options détenues par les dix membres du Comité exécutif au 28 février 2009 : 40 000 (2004 : 0, 2005 : 40 000).

Dilution potentielle maximale

Au 28 février 2009, le capital social tel que constaté par le Conseil dans sa séance du 18 mars 2009 est composé de 33 777 100 actions d'une valeur nominale unitaire de

25 centimes d'euro. En cas d'exercice de toutes les options dont les programmes sont décrits ci-dessus, la dilution potentielle maximale s'élèverait à 1,64 % (553 590 actions nouvelles potentielles).

	Date d'émission ou d'allocation	Prix d'exercice	Période d'exercibilité	Dilution potentielle (au 18/03/09)
Options de souscription	28/07/98	5,15 euros	28/07/03 à 28/07/08	0
Options de souscription	10/05/99	5,72 euros	10/05/04 à 28/07/08	0
Options de souscription	09/06/00	30 euros	10/06/03-04 à 09/06/07-08	0
Options de souscription	08/08/01	16,75 euros	08/08/04-05 à 08/08/09	93 747
Options de souscription	18/12/02	14,50 euros	18/12/05-06 à 18/12/10	114 142
Options de souscription	02/03/04	19,25 euros	02/03/07-08 à 02/03/12	281 701
Options de souscription	22/04/05	20,75 euros	22/04/08-09 à 22/04/13	64 000
Total				553 590

Tableau de synthèse

Type d'opération	Attribution d'options de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe						
Date de réunion de l'Assemblée générale autorisant l'opération	28/07/98	28/07/98	24/05/00	24/05/00	24/05/00	11/06/03	11/06/03
Date de réunion du Conseil d'administration décidant ou déclenchant l'opération	28/07/98	10/05/99	09/06/00	08/08/01	18/12/02	02/03/04	22/04/05
Nombre initial d'actions pouvant être souscrites	390 648	392 944	300 000	479 200	376 000	558 000	96 000
Nombre de personnes concernées	57	83	1 396	2 164	195	250	20
Nombre de dirigeants concernés (membres du Comité exécutif) au 28/02/2009	0	0	0	1	0	0	1
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants (membres du Comité exécutif) au 28/02/2009	0	0	0	4 040	0	0	40 000
Point de départ de l'exercice des options	28/07/03	10/05/04	10/06/03-04	08/08/04-05	18/12/05-06	02/03/07-08	22/04/08-09
Date d'expiration	28/07/08	28/07/08	09/06/07-08	08/08/09	18/12/10	02/03/12	22/04/13
Prix de souscription en euros	5,15	5,72	30	16,75	14,5	19,25	20,75
Modalités	1 tranche	1 tranche	1 tranche ou par tranche d'un tiers à chaque date anniversaire				
Nombre d'actions souscrites au 28/02/2009	276 104	265 528	0	210 971	159 957	63 697	0
Nombre d'actions pouvant être souscrites au 28/02/2009	0	0	0	93 747	114 142	281 701	64 000

2.7 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital d'Ipsos SA.

2.8 Titres non représentatifs du capital

Emission obligataire en placement privé sur le marché américain

Ipsos SA a effectué en mai 2003 une émission obligataire en placement privé sur le marché institutionnel américain pour un montant nominal de 90 millions de dollars et une durée de dix ans (échéance finale le 28 mai 2013).

Il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital d'Ipsos SA.

2.9 Options d'achat d'actions

En application de l'autorisation qui lui a été accordée par l'Assemblée générale mixte du 6 mars 2002, le Conseil d'administration a consenti, le 9 juillet 2002, 19 244 options d'achat d'actions d'Ipsos SA à des mandataires sociaux et salariés d'Ipsos SA et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, actionnaires de la société Ipsos Partnership

Fund SAS. Chaque option donne à son bénéficiaire le droit d'acheter jusqu'à 120 actions d'Ipsos SA au prix unitaire de 17,25 euros. Ces options sont exerçables entre le 9 juillet 2005 et le 9 juillet 2010, l'Assemblée générale du 29 avril 2008 ayant étendu la période d'exercice initiale de deux ans. Le nombre d'actions pouvant être acquises par exercice de chaque option était croissant et a atteint le maximum de 120 le 9 juillet 2007. L'exercice est conditionné à la continuation de la qualité d'employé ou de mandataire social du groupe Ipsos. L'autre condition, relative à la qualité d'actionnaire de la société Ipsos Partnership Fund SAS a disparu depuis le 9 juillet 2007. L'autorisation accordée le 6 mars 2002 a été entièrement utilisée par le Conseil. Les options d'achat d'actions ne représentent pas du capital potentiel et ne sont pas dilutives.

Au 28 février 2009, 7 205 options ont été exercées permettant à leurs bénéficiaires d'acheter 695 280 actions d'Ipsos SA, et 8 544 options sont encore exerçables pouvant permettre à leurs bénéficiaires d'acheter 1 025 280 actions d'Ipsos SA.

Date du Conseil	Point de départ d'exercice des options	Quantité attribuée ⁽¹⁾	Prix d'exercice pour 1 option	Actions correspondant aux options exercées au 28/02/09	Actions correspondant aux options annulées au 28/02/09	Quantité d'actions restant à exercer au 28/02/09 ⁽²⁾	Date limite de levées
09/07/02	09/07/05	2 309 280	17,25 euros	695 280	588 720	1 025 280	09/07/2010 ⁽³⁾
Total		2 309 280		695 280	588 720	1 025 280	

(1) Ont été attribuées 19 244 options, chacune donnant le droit d'acheter jusqu'à 120 actions. Ce tableau présente le nombre d'actions pouvant être achetées par exercice des options.

(2) Dont options détenues par les dix membres du Comité exécutif au 28 février 2009 représentant 234 960 actions.

(3) Une extension de 2 ans de la durée initiale a été approuvée par l'Assemblée générale du 29 avril 2008 dans le cadre de la vingt-sixième résolution.

Ipsos SA a couvert ces options en achetant à terme à la Société Générale 2 309 280 de ses propres actions, dans le cadre du Programme de Rachat d'actions approuvé par les actionnaires d'Ipsos SA le 29 mai 2002 qui a fait l'objet d'une note d'information visée par la COB le 13 mai 2002 sous le numéro 02-540. Ces actions ont été rachetées au prix unitaire de 17,25 euros, payé immédiatement. La Société Générale a livré ces actions à Ipsos SA entre le 8 juillet 2005 et le 8 juillet 2007, conformément au calendrier d'exerçabilité des options d'achat décrit ci-dessus.

2.10 Rachat par Ipsos SA de ses propres actions

2.10.1 Bilan du Programme de Rachat autorisé le 29 avril 2008

Lors de l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008, les actionnaires d'Ipsos SA ont autorisé Ipsos SA, dans la cinquième résolution adoptée par cette Assemblée, à acheter ses propres actions dans la limite de 10 % du montant du capital social d'Ipsos SA (le « Programme de Rachat 2008 »).

A. Synthèse des principales caractéristiques du « Programme de Rachat 2008 »

Les principales caractéristiques du « Programme de Rachat 2008 » sont les suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 45 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au Programme de Rachat s'élève en conséquence à 153 802 530 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2007, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois ;
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que cette offre soit intégralement réglée en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date

des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, comptant ou à terme, ou par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions peuvent être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités du « Programme de Rachat 2008 » étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés et mandataires sociaux d'Ipsos SA ou d'entreprises associées, et notamment d'allouer des options sur actions ou des actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Ipsos dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise ou de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux (en particulier conformément aux articles L.225-177 du Code de commerce et suivants, aux articles L.225-197-I et suivants du Code de commerce ou aux articles L.443-I et suivants du Code du travail) ;
- de réaliser des opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété, et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions d'Ipsos SA ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de réduire le capital d'Ipsos SA.

B. Opérations réalisées dans le cadre du « Programme de Rachat 2008 »

Achats et ventes d'actions propres effectués par Ipsos SA en dehors du contrat de liquidité

Aucun achat n'a été effectué dans le cadre du « Programme de Rachat 2008 » (hors contrat de liquidité).

Ipsos SA n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre du « Programme de Rachat 2008 ».

Achats et ventes d'actions propres effectués dans le cadre du contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été conclu avec Société Générale et SG Securities (Paris) SAS en février 2003. Dans le cadre de ce contrat de liquidité, les opérations suivantes ont été réalisées depuis le 1^{er} mars 2007 et jusqu'au 28 février 2009 :

- du 29 février 2008 au 31 mars 2008, achats de 13 064 actions au prix moyen de 18,76 euros et ventes de 21 677 actions au prix moyen de 19,36 euros,
- au deuxième trimestre 2008, achats de 38 305 actions au prix moyen de 22,46 euros et ventes de 48 809 actions au prix moyen de 21,85 euros,
- au troisième trimestre 2008, achats de 67 156 actions au prix moyen de 21,73 euros et ventes de 72 127 actions au prix moyen de 21,89 euros,
- au quatrième trimestre 2008, achats de 50 801 actions au prix moyen de 18,54 euros et ventes de 55 069 actions au prix moyen de 18,79 euros,
- du 1^{er} janvier au 28 février 2009, achats de 41 787 actions au prix moyen de 17,07 euros et ventes de 39 270 actions au prix moyen de 17,21 euros.

Au 29 février 2008 et au 28 février 2009, Ipsos SA détenait respectivement 29 163 et 3 324 de ses actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Résumé des opérations

Les opérations sur actions propres réalisées pendant la période du 1^{er} mars 2007 au 29 février 2008, se résument de la manière suivante :

Tableau à jour au 28 février 2009

Capital social d'Ipsos SA au 29 février 2008	33 725 241
Capital auto détenu au 29 février 2008	2 213 544 actions, soit 6,48 %
Nombre de titres achetés ou transférés entre le 29 février 2008 et le 28 février 2009	211 112
Prix moyen pondéré brut des titres achetés ou transférés	19,99
Nombre de titres vendus entre 29 février 2008 et le 28 février 2009	483 140
Prix moyen pondéré brut des titres vendus	18,68
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	457 017
Capital social d'Ipsos SA constaté au 28 février 2009	33 777 100
Capital auto détenu au 28 février 2009	1 484 500 actions, soit 4,39 %

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres au 28 février 2009

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte au 28 février 2009	4,39 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	457 017
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2009	1 484 500
Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2009	25 600 194
Valeur de marché du portefeuille au 28 février 2009	24 791 151

Détail des flux bruts cumulés pour la période du 29 février 2008 au 28 février 2009 et des positions ouvertes au 28 février 2009

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes à ce jour			
	Achats/ transferts	Ventes/ transferts	Options d'achat à l'achat	Achats à terme	Options d'achat vendues	Options d'achat à la vente
Nombre de titres						
(1) Contrat de liquidité	211 112	236 952	-	-	-	-
(2) Plans d'options d'achat ou d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe Ipsos	0	246 188	-	-	-	-
Echéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen/prix moyen de la transaction						
Supra (1)	19,99	20,16	-	-	-	-
Supra (2)		17,25	-	-	-	-
Montants	4 220 129	9 023 695	-	-	-	-

2.10.2 Programme de Rachat soumis à l'Assemblée générale du 29 avril 2009

A. Présentation générale du « Programme de Rachat 2009 »

Le Conseil d'administration souhaite qu'Ipsos SA continue à disposer d'un Programme de Rachat d'actions.

A cette fin, il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009 de mettre fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008 et d'autoriser, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, un Programme de Rachat d'actions propres, dans la limite de 10 % du montant du capital d'Ipsos SA existant au jour de l'Assemblée (étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions visées ci-après, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation) (le « Programme de Rachat 2009 »).

Ce « Programme de Rachat 2009 » sera activé lors du Conseil d'administration d'Ipsos SA qui se réunira à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009.

B. Date de l'Assemblée générale d'Ipsos devant autoriser le « Programme de Rachat 2009 »

Le « Programme de Rachat 2009 » sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires d'Ipsos du 29 avril 2009.

C. Nombre de titres de capital détenus par Ipsos SA

Au 28 février 2009, Ipsos SA détenait 1 484 500 de ses propres actions, représentant 4,39 % du capital d'Ipsos SA.

D. Répartition par objectif des titres de capital détenus

Sur les 1 484 500 actions détenues au 28 février 2009 :

- 3 324 actions étaient détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu par Ipsos SA avec Société Générale et SG Securities (Paris) SAS en février 2003 ;
- 1 481 176 actions étaient affectées à l'objectif de permettre à Ipsos SA d'honorer ses obligations liées à des programmes d'options d'achat sur actions et d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires d'Ipsos SA et de ses filiales. Il est rappelé que les engagements au titre d'options d'achat déjà attribuées le 9 juillet 2002 et encore exerçables au 28 février 2009 s'élevaient à 1 025 280 et que les attributions gratuites d'actions réalisées les 26 avril 2006, 2 mai 2007 et 29 avril 2008 représentent 484 515 actions restant à livrer au 28 février 2009, soit au titre de cet objectif, des engagements pour un total de 1 509 795 actions d'Ipsos SA.

E. Objectifs du « Programme de Rachat 2009 »

Les achats d'actions pourraient être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités du « Programme de Rachat 2009 » étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées, et notamment d'allouer des actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Ipsos dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise au profit des salariés, ou (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attributions gratuites d'actions dans les conditions prévues par la loi (y compris par l'article L.3332-24 du Code du travail) ;
- de réaliser des opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété, et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à des actions d'Ipsos SA ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de réduire le capital d'Ipsos SA par annulation d'actions.

F. Part maximale du capital objet du « Programme de Rachat 2009 » et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du « Programme de Rachat 2009 »

La part maximale qu'Ipsos SA pourrait acquérir dans le cadre du « Programme de Rachat 2009 » est de 10 % du montant du capital d'Ipsos SA au jour de l'Assemblée du 29 avril 2009, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions visées ci-après, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

G. Prix maximum d'achat

Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 35 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

Le montant maximum des fonds destinés au Programme de Rachat est fixé à 120 000 000 euros.

H. Caractéristiques des titres objet du « Programme de Rachat 2009 »

Les titres d'Ipsos objet du « Programme de Rachat 2009 » sont des actions ordinaires.

I. Durée du « Programme de Rachat 2009 »

Le « Programme de Rachat 2009 » serait autorisé pour une période de 18 mois à compter de son approbation, soit jusqu'au 28 octobre 2010.

J. Autres modalités du « Programme de Rachat 2009 »

L'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société sous réserve que cette offre soit intégralement réglée en numéraire, par tous moyens, sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs ou par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, toute modification significative de l'une des informations figurant au présent 2.10.2 du chapitre 5 sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

2.11 Dividendes et politique de distribution

Afin d'associer davantage les actionnaires aux succès de l'entreprise, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,50 euro par action, en hausse de 25 % par rapport à l'exercice précédent, qui sera mis en paiement le 2 juillet 2009. Il correspond à une distribution de 26 % du résultat net ajusté.

Exercice	Dividende net/action	Quote-part du dividende éligible à la réfaction
2008 ⁽¹⁾	0,50 €	100 % ⁽²⁾
2007	0,40 €	100 % ⁽²⁾
2006	0,28 €	100 % ⁽²⁾

(1) Distribution proposée à l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2009, date de mise en paiement prévue : 2 juillet 2009.

(2) Réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

3. Fonctionnement des organes d'administration, de Direction, rémunération des organes de Direction et rapport complémentaire sur les nominations d'administrateurs et les renouvellements de mandats d'administrateur

Dans la mesure où la composition du Conseil d'administration au 18 mars 2009, le fonctionnement du Conseil, les précisions sur l'expérience et les mandats exercés par les membres du Conseil ainsi que de la rémunération

des organes de Direction sont décrits au chapitre 2, le présent paragraphe 3 du chapitre 5 ne traite que de la synthèse relative aux actions, options et droits de vote des mandataires sociaux et du renouvellement des mandats d'administrateurs.

3.1 Tableau de synthèse relatif aux actions, options et droits de vote des mandataires sociaux

Le tableau suivant présente la participation au capital d'Ipsos SA pour chaque mandataire social en nombre d'actions et de droits de vote, ainsi que le nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions, ainsi que le nombre d'actions pouvant être acquises au titre des actions attribuées gratuitement au 28 février 2009 pour chaque mandataire social.

Mandataire social	Nombre d'actions d'Ipsos SA	Nombre de droits de vote d'Ipsos SA	Nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options de souscription d'actions	Nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options d'achat d'actions	Nombre d'actions pouvant être acquises au titre des actions attribuées gratuitement
Didier Truchot	3 436	3 536	0	31 440	10 000*
Jean-Marc Lech	3 736	4 136	0	11 520	10 000*
Yves-Claude Abescat	4	8	0	0	0
Jean-Michel Carlo	1 860	3 060	0	0	0
Yann Duchesne	40	80	0	0	0
Carlos Harding	5 180	6 012	0	61 440	11 643*
Henry Letulle	8 859	16 362	0	0	0
LT Participations	9 504 344	17 088 688	0	0	0
Wladimir Mollof	4	8	0	0	0
Laurence Stoclet	3 672	4 072	4 040	61 440	11 643
Henri Wallard	4 368	4 368	0	69 120	11 643*

* Le Conseil d'administration dans sa séance du 29 avril 2008 a décidé de fixer à 25 % la proportion d'actions reçues par Messieurs Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding et Henri Wallard, dans le cadre de cette attribution gratuite, et qu'ils seront individuellement tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions de Directeur général ou Directeur général délégué.

3.2 Rapport complémentaire sur les nominations d'administrateurs et les renouvellements de mandats d'administrateur présentés à l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009

En vue de la réunion de l'Assemblée générale mixte de la société Ipsos convoquée pour le 29 avril 2009, dont l'ordre du jour comporte la nomination d'administrateurs et le renouvellement de mandats d'administrateurs, il est mis à la disposition des actionnaires un certain nombre d'informations visées à l'article R.225-83, 5° du Code de commerce et qui concernent les candidats administrateurs au renouvellement.

Le Conseil d'administration de la société Ipsos est composé de :

Monsieur Didier Truchot, Président et Directeur général,
Monsieur Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur
général délégué,
Monsieur Yves-Claude Abescat,
Monsieur Jean-Michel Carlo,
Monsieur Yann Duchesne,
Monsieur Carlos Harding, Directeur général délégué,
Monsieur Henry Letulle,
LT Participations, représentée par Monsieur Pascal Cromback,
Monsieur Wladimir Mollof,
Madame Laurence Stoclet,
Monsieur Henri Wallard, Directeur général délégué.

Le Conseil d'administration propose la nomination
de Messieurs Patrick Artus, Pierre Le Manh, Gilbert Saada
et Hubert Védrine et le renouvellement des mandats
d'administrateur de Madame Laurence Stoclet et de Messieurs
Yves-Claude Abescat, Yann Duchesne et Henri Wallard.

- Monsieur Patrick Artus

Monsieur Patrick Artus est Directeur de la recherche
et des études de Natixis, Professeur à l'Ecole Polytechnique
et Professeur associé à l'Université de Paris I-Sorbonne.
Il a auparavant exercé les fonctions de Directeur des études
de l'ENSAE (1982-1985), puis de Conseiller scientifique
à la Direction générale des études de la Banque de France
(1985-1988). Il a été élu meilleur économiste de l'année
1996 par le *Nouvel Economiste*.

Il n'occupe aucun emploi et n'a aucune fonction au sein
du groupe Ipsos.

Monsieur Patrick Artus est âgé de 51 ans.

Il n'est pas titulaire d'actions de la société Ipsos
à ce jour et régularisera cette situation dans les six mois
de sa nomination.

- Monsieur Pierre Le Manh

Monsieur Pierre Le Manh est *CEO* d'Ipsos Marketing et Président
des régions *Central and Eastern Europe, Middle East and Africa*
après avoir exercé la fonction de *CEO* d'Ipsos Europe.
Avant de rejoindre Ipsos, il a été consultant chez Accenture,
directeur financier d'Adami et PDG d'Encyclopaedia Univer-
salis. Il a ensuite exercé plusieurs fonctions de direction au sein
de la société Consodata dont il a été nommé *CEO* en 2002.

Monsieur Pierre Le Manh est âgé de 42 ans.

Monsieur Pierre Le Manh est titulaire de 2 636 actions
d'Ipsos SA.

- Monsieur Gilbert Saada

Monsieur Gilbert Saada est membre du Directoire
d'Eurazeo, société qu'il a rejoint en 1999 en tant que
directeur du développement de l'activité Investissements.
Auparavant il a travaillé au sein du département *Corporate
Finance* du groupe Crédit Agricole.

Chez Eurazeo, il a entre autres dirigé les opérations dans Elis,
Eutelsat, Terreal, Cegid, Oberthur, Ipsos, IRR, Il siège au
conseil d'administration de Europcar Groupe, Holdelis (Elis),
LT Participations, OL Groupe.

Il n'occupe aucun emploi et n'a aucune fonction au sein
du groupe Ipsos.

Monsieur Gilbert Saada est âgé de 45 ans.

Monsieur Gilbert Saada est titulaire de 4 actions d'Ipsos SA.

- Monsieur Hubert Védrine

Monsieur Hubert Védrine est gérant de la société
Hubert Védrine Conseil et Président de l'Institut
François Mitterrand. Ancien Ministre des Affaires étran-
gères. Monsieur Védrine a également exercé des fonctions
de conseiller diplomatique (1981-1987), a été porte-parole
de la Présidence de la République et conseiller pour
les affaires stratégiques (1988 - 1991), puis Secrétaire général
de l'Elysée (1991-1995). En 2007, le Président de la République
Nicolas Sarkozy lui a confié le Rapport sur la Mondialisation.

Il n'occupe aucun emploi et n'a aucune fonction au sein
du groupe Ipsos.

Monsieur Hubert Védrine est âgé de 61 ans.

Il n'est pas titulaire d'actions de la société Ipsos à ce jour et
régularisera cette situation dans les six mois de sa nomination.

- Madame Laurence Stoclet

Madame Laurence Stoclet est Directeur financier du Groupe.
Avant de rejoindre le groupe Ipsos, elle a été manager
dans un grand cabinet d'audit international avant d'exercer
des fonctions au sein des directions financières de groupes
européens.

Madame Laurence Stoclet est âgé de 42 ans.

Madame Laurence Stoclet est titulaire de 3 672 actions
d'Ipsos SA.

- **Monsieur Henri Wallard,**

Monsieur Henri Wallard est Directeur général délégué. Avant de rejoindre le groupe Ipsos en 2002, il a exercé diverses fonctions dans la haute fonction publique et participé à la direction de la Sofres. Il a été administrateur exécutif de Taylor Nelson Sofres plc.

Monsieur Henri Wallard est âgé de 51 ans.

Monsieur Henri Wallard est titulaire de 4 368 actions d'Ipsos SA.

- **Monsieur Yves-Claude Abescat**

Monsieur Yves-Claude Abescat est Président-directeur général de la société SALVEPAR et ancien cadre dirigeant de la Société Générale. Il a été à ce titre jusqu'au 30 septembre 2006 directeur de la Banque d'Investissement des Entreprises de Société Générale et membre du Comité de Direction Groupe de Société Générale. Il a exercé de nombreuses responsabilités au sein du Groupe Société Générale,

notamment des directions de filiales et de fonds. Il participe à la direction ou la surveillance de nombreuses sociétés dans lesquelles le Groupe Société Générale détient des participations.

Monsieur Yves-Claude Abescat est âgé de 65 ans.

Monsieur Yves-Claude Abescat est titulaire de 4 actions d'Ipsos SA.

- **Monsieur Yann Duchesne**

Monsieur Yann Duchesne est Directeur général du fonds d'investissement Doughty Hanson depuis 2003, après avoir été Directeur général France de McKinsey.

Monsieur Yann Duchesne est âgé de 52 ans.

Monsieur Yann Duchesne est titulaire de 40 actions d'Ipsos SA.

4. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Ipsos SA

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Ipsos SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-François Châtel
Associé

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Grant Thornton
Membre de Grant Thornton International

Vincent Papazian
Associé

5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Cession d'actions par Ipsos SA à certaines de ses filiales

- **nature de la convention** : dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions par le Conseil d'administration d'Ipsos SA du 29 avril 2008, à des salariés ou mandataires sociaux de filiales d'Ipsos SA, hors de France, et afin que l'attribution de ces actions puisse être réalisée directement par les filiales d'Ipsos SA qui, soit emploient les bénéficiaires, soit sont les maisons mères des filiales qui emploient les bénéficiaires, Ipsos SA a conclu, le 29 avril 2008, un contrat de cession à terme du nombre d'actions nécessaire aux filiales concernées au prix de 20,72 euros par action. Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice ;

- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 29 avril 2008 ;

- **administrateurs concernés** : Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding, Henri Wallard et Laurence Stoclet.

2. Pacte d'actionnaires Ipsos Asia Ltd

- **nature de la convention** : acquisition par Ipsos SA des 12 % d'Ipsos Asia Ltd détenus par les autres actionnaires de cette société, dont Henri Wallard pour 5,3 millions de US\$. Suite à cette acquisition, Ipsos SA détient 100 % des actions d'Ipsos Asia Ltd ;

- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 29 avril 2008 ;

- **administrateur concerné** : Henri Wallard.

3. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune relative à des créances détenues par Ipsos sur la société Ipsos Korea

- **nature de la convention** : Ipsos SA détient certaines créances sur sa filiale coréenne Ipsos Korea, Inc. dont la situation nette au 30 juin 2008 était fortement déficitaire. Compte tenu de cette situation, Ipsos SA a souhaité abandonner une partie de ces créances s'élevant à 635 203 627,54 won jusqu'à retour à meilleure fortune de cette filiale. Une convention conclue entre Ipsos SA et sa filiale stipule qu'Ipsos Korea Inc sera considérée comme revenue à meilleure fortune lorsque les comptes d'un exercice postérieur à celui au titre duquel l'abandon de créance a été consenti feraient état d'une situation nette d'un montant au moins égal à 1 060 538,00 won (hors abandons de créance) ;

- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 27 août 2008 ;

- **administrateurs concernés** : Carlos Harding et Henri Wallard.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

I. Mandat d'Ipsos SA à ARJIL SAS relatif à l'acquisition d'un groupe de sociétés

- **nature de la convention** : Ipsos SA a souhaité confier à la société par actions simplifiée ARJIL, dont Monsieur Wladimir Mollof est le Président, un mandat relatif à l'acquisition d'un groupe de sociétés. En cas de réalisation de l'opération d'acquisition, ARJIL percevra une commission de réalisation de 2,5 % du montant de l'opération, commission qui ne pourra être supérieure à 150 000 euros HT, ni inférieure à 100 000 euros HT. Les sociétés Ipsos SA et ARJIL SAS ont signé ce mandat le 14 juin 2007. Cette convention n'a pas porté effet sur l'exercice 2008 ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 8 juin 2007 ;
- **administrateur concerné** : Wladimir Mollof.

2. Indemnités de révocation

a. de Messieurs Truchot et Lech

- **nature de la convention** :

1. Afin de se conformer avec les dispositions d'application de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 (loi TEPA), votre Conseil d'administration du 18 mars 2008 a confirmé la décision par laquelle lors de sa réunion du 22 mars 2005, il avait alloué une indemnité de révocation au bénéfice de chacun de Didier Truchot et Jean-Marc Lech, applicable en cas de révocation de chacun des dirigeants avant la fin de leur mandat, et égale à deux fois la rémunération brute perçue au cours de l'année civile précédant la cessation des fonctions au sein d'Ipsos.

2. Ces indemnités de révocation seront dorénavant soumises à un critère de performance, et ce à compter du 1^{er} janvier 2009. Le critère de performance est le suivant :

- si la cessation de fonction intervient en 2009, le critère de performance proposé est que le chiffre d'affaires 2008 du Groupe soit supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants ;
 - si la cessation de fonction intervient en 2010, le critère de performance proposé est que l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe soit supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants ;
 - si la cessation de fonction intervient en année N (à compter de 2011), le critère de performance proposé est que l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe soit supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 18 mars 2008 ;
 - **administrateurs concernés** : Didier Truchot, Jean-Marc Lech ;

b. de Messieurs Harding et Wallard

- **nature de la convention** : les indemnités de révocation de Messieurs Harding et Wallard, telles qu'elles résultent de la clause de conscience dont ils bénéficient, et qui ont été autorisées lors du Conseil d'administration du 22 mars 2005 seront dorénavant soumises à un critère de performance, et ce à compter du 1^{er} janvier 2009. Le critère de performance est le suivant :
 - si la cessation de fonction intervient en 2009, le critère de performance proposé est que le chiffre d'affaires 2008 du Groupe soit supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants ;
 - si la cessation de fonction intervient en 2010, le critère de performance proposé est que l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe soit supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants ;
 - si la cessation de fonction intervient en année N (à compter de 2011), le critère de performance proposé est que l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe soit supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 18 mars 2008 ;
 - **administrateurs concernés** : Carlos Harding et Henri Wallard.

3. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune relative à des créances détenues par Ipsos sur la société Ipsos Hong-Kong Limited

- **nature de la convention** : Ipsos SA a abandonné à la fin de l'année 2004 certaines créances sur sa filiale hongkongaise Ipsos Hong-Kong Limited pour un montant équivalent à environ 1 700 000 euros, jusqu'à retour à meilleure fortune de celle-ci. Ipsos Hong-Kong Limited sera considérée comme revenue à meilleure fortune lorsque ses comptes feront état d'un actif net d'un montant au moins égal à 2 000 000 euros. La convention prévoyait un remboursement de la créance au plus tard le 31 décembre 2007, au cas contraire l'abandon de créances serait considéré comme définitivement acquis. Par conséquent, cet abandon de créance est définitivement acquis ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 15 décembre 2004 ;
- **administrateur concerné** : Carlos Harding.

4. Avenants aux contrats de travail de Madame Laurence Stoclet et de Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard

- **nature des conventions** : des avenants aux contrats de travail de Madame Laurence Stoclet et de Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard ont été respectivement signés le 8 juin 2005 pour Madame Stoclet et le 25 octobre 2005 pour Messieurs Harding et Wallard. Chacun des avenants contient une clause de conscience au titre de laquelle chacun des administrateurs susvisés peut bénéficier d'une indemnité de licenciement égale à l'indemnité légale augmentée de douze mois de rémunération en cas de modification dans la structure de l'actionnariat, dans la composition du Conseil d'administration ou dans l'organisation de la Direction d'Ipsos SA ou du groupe Ipsos qui aurait pour effet direct de modifier la nature des attributions ou des pouvoirs de Messieurs Lech et Truchot de sorte qu'ils ne seraient plus en mesure de fixer la stratégie du groupe Ipsos ;
- l'avenant au contrat de travail de Monsieur Harding contient également une interdiction temporaire de concurrence postcontractuelle d'une durée de douze mois compensée par une indemnité égale à la rémunération reçue par Monsieur Harding durant l'année civile précédente, versée sur une base mensuelle, Ipsos group GIE ayant la faculté de renoncer à cette interdiction temporaire de concurrence et en conséquence de ne pas procéder au paiement de cette indemnité ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé les conventions** : 22 mars 2005 ;
- **administrateurs concernés** : Laurence Stoclet, Carlos Harding, Henri Wallard.

5. Amendement à la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune avec Ipsos UK

- **nature de la convention** : le Conseil d'administration a autorisé le 17 décembre 2003 un abandon de créances par Ipsos SA au bénéfice de la société Ipsos UK de 900 000 livres avec clause de retour à meilleure fortune. Ipsos SA et Ipsos UK ont conclu un accord à cette fin le 30 décembre 2003. Il est apparu par la suite que, quand bien même la situation d'Ipsos UK s'améliorait, cette société nécessitait des fonds propres élevés, notamment afin de participer à des appels d'offres importants. Les conditions de la clause de retour à meilleure fortune ont donc été revues en élevant à 10 000 000 de livres le seuil de fonds propres à partir duquel Ipsos UK devrait rembourser à Ipsos SA cet abandon. La convention d'abandon de créances a été modifiée en conséquence le 30 septembre 2005. Cette convention n'a eu aucun effet en 2008 ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 18 mai 2005 ;
- **administrateurs concernés** : Didier Truchot et Jean-Marc Lech.

6. Avenant au pacte d'actionnaires Ipsos Asia Ltd

- **nature de la convention** : Ipsos SA et les autres actionnaires de Ipsos Asia Ltd, dont Monsieur Henri Wallard, ont conclu le 8 mai 2006 un avenant au pacte d'actionnaires qu'ils avaient conclu le 1^{er} mars 2002. Cet avenant prévoit l'entrée au pacte de nouveaux managers, un achat par Ipsos SA en juillet 2006 de 8 % du capital d'Ipsos Asia Ltd et un report d'un an du dénouement de l'accord, c'est-à-dire en avril 2008, avec une formule de valorisation ajustée. Cette convention a perdu son objet suite au rachat par Ipsos SA des autres actionnaires d'Ipsos Asia Ltd, dont Monsieur Henri Wallard, en date du 24 juillet 2008 ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 22 avril 2005 ;
- **administrateur concerné** : Henri Wallard.

7. Cession d'actions par Ipsos SA à certaines de ses filiales

- **nature de la convention** : dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions, par le Conseil d'administration d'Ipsos SA du 26 avril 2006 à des salariés ou mandataires sociaux de filiales d'Ipsos SA, hors de France, et afin que l'attribution de ces actions puisse être réalisée directement par les filiales d'Ipsos SA qui, soit emploient les bénéficiaires, soit sont les maisons mères des filiales qui emploient les bénéficiaires, Ipsos SA a conclu le 26 avril 2006 un contrat de cession à terme des actions nécessaires aux filiales concernées au prix (avant division par quatre de la valeur nominale de l'action Ipsos le 4 juillet 2006) de 117,20 euros par action, soit (après division par quatre de la valeur nominale de l'action Ipsos le 4 juillet 2006) de 29,30 euros par action. Au cours de l'année 2008, le montant des cessions des actions par Ipsos SA à certaines de ses filiales s'est élevé à 3 641 521 euros ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 26 avril 2006 ;
- **administrateurs concernés** : Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding, Henri Wallard et Laurence Stoclet.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2009,

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-François Châtel

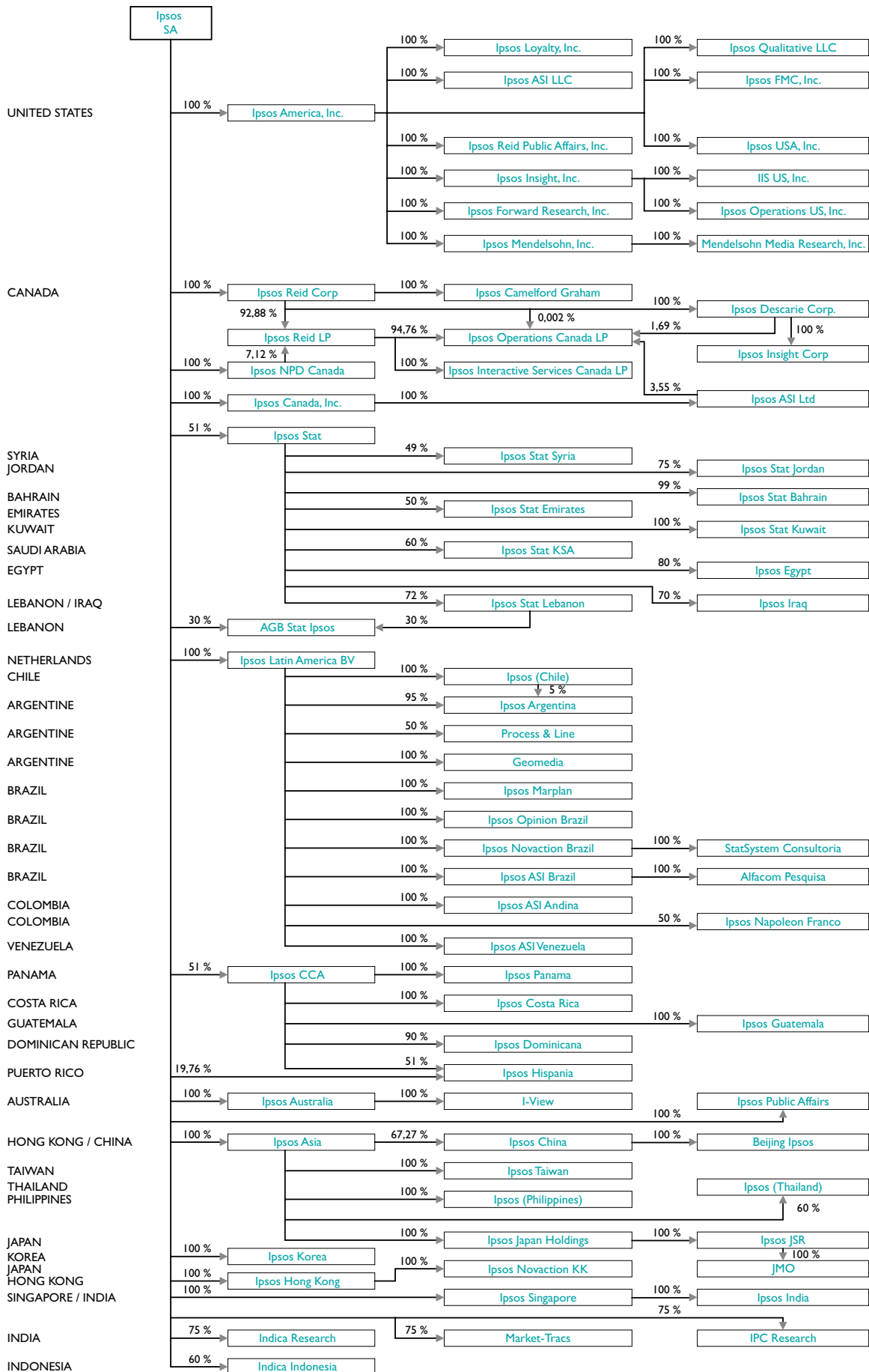
8. Cession d'actions par Ipsos SA à certaines de ses filiales

- **nature de la convention** : dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions par le Conseil d'administration d'Ipsos SA du 2 mai 2007, à des salariés ou mandataires sociaux de filiales d'Ipsos SA, hors de France, et afin que l'attribution de ces actions puisse être réalisée directement par les filiales d'Ipsos SA qui, soit emploient les bénéficiaires, soit sont les maisons mères des filiales qui emploient les bénéficiaires, Ipsos SA a conclu, le 2 mai 2007, un contrat de cession à terme du nombre d'actions nécessaire aux filiales concernées au prix de 28,35 euros par action. Cette convention n'a pas eu d'impact sur l'exercice ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 2 mai 2007 ;
- **administrateurs concernés** : Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding, Henri Wallard et Laurence Stoclet.

Grant Thornton
Membre de Grant Thornton International

Vincent Papazian

5. Ipsos SA, son capital et ses dirigeants



6. Projets de résolutions Assemblée générale mixte du 29 avril 2009

I. Aide à la lecture des projets de résolutions présentés à l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009

Avertissement : ce document a pour objet unique d'apporter une aide aux actionnaires dans la compréhension des résolutions soumises à leur vote lors de cette Assemblée générale en leur présentant les thèmes de chacune de ces résolutions. Il n'a pas de valeur juridique. Il ne remplace pas les projets de résolutions et ne peut en aucun cas être opposable au texte des projets de résolutions.

A titre ordinaire

Première et deuxième résolutions

Ces résolutions soumettent à l'approbation de l'Assemblée générale les comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Troisième résolution

Cette résolution a pour objet l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Compte tenu du report à nouveau d'un montant de 13 715 075 euros, le bénéfice distribuable s'élève à 33 203 511 euros.

La réserve légale étant dûment constituée, il n'est pas nécessaire d'y faire une affectation.

Le dividende proposé est de 0,50 euro par action avec une mise en paiement proposée au 2 juillet 2009. Le traitement fiscal du dividende y est précisé.

Le solde du bénéfice distribuable est affecté au report à nouveau.

L'Assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'administration pour déterminer le montant global du dividende à distribuer, étant précisé que les actions détenues par Ipsos SA à la date de mise en paiement ne donnent pas droit au dividende. La résolution rappelle enfin les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices.

Quatrième résolution

L'objet de cette résolution est l'approbation des conventions dites « réglementées » dont il est fait état dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce.

Cinquième à huitième résolutions

Ces résolutions proposent à l'Assemblée de renouveler pour six ans les mandats d'administrateur de Monsieur Yves Claude Abescat, Madame Laurance Stoclet, Monsieur Yann Duchesne et Monsieur Henry Wallard, dont les mandats viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Neuvième à douzième résolutions

Ces résolutions proposent à l'Assemblée de nommer en tant qu'administrateurs, Messieurs Gilbert Saada, Hubert Védrine, Patrick Artus et Pierre Le Manh, pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Treizième résolution

Cette résolution remplace la précédente autorisation permettant à la Société d'acheter ses propres actions.

Elle fixe les conditions d'exercice de ce rachat de titres par le Conseil d'administration pour une période limitée à dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée :

- dans la limite de 10 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale,
- avec un prix maximum d'achat de 35 euros par action (ajustable conformément à la loi en cas d'opérations sur le capital),
- pour un montant maximum de 120 000 000 euros,
- suivant tout mode d'acquisition ou de transfert, y compris en cas d'offre publique, comptant ou à terme, ou par recours à des instruments financiers dérivés.

La résolution précise que ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation prévue par les textes en vigueur.

Quatorzième résolution

Cette résolution a pour objet la fixation du montant de l'assiette maximale à répartir entre les membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence. Le montant proposé est de 100 000 euros.

A titre extraordinaire

Quinzième résolution

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner délégation de compétence au Conseil d'administration afin d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sous certaines conditions et dans la limite de 4 220 000 euros, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions soumises à la présente Assemblée générale, s'imputera sur ce plafond. Il est précisé, en tant que de besoin, que l'éventuelle non adoption de l'une ou plusieurs des seizième à dix-neuvième résolutions, sera sans effet sur la validité de la présente résolution.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la quinzième résolution ne pourra pas excéder 450 000 000 euros.

Seizième résolution

Comme dans la quinzième résolution, il est soumis au vote de l'Assemblée générale une délégation de compétence au Conseil d'administration portant sur les mêmes types d'opérations mais avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sous certaines conditions et dans la limite 2 000 000 euros, et, en ce qui concerne les titres de créance, dans la limite de 450 000 000 euros moins tout montant des titres de créance émis en raison de la quinzième résolution.

Dix-septième résolution

Il est proposé d'autoriser le Conseil d'administration en cas d'augmentation de capital décidée en vertu des quinzième et seizième résolutions (avec ou sans droit préférentiel de souscription) à augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15 % de l'émission initiale.

Dix-huitième résolution

Cette résolution donne délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une société tierce, dans la limite de 2 000 000 euros, et ce pour faciliter les opérations de croissance externe. Les émissions de titres de créance sont autorisées dans les limites fixées dans la quinzième résolution.

Dix-neuvième résolution

L'objet de cette résolution est d'autoriser le Conseil d'administration à émettre des actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions (sans droit préférentiel de souscription) pour rémunérer les apports en nature consentis à la Société dès lors que l'augmentation de capital en résultant ne dépasse pas 10 % du capital de la Société (existant au jour de la présente Assemblée).

Vingtième résolution

Cette résolution donne délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. Le plafond du montant nominal d'augmentation, immédiate ou à terme, est fixé à 80 000 000 d'euros.

Vingt et unième résolution

Cette résolution donne délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la Société dont la souscription serait réservée à la société Ipsos Partnership Fund, dont le capital au jour de l'augmentation de capital de la Société devrait être quasi exclusivement détenu par des cadres dirigeants de la Société ou de sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Le montant nominal maximum d'augmentation de capital serait fixé à 10 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale.

Vingt-deuxième résolution

L'Assemblée générale donne délégation au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations du capital social réservées aux adhérents du plan d'épargne du groupe Ipsos. Le plafond du montant d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, est fixé à 450 000 euros.

Vingt-troisième résolution

Cette résolution autorise le Conseil d'administration à réduire le capital, dans la limite de 10 % du capital social, par annulation de tout ou partie des actions acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions.

Vingt-quatrième à vingt-sixième résolutions

La vingt-quatrième résolution propose d'autoriser le Conseil d'administration à utiliser les délégations financières dont il disposerait en application des quinzième à vingt-deuxième résolutions, en période d'offre publique portant sur les titres de la Société.

La vingt-cinquième résolution propose d'autoriser le Conseil d'administration à émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 9 000 000 d'euros.

La vingt-sixième résolution propose d'autoriser le Conseil d'administration à prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique portant sur les titres de la Société.

Vingt-septième résolution

Pouvoirs pour formalités.

2. Texte des projets de résolutions

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- affectation du résultat et mise en distribution du dividende ;
- approbation des conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- nomination d'administrateurs ;
- autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou transférer des actions de la Société ;
- jetons de présence.

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

- délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
- délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société dont la souscription serait réservée à la société Ipsos Partnership Fund ;
- délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne du groupe Ipsos ;
- autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ;
- utilisation des délégations financières en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
- autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
- autorisation de prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
- pouvoirs pour formalités.

Texte des Résolutions

Partie ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 19 488 436 euros.

L'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. Elle donne également quitus aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation du résultat et mise en distribution du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- (i) constate que, compte tenu du report à nouveau antérieur qui s'élève à 13 715 075 euros, le bénéfice distribuable de l'exercice s'élève à 33 203 511 euros ; et
- (ii) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,50 euro par action et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « report à nouveau ».

Sur la base des 33 773 540 actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2008, l'affectation du bénéfice distribuable serait :

à titre de dividende aux actionnaires : 16 886 770 euros
le solde porté en report à nouveau : 16 316 741 euros

Le dividende sera mis en paiement le 2 juillet 2009.

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sauf option par ces derniers pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Conformément à la loi, les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende ne donneront pas droit au dividende. L'Assemblée générale décide en conséquence de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « report à nouveau ».

Il est rappelé que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net/ action	Quote-part du dividende éligible à l'abattement ⁽¹⁾
2007	0,40 €	100 %
2006	0,28 €	100 %
2005	0,25 €	100 %

(1) Abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

S'agissant de l'exercice 2005, le montant s'entend corrigé de l'effet de la division du nominal de l'action par quatre intervenue le 4 juillet 2006.

Quatrième résolution

Approbation des conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2008, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Yves-Claude Abescat arrive à son terme ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler, avec son accord, le mandat d'administrateur de Monsieur Yves-Claude Abescat, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Laurence Stoclet arrive à son terme ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler, avec son accord, le mandat d'administrateur de Madame Laurence Stoclet, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Yann Duchesne arrive à son terme ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler, avec son accord, le mandat d'administrateur de Monsieur Yann Duchesne, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Henri Wallard arrive à son terme ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler, avec son accord, le mandat d'administrateur de Monsieur Henri Wallard, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Neuvième résolution

Nomination d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Gilbert Saada en tant qu'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Gilbert Saada a fait savoir qu'il acceptait les fonctions d'administrateur et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul de mandats qu'une même personne peut occuper, et qu'il satisfaisait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Dixième résolution

Nomination d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Hubert Védrine en tant qu'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Hubert Védrine a fait savoir qu'il acceptait les fonctions d'administrateur et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul de mandats qu'une même personne peut occuper, et qu'il satisfaisait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Onzième résolution

Nomination d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Patrick Artus en tant qu'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Patrick Artus a fait savoir qu'il acceptait les fonctions d'administrateur et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul de mandats qu'une même personne peut occuper, et qu'il satisfaisait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Douzième résolution

Nomination d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Pierre Le Manh en tant qu'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Pierre Le Manh a fait savoir qu'il acceptait les fonctions d'administrateur et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul de mandats qu'une même personne peut occuper, et qu'il satisfaisait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Treizième résolution

Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou transférer des actions de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008 par sa douzième résolution, d'acheter des actions de la Société ;
- autorise, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée générale (étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions visées ci-après, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation) :
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 35 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence,
 - le montant maximum des fonds destinés au Programme de Rachat est fixé à 120 000 000 euros,
 - cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois,
 - les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée,
 - l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société sous réserve que cette offre soit intégralement réglée en numéraire, par tous moyens, sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce Programme de Rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées, et notamment d'allouer des actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Ipsos dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise au profit des salariés, ou (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions dans les conditions prévues par la loi (y compris par l'article L.3332-24 du Code du travail) ;
- de réaliser des opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété, et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de réduire le capital de la Société par annulation d'actions.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Quatorzième résolution

Jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 100 000 euros le montant de la somme annuelle globale à répartir entre les membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Partie extraordinaire

Quinzième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment l'article L.225-129-2, et aux articles L.228-91 et suivants dudit Code :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008, par sa treizième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 4 220 000 euros, étant précisé que (i) ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions et que (ii) le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions soumises à la présente Assemblée générale, s'imputera sur ce plafond. Il est précisé, en tant que de besoin, que l'éventuelle non adoption de l'une ou plusieurs des seizième à dix-neuvième résolutions soumises à la présente Assemblée générale, sera sans effet sur la validité de la présente quinzième résolution.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires.

Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.

La durée des emprunts (donnant accès à des actions de la Société) autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 50 ans.

Les titres émis pourront, le cas échéant, être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder 450 000 000 euros.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ou aux valeurs mobilières émises, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou (iii) offrir au public tout ou partie des titres non souscrits, sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'Assemblée générale décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis. Le Conseil d'administration pourra, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables. Le Conseil d'administration pourra également, le cas échéant, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir.

Seizième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment l'article L.225-129-2, et aux articles L.225-136 et L.228-91 et suivants dudit Code :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa septième résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider l'émission, par offre au public et/ou par offre s'adressant à des investisseurs qualifiés au sens du Code monétaire et financier, d'actions de la Société, et de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 2 000 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Il est précisé que le montant nominal des augmentations de capital immédiates ou à terme, résultant des émissions qui seraient réalisées par offre(s) s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés au sens du Code monétaire et financier n'excédera pas le montant du plafond prévu par la loi et la réglementation.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 450 000 000 euros, et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la quinzième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature prévues dans le projet de quinzième résolution soumis à la présente Assemblée générale.

Les titres émis pourront, le cas échéant, être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et éventuellement réductible, pour tout ou partie de l'émission, pour souscrire les actions ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit pourront faire l'objet d'un placement public ou d'un placement privé s'adressant à des investisseurs qualifiés au sens du Code monétaire et financier, en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ; il pourra, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables ; il pourra également, le cas échéant, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir.

Dix-septième résolution

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa neuvième résolution ; et

- autorise, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale, le Conseil d'administration à décider, dans les délais et limites prévus par la loi et la réglementation applicables au jour de l'émission (au jour de la présente Assemblée générale, dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale), pour chacune des émissions décidées en application des quinzième et/ou seizième résolutions soumises à la présente Assemblée, l'augmentation du nombre de titres à émettre, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Dix-huitième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L.225-148, et aux articles L.225-129-2 et L.228-91 et suivants du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa dixième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L.225-148 susvisé, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 2 000 000 euros, étant précisé que (i) ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions et (ii) que le montant d'augmentation de capital immédiat ou à terme des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera le cas échéant sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la seizième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 450 000 000 euros, et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la quinzième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

Il sera appliqué lors des émissions réalisées en vertu de la présente délégation, et pendant leur existence et pour leur accès à des actions, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature prévues dans le projet de quinzième résolution soumis à la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution, et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société et, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « Prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords.

Dix-neuvième résolution

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-147, et aux articles L.228-91 et suivants du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa onzième résolution ; et
- autorise le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, à procéder, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L.225-147 susvisé, à l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée générale), étant précisé que le montant d'augmentation de capital immédiat ou à terme des émissions réalisées en vertu de la présente autorisation s'imputera le cas échéant sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la seizième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 450 000 000 euros, et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la quinzième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente autorisation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L.225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

Vingtième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément aux articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008 par sa vingt-deuxième résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 80 000 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Vingt et unième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société dont la souscription serait réservée à la société Ipsos Partnership Fund

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L.225-138 et L.225-129-2 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008 par sa vingt-troisième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider l'émission d'actions de la Société ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription de la totalité des actions à émettre en vertu de la présente résolution, au profit de la société Ipsos Partnership Fund, société par actions simplifiée de droit français dont le capital au jour de l'augmentation de capital de la Société devra être quasi exclusivement détenu par des cadres dirigeants de la Société ou de sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, ayant son siège social au 17, cours Valmy, 92800 Puteaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 442 611 430 ;
- décide que le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée générale.

Le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente résolution sera égal à la moyenne des derniers cours cotés de l'action Ipsos sur le marché Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix par le Conseil d'administration, lequel pourra s'il le juge opportun, notamment pour faciliter les opérations de souscription, arrondir ladite moyenne à l'euro ou au dixième d'euro supérieur le plus proche.

Le Conseil d'administration arrêtera conformément aux termes de la présente résolution les caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission d'actions.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour procéder aux émissions susvisées, en constater la réalisation, à cet effet, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution, procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Vingt-deuxième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne du groupe Ipsos

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L.225-129-6, L.225-138 I et II, et L.225-138-1 du Code de commerce, et aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008 par sa vingt-septième résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social par l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés ou groupements français ou étrangers qui lui sont liés au sens de la réglementation en vigueur, adhérents à un plan d'épargne du groupe Ipsos, ou encore par l'attribution gratuite d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation (y compris par incorporation de réserves, bénéfices ou primes) est fixé à 450 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

L'Assemblée générale décide de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée générale décide :

- que le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, diminuée de la décote maximale prévue par la loi au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des stipulations ci-dessous ;
- que le Conseil d'administration pourra prévoir, dans la limite des dispositions légales et réglementaires applicables, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres, objet de chaque attribution gratuite ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital ;
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées, ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;
- s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Vingt-troisième résolution

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008 par sa vingt-huitième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la treizième résolution soumise à la présente Assemblée générale, ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement ;
- décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence les statuts ;
- fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de cette autorisation.

Vingt-quatrième résolution

Utilisation des délégations financières en période d'offre publique portant sur les titres de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.233-33 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008 par sa vingt-neuvième résolution ;
- décide que les délégations financières dont dispose le Conseil d'administration en vertu des quinzies à vingt-deuxième résolutions pourront être utilisées par le Conseil d'administration en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, dans les cas où le premier alinéa de l'article L.233-33 du Code de commerce est applicable.

L'Assemblée générale fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de cette autorisation.

Vingt-cinquième résolution

Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.233-33 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008 par sa trentième résolution ;
- autorise le Conseil d'administration à émettre, en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, des bons permettant de souscrire des actions de la Société à des conditions préférentielles tels que visés à l'article L.233-32-II, du Code de commerce et à attribuer gratuitement lesdits bons aux actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, selon les modalités prévues audit article L.233-32-II.

Cette autorisation ne pourra être utilisée que dans les cas où le premier alinéa de l'article L.233-33 du Code de commerce est applicable.

L'Assemblée générale décide que le montant nominal maximum d'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons émis en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 9 000 000 euros et que le nombre maximum de bons pouvant être émis en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 36 000 000. Il est précisé que ce plafond est fixé de façon distincte et autonome des plafonds d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières autorisées par la quinzième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

Le Conseil d'administration arrêtera les conditions d'exercice des bons relatives aux termes de l'offre portant sur les titres de la Société ou de toute autre offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons, dont le prix d'exercice des bons ou les modalités de sa détermination.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour procéder aux émissions et attributions susvisées, en constater la réalisation, à cet effet, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution, procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces émissions et attributions.

L'Assemblée générale prend acte que la présente autorisation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les bons qui seraient émis sur le fondement de la présente autorisation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

L'Assemblée générale fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de cette autorisation.

Vingt-sixième résolution

Autorisation de prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique portant sur les titres de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008 par sa trente et unième résolution ;

- autorise le Conseil d'administration, avec faculté d'autoriser le Directeur général ou, en accord avec ce dernier, les Directeurs généraux délégués, à réaliser, en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, toute cession ou acquisition d'actif susceptible de faire échouer l'offre publique visant les titres de la Société, dans les conditions qu'ils détermineront (y compris en initiant une offre publique sur les titres d'une société).

Cette autorisation ne pourra être utilisée que dans les cas où le premier alinéa de l'article L.233-33 du Code de commerce est applicable.

L'Assemblée générale fixe à 18 mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de cette autorisation.

Vingt-septième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

7. Responsables du document de référence, responsables du contrôle des comptes et responsable de l'information financière

1. Responsables du document de référence

Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech, Co-Présidents d'Ipsos SA.

2. Attestation des responsables du document de référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat d'Ipsos SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant au chapitre 2) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, et de la situation financière d'Ipsos SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant au I du chapitre 3 et au I du chapitre 4 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices antérieurs.

Paris, le 14 avril 2009

Didier Truchot et Jean-Marc Lech

3. Responsables du contrôle des comptes

3.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par Jean-François Châtel

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : 31 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Grant Thornton

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Représenté par Vincent Papazian

100, rue de Courcelles – 75017 Paris

Date de première nomination : 31 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

3.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Etienne Boris

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : 31 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Institut de gestion et d'expertise comptable IGEC

3, rue Léon Jost – 75017 Paris

Date de première nomination : 31 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

3.3 Précédents Commissaires aux comptes

À la suite d'un désaccord profond entre Ipsos SA et eux sur le montant de leurs honoraires, les Commissaires aux comptes, Ernst & Young Audit et Deloitte & Associés, et leurs suppléants, Monsieur Bruno Perrin et le cabinet BEAS, ont démissionné de leurs mandats par lettres du 23 janvier 2006. Ces démissions ont pris effet à compter de l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 31 mai 2006, qui a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

3.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés par Ipsos SA et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des Commissaires aux comptes et à leur réseau respectif se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2008				2007			
	Grant Thornton		PWC		Grant Thornton		PWC	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Audit								
1.1 Commissariat aux comptes	911	95 %	1 149	54 %	897	86 %	1 278	100 %
Société mère	195	20 %	198	9 %	238	23 %	236	18 %
Filiales	716	75 %	951	45 %	658	63 %	1 042	82 %
1.2 Missions accessoires et autres missions d'audit	46	5 %	972	46 %	152	14 %	-	-
Sous-total	957	100 %	2 121	100 %	1 048	100 %	1 278	100 %
2. Autres prestations								
2.1 Fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2 Juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
2.3 Social	-	-	-	-	-	-	-	-
2.4 Systèmes d'information	-	-	-	-	-	-	-	-
2.5 Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des honoraires	957	100 %	2 121	100 %	1 048	100 %	1 278	100 %

3.5 Rapports des Commissaires aux comptes

Le document de référence inclut :

- le rapport sur les comptes consolidés dans lequel les Commissaires aux comptes justifient de leurs appréciations, établi en application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce (se reporter au I du chapitre 3) ;
- le rapport général sur les comptes annuels dans lequel les Commissaires aux comptes justifient de leurs appréciations, établi en application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce (se reporter au I du chapitre 4) ;
- le rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration décrivant notamment les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (se reporter au 4 du chapitre 5) ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, établi en application de l'article L.225-40 du Code de commerce (se reporter au 5 du chapitre 5).

4. Responsable de l'information financière

Madame Laurence Stoclet, Directeur financier
(tél. : 01 41 98 90 20),
35, rue du Val de Marne – 75013 Paris.

5. Information des actionnaires et investisseurs

Ipsos SA communique avec ses actionnaires de façon systématique au moins une fois par an à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle. Elle diffuse régulièrement des communiqués de presse à l'ensemble de la presse économique et financière sur ses chiffres d'affaires trimestriels, résultats semestriels et annuels, et à l'occasion d'événements importants pour le Groupe.

Les prospectus, rapports annuels et autres notes d'information ainsi que les communiqués de presse sont disponibles, en français et en anglais, sur le site internet du Groupe (www.ipsos.com) et notamment aux adresses www.ipsos.com/Fr/invest/information_reglementee.aspx et www.ipsos.com/invest/regulated_information.aspx.

Au moins deux réunions d'analystes sont organisées chaque année pour la présentation des comptes annuels et semestriels, suivies généralement par des séries d'autres présentations en France et à l'étranger.

Les dirigeants du Groupe rencontrent très fréquemment les journalistes, analystes et investisseurs qui leur en font la demande (contact : Mme Laurence Stoclet, Directeur financier. Tél. : + 33 1 41 98 90 21. E-mail : finance@ipsos.com).

Calendrier prévisionnel des communications à venir :

- 13 mai 2009 : publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2009 ;
- 26 août 2009 : publication des résultats du 1^{er} semestre 2009 ;
- 10 novembre 2009 : publication du chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2009.

8. Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE

dite directive « Prospectus » d'une part, et aux paragraphes du présent document de référence. Les informations non applicables à Ipsos SA sont indiquées « N/A ».

Législation européenne		N° de paragraphe et chapitre
1.	Personnes responsables	
1.1	Personnes responsables des informations	1 chapitre 7
1.2	Déclaration des personnes responsables	2 chapitre 7
2.	Contrôleurs légaux	
2.1	Nom et adresse	3 chapitre 7
2.2	Démission/non renouvellement	3.3 chapitre 7 6 chapitre 2
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1	Présentation pour chaque exercice de la période couverte	1.1 chapitre 1
3.2	Période intermédiaire	N/A
4.	Facteurs de risques	12 chapitre 2
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution d'Ipsos SA	1 chapitre 1
5.1.1	Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur	1.1 chapitre 5
5.1.2	Enregistrement	1.5 chapitre 5
5.1.3	Constitution	1.3 chapitre 5
5.1.4	Siège/forme juridique	1.2 et 1.4 chapitre 5
5.1.5	Événements importants	1, 2, 3 et 10 chapitre 1
5.2	Investissements	9 chapitre 1
5.2.1	Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	9 chapitre 1 2 annexe chapitre 3.2
5.2.2	Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	9 et 10 chapitre 1
5.2.3	Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	6.5 annexe chapitre 3.2
6.	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	3 et 4 chapitre 1
6.1.1	Nature des opérations	3 et 4 chapitre 1
6.1.2	Nouveaux produits	3, 4 et 7 chapitre 1
6.2	Principaux marchés	5 et 6 chapitre 1
6.3	Événements exceptionnels	10 chapitre 2
6.4	Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	N/A
6.5	Position concurrentielle	6 chapitre 1
7.	Organigramme	
7.1	Organigramme	2 chapitre 1 6 chapitre 5
7.2	Liste des filiales	7 annexe chapitre 3.2
8.	Propriétés immobilières, usines, équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	9 chapitre 1 5.3 annexe chapitre 3.2
8.2	Questions environnementales	8 chapitre 2
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	1, 2 et 3 chapitre 2 chapitre 3
9.2	Résultat d'exploitation	2 chapitre 2 chapitre 3
9.2.1	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	12 chapitre 2
9.2.2	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	N/A
9.2.3	Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	12 chapitre 2

Législation européenne		N° de paragraphe et chapitre
10.	Trésorerie et capitaux	2 chapitre 2 6 annexe chapitre 3.2
10.1	Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	
10.5	Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	
11.	Recherche et développement	9.2 chapitre 1 2 chapitre 2
12.	Information sur les tendances	
12.1	Principales tendances	3 et 4 chapitre 1
12.2	Evénements susceptibles d'influencer sur les tendances	12 et 14 chapitre 2
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14.	Organes d'administration, de direction	
14.1	Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	5 et 19 chapitre 2 3 chapitre 5
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	19 chapitre 2
15.	Rémunération et avantages	
15.1	Rémunération et avantages versés	5.2 chapitre 2 3.1 chapitre 5
15.2	Montant provisionné	N/A
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	19 chapitre 2
16.1	Date d'expiration du mandat	19 chapitre 2
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres	5.2.1 et 19 chapitre 2
16.4	Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	19 chapitre 2
17.	Salariés	
17.1	Nombre des salariés et répartition par principal type d'activité et par site	8 chapitre 1
17.2	Participations stock-options et attribution gratuite d'actions	8 chapitre 1 17 chapitre 2
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	9.2 chapitre 1 9.1 chapitre 2 2.5 chapitre 5
18.	Principaux actionnaires	
18.1	Franchissements de seuils	4.7 chapitre 2 2.3.3 chapitre 5
18.2	Droits de vote différents	1.12 et 2.3.1 chapitre 5
18.3	Contrôle	2.3.1 chapitre 5
18.4	Accord relatif au changement de contrôle	N/A
19.	Opérations avec des apparentés	5 chapitre 5
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	Note préliminaire et chapitre 3.2
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A
20.3	Etats financiers	chapitre 3.2 chapitre 4.2
20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	2 chapitre 7
20.4.2	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	3.5 chapitre 7
20.4.3	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	chapitre 3.2
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.6.1	Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser	N/A
20.6.2	S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielles comparables	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	2.11 chapitre 5

Législation européenne		N° de paragraphe et chapitre
20.7.1	Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé	2.11 chapitre 5
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	10 chapitre 2
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21.	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	2.1 chapitre 5
21.1.1	Montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions	2.1 chapitre 5
21.1.2	S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	N/A
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales	2.10 chapitre 5
21.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	2.4 à 2.7 chapitre 5
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	6.5.3 annexe chapitre 3.2
21.1.7	Historique du capital social	2.2 chapitre 5
21.2	Actes constitutifs et statuts	1 chapitre 5
21.2.1	Objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	1.8 chapitre 5
21.2.2	Direction et surveillance	5 et 19 chapitre 2
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	N/A
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	1.10 et 1.12 chapitre 5
21.2.5	Conditions régissant la manière dont les Assemblées générales annuelles et les Assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	1.10 chapitre 5
21.2.6	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	1.12 chapitre 5
21.2.7	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	1.12 chapitre 5
21.2.8	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
22.	Contrats importants	6.5 annexe chapitre 3.2
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	N/A
23.2	Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	N/A
24.	Documents accessibles au public	1.7 chapitre 5 5 chapitre 7
25.	Informations sur les participations	7 annexe chapitre 3.2 4.2.3 annexe chapitre 4.2